This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR · SCIENTIA · VERITAS
1817

Hommage de l'auteur

DEUX
GENTILSHOMMES-POÈTES
DE LA COUR DE HENRY VIII

28090

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE LAHURE

9, RUE DE FLEURUS, 9

DEUX
GENTILSHOMMES-POÈTES
DE LA COUR DE HENRY VIII

PAR

EDMOND BAPST

Secrétaire d'Ambassade

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1891

Tous droits réservés

DA
334
.R67
B22

Hist.-English
Gaulon
1-16-34
28090

DEUX
GENTILSHOMMES-POÈTES
DE LA COUR DE HENRY VIII

C'est une opinion assez répandue sur le continent qu'en Angleterre les rangs de la noblesse s'ouvrent sans trop grandes difficultés devant celui qui se fait valoir par un mérite quelconque; et, pour nous borner à un cas spécial ayant rapport à la présente étude, nombre de gens croient que les souverains anglais sont les seuls qui, réalisant le vœu de Napoléon Ier [1], récompensent par des titres nobiliaires le talent littéraire. Certainement, à l'appui de cette opinion, on peut alléguer l'exemple de Sackville [2], de Bacon [3], de Granville [4],

[1] « Si Corneille avait vécu de mon temps, je l'aurais fait prince. »

[2] Thomas Sackville, poète du XVIe siècle, créé lord Buckhurst par la reine Élizabeth et comte de Dorset par Jacques Ier; de lui descendent par les femmes le comte de la Warr et lord Sackville.

[3] François Bacon, chancelier de Jacques Ier et auteur du *Novum Organum* (1561-1626); créé successivement lord Verulam et vicomte de Saint-Albans.

[4] George Granville (1667-1735), poète, créé vicomte de Lansdowne par la reine Anne.

de Bulwer[1], de Macaulay[2], de Tennysson[3], et d'autres encore, qui, grâce à leurs écrits, sont entrés dans la Chambre des Lords; mais tous ces auteurs, abstraction faite de leurs productions, étaient susceptibles d'obtenir la pairie, en raison soit de leur grande fortune, soit de la position sociale qu'ils occupaient, soit encore de leur participation aux choses de la politique. Un écrivain qui n'a que son seul bagage littéraire ne parvient pas à la noblesse, pas plus en Angleterre qu'ailleurs[4].

Ce qui est vrai, c'est qu'en Angleterre la classe élevée de la société s'occupe — ou, pour parler plus exactement, s'occupait jadis — de littérature avec une activité qu'ignorait la classe analogue dans les autres pays[5]; telle est la raison qui a fait compter tant d'écrivains parmi les membres de la Chambre des Lords. Au siècle dernier, Horace Walpole, qui lui-même appartint à cette Chambre, a publié un catalogue des Lords anglais qui avaient été auteurs littéraires[6]; or ce catalogue comprend quatre volumes! Sans doute, Walpole est trop généreux; il pèse peu les titres de ceux qu'il admet dans sa liste, mais il n'y admet que des Lords

[1] Edward Bulwer, romancier et auteur dramatique, créé lord Lytton par la reine Victoria; il est le père du comte de Lytton, actuellement Ambassadeur d'Angleterre à Paris.

[2] Macaulay, historien et *essayst*, créé lord Macaulay par la reine Victoria.

[3] Alfred Tennysson, le présent *poète lauréat* de la Cour d'Angleterre, créé lord Tennysson en 1884.

[4] Ainsi, parmi les romanciers, Bulwer et Baillie-Cochrane (lord Lamington) sont devenus pairs du Royaume, tandis que Dickens et Thackeray restaient simples *commoners*; de même, chez les poètes, on peut citer Milnes-Monckton (lord Houghton) et Tennysson en regard de Shelley et de Swinburne.

[5] La même assertion s'applique dans une certaine mesure à l'Écosse; elle est tout à fait hors de mise pour l'Irlande.

[6] Horace Walpole Earl of Orford's *Catalogue of royal and noble authors.*

ou tout au moins des gens auxquels la courtoisie accorde ce titre (*Lords by courtesy*) ; combien eût-il composé de volumes, s'il avait également énuméré les baronets, les *honourables*, les chevaliers qui furent aussi auteurs[1]?

Disons-le en passant, ce goût pour la littérature que témoignait autrefois la haute société anglaise était tout à son éloge, étant donné que chez elle les idées de dérogeance n'ont jamais eu que peu de cours et qu'elle pouvait se livrer à toutes sortes d'autres occupations. Au XVIe siècle, si l'on ne voyait pas à Londres les grands seigneurs devenir loueurs de voitures et les grandes dames devenir modistes, ainsi que le sont aujourd'hui tels et telles de leurs descendants, on voyait un duc de Norfolk se faire courtier en marchandises[2]; et certes personne ne songea à le moins considérer à cause de son négoce.

Une des époques où les gentilshommes se sont peut-être le plus adonnés à la littérature est le règne de Henry VIII. Bien que la noblesse fût alors fort réduite par suite des grands carnages de la guerre des Deux Roses, elle produisit en peu d'années toute une pléiade d'auteurs, lord Berners[3], lord Rochford, sir Thomas

[1] Les temps sont changés : il y a quelques années, le *Times* a relevé le nom des auteurs qui faisaient alors partie de la Chambre Haute ; la liste est bien maigre. (*Times*, n° du 10 août 1886. — *The authors in the House of Lords*.)

[2] Thomas Howard, duc de Norfolk, père de lord Surrey dont nous racontons la vie. En 1524, il trafiquait en Belgique (Archives du *Record Office* de Londres. — *Letters and Papers foreign and domestic edited by S. Brewer and J. Gairdner*, vol. IV, n° 647) ; en 1535, dans les îles de l'Archipel, particulièrement à Chio (Richard Hakluyt's *The principal navigations, voyages, traffiques and discoveries of the English nation*, vol. IV. — *Another voyage to the isles of Candia and Scio made by Matthew Gonson about the year* 1535). Les entreprises commerciales du duc de Norfolk ne détournèrent pas son fils de la poésie.

[3] John Bourchier, lord Berners, fils de sir Humphrey Bourchier et d'Élizabeth Tilney. Il traduisit en anglais la chronique de Froissart et les romans d'*Arthur* et de *Hugues de Bordeaux*. Il mourut en 1532.

Wyat[1], sir Francis Bryan[2], lord Stafford[3], lord Morley[4], lord Vaux[5], lord Surrey[6]. Horace Walpole en nomme d'autres encore[7].

[1] Sir Thomas Wyat (1503-1542), fils du trésorier de Henry VIII, sir Henry Wyat; il a laissé un volume de poésies encore très estimées de nos jours. Nous reparlerons de sir Thomas Wyat au cours de cette étude. (Vie de lord Surrey.)

[2] Sir Francis Bryan, fils de sir Thomas Bryan et de Marguerite Bourchier, et neveu de lord Berners que nous venons de citer. Voici ce que Drayton dit de lui (*Of poets and poesy*) :

..... Bryan had a share
With the two former (Wyat and Surrey), which accounted are
That time's best makers and the authors were
Of those small poems which the title bear
Of songs and sonets.

Les poésies de Bryan publiées dans le *Tottel's Miscellany* sans nom d'auteur et pêle-mêle avec celles de lord Rochford, lord Vaux, etc., n'ont pu jusqu'à ce jour être discernées. Sir Francis Bryan mourut en 1548.

[3] Henry, lord Stafford, fils d'Edward Stafford, duc de Buckingham : « Vir multarum rerum ac disciplinarum notitiâ ornatus, e latino in anglicum sermonem eleganter vertit : *Utriusque potestatis differentiam*, unum librum quem Edwardus Foxus, Herefordensis episcopus, edidisse fertur. » (Bale, *Scriptorum illustrium Majoris Britanniæ catalogus.*) Il fut aussi poète; nous aurons l'occasion de citer une de ses pièces. (Vie de lord Surrey, chap. I.) Il mourut en 1558.

[4] Henry Parker, lord Morley : « Vir litteris clarus ac generis nobilitate conspicuus, in anglico sermone edidit : comœdias et tragœdias, libros plures; *Vitas sectariorum*, librum unum; rhythmos quoque plures. Claruit senex anno 1540. » (Bale, *opere citato.*)

[5] Thomas, 2e lord Vaux of Harrowden (1510-1557), a écrit des pièces de vers qui se trouvent perdues dans le *Tottel's Miscellany*, le *Mirrour for magistrates* et autres recueils contemporains. On a pu établir l'identité de deux ou trois de ses poésies; ainsi il est l'auteur de la chanson que Shakespeare met dans la bouche de son fossoyeur au cinquième acte de *Hamlet*. Lord Vaux actuel descend du poète par les femmes.

[6] Presque tous ces auteurs étaient parents les uns des autres. Ainsi les deux dont nous racontons la vie, lord Rochford et lord Surrey, étaient cousins germains; leur grand'mère commune, la comtesse de Burrey, était par son premier mariage avec sir Humphrey Bourchier la mère de lord Berners et la grand'mère de sir Francis Bryan. En outre, la femme de lord Rochford était la petite-fille de lord Morley; et la mère de lord Surrey était sœur de lord Stafford.

[7] A savoir Edward Seymour qui devint successivement lord Beauchamp, comte de Hertford et duc de Somerset; son frère sir Thomas Seymour qui devint lord Seymour of Sudeley; et lord Sheffield.

Ces gentilshommes cultivèrent de préférence la poésie et le genre élégiaque; choix qui s'explique aisément. Vivant sous la domination tyrannique de Henry VIII, forcés de s'astreindre à toutes sortes de dissimulations et de bassesses pour ne pas éveiller les soupçons du maître, ils aimaient à détourner de leur esprit la pensée de la servitude et à tromper par les fictions de leur imagination les tristes réalités du moment. Toujours sous le coup de supplices que quelques-uns d'entre eux subirent effectivement, ils ne parlèrent qu'à mots couverts des misères qu'ils avaient sous les yeux; et, au contraire, se créant, à la manière de Pétrarque, des maîtresses plus ou moins imaginaires, ils en célébrèrent les charmes ou en déplorèrent les rigueurs.

Entre ces gentilshommes-poètes, nous avons choisi les deux qui brillèrent d'un éclat plus vif à la Cour de Henry VIII et dont la vie peut être considérée comme le type de celle que menèrent tous leurs émules. Le premier de ces deux poètes, lord Rochford, n'a pas jusqu'ici, à notre connaissance, été l'objet d'aucune étude; dire ce qu'il a fait n'est donc pas tout à fait oiseux. La vie du second, d'autre part, quoique contée maintes fois, ne l'a encore jamais été avec exactitude; dans le principe, on a fait de lui un héros fantastique[1]; et depuis, lorsque la légende édifiée sur son nom a été détruite, les biographes ont travesti son caractère et son rôle, le posant tantôt comme un philosophe en avance sur son siècle et un propagateur de la Réforme en Angleterre[2], tantôt comme un révolutionnaire rétro-

[1] Voir notre dernier chapitre sur le comte de Surrey.

[2] Voir la biographie que le Dr Nott a mise en tête de son édition des œuvres de Surrey : *Works of Henry Howard, Earl of Surrey, edited by* F. C. Nott.

grade et un conspirateur désireux de renverser du trône la dynastie des Tudors pour la remplacer par sa propre famille[1]. Il nous a paru utile de rétablir les faits et de montrer à l'aide des documents contemporains ce que fut vraiment le comte de Surrey.

Isaac d'Israëli, le père du grand ministre anglais lord Beaconsfield, a écrit ces lignes : « S'il était possible de reconstituer la vie ou, pour mieux dire, l'histoire psychologique de ce poétique comte de Surrey, nous aurions devant les yeux le spectacle vivant d'un génie brillant, de passions élevées et d'un enthousiasme romantique. Malheureusement nous ne connaissons que peu de chose sur le Comte, seulement la part qu'il eut à quelques événements publics. Mais l'empreinte de ses pas montre quelle était sa taille; et quoique ignorant presque tout de lui, nous devinons sa supériorité[2]. »

L'ouverture au public des archives des divers pays a révélé sur lord Surrey bien des détails ignorés du temps d'Isaac d'Israëli et dont la connaissance permet d'écrire la biographie qu'il souhaitait. Avons-nous réussi à produire le brillant portrait qu'évoquait le critique anglais? le lecteur en jugera.

[1] C'est ainsi qu'il est dépeint par Froude (*History of England from the fall of Wolsey to the defeat of the Spanish Armada*, vol. IV, *passim*).

[2] Isaac d'Israëli's *Amenities of literature* (*the Earl of Surrey and Thomas Wyat*) : « Could the life, or what we have of late called the psychological history of this poetic Earl of Surrey be now written, it would assuredly open a vivid display of fine genius, high passions and romantic enthusiasm. Little is known, save a few public events; but the print of the footsteps show their dimension. We trace the excellence, while we know but little of the person. »

GEORGE BOLEYN

VICOMTE ROCHFORD

CHAPITRE PREMIER

Origines de la famille Boleyn. — Enfance de George Boleyn. Son caractère.

La famille à laquelle appartenait George Boleyn n'était pas d'illustration très ancienne. Le premier du nom qui soit mentionné dans les archives est son arrière-grand-père Geoffrey Boleyn, marchand de la Cité de Londres. Celui-ci sut faire assez brillamment son chemin dans le monde; par son mariage avec la fille d'un Pair du Royaume, il prépara l'admission de ses descendants dans la Chambre des Lords, et lui-même devint Lord-Maire et chevalier. Après lui, la situation de la famille fut embellie par suite d'une alliance heureuse que contracta son fils William avec une fille d'un seigneur irlandais, Thomas Butler, cousin du comte d'Ormond; en effet, le jeu de la mort fit bientôt passer les titres et les biens fort considérables de ce Comte entre les mains de son cousin Thomas Butler, et comme ce dernier n'avait pas de fils, ses filles, notam-

ment la femme de sir William Boleyn, se trouvèrent tout d'un coup destinées à recueillir un jour une fortune inattendue. Grâce à cette circonstance, le fils aîné de sir William Boleyn, Thomas, put facilement épouser lady Élizabeth Howard, fille du comte de Surrey[1].

Lady Élizabeth n'était pas, au point de vue pécuniaire, un bien beau parti, les Howards ayant été ruinés, à l'issue de la guerre des Deux Roses, par le triomphe de la maison de Lancastre; mais, au point de vue politique, Thomas Boleyn n'aurait pu faire un meilleur choix. Son beau-père, le comte de Surrey, était grand trésorier du Royaume et le conseiller très écouté de Henry VII; l'aîné de ses beaux-frères, lord Thomas Howard, venait d'épouser la propre sœur de la Reine; un autre, lord Edward Howard, était grand amiral. Thomas Boleyn était donc sûr de trouver dans sa nouvelle famille de puissants appuis.

Son mariage avec lady Élizabeth Howard dut se célébrer dans les dernières années du xve siècle et leur fils George dut naître dès le début du xvie. Comme c'est le cas pour presque tous les personnages de cette époque, la date précise de la naissance de ce dernier ne nous est donnée par aucun texte, de sorte qu'on peut seulement la déterminer approximativement à l'aide d'inductions. Heureusement nous savons qu'avant d'avoir complété sa vingt-septième année, George Boleyn fut appelé à remplir une charge dans la Chambre du Roi[2]; et nous savons aussi qu'au mois de juin 1528 il

[1] On trouvera dans la seconde partie de cet ouvrage tous les détails nécessaires sur la famille Howard.

[2] « My Soveraign Lord in his Chamber did me assay
Or yeres thrye nine my life had past away. »
(George Cavendish's *Metrical visions*. — *Lord Rochford*.)

était attaché, depuis quelque temps déjà, à la personne de Henry VIII en qualité *d'écuyer du corps* (*squire* ou *esquire of the body*)[1]. En rapprochant l'une de l'autre ces deux données, on est amené à rapporter la naissance de George Boleyn à l'année 1500 ou à l'année 1501[2].

Peu de chose est connu sur l'enfance de notre héros. Son instruction dut être soignée : car il a laissé chez ses contemporains une réputation de bon littérateur[3], et nous possédons trois ou quatre pages entièrement écrites de sa main[4] qui dénotent chez lui une régularité de style et une consistance orthographique bien rares à cette époque chez les Anglais. En dehors de sa langue

[1] Il est mentionné pour la première fois avec le titre de *squire of the body* dans des lettres patentes datées du 26 septembre 1528 (Record Office, *Patents* 20 *Henry VIII, part* 1re, *membrane* 20th); mais il exerçait certainement ces fonctions au mois de juin précédent. (Lettre de Henry VIII à Anne Boleyn, juin 1528. — *Love letters*, n° 3, publication de G.-A. Crapelet.) Le service du *squire of the body* devait peu différer de celui du *gentleman of the Chamber*; car Henry VIII ayant à traduire en français le premier de ces titres, se sert de l'expression : *gentilhomme de la Chambre*. C'est ainsi qu'il qualifiait George Boleyn dans une lettre adressée au grand maître de la Maison de François Ier, le 8 octobre 1529. (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3005, fol. 23); et pourtant les fonctions remplies à cette époque par Boleyn dans l'hôtel de Henry VIII étaient bien celles de *squire of the body*, puisque le mois précédent il en avait reçu le traitement d'avance pour toute une année à courir. (Comptes de la Chambre du Roi conservés au Record Office et publiés dans les *Letters and Papers*, vol. V, pages 303 et suivantes.) Ce payement en septembre 1529 du traitement annuel de Boleyn indiquerait-il que sa nomination avait été faite une des années précédentes également en septembre? En ce cas elle daterait de 1527.

[2] M. Paul Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. I) dit qu'Anne Boleyn était plus âgée que son frère; si cette assertion est exacte, Sanders (*Vera et sincera historia schismatis Anglicani*) a donné la vraie date de la naissance d'Anne en indiquant 1499.

[3] Voir à ce sujet le dernier chapitre.

[4] Il existe, il est vrai, dans les divers dépôts d'archives un assez grand nombre de lettres signées par lord Rochford; mais elles ne sont pas de sa main; deux seulement sont holographes. La première, écrite en février 1530, se trouve au Record Office; elle a été cataloguée par M. Brewer,

maternelle, George Boleyn connaissait à fond le français, ainsi que le prouvent les ambassades incessantes que, même en ses temps de disgrâce, il fut chargé, de préférence à tout autre, de remplir dans notre pays; il entendait aussi le latin et l'italien, mais de son propre aveu, n'était capable de les écrire correctement[1].

Si l'instruction de George Boleyn fut bonne, on ne saurait en dire autant de son éducation proprement dite. Dès l'âge de quatorze ans, peut-être avant, il devait prendre part à ces mascarades que Henry VIII aima toujours à organiser, mais dont ce Roi, encore mal assuré dans la débauche, se servait alors pour satisfaire avec moins de contrainte, à l'aide d'un déguisement, ses amours adultères. C'est ainsi que le jour de Noël 1514, il figura dans une mascarade où Henry VIII tenait un rôle à côté de sa maîtresse du moment, Élizabeth Blount[2].

Mais les scandales de la Cour ne constituaient que la moindre partie des mauvais exemples que le jeune Boleyn avait sous les yeux; chaque jour dans sa propre famille il devait contempler le spectacle de la corruption la plus éhontée. Son père, Sir Thomas Boleyn[3], caractère vil et intéressé, ne reculait devant aucune bassesse, dès qu'il s'agissait de faire un profit quelconque, soit

mais rapportée par lui à une fausse date. (*Letters and Papers*, etc., vol. V n° 6539). La seconde, du 14 novembre 1534, est au British Museum, dans la collection Cotton. (Vespasian F. XIII, fol. 108.) Nous les citerons toutes les deux dans notre récit.

[1] Lord Rochford à X..., février 1530 (c'est précisément la première des deux lettres mentionnées dans la note précédente) : « I can nether wright latin nor italian well. »

[2] *Accounts of revels drawn up at the King's order* (Record Office) publiés *in extenso* par M. Brewer. (*Letters and Papers*, etc., vol. II, n° 1501.)

[3] Il avait été créé chevalier en 1509 à l'avènement de Henry VIII.

en argent, soit en honneurs. On l'a accusé d'avoir prostitué sa femme à Henry VIII; le fait n'est pas clairement établi, mais il n'est que trop certain qu'il abandonna successivement ses deux filles au caprice du Roi et qu'il se fit même largement récompenser de leurs turpitudes. Quand on livre ses enfants, on peut bien livrer son épouse[1].

A la suite d'une pareille éducation, quel homme pouvait être George Boleyn? Certes la nature l'avait richement doué; non seulement il possédait à un très haut degré les avantages physiques[2]; ses qualités morales étaient plus remarquables encore : imagination brillante, esprit vif et plein de ressources, caractère énergique et entreprenant, cœur ardent, grande force d'âme, volonté tenace sans pourtant être opiniâtre; que manquait-il à George Boleyn pour devenir un des personnages les plus influents de son époque? Hélas! il fit le plus souvent un triste usage de ces beaux dons, les employant surtout à contenter les appétits de débauche qu'avaient fait naître en lui de très bonne heure les pernicieux exemples dont il était entouré. George Boleyn mit sa gloire et son étude à être le séducteur le plus heureux de la Cour d'Angleterre, et il ne réussit que

[1] Dans le ms. Cleopatra E. IV (fol. 99) de la collection Cotton (British Museum) se trouvent relevées certaines paroles prononcées à ce sujet par une dame de la Cour : « Item she rehersed my lady Anne (Boleyn) shold be burnyd, for she is a harlot... and that the Kinge had kept both the mother and the dowghters and that my Lorde of Wiltshire (sir Thomas Boleyn) was bawde both to his wif and his two dowghters. » Voir aussi une lettre de sir George Throgmorton à Henry VIII conservée au Record Office et publiée par M. Brewer dans son introduction au IVe volume des *Letters and Papers* (page 324).

[2] « God gave me grace; dame Nature did her part,
Endewed me with gyfts of natural qualities. »
(George Cavendish's *Metrical visions*. — *Lord Rochford*.)

trop bien dans cette tâche[1]. Telle fut, jusque vers la fin de l'année 1529, l'occupation presque exclusive du jeune homme. A partir de cette date, il eut de temps en temps un champ plus noble ouvert à son activité et à plusieurs reprises il se distingua comme diplomate. Avec l'âge qui l'eût mûri et calmé, il serait vraisemblablement devenu homme d'État et aurait pris une part considérable au gouvernement de son pays; malheureusement la tyrannie de Henry VIII abrégea sa carrière; il lui fut, du moins, donné de mourir avec dignité et de racheter par ses derniers moments tous les débordements de sa vie.

[1] « My lyfe not chaste, my lyving bestyall;
I forced wydowes, maydens I did deflower;
All was oon to me, I spared none at all;
My appetite was all women to devoure,
My study was both day and howr
My onleafull lechery how I might fulfill,
Sparyng no woman to have on hyr my wyll. »
(*Ibidem.*) Cavendish qui, en qualité de secrétaire du cardinal Wolsey, premier Ministre de Henry VIII, avait été durant plusieurs années le spectateur de tous les événements de la Cour, pouvait parler en connaissance de cause des bonnes fortunes de George Boleyn dont, sans doute, il avait vu les débuts dans le monde.

CHAPITRE II

Jeunesse de George Boleyn. — Son mariage.
Il devient vicomte Rochford.

De même que sur son enfance, nous connaissons peu de chose sur la première jeunesse de George Boleyn.

En 1519, son père fut nommé Ambassadeur en France; il s'agissait de préparer l'entrevue que devaient avoir et qu'eurent, en effet, l'année suivante, François Ier et Henry VIII, et qui est connue dans l'histoire sous le nom d'*Entrevue du Camp du Drap d'or*. Comme il fallait régler de tous points le cérémonial à observer, les négociations furent longues, et sir Thomas Boleyn resta en France durant près d'un an. Son fils l'accompagnait-il? L'hypothèse est fort probable; elle donne, en tout cas, une explication de cette connaissance parfaite de notre langue par laquelle George Boleyn se distinguait et qu'il eût difficilement acquise s'il n'était venu pour la première fois dans notre pays qu'à l'âge de près de trente ans.

Mais, hâtons-nous de le dire, aucun texte ne confirme cette supposition. Au surplus, les documents contemporains sont presque absolument muets sur le compte de George Boleyn jusqu'à l'année 1526; ils ne le mentionnent qu'à l'occasion de quelques donations

que lui fit le Roi dans le but d'acheter ou de payer sa complaisance. Henry VIII, nous l'avons déjà dit, fut successivement l'amant des deux misses Boleyn; et, d'abord pour gagner leurs faveurs, ensuite pour les en récompenser, il sema les largesses autour d'elles. Leur père, sir Thomas Boleyn, prit des deux mains tout ce qu'on lui offrit; leur frère n'eut guère plus de vergogne. Appelé, en vertu du droit successoral anglais, à recueillir un jour tous les biens fonciers que les séductions de ses sœurs obtenaient pour son père, il accepta encore des donations directes du Roi. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1522 il reçut la survivance de trois charges lucratives, mais viagères, données à sir Thomas dans la mouvance royale[1], à savoir : la sénéchaussée et la capitainerie des chasses du manoir de Tunbridge, le bailliage du château de Brasted, et l'intendance de celui de Penshurst[2]. Deux ans plus tard, un nouveau présent plus considérable fut fait à George par Henry VIII : c'était le manoir de Grymston dans le comté de Norfolk[3].

Ces faveurs étaient dues à Mary Boleyn, la sœur cadette de George. Mariée le 4 février 1520 à un gentilhomme de la Chambre, William Carey, elle avait depuis lors habité les palais royaux toutes les fois que son mari était appelé à prendre son service. Ainsi elle se trouvait souvent à portée des regards du Roi, et elle fut bientôt admirée par lui. C'en était fait désormais de la

[1] Record Office, *Patents* 14 *Henry VIII*, *part* 1re, *membrane* 21th.

[2] Ces trois châteaux situés dans le comté de Kent existent encore. Penshurst, aliéné par Edward VI à la famille Sidney, est resté depuis lors en la possession de celle-ci et appartient aujourd'hui à son chef lord de l'Isle. Brasted a été illustré par le passage de Napoléon III; c'est de là qu'il partit pour son expédition de Boulogne.

[3] 2 juillet 1524. (Record Office, *Patents* 16 *Henry VIII*, *part* 2me, *membrane* 15th.)

passion de Henry pour Élizabeth Blount; il s'en débarrassa en la mariant au loin à un gentilhomme obscur du Lincolnshire, sir Gilbert Talboys; et il fut tout entier à l'amour de Mrs Carey dont la résistance ne paraît pas avoir été longue. Mrs Carey était une femme d'humeur facile et de caractère faible; elle pécha par sensualité, non par cupidité ni par ambition; il faut même dire, à sa décharge, qu'elle n'abusa point de sa domination sur le Roi; elle semble n'avoir rien demandé pour elle-même[1], et si les siens, notamment son père[2], obtinrent quelque chose, c'est qu'ils surent exploiter une situation dont elle ne profitait pas.

Tout autre que Mary Boleyn était sa sœur aînée Anne, qui la remplaça dans l'esprit de Henry[3]. Emmenée en France en 1514 par la princesse Mary Tudor qui allait y épouser le roi Louis XII, elle était restée dans notre pays alors que sa royale maîtresse, devenue veuve, regagnait l'Angleterre. La Cour de François Ier n'était pas une bonne école pour apprendre la vie à une jeune fille; abandonnée au milieu d'une société dissolue, Anne perdit tout sens moral et développant les germes mauvais que la nature avait sans doute mis en elle, elle devint non seulement sensuelle comme tous ceux de

[1] Nous verrons qu'après la mort de son mari, William Carey, elle se trouva dans la gêne.

[2] Sir Thomas Boleyn fut successivement nommé Trésorier de la Maison du Roi (24 avril 1522), sénéchal et capitaine des chasses à Tunbridge, bailli à Brasted, intendant à Penshurst (29 avril 1522); gardien des parcs de Thundersley dans le comté d'Essex et de Westwood dans celui de Nottingham (1523); sénéchal de Swaffham dans le Norfolk (1524), enfin pair d'Angleterre avec le titre de vicomte Rochford (15 juin 1525).

[3] La date de la naissance d'Anne demeure incertaine; mais depuis les publications de Mr Friedmann (*Anne Boleyn, appendix A*) et de Mr Round (*Early life of Anne Boleyn*), il est hors de doute qu'elle était plus âgée que sa sœur.

sa race, mais artificieuse et intéressée. Enfin, en janvier 1522, au bout de près de huit ans de séjour en France, elle fut contrainte par les menaces de guerre[1] de revenir en Angleterre; c'était au moment où son père, par suite de sa nomination aux fonctions de Trésorier de la Maison du Roi (*Treasurer of the household*), allait obtenir un logement à la Cour[2]. Anne n'étant pas mariée devait habiter avec lui, et ainsi elle fut bientôt connue de Henry. On se tromperait en croyant que dès le premier abord elle captiva le cœur de celui-ci; il était lent, en effet, à considérer chez une femme autre chose que les attraits physiques[3]; or Anne n'était pas belle[4], et il fallut que plusieurs années s'écoulassent avant que le charme incontestable de ses manières et de son esprit eût fait impression sur le Roi. D'après Shakespeare, qui dans sa tragédie de *Henry VIII* a reproduit les dires de la tradition populaire, ce serait seulement vers la fin de l'année 1525 qu'au cours d'un bal masqué chez le cardinal Wolsey le monarque amoureux se serait déclaré à Anne[5]; en l'absence de toutes autres données, nous pouvons nous en tenir à celles très vraisemblables que nous fournit le poète et accepter notamment la date qu'il nous indique.

[1] La rupture entre les deux pays eut lieu le 29 mai suivant.

[2] La nomination de sir Thomas est du 24 avril 1522.

[3] Sa conduite vis-à-vis d'Anne de Clèves en est la meilleure preuve; au bout de quelques mois de mariage, il répudia cette princesse dont la laideur lui répugnait; puis, le divorce prononcé, il découvrit chez elle un certain charme et il la garda près de lui jusqu'à la fin de son règne.

[4] Sans parler des portraits peints qui restent d'elle, nous trouvons dans les révélations de George Wyat, le petit-fils de son amant (*Extracts from the life of Queen Anne Boleyn*), la confirmation de tout ce que Sanders a écrit sur son physique. (*Vera et sincera historia schismatis Anglicani.*)

[5] *Henry VIII*, acte I, scène IV. — Le père d'Anne étant appelé vicomte Rochford, la scène se passe après le 18 juin 1525.

Henry croyait trouver dans Anne Boleyn une personne de composition aussi facile que sa sœur Mary; il fut déçu. Ce n'est pas que la nouvelle favorite eût des scrupules; elle était certainement alors, bien que la liaison fût cachée avec soin, la maîtresse du poète Thomas Wyat[1], et sa sensualité la disposait à prêter l'oreille aux avances d'autres amants[2]. Mais ayant vu de quelle manière cavalière Henry VIII avait traité Élizabeth Blount, quoique celle-ci lui eût donné un fils, et ayant encore sous les yeux l'exemple de sa propre sœur Mary qui chaque jour s'enfonçait davantage dans l'oubli et l'obscurité, elle ne voulait pas s'exposer à un sort semblable et entendait ne se livrer qu'après s'être assuré, pour le jour de sa disgrâce, une belle situation indépendante. S'étant tracé cette règle de conduite, elle ne s'en écarta pas une minute, et elle marchanda au Roi la moindre faveur : d'abord, pendant plus d'un an, elle affecta de ne pas croire à la sincérité des déclarations de Henry; puis, quand celui-ci devint plus pressant, elle joua la vertueuse et pour se défendre invoqua sa prétendue pudeur de jeune fille. Dans le principe, sans aucun doute, elle n'avait d'autre but que de mettre le plus possible à profit les sentiments du Roi; mais bientôt reconnaissant que l'amour de celui-ci croissait de jour en jour, l'entendant même dire que pour elle il divorcerait avec son épouse légitime Catherine d'Aragon, elle se demanda pourquoi elle ne le prendrait pas au mot et ne s'assiérait pas à

[1] Outre les révélations déjà citées de George Wyat, on peut voir à ce sujet Nicolas Harpsfield's *Treatise on the pretended divorce between Henry VIII and Katharine of Aragon.* (Edited by the Camden Society.)

[2] Nous supposons que vis-à-vis de sir Henry Percy, qu'elle désira un moment épouser (en 1522 ou 1523), Anne ne faillit pas à la morale.

côté de lui sur le trône à la place de cette dernière. L'entreprise était hardie et exigeait, de la part de celle qui la tentait, une rare habileté; il est vrai qu'aveuglé par l'amour, Henry ne considérait ni les difficultés, ni les conséquences d'un divorce avec la tante de l'Empereur[1] et d'un mariage avec une simple sujette, — circonstance qui facilitait beaucoup la tâche d'Anne; — mais il fallait encore que jusqu'au dénoûment elle sût se maintenir sans rivale et toute-puissante dans le cœur de l'homme le plus capricieux qui fût au monde, et aussi qu'elle le persuadât, en dépit de sa conduite passée, que jamais en dehors du mariage elle ne céderait à des poursuites amoureuses. L'adresse que déploya Anne pour arriver à ses fins fut admirable : faisant taire sa nature, elle mena pendant plusieurs années la conduite d'une femme vertueuse, et cependant par des coquetteries sagement réglées elle ne cessa d'activer chaque jour la passion de Henry.

Ce jeu rapporta beaucoup à la famille Boleyn; le Roi la comblait de faveurs, tâchant ainsi de se rendre agréable à Anne. Nous mentionnerons seulement ici ce que reçut George Boleyn : en 1526, il fut nommé échanson[2], charge peu importante, mais qui conférait la *bouche de cour*, c'est-à-dire le droit d'être logé et

[1] Catherine d'Aragon était sœur de Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint.

[2] Pièces diverses concernant la Maison du Roi publiées dans le recueil : *Letters and Papers* (vol. III, n° 1939, parag. 14). « Yong Bolleyn to have XX^li yeerly above the profits he hath gottyn to hym and hys wyfe to lyve herapon, and also to admyt hym to be one of the kupberers when the Kyng dynyth owt. » La date de cette pièce est donnée parce qu'elle mentionne la nomination au poste de Trésorier de Calais de sir Richard Weston qui succédait à lord Sands, nommé lui-même lord Chambellan le 26 février 1526. (Record Office, *Patents* 17 *Henry VIII, part* 1er. *membrane* 2nd.)

nourri dans les résidences royales[1]; ensuite, probablement l'année suivante, il devint écuyer du corps (*squire of the body*)[2]; puis, grand veneur (*master of the buckhounds*)[3]. Il obtenait, en outre, des sinécures lucratives dans divers châteaux royaux, avec un certain droit d'usufruit sur ceux-ci[4], et était armé chevalier[5]. En octobre 1529, il fut envoyé en France comme Ambassadeur avec un gros traitement[6]. Enfin, en 1530, il fut convoqué personnellement comme baron Rochford à la Chambre des Lords; en vertu des règles de la courtoisie anglaise il portait le titre de vicomte Rochford depuis le mois de décembre précédent, époque à laquelle son père avait été élevé à la dignité de comte de Wiltshire et d'Ormond[7].

[1] Dans le manuscrit n° 34 de la collection Lansdowne (British Museum), on trouve des détails curieux sur ce droit.

[2] Voir plus haut, page 5.

[3] Il est mentionné pour la première fois en cette qualité à la date de Noël 1528. (Comptes de la Chambre du Roi conservés au Record Office et publiés dans les *Letters and Papers*, vol. V, pages 303 et suivantes.)

[4] Nous donnons en anglais d'après les *Letters and Papers* les noms des charges bizarres qu'il reçut : « Keeper of the palace of Beaulieu and of the manor and mansion of Newhall, Essex; gardener and keeper of the garden and orchard of Newhall; warrener and keeper of the warren in the said manor; keeper of the wardrobe in the palace of Beaulieu and in the manors of Newhall, Derham, Walkefare Hall, and Powers, Essex; with certain daily fees in each office and the power of leasing the said manors for his lifetime. » (15 novembre 1528. — Record Office, *Patents* 20 *Henry VIII, part* 1er, *membrane* 25th.) — « Chief steward of the palace of Beaulieu and all possessions annexed to it by authority of Parliament or otherwise; keeper of the new park there. (1er février 1529. — *Patents* 20 *Henri VIII*.) Le 27 juillet suivant, il fut aussi nommé gouverneur d'un hospice à Londres. (*Patents* 21 *Henry VIII, part* 1er, *membrane* 26th.)

[5] Il est mentionné comme tel dans une donation que lui fit le cardinal Wolsey vers la fin de l'année 1529. (Record Office, *Letters and Papers*, vol. IV, n° 6115.)

[6] Il était payé deux livres par jour. (Comptes de la Chambre du Roi. — Record Office, *Letters and Papers*, vol. V, pages 303 et suivantes.)

[7] La promotion de sir Thomas Boleyn au titre de Comte est du 8 décembre 1529.

Entre temps, George Boleyn s'était marié : il avait épousé Jane Parker, petite-fille de lord Morley le poète. La date de ce mariage ne nous est pas connue. Nous voyons bien qu'une personne désignée sous le nom de Mrs Parker prit part le 4 mars 1522, en compagnie d'Anne Boleyn et de Mrs Carey, à une mascarade qui eut lieu en barques sur la Tamise[1]; s'agirait-il là de Jane Parker et se trouvait-elle adjointe à ses deux futures belles-sœurs comme étant déjà la fiancée de George Boleyn? Le mariage, en tout cas, avait certainement eu lieu quand, en 1526, le jeune Boleyn fut nommé échanson de Henry VIII; car cette nomination était accompagnée de la constitution d'une rente annuelle de vingt livres en faveur de lui et de sa femme[2], et un autre document de la même époque, émané de la main du cardinal Wolsey, premier Ministre de Henry, nous apprend que non seulement George Boleyn, mais aussi son épouse, jouissait alors du droit de *bouche de cour*[3].

Si nous ignorons la date précise du mariage, nous en connaissons du moins les conditions. La dot que dut apporter Jane Parker fut de deux mille marcs[4]; ce chiffre, élevé pour l'époque, avait évidemment été fixé par sir Thomas Boleyn qui entendait que son fils fît une bonne affaire, et qui ne voulut rien rabattre de ses prétentions; or Henry Parker, le père de la fiancée, n'était pas dans un état de fortune qui lui permît de se dessaisir d'une telle somme; il ne put en verser

[1] Comptes de la Chambre du Roi, année 1522, *die citato*. (Record Office, *Letters and Papers*, vol. II.)
[2] Voir plus haut, page 6, note 2.
[3] Record Office, *Letters and Papers*, vol. III, n° 1939, paragraphe 4.
[4] Environ treize cents livres.

qu'une partie, et ce fut Henry VIII lui-même qui, sous l'influence de Mary ou plus probablement d'Anne Boleyn, parfit la différence[1].

Les nouveaux époux semblent avoir vécu sans aucune intimité. Il existe au British Museum un poème manuscrit français intitulé : *Tourmens de mariage*, sur le premier feuillet duquel est écrit de la main de George Boleyn : « *Ce livre est à moi*, 1526[2] »; cette mention indique-t-elle que, à la date donnée, c'est-à dire fort peu de temps après son mariage, George Boleyn regrettait déjà d'avoir perdu sa liberté? Cette induction est pleinement confirmée par ce que nous savons du caractère des époux; lui, il est vrai, pouvait s'éprendre sincèrement, mais ses ardeurs s'éteignaient vite et il n'était pas homme à se laisser enchaîner par la bienséance à une personne qu'il n'aimait plus; quant à Jane Parker, elle n'avait aucun sens moral, — elle le prouva bien plus tard, en aidant, au milieu des circonstances les plus répugnantes, aux amours de la reine Catherine Howard[3]; — comment aurait-elle pu se croire liée par des devoirs envers un mari qui la négligeait? Toutefois aucun texte précis n'autorise à dire que la mésintelligence entre les époux ait jamais

[1] Ces détails sont rapportés par lady Rochford dans une lettre adressée, après la mort de son mari, au Secrétaire d'État Cromwell et dans laquelle elle réclame son douaire de veuve; cette pièce a été publiée par Ellis. (*Original letters*, 1re série, n° 124.)

[2] « Thys boke ys myn, 1526. » (Royal ms., 20 B, XXI.)

[3] D'après l'ambassadeur de France Marillac (Dépêche au Roi du 22 novembre 1541), lady Rochford faisait le guet pendant les rendez-vous que Catherine Howard donnait à son amant « en la garderobbe où elle se retiroit à ses affaires. » Marillac, dans la même dépêche, dit de lady Rochford qu'elle « a esté assez mal nommée toute sa vie de ne faire grant estime de son honneur. » (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac* publiée par M Kaulek avec la collaboration de MM. Farges et G. Lefèvre-Pontalis.)

pris des proportions scandaleuses[1]; aucun surtout ne vient à l'appui de l'opinion exprimée par plusieurs auteurs[2] que lady Rochford contribua à la perte de son mari. Au contraire, quand celui-ci eut été arrêté par l'ordre de Henry VIII, au moment où chacun effrayé de la colère du Roi ne songeait qu'à renier toute ancienne relation avec le prisonnier, elle seule lui donna un témoignage public de sympathie et implora sa grâce[3].

Comme autre incident particulier au cours des jeunes années de George Boleyn, nous n'avons plus à signaler que la maladie dont il fut atteint au printemps de 1528. C'était une fièvre éruptive fort dangereuse, nommée la suette, qui exerçait alors de grands ravages en Angleterre et dont l'Ambassadeur de France, Jean du Bellay[4], fai-

[1] Il semble même qu'elle correspondait avec son mari durant les nombreuses absences que celui-ci fit en France. Sir Edward Baynton, vice-chambellan d'Anne Boleyn devenue alors Reine, écrivant en juin 1533 à lord Rochford, fait allusion à la conduite du duc de Suffolk, mais s'abstient de donner des détails parce que, dit-il, lady Rochford a dû déjà raconter es faits dans ses lettres : « Yf it may please you to shewe hym (le duc de Norfolk, chef de l'Ambassade anglaise dont faisait partie lord Rochford) that my Lord of Suffolk is looth to lett falle a noble, onlesse he toke up a ryall for it. The matier doeth probably appere in a letre by my lady your wife (to you), or els by sum other, I am sure, that hath advertised hym (the duke of Norfolk) by their letters. » (Sir Edward Baynton à lord Rochford, 9 juin 1533. — Record Office, *Letters and Papers*, vol. VI, n° 613.)

[2] Notamment par Burnet (*History of the Reformation*, part 1re, book III).

[3] Sir William Kingston, lieutenant de la Tour de Londres, au Secrétaire d'État Cromwell, mai 1536 : « M. Caro (le grand écuyer de Henry VIII) and Matser Bryan commanded hym (a gentleman usher) in the Kyngs name to my Lord of Rotchfort from my lady hys wyf : she wold humbly sut unto the Kyngs hynes for hyr husband; and so he gave hyr thanks. » Ce document qui se trouve au British Museum (Collection Cotton, Othon C.X, fol. 222), a été fort mutilé par un incendie; on le reconstitue grâce à une transcription presque littérale qu'en avait faite auparavant Strype. (*Memorials ecclesiastical*, livre I, chap. XXXVI.)

[4] Jean du Bellay, évêque de Bayonne, frère de Guillaume et Martin du Bellay, les auteurs des *Mémoires*.

sait en ces termes la description[1] : « Ce mal de suée est « une maladie qui est survenue icy depuis quattre jours, « la plus aisée du monde pour mourir; on a ung peu « de mal de teste et de cueur, souldain on se mect à « suer. Il n'y fault point de médecin[2]; car qui se « découvre le moins du monde ou qui se couvre ung « peu trop, en quattre heures, aulcunes foys en deux « ou troys, est depesché sans languir. Il y a douze ans « que telle chose advint[3], dont il mourut dix mil per- « sonnes en dix ou douze jours; mais elle n'estoit si « aspre que à ceste heure elle commence. »

Henry VIII avoit grand'peur de cette maladie. Il était alors avec toute sa Maison installé au château de Greenwich et faisait sans succès sa cour à Anne Boleyn. Tout à coup le 16 juin, « une des filles de chambre » de cette dernière fut atteinte par le mal. Aussitôt le Roi jugea sa favorite infectée et l'éloignant en hâte de lui, il la renvoya chez son père à Hever dans le comté de Kent; lui-même s'empressait en même temps de « desloger » de Greenwich et cherchait à se garantir de la contagion en franchissant la Tamise et en gagnant Waltham dans le comté d'Essex[4]. Vaine précaution[5] : à

[1] Jean du Bellay au grand maître Anne de Montmorency, 18 juin 1528. (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3077, fol. 71.)

[2] Du Bellay veut dire qu'il était inutile d'appeler des médecins; ils arrivaient trop tard et trouvaient le patient ou mort, ou hors de danger.

[3] Du Bellay se trompe; la précédente épidémie avait eu lieu en 1518.

[4] Du Bellay au grand maître Anne de Montmorency, 18 juin 1528 (*loco citato*) : — « Une des filles de chambre de Mademoyselle de Boulan se trouva mardy acteinte de la suée. A grant haste le Roy deslogea et alla à douze miles d'icy (de Londres); et m'a-t-on dict que la damoyselle fut envoyée par le Sussect au vicomte (de Rochford) son père qui est en Cainct. »

[5] Il faut dire, pour être juste, qu'il devait en tout état de cause se rendre à Waltham (Heneage au cardinal Wolsey, 11 juin 1528. — *Henry VIII State Papers*, vol. I, partie 1re, n° 144); le déplacement fut seulement avance.

peine était-il arrivé dans ce dernier château que la suette commença à faire rage autour de lui; un grand nombre des officiers de sa Maison furent frappés, entre autres George Boleyn et son beau-frère William Carey qui tous deux étaient à ce moment de service auprès de Henry, l'un comme écuyer, l'autre comme gentilhomme de la Chambre[1]. Carey succomba à la maladie[2]; Boleyn, au contraire, résista et au bout de peu de jours, il fut en état de suivre le Roi qui, toujours harcelé par la peur, se retirait à Hunsdon dans le Hertfordshire[3].

Enfin, l'épidémie cessa; désormais Henry VIII pouvait, sans inquiétude, revoir Anne Boleyn, bien qu'elle eût été, elle aussi, atteinte par la suette dans sa retraite à Hever. A la fin de juillet, elle rejoignit son royal prétendant au château de Ampthill; et la Cour d'Angleterre reprit son genre de vie habituel.

[1] Henry VIII à Anne Boleyn, juin 1528 (*Love letters* n° 3, publication de G.-A. Crapelet; les mêmes lettres ont été éditées dans le *Harleian Miscellany*) — : « Vous estant à Waltam, deux usshyrs, deux verlès de chambre, vostre frère, mestre tresorere (sir William Fitzwilliam) ont tombé malades; et sont d'asteure du tout sains; et depuis nous nous sommes reboutés en nostre meson de Honsdon. »

[2] William Carey mourut le 22 juin. (Brian Tuke à Wolsey, 23 juin; *Henry VIII State Papers*, vol. I, partie 1re, n° 147.)

[3] Le Roi était déjà à Hunsdon le 21 juin. (Brian Tuke à Wolsey, 21 juin; *Henry VIII State Papers*, vol I, partie 1re, n° 146.)

CHAPITRE III

Première Ambassade de lord Rochford en France.

L'année 1529 est, dans tout le règne de Henry VIII, celle qui marque le plus; c'est, en effet, durant son cours que se produisirent les événements qui déterminèrent immédiatement la rupture entre l'Angleterre et le Saint-Siège.

Fatigué des résistances d'Anne Boleyn, Henry s'était décidé à demander au pape Clément VII l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon; il alléguait comme motif que, malgré les dispenses accordées par Jules II, il n'avait pu contracter une union valable avec une femme qui était la veuve de son frère[1], l'Église n'ayant point le droit d'autoriser un mariage entre personnes alliées à ce degré. Clément VII, après d'assez longues hésitations, avait consenti à envoyer à Londres un Légat pour statuer, de concert avec le cardinal Wolsey, sur la demande du Roi. Déjà les deux prélats siégeaient et la sentence allait être rendue, conformément, sans doute, aux désirs de Henry, quand Catherine d'Aragon récusa les juges et formula un appel

[1] Catherine d'Aragon avait été mariée en premières noces au fils aîné de Henry VII, le prince Arthur.

direct à Clément VII en cour de Rome. Aussitôt les Légats interrompirent la procédure, et le Pape faisant droit à la réclamation de la Reine, évoqua la cause devant le Collège des Cardinaux. Ainsi Anne se trouvait frustrée dans ses espérances, au moment même où elle croyait toucher au but; le divorce, dont elle ne doutait plus, devenait incertain et était, en tout cas, rejeté à une date lointaine. Furieuse, elle se vengea de cette déception inattendue sur le cardinal Wolsey qui n'avait pas, croyait-elle, soutenu ses intérêts avec assez d'ardeur. Henry VIII était las de la domination de ce Ministre impérieux et hautain; Anne n'eut donc pas de peine à consommer sa disgrâce. Le malheureux Cardinal, privé de ses charges et relégué à la campagne, tenta bien d'apaiser sa puissante ennemie; il se dépouilla en faveur des parents et amis de celle-ci de ce que le Roi lui avait laissé; dans cette distribution, George Boleyn eut sa part, il reçut une annuité de 200 livres à percevoir sur les revenus du diocèse de Winchester et une autre de 200 marcs sur ceux de l'abbaye de Saint-Albans[1]. Ces largesses furent inutiles : Anne ne pardonna pas, et on ne sait quel sort aurait encouru Wolsey, si la mort ne s'était hâtée de l'enlever.

Quand ces présents lui furent faits, George Boleyn n'était pas en Angleterre; il était parti pour la France afin de s'acquitter de cette Ambassade que lui avait procurée l'influence de sa sœur. Quelle était la Mission confiée à ce jeune homme qui débutait dans la diplomatie et qui jusqu'alors ne s'était fait connaître que

[1] L'acte de donation est au Record Office (*Letters and Papers*, vol. IV, n° 6115); il est postérieur en date au 8 décembre 1529, puisqu'il qualifie George Boleyn de vicomte Rochford.

par ses bonnes fortunes? Il s'agissait tout simplement de gagner aux vues de Henry VIII sur la question de son divorce la Cour et les Universités de France et d'amener ces dernières à proclamer, contrairement aux doctrines qu'elles professaient, que le Souverain Pontife n'a pas le pouvoir de dispenser de l'observation des règles canoniques et, en particulier, d'autoriser le mariage de quelqu'un avec la veuve de son frère; tâche, on le voit, assez ardue pour un novice qui, vraisemblablement, ne s'était encore jamais occupé de théologie[1].

Aussi Henry avait-il adjoint à Boleyn un autre Ambassadeur réputé compétent, John Stokesley, qui bientôt après devint Évêque de Londres. Ce dernier n'était que second plénipotentiaire; mais, dans la pensée du Roi, il devait travailler seul à l'accomplissement de la Mission; c'était lui spécialement que les instructions chargeaient de négocier avec les Universités françaises[2], et bien que Boleyn eût pleins pouvoirs pour traiter avec François Ier la question du divorce, il était sous-entendu qu'il n'agirait que de concert avec son collègue et se rangerait toujours à son avis[3]. Nous

[1] C'est probablement à la suite de cette Ambassade qu'il commença à s'occuper des questions religieuses. Il semble avoir fait alors une étude approfondie de la Bible, à en juger par les paroles qu'il prononça au moment de mourir : « Men do common and saye that I have bene a settar forth of the worde of God and one that hath favored the Ghospele of Christ; and bycause I would not that God's word shuld be slaundered by me, I say unto you all that yf I had followed God's worde in dede as I dyd rede it and set it forth to my power, I had not come to this. » (*Chronicle of Calais*, edited by the Camden Society.) Nous donnons au chap. x une autre version analogue de ces paroles.

[2] Instructions données aux deux Ambassadeurs. (*Henry VIII State Papers*, vol. VII, n° 264.)

[3] L'Ambassadeur de France à Londres, Jean du Bellay, donne ce même détail, mais attribue à un autre personnage le rôle rempli par Stokesley. « Penisson que cognoissez, luy est baillé (à Boleyn) pour luy tenir com-

allons voir que le jeune homme trompa tous ces calculs et qu'il fut, en réalité aussi bien que nominalement, le chef de l'Ambassade.

C'est au commencement d'octobre que Boleyn, accompagné de son mentor Stokesley, quitta l'Angleterre; il emmenait avec lui un train de maison assez considérable qui, joint à son gros traitement, lui donnait le moyen de faire figure à la Cour de France[1]. Car, il faut bien le dire, c'était à cette seule fin qu'il avait été choisi comme Ambassadeur; Anne Boleyn, toujours désireuse de faire briller les siens afin de se rehausser elle-même, s'était dit que la propagande à entreprendre auprès des Universités offrait l'occasion de mettre son frère en relief, et elle avait pris ses mesures pour que sa mission fût environnée de plus d'éclat que celle d'un envoyé ordinaire. Henry VIII, sous la pression de sa favorite, avait même dû écrire au grand maître de la Maison de François Ier, Anne de Montmorency, pour le prier de donner « faveur et support » à Boleyn[2]; par convenance, il recommandait dans sa lettre ses deux plénipotentiaires; mais la correspondance de l'Ambassadeur de France à Londres montre clairement que c'était pour Boleyn seul que Henry désirait des prévenances et des honneurs[3].

pagnie et servir d'adresseur. » (Du Bellay à Montmorency, 4 octobre 1529. Bibliothèque nationale, Fonds français, 3077, fol. 125.) Penizon était un de ces nombreux agents subalternes dont Henry VIII aimait à se servir.

[1] Du Bellay à Montmorency, 4 octobre (*loco citato*) : « D'icy à trois ours part maistre Boulan qui maine le docteur Stocles avec luy et va fort bien en ordre. »

[2] Henry VIII à Anne de Montmorency, 8 octobre 1529. (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3005, fol. 23.)

[3] Jean du Bellay à Montmorency, 4 octobre 1529 (*loco citato*) : « Ceulx qui l'envoyent (Boleyn) ont grant envye qu'on luy fasse ung bien bon recueil et plus d'honneur que l'ordinaire ne requiert.... Je vous ay bien voulu advertir que le recueil qu'on luy fera sera fort poisé. »

François Ier, dans le fond de sa conscience, devait probablement trouver assez immoral le divorce réclamé par Henry VIII; pourtant il ne pouvait, à cause de la raison d'État, refuser à ce dernier son concours; il était l'obligé du roi d'Angleterre qui venait de promettre d'avancer les sommes nécessaires pour la rançon de ses deux fils aînés détenus alors comme prisonniers en Espagne[1], et il aurait couru le risque, en n'appuyant pas les prétentions de ce Souverain, de le voir retirer son offre généreuse.

Dans ces circonstances, Boleyn ne pouvait manquer de rencontrer auprès de François Ier un accueil des plus favorables; ce prince s'empressa de lui déclarer qu'il allait tenter tous ses efforts pour que Henry VIII atteignît son but au plus vite; et de fait, sur son ordre, le grand maître de sa Maison, Anne de Montmorency, se mit immédiatement en campagne, aidant Stokesley et les autres agents anglais[2] à gagner l'Université de Paris[3]. Seulement, tout en prenant parti pour Henry VIII, François Ier tenait à conserver les apparences de la plus stricte neutralité, de manière que ni le Pape ni surtout Charles-Quint ne pussent rien trouver à redire à sa conduite; aussi de grandes précautions furent-elles prises pour dissimuler le rôle joué par certains fonctionnaires de la Cour dans les intrigues qui se tramaient autour de la Sorbonne[4], et, en particulier,

[1] C'est au Traité de Cambrai que Henry VIII fit cette promesse.

[2] Parmi ces agents on est étonné de trouver Reginald Pole, qui bientôt après, par un changement complet de front, devint le plus actif champion anglais du Saint-Siège et mourut cardinal.

[3] Au sujet du rôle de Montmorency à cette époque, voir l'ouvrage de M. Francis Decrue : *Anne de Montmorency, à la cour, aux armées et au conseil de François Ier*, chap. IV.

[4] On peut juger de ces précautions par la lecture d'un passage d'une lettre écrite à Montmorency par un des principaux agents français qui tra-

presque toutes les pièces relatives à ces intrigues furent détruites avec soin.

Tout d'abord, la propagande entreprise au profit de Henry VIII sembla marcher à souhait; Boleyn et Stokesley avaient même écrit à leur maître qu'une consultation favorable à ses vues allait incessamment être rendue par l'Université de Paris[1]. Mais les bonnes paroles qu'avaient données certains docteurs ne constituaient pas un engagement ferme, ainsi que le croyaient les deux Ambassadeurs anglais; ils eurent bientôt lieu de s'apercevoir de leur méprise.

Pas plus que Henry VIII, la reine Catherine d'Aragon ne négligeait ses intérêts. Voyant les efforts tentés par son mari pour gagner les Universités, elle aussi s'était mise en campagne dans le but d'empêcher ces dernières de se prononcer contre elle. A Paris, ce fut un théologien espagnol nommé Pierre Garray qui vint soutenir la cause de la Reine; il arriva vers la Noël et il eut la bonne chance de trouver aussitôt un allié résolu dans le syndic de la Faculté de théologie, Noël Beda,

vaillaient pour Henry VIII (Guillaume du Bellay à Montmorençy, 27 janvier 1530. Bibliothèque nationale, Fonds français, 3079, fol. 63) : — « Il n'y aura mal qu'en passant à Paris je trouve une lettre du Roy addressante à moy pour en reparler encores (du divorce) à messieurs nos maistres (les docteurs de la Sorbonne), affin qu'ils ne pensent que je le fasse sans commission, et j'en scauray user avecques discrétion qu'elle ne sera veue en lieu qu'il en puisse venir nouvelles à l'Empereur; et quand (même) il scaura, ores que je m'en soys trop fort empesché, le Roy me pourra désavouer et nyer qu'il m'en ayt donné charge ne commission. »

[1] Jean du Bellay au grand maître Montmorency, 29 décembre 1529 (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3079, fol. 29) : — « Je n'ay encores veu ce Roy (Henry VIII) ne ceulx qui ont le crédit envers luy en si bon train qu'ilz sont; à quoy a merveilleusement aydé ce que voz théologiens ont faict, selon l'advis qui est venu des Ambassadeurs (Boleyn et Stokesley). » Et du Bellay, croyant déjà la négociation heureusement terminée, ajoutait : « Les dictz Ambassadeurs seront en brief révoqués, à ce que je voy. »

qui, malgré les admonestations du grand maître Montmorency, persistait à enseigner que le Souverain Pontife a le pouvoir absolu d'autoriser le mariage d'un homme avec la veuve de son frère. Beda avait déjà rédigé une consultation dans ce sens et l'avait fait signer par quelques-uns de ses amis, membres de la Faculté. Il la remit à Garray, et celui-ci, en la colportant parmi les autres docteurs, put en peu de jours recueillir un grand nombre de nouvelles signatures[1]; même il réussit à ramener plusieurs de ceux qui venaient de montrer des dispositions favorables à Henry[2]. Ainsi, au commencement de l'année 1530, tandis que Stokesley, malgré l'aide de Montmorency, n'avait encore obtenu pour son maître que des encouragements sans valeur, une déclaration écrite assurait Catherine d'Aragon du concours de la majorité de la Sorbonne[3].

[1] Stokesley au comte de Wiltshire, 16 janvier 1530 (*Henri VIII State Papers*, vol. VII, n° 267) : — « The unlernyd Spanyard doctour Petre Garray by his importune sute and bering abowte to certaine simple doctours a byll, whiche the saide Beda, notwiths tonding the Greate Maisteris monition, hath with his adherentes sith Christmas signed and delyvered to the saide Spanyard against our opinion, hath circumvented a fewe of the doctours. »

[2] L'Ambassadeur impérial à Londres raconte en ces termes ce que le sieur de Langey (Guillaume du Bellay), alors Ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre, lui avait dit sur l'embauchage qui se pratiquait à la Sorbonne : « Voyant Monsieur de Langey les conjectures que luy mettois en avant, il fut contraint de se descouvrir; il scavoit bien pour vray que le docteur Stocler avoit demandé l'advis de plusieurs docteurs entre lesquieux il s'en estoit trouvé de ceux qu'il tenoit certainement debvoir escrire en sa faveur, qu'avoient opiné du contraire. » (Chapuis à l'Empereur, 6 février 1530. — Archives de la Burg, Rep. P, fasc. c. 226.) Langey, pour amoindrir l'importance de cet aveu, ajoutait contrairement à la vérité, que « le mesme (échec) aussy estoit advenu à un docteur hyspagnol demeurant en Sorbonne qui sollicitoit de l'autre cousté en faveur de la Royne ».

[3] Une liste des docteurs de l'Université de Paris ayant promis leur voix à Catherine se trouve à Vienne, aux archives de la Burg. (Rep. P, fasc. c. 226, 2e partie, fol. 28.)

Henry VIII, averti de cette situation, conçut un vif mécontentement qu'il témoigna ouvertement à un Ambassadeur extraordinaire de François Ier; peu s'en fallut même qu'il n'accusât ce dernier de trahison[1]. De fait, malgré les assurances de bonne volonté recueillies à la Cour de France, toute la campagne entreprise par Henry dans ce pays paraissait condamnée à un échec certain. Alors lord Rochford — George Boleyn avait pris ce titre au mois de décembre quand son père avait été élevé au comté de Wiltshire — alors, disons-nous, lord Rochford se révéla. François Ier venait de quitter Paris et voyageait dans l'est de son Royaume; Rochford résolut d'aller le trouver et de réclamer de lui un ordre précis enjoignant aux docteurs de la Sorbonne de se rétracter et d'émettre une nouvelle opinion favorable à Henry VIII. Il était à prévoir que François se montrerait choqué d'une telle exigence se produisant sans préparation; mais peu importait; Rochford serait pressant, impérieux même, et comme, après tout, François avait besoin de l'argent de Henry, il finirait par céder[2]. Seulement, afin de ne pas perdre ses apparences d'im-

[1] Guillaume du Bellay à Montmorency, 27 janvier 1530 (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3079, fol. 63) : — « Je vous asseure que la bonne response qui est venue à ce Roy (Henry VIII) des docteurs et Universités de Italye, luy a faict trouver fort mauvoisque ceulx deParis ayent tenu si peu de compte de luy aider, et ne se povoyt persuader que ce ne fust par faulte que le Roy (François Ier) ou vous, messieurs de son Conseil, ne leur eussiez assez affectueusement recommandé l'affaire. »

[2] Stokesley dans une lettre fort intéressante dont nous avons déjà cité un passage (*Henry VIII State Papers*, vol. VII, n° 267), expose au père de lord Rochford le plan de celui-ci : « If my lorde (of Rochford) spede of our desyres, we shall revoque their subscriptions (of the Doctors) and bryng them to our handes, and sett those simple Doctours agayne at their libertie, withoute brute or suspicion of any partialitie on the Frenche Kynges partie; and, if the Kyng and his Counsell denye our requestes, my Lorde your sonne will spent hym somwhat streightlye. »

partialité, il pourrait se servir d'un intermédiaire pour faire entendre sa volonté aux docteurs; et cet intermédiaire serait le Premier Président du Parlement de Paris, Pierre Lizet, que lord Rochford savait disposé à seconder les idées de Henry VIII. Lizet possédait un puissant moyen d'action sur la Sorbonne; tout récemment, il avait aidé celle-ci à gagner un procès, il lui était aussi facile de la desservir à la prochaine occasion. En outre, l'intervention de Lizet offrait ce grand avantage, que, comme il passait pour partisan de la suprématie du Saint-Siège, elle n'éveillerait aucun soupçon[1].

Ayant ainsi arrêté son plan, lord Rochford quitta Paris le 15 janvier et partit sur la route de Bourgogne à la poursuite de François Ier[2]. Nous ignorons en quel endroit il l'atteignit et s'il eut avec lui de vives discussions, toutes les pièces relatives à ces négociations ayant été détruites avec le plus grand soin. Mais, ce qui est hors de doute, c'est que Rochford obtint gain de cause complet; voici, en effet,

[1] Stokesley au comte de Wiltshire, 16 janvier 1530 (*Henry VIII State Papers*, vol. VII) : — « Monsieur Lysot maynteigned the Facultie moche late in a certayne debate that they had, and hath many of them at his devotion. He is thowght moche papale and a mervellous greate dissembler; and therfor we doubte how to use hym, but yet we trust by a frend of his, one of our doctours, to knowe his opinion and affection in our matier. And oone of our devises that my Lorde your sonne doth now sollicite, is to have veray effectuall letter to hym as well from the French Kyng as from the admirall his promotour. » (C'était le grand amiral de France, Chabot de Brion, qui, usant de son influence auprès de François Ier, avait fait nommer son ami Lizet Premier Président du Parlement de Paris.)

[2] Stokesley à Wiltshire (*Ibidem*) : — « Yestreday the 15th of this month, my veray especiall Lorde your sonne in goode and prosperous helth and estate took his journey with his honorable trayne towardes the Frenche Kynge now beyng ten leeges beyond Troies in his journey towardes Digion. »

la lettre que le Roi adressa au Président Lizet[1] :

« Monsieur le Président, j'ay amplement esté adverty du mauvais office que ont dernièrement faict Beda et quelques aultres à la congrégation et assemblée des théologiens faicte en ma ville de Paris pour opiner sur le faict du divorce du roy d'Angleterre, mon bon frère et perpétuel allié, chose que j'ay trouvée et trouve si estrange qu'il ne seroit possible de plus. Et pour autant que je désire singulièrement, pour l'obligation que j'ay envers mondict bon frère, de porter et favoriser ses affaires en tous les endroictz que besoing sera comme les miennes propres, sans blesser mon honneur ni ma conscience; à ceste cause, je veulx et vous ordonne que, incontinent ces lettres receues, vous faictes venir devers vous ledict Beda pour luy faire entendre le malcontentement que à bonne et juste cause j'ay de luy, et luy déclarez ouvertement de par moy, en luy monstrant la présente affin que adjouste plus de foy à ce que vous luy direz, que s'il ne rhabille promptement la faulte et erreur qu'il a faicte et commise en ceste matière, je le feray chastier de sorte qu'il congnoistra par effect que luy ne ceulx de sa qualité ne se devront mesler si avant des affaires d'un roy de France. Et s'il vous vient à remonstrer et alléguer qu'il est question d'affaire d'importance et qui touche à la conscience, au moyen de quoy il est besoing d'en avertir nostre Sainct-Père avant que passer plus oultre, vous luy deffendrez de ma part et pareillement à tous aultres que verrez estre besoing, — sur tant qu'ils craignent à me désobéir et desplaire

[1] L'original de cette lettre a dû être détruit; mais une copie en fut envoyée à Henry VIII et se trouve aujourd'hui au Record Office. (*Letters and Papers*, vol. V, n° 6459.)

et d'estre pugniz de sorte que ce sera exemple à tous aultres, — qu'ilz n'ayent non seulement à envoyer devers notredict Sainct-Père pour cest effect, mais de tenir plus aucun propoz de ce faire : d'aultant que ce seroit totallement contre les droictz, privillèges et auctoritez de mon royaume, lesquelz pour riens je ne vouldroys souffrir ne laisser aucunement diminuer, actendu mesmement que si je venoys par cy après à avoir la guerre avec mondict Sainct-Père ou ses successeurs (que Dieu ne vueille!), il n'y a chose en mondict royaume de quoy je me voulsisse myeulx deffendre, en vertu de sesdicts privillèges, que du concille gallican de la Faculté de théologie. Et que, au demeurant, sans plus de dillation, luy (Beda) et ses compagnons ayent à opiner sur tous les poinctz et articles que leur ont esté ou seront baillez par les Ambassadeurs de mondict bon frère et à mectre par escript leurs dictes oppinions pour les m'envoyer affin de les bailler après à qui bon me semblera[1] ».

En même temps que cette lettre, lord Rochford arracha encore au Roi la promesse que Beda serait expulsé de France, s'il persistait à mettre obstacle à l'accomplissement des désirs de Henry VIII[2]. C'était,

[1] La pièce conservée au Record Office porte la date du 17 juin 1550; mais cette date doit être celle à laquelle la copie fut envoyée de France à Henry VIII, et non celle à laquelle la lettre originale fut écrite. « *Les Ambassadeurs* » anglais mentionnés par François Ier sont évidemment Rochford et Stokesley, puisque, après la cessation de leur mission, Henry VIII ne fut plus représenté en France que par un seul Ambassadeur à la fois; or, on va le voir, Stokesley quitta la France en février et Rochford en mars.

[2] Ceci ressort d'une lettre écrite trois ans plus tard, le 27 janvier 1555, par le duc de Norfolk au grand maître Montmorency (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3040, fol. 4) : — « Dadvantage je m'esbahis grandement comme Beda, exprès calomniateur de la matière du Roy mon maistre, — et veu que le Roy vostre maistre avoit promys à Monsieur de

on le voit, pour le jeune Ambassadeur un succès complet, et il l'avait remporté en un très court espace de temps; dès avant le 5 février il était rentré à Paris, car il put audit jour se rendre à Saint-Denis au-devant de son père le comte de Wiltshire qui traversait la France pour aller en Italie représenter Henry VIII à une entrevue que le pape Clément VII était sur le point d'avoir à Bologne avec l'empereur Charles-Quint[1].

Revenu à Paris, lord Rochford commença à appeler de ses vœux le moment où il pourrait retourner en Angleterre; aussi bien la besogne qui lui incombait dorénavant était ingrate et peu faite pour lui. Il fallait, tout comme si rien n'eût été convenu avec François Ier, continuer la discussion avec la Sorbonne, afin que la consultation que celle-ci allait être forcée de donner pût paraître le résultat de la persuasion. Or Rochford devait soutenir seul cette discussion; son collègue Stokesley, en effet, venait d'être détaché de lui et partait pour l'Italie à la suite du comte de Wiltshire[2]. Nécessairement le jeune Lord, peu versé dans le droit canon, faisait triste figure dans ses entretiens avec les

Rochford que, encore qu'il n'y eust eu aultre cause sinon que iceluy Beda estoit ennemy de la juste matière, non seullement il le vouldroit banyr de Paris, mais aussy de tout son royaume, — a esté si souldainement rappellé; qui est chose fort loing de l'expectation de mondict maistre et de son conseil. »

[1] Neufville à Montmorency, 6 février 1530 (Bibliothèque nationale, Fonds français, 2976, fol. 80) : — « Hier arriva en ceste ville (Paris) Monsieur le comte de Vuichir. Monsieur Boullan (lord Rochford), Monsieur de Castres et moy bien accompaignez allasmes au-devant jusques à la chappelle du Lendit. »

[2] Dès le 21 janvier 1530, l'envoi de Stokesley en Italie était chose décidée. (Rymer's *Fœdera*, vol. XIV, *die dicto*.) Seulement il ne partit de Paris qu'au commencement de février; le 15 de ce mois il était encore à la Charité-sur-Loire. (Ghinucci à Croke, 1er mars 1530. — British Museum, Cotton ms. Vitellius, B. VIII, fol. 46.)

docteurs parisiens; ceux-ci ne le prenaient pas au sérieux et éludaient d'entrer en argumentation avec lui; et ainsi, n'ayant aucune occasion de constater chez eux un revirement d'opinion, il ne parvenait même pas à reconnaître si l'intervention de François Ier s'exerçait déjà[1]. En homme intelligent, Rochford souffrait de la situation fausse dans laquelle il se trouvait placé, et il souhaitait vivement qu'un autre plus compétent vînt prendre sa place. Il faut dire aussi qu'il avait soif des passetemps alors en faveur à la Cour d'Angleterre et qu'il était difficile de se procurer à Paris dans un milieu tel que celui des théologiens de la Sorbonne[2]; il soupirait après les chasses à courre, les parties de paume, les jeux de hasard[3].

Poussé par ces deux motifs tout différents, lord Rochford sollicita son rappel et il l'obtint promptement. Le 14 mars, Henry VIII désigna, pour le rem-

[1] Lord Rochford à un des membres de la mission de son père, fin février 1530 (Record Office, *Letters and Papers*, vol. V, n° 6549) : — « I wold I could send you some newes from hens that shuld do you pleasour. I can know noone any way that I can work; they of this country say nothing, whether it be because they cannot or els they will not, I cannot tell. » Cette lettre n'est pas signée; mais le fond comme la forme révèlent l'auteur; M. Brewer, en la cataloguant, l'a bien attribuée à lord Rochford, seulement il l'a rapportée à une fausse date, au mois d'août 1530. Lord Rochford était alors depuis longtemps de retour en Angleterre. Il est à regretter que, par suite de la perte de la clef, toute la partie chiffrée de cette lettre soit jusqu'à ce jour restée intraduisible.

[2] Lord Rochford au même (*loco citato*) : — « I can send you noone (news) from home; ther is no good felow woll take the payne to wright, they be so mery as a good felow said to me the other day. Our countryfolks have so many passtymes they have no leysour to wright. I trust in short space to be at home to pass tyme as other of my frends dothe; wether I shall forge, to wright or no, I cannot tell. »

[3] Dans le recueil des *Privy Purse expences of King Henry the Eighth* 1530-1532 (publié par Nicholas H. Nicolas), on trouve un grand nombre d'articles relatant les sommes payées à Rochford par Henry VIII à la suite de paris ou *matches* perdus dans des jeux d'adresse et de hasard.

placer un gentilhomme de la Chambre, John Wellisbourne[1]. Ce fut durant la mission de celui-ci que les agents de François Ier, exécutant les promesses faites à Rochford, extorquèrent de la Sorbonne la consultation qui donnait raison à Henry VIII[2]. Le jeune Lord était depuis longtemps en Angleterre quand cet événement préparé par lui se produisit[3]; aussitôt relevé de sa Mission diplomatique, il s'était hâté de quitter Paris sans même attendre l'arrivée de son successeur[4]; et ayant voyagé avec la promptitude qui le caractérisait, il avait pu reprendre avant le 5 avril son service d'écuyer auprès de Henry VIII[5].

[1] *Treasurer of Chamber's accounts* année 1530 (publiés *in extenso* dans les *Letters and Papers*, vol. V, pages 303 et suivantes).

[2] Voir à ce sujet le récit de M. Francis Decrue. (*Anne de Montmorency*, chapitre IV.)

[3] La date n'en est pas exactement connue, toutes les pièces ayant été falsifiées, mais M. Decrue la place évidemment trop tard, en indiquant le 22 juin 1531. Rymer (*Fœdera*, vol. XIV), d'autre part, la place peut-être trop tôt, le 23 mai 1530.

[4] Jean-Joachim de Vaux, Ambassadeur de France en Angleterre à François Ier, 28 mars 1530 (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3126, fol. 106) : — « Monsignor de Wenlesbron, gentilhomo della camera de questa Maestà et suo Ambasciatore deputato ver Vostra Maestà, fra tre o quatro giorni partirà per venirsene da Ley. »

[5] *Privy Purse expences of Kinge Henry the Eighth* (*die dicto*).

CHAPITRE IV

Henry VIII épouse Anne Boleyn.
Deuxième Ambassade de lord Rochford en France.

On se souvient que, sur la récusation élevée au mois de juillet précédent par Catherine d'Aragon contre les Légats siégeant à Londres, le pape Clément VII avait évoqué à Rome la cause intentée par Henry VIII; ce qui nécessitait la comparution de ce dernier, en personne ou par mandataire, devant le tribunal de la Rote. Mais comment lui faire tenir une assignation? Il ne pouvait être question d'envoyer une pièce de cette nature en Angleterre, elle eût été interceptée avant de parvenir à sa destination. La venue du comte de Wiltshire en Italie avec la qualité d'Ambassadeur permit de résoudre la difficulté; ce fut à lui, représentant de Henry VIII, que la citation fut remise, au cours d'une audience que lui avait accordée à Bologne l'empereur Charles-Quint. Décontenancé par la présence de celui-ci qui certainement avait conseillé ou tout au moins approuvé le subterfuge employé par le Pape, lord Wiltshire n'osa pas refuser la pièce, et Henry VIII dut se considérer comme régulièrement assigné.

Ce mauvais tour le mécontenta fort : il se hâta d'y répondre en faisant rédiger par la Chambre des Lords

un véritable ultimatum à l'adresse de Clément VII. C'était une lettre où les Lords menaçaient ce Pontife d'un schisme de l'Angleterre, s'il ne prononçait à brève échéance, et sans procédure contradictoire, la nullité du mariage ayant existé entre Henry et Catherine d'Aragon. Pour augmenter l'effet moral que ce document devait produire, le Roi exigea qu'il fût signé par tous les Lords temporels ou spirituels qui se trouvaient à portée; et pour grossir encore le nombre des signatures, il créa de nouveaux Pairs parmi ceux qui étaient favorables aux visées d'Anne Boleyn; de ce nombre fut lord Rochford[1].

Cette lettre de la Chambre des Lords, tout comme les consultations qu'on pouvait arracher aux Universités, n'était pas de nature à émouvoir Clément VII. Il fallait d'autres attaques pour triompher de la force d'inertie du Saint-Père. Celui-ci n'avait qu'une tactique : temporiser; pressé par l'Empereur, il s'était, il est vrai, décidé à citer Henry devant son Tribunal; mais il n'avait agi que pour faire plaisir à Charles-Quint, et il n'avait aucune intention de poursuivre la procédure. Au fond Clément VII se méprenait sur la nature des relations qui existaient entre Henry VIII et Anne Boleyn; il croyait que depuis longtemps déjà celle-ci s'abandonnait au Roi, et connaissant le caractère capricieux de Henry, il ne doutait pas que ce dernier ne se lassât bientôt de sa maîtresse actuelle et ne la mît dédaigneusement à l'écart comme un objet qui a cessé de plaire. Alors l'instance en nullité de mariage n'aurait plus de raison d'être; Henry, de lui-même, la laisserait tomber.

[1] Rymer's *Fœdera*, vol. XIV, 13 juillet 1530.

Malheureusement, si Clément VII était bien au fait du caractère du Monarque anglais, il ignorait absolument ce qu'était Anne Boleyn. L'année 1530, puis l'année 1531 se passèrent, et la favorite ne faiblit pas un moment dans sa résistance ; et pendant ce temps l'amour du Roi, toujours avivé, jamais satisfait, se montait peu à peu jusqu'à la fureur. Dans son impatience de posséder Anne, il en vint à projeter sérieusement de mettre à exécution les menaces de ses Lords, c'est-à-dire de rompre, sans plus attendre, avec le Saint-Siège et de faire prononcer par le clergé de son Royaume, qui dès lors formerait une Église à part, la nullité de son mariage avec Catherine d'Aragon. Seulement, avant de mettre ce plan à exécution, Henry, qui redoutait le ressentiment de l'Empereur, neveu de Catherine, voulut s'assurer le concours de François Ier; comme ce dernier s'était toujours montré disposé à contester l'autorité du Souverain Pontife sur les princes temporels, il y avait quelques chances qu'il consentît à seconder le roi d'Angleterre; et Henry, dans le but de se le concilier, sollicita de lui une entrevue.

Le principe de celle-ci fut admis sans difficulté par François Ier; mais, une fois cette première réponse obtenue, il fallait régler le détail, et ce fut un travail qui occupa les hommes d'État des deux pays pendant près de dix mois[1]. Henry VIII, en effet, se considérait comme l'égal du roi de France et ne voulait pas lui céder le pas; d'autre part, François Ier entendait ne rien abdiquer de la prééminence que

[1] L'entrevue, décidée au mois de janvier 1532, n'eut lieu qu'au mois d'octobre.

ses prédécesseurs avaient toujours eue sur les rois d'Angleterre, leurs anciens vassaux. A la fin, après bien des pourparlers, Henry VIII se résigna à des concessions[1]; il ferait la première visite et abandonnerait la droite à François. Le programme de l'entrevue put alors être arrêté ainsi qu'il suit : le roi d'Angleterre commencerait par se rendre sur le territoire français où il ferait à Boulogne une visite de trois jours à François Ier; puis celui-ci le reconduirait jusque sur le territoire anglais et lui rendrait incontinent à Calais une visite de durée égale.

La question d'étiquette vidée, il restait à en traiter une autre, peut-être encore plus délicate. Anne Boleyn avait manifesté le désir d'être présente à l'entrevue, et Henry VIII avait aussitôt sollicité pour elle de François Ier une invitation à venir à Boulogne. L'invitation fut envoyée, mais dans des conditions qui furent particulièrement déplaisantes à la favorite. Elle avait espéré qu'elle serait considérée par la Cour de France comme la future reine d'Angleterre et qu'elle serait reçue, sinon par la reine de France elle-même[2], au moins par la reine de Navarre[3]; malheureusement François Ier ne voulut pas que sa femme ou sa sœur se compromissent inutilement dans la société de la maîtresse du roi d'Angleterre,

[1] A la précédente entrevue du Camp du Drap d'or en 1520, les choses avaient été disposées de manière que les deux Souverains fussent sur un pied d'égalité parfaite; François Ier, qui n'avait pas eu à se féliciter de sa condescendance en cette occasion, voulut en 1532 affirmer ses droits.

[2] Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint; veuve en premières noces d'Emmanuel Ier, roi de Portugal, elle avait été promise à François Ier par le Traité de Madrid et l'avait épousé en 1530.

[3] Marguerite de Valois, sœur de François Ier; veuve en premières noces du duc d'Alençon, elle avait épousé en 1527 le roi de Navarre Henri d'Albret.

et il n'offrit de mener à Boulogne, « en contre-charge » d'Anne Boleyn, que la seule duchesse de Vendôme[1], personne de réputation fâcheuse et de mœurs faciles, qui n'avait, par conséquent, aucune dignité à sauvegarder[2]. Anne sentit la dérision d'un tel choix, et elle préféra ne pas se rendre à Boulogne; elle attendrait tranquillement à Calais le moment où son amant y reviendrait accompagné par François.

Toutes les difficultés ayant enfin été aplanies, Henry VIII put se mettre en route; le 11 octobre, il débarquait à Calais avec Anne Boleyn, et, dix jours après, il allait sans elle faire à François Ier à Boulogne la visite convenue. Parmi les nombreuses personnes qui avaient passé le détroit en même temps que le Roi, se trouvaient lord et lady Rochford. Cette dernière, ainsi que les autres dames commandées pour tenir compagnie à Anne, demeura à Calais; son mari, au contraire, qui par la force des circonstances, et aussi grâce à ses qualités naturelles, était devenu un des favoris de Henry, suivit ce prince à Boulogne et ne le quitta pas durant tout son séjour sur le continent. Il assista ainsi à toutes les fêtes qui furent données tant du côté français que du côté anglais, et sans doute il n'y perdit pas sa réputation de séducteur heureux. Deux années s'étaient écoulées depuis qu'il était revenu de son Ambassade en France, deux années pendant lesquelles il n'avait eu pour exercer son activité que ses emplois

[1] Françoise d'Alençon, épouse de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

[2] Chapuis à l'Empereur, 1er octobre 1532 (Vienne, Archives de la Burg) : — « Ceulx cy (les Anglais) ne se contentent, disant que comme la dicte dame de Vandosme a eté autresfois bonne compagne, qu'elle aura quelque compagnie correspondante au temps passé et de male réputation, que sera une honte et injure pour les dames de par deça. »

de Cour et les rares délibérations qui se produisaient à la Chambre des Lords; pour un homme tel que Rochford, c'était le désœuvrement; aussi, afin de s'occuper, s'était-il adonné avec ardeur à la galanterie[1] et il avait renouvelé les exploits de sa première jeunesse.

Cependant Henry VIII exposait à François Ier le grand projet qu'il avait formé de briser les liens qui attachaient l'Angleterre au Saint-Siège, puis de faire prononcer par le clergé de son Royaume la nullité de son mariage avec Catherine d'Aragon, et enfin d'épouser Anne Boleyn. Probablement François Ier fut surpris par ces confidences; toutefois il ne désapprouva pas le plan de conduite qui lui était soumis; même il semble avoir encouragé Henry dans son dessein de faire monter Anne sur le trône. Mais quel besoin y avait-il de rompre brusquement avec Rome? Une entente avec le Saint-Père n'était pas impossible. Justement François Ier venait de consentir au mariage de son second fils le duc d'Orléans avec la cousine préférée du Pape. Catherine de Médicis. C'était pour une famille de banquiers florentins une alliance tout à fait inespérée et qui flattait vivement la vanité de Clément VII;

[1] On peut juger de la vie des courtisans de Henry VIII par cet extrait d'une lettre que lord Rochford reçut d'un de ses amis l'année suivante alors qu'il était absent d'Angleterre (sir Edward Baynton à lord Rochford, 9 juin 1533. *Letters and Papers*, vol. VI, n° 613) : — « As for passe tyme in the Quenes (Anne Boleyn's) chamber was never more. Yf any of you that bee now departed, have any ladies that ye thought favoured you and somwhat would moorne at parting of their servaunts, I can no whit perceyve the same by their daunsing and passetyme they do use here, but that others take place as ever hath been the custume; saving only ther is a hawke that is called a merlyon, that I do thinke is nat yet redy to flye at the larkes in this countrey. » Il serait curieux de connaître le nom de ce novice que sir Edward Baynton qualifie de faucon avide de proie, mais encore incapable de prendre des alouettes.

aussi pouvait-on être sûr qu'il accéderait dans la mesure du possible à tous les désirs de François, de peur qu'un refus n'amenât ce dernier à retirer son consentement. D'autre part, il n'y avait pas lieu de redouter que l'influence de l'Empereur, qui était à même de trouver un autre parti brillant pour Catherine de Médicis, ne vînt à s'exercer sur Clément VII à l'encontre des efforts de François Ier; car celui-ci allait inviter le Pape à venir en France pour y bénir l'union de sa parente, et là, seul à seul avec lui, il saurait bien obtenir cette sentence que le roi d'Angleterre sollicitait vainement depuis plusieurs années.

Ces paroles de François Ier inspirèrent à Henry la plus grande confiance ou, pour mieux dire, la plus grande présomption. Ne doutant plus de voir bientôt annuler son premier mariage, il n'hésita pas à devancer le moment où il serait déclaré libre de ses liens conjugaux, et aussitôt rentré en Angleterre, il épousa Anne Boleyn[1]. Il va de soi que cette union hâtive devait être tenue strictement secrète jusqu'à ce que le Pape eût rendu la sentence désirée; aussi la cérémonie nuptiale se célébra-t-elle dans le plus profond mystère; deux ou trois personnes seulement, parmi lesquelles on nomme lord Rochford, y furent présentes[2]. En commettant un

[1] M. Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. v et appendice D) soutient, à l'aide d'arguments assez plausibles, que le mariage de Henry VIII et d'Anne Boleyn n'eut lieu que le 25 janvier 1533. L'*Edinburgh Review*, en faisant l'analyse de son ouvrage (n° de janvier 1886), oppose à M. Friedmann d'autres arguments et s'en tient à la date du 14 novembre 1532, indiquée par Hall. (*The Union of the famelies of Lancastre and Yorke.*) Nous croyons que la revue écossaise a raison.

[2] Chapuis à l'Empereur, 23 février 1533. (Archives de la Burg.) — Martin du Bellay. (*Mémoires*, livre IV.) — Burnet's *History of the Reformation* (part 3rd, book VI).

acte aussi hardi, Henry VIII ne s'inquiétait que de posséder enfin sa récalcitrante maîtresse; le malheureux n'avait pas suffisamment pesé les conséquences de son amour. Certes il comptait bien que sa nouvelle épouse lui donnerait quelque jour un fils; mais il n'avait pas supposé que sa fécondité se manifesterait si vite. A peine mariée, Anne devint grosse.

Cet événement malencontreux détruisait tout le plan édifié par François Ier. Impossible désormais d'attendre la venue du Saint-Père en France; vu son âge, celui-ci ne se mettrait pas en route avant la belle saison et la situation d'Anne ne pourrait se dissimuler jusqu'à cette époque. Dans ces conditions, que faire? Henry VIII pensa qu'à lui seul il avait le moyen de forcer la main au Pape; il allait faire voter par le Parlement des mesures agressives contre l'autorité du Saint-Siège, et devant la menace d'un schisme, Clément VII que, d'un autre côté l'hérésie, luthérienne tourmentait beaucoup, serait contraint de se montrer complaisant.

Tel était le projet auquel Henry avait déjà donné un commencement d'exécution en convoquant le Parlement[1], quand vers la fin de février 1533 arriva en Angleterre un Ambassadeur extraordinaire de François Ier, le sieur de Langey[2]. Celui-ci venait annoncer que le Souverain Pontife avait accepté de se rendre en France au mois d'août suivant; en outre, il était chargé d'inviter Henry à se faire représenter aux négo-

[1] La convocation est du 5 février 1533. (Record Office, *Letters and Papers*, vol. VI, n° 123.)

[2] Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, frère aîné de Jean du Bellay; il avait déjà été envoyé en Angleterre en 1530.

ciations que François engagerait alors en sa faveur avec Clément VII.

Henry VIII fut embarrassé par cette communication; certainement elle témoignait de l'obligeance de François; mais que dirait celui-ci quand il apprendrait que, tandis qu'il travaillait à Rome pour les intérêts de son allié, ce même allié tenait en Angleterre une conduite inconsidérée et de nature à ruiner tous les résultats péniblement acquis? Était-il, d'ailleurs, raisonnable de supposer que le Roi très chrétien continuerait à soutenir la cause d'un Prince qui entrait résolument dans la voie du schisme? Henry était trop présomptueux pour concevoir le moindre doute à cet égard; toutefois après réflexion il préféra ne pas révéler la vérité à Langey; un diplomate anglais s'acquitterait, à coup sûr, beaucoup mieux qu'un Français, de la délicate Mission qui consistait à dire au roi de France qu'on s'était joué de lui, mais que néanmoins on comptait toujours sur son assistance dans l'avenir.

Langey fut donc seulement chargé de dire à François qu'à l'entrevue convenue entre lui et le Pape, il verrait venir comme représentant de Henry VIII un des principaux hommes d'État anglais, soit le duc de Norfolk, soit le comte de Wiltshire. Puis Langey parti, lord Rochford se mit presque aussitôt en route à sa suite; c'était à ce dernier que Henry s'était décidé à confier le soin de justifier sa conduite et de réclamer le concours de la France pour obtenir la ratification de son mariage secret par le Saint-Siège.

Les instructions remises à Rochford en cette occasion[1] sont curieuses; l'Ambassadeur impérial à

[1] Ces instructions ont été publiées dans les *State Papers*, vol. VII, n° 348.

Londres, Chapuis, qui répétait les bruits de Palais, disait qu'elles étaient « fondées en beaulcoup de diableries et choses extravagantes[1] » : de fait, elles montrent d'une manière piquante à quel degré de présomption et d'aveuglement le roi d'Angleterre en était venu sous l'influence de son fol amour.

Henry VIII commençait par engager François Ier à ne plus donner son fils à la nièce du Pape. « Eu « esgard au bas lieu, sang et maison dont est « extraicte ladicte niepce du Pape et le très noble et « très illustre sang, progenie et Maison royale de « France (dont est extrait) nostre très cher et très « amé cousin et filleul le duc d'Orléans, ledict ma- « riage seroit fort dispar et inequel. » Toutefois, reprenait Henry, « ce même mariage deviendrait accep- « table si par ce moyen nostre dict bon frère le roy de « France obtenoit quelque grand profit, commodité « et avantage qui redundast au bien, utilité et hon- « neur tant de luy que de nous. » Mais quel était ce grand profit? les instructions le disaient : il faudrait que Clément VII « admist et allouast nostre excusa- « teur et exoine de non comparoir (à Rome) et qu'il « s'abstint de procéder en la matière (de notre grande « cause) à l'encontre de nous, nos royaulmes et sub- « jects. » Henry, on le voit, se servait du pluriel, comme si François Ier eût été solidaire de lui. Le roi d'Angleterre continuait sur ce ton, en demandant à « son bon frère » de retirer l'invitation qu'il avait adressée au Saint-Père, si celui-ci faisait mine de se montrer récalcitrant.

Puis, ces prémisses posées, Henry arrivait à l'aveu

[1] Chapuis à l'Empereur, 31 mars 1533.

par lequel il eût été mieux de débuter : « Nous avons « effectuellement procédé à l'accomplissement et con- « sommation de nostre mariage »; et il ajoutait que maintenant François devait se hâter d'agir afin d'obtenir la ratification de ce mariage par le Saint-Siège. Pour atteindre ce but, il était nécessaire de menacer, et sans vergogne Henry envoyait au roi de France le texte d'une lettre que ce dernier aurait à transcrire et à adresser à Clément VII :

« Très Sainct-Père, » tels étaient les propres termes que Henry voulait voir adopter, « Vostre « Saincteté est piécà bien advertye du grand scrupule « de conscïence auquel se trouve le roy d'Angleterre, « mon bon frère et perpétuel allié, pour le visage « du mariage où il est à présent. Il a dempuys « naguère, derechef faict remonstrer à Vostre Sainc- « teté et faict supplier Icelle qu'il Luy plaise ladicte « cause faire terminer par les moyens qu'il a faict « proposer *lesquels je trouve si honnestes, justes et « raisonnables, fondés sur si bonne équité et raison*[1], « que là où Vous ne les accepterez, il me semble que « luy ferez cognoistre évidentement et aussy à tout « le monde que Vous voulez monstrer aultre envers « luy que ne mérite la révérence qu'il a jusques « icy portée non seullement à Vostre personne, « mais à Vos prédécesseurs Papes. Je ne puis, Très « Sainct-Père, faire moins que de très instantement « Vous prier que vueillez prester l'oreille aux de- « mandes de mon bon frère, *qui me semblent justes*[2],

[1] Dans la minute, ces mots sont soulignés, et le Secrétaire de Cromwell, Wriothesley, a écrit en marge : « These words be material. »

[2] En marge, Wriothesley a encore écrit : « These words be material. »

« et comme telles les lui accorder. Et combien je « ne fasse aulcun doubte que Vostre Saincteté re- « quise de telz deux Princes Vous portant telle « amour et tant syncère et filiale dévotion, ne soit « pour Soy condescendre à noz requestes; néanmoins, « là où icelle Vostre Saincteté divertie par aultres « persuasions — lesquelles toutefoiz je ne pourrois « bonnement comprendre ne imaginer — auroit « délibéré de nous en esconduyre et totallement re- « fuser, lors force seroit de pourvoir au dict affaire « *par aultres voies et recours*[1] qui, peult estre, ne « Vous seroint guère aggréables[2]. »

Ce n'est pas tout; après avoir ainsi dicté au roi de France une lettre à envoyer au Saint-Père, Henry VIII l'invitait à donner l'ordre à ses deux Ambassadeurs[3] de conformer leur conduite à celle que tiendraient les agents subalternes anglais chargés de traiter ou plutôt d'intriguer à Rome : « Après, » disait Henry, « que nous serons résoluz et déterminez « sur la publication de nostre mariage (avec Anne « Boleyn), alors qu'en manderons nostre plaisir à « nos Ambassadeurs[4] estans à Rome, nous prions « nostre bon frère que, alors et non point devant,

[1] Ici Wriothesley avait écrit : « These wordes be round and pikaunte and, the Pope's nature considered, be also material; for with doulce and swete wordes he is nothing moved. »

[2] Cette minute de lettre est imprimée dans les *State Papers*, à la suite des instructions de lord Rochford.

[3] Les cardinaux de Gramont et de Tournon. Gabriel de Gramont, d'abord évêque de Conserans, puis de Tarbes, et Cardinal; il devint en 1532 évêque de Poitiers, en 1533 archevêque de Toulouse et mourut le 26 mars 1534. François de Tournon, archevêque d'Embrun, puis de Bourges, et Cardinal depuis 1530; il devint dans la suite archevêque de Lyon et mourut le 22 avril 1562.

[4] Malgré le titre que leur donne ici Henry VIII, ni Bennet, ni Bonner ne semblent avoir eu la qualité d'Ambassadeur.

« selon ce dont nous L'advertyrons, il Luy plaise « d'en rescripre à ses Ambassadeurs et agenz par « delà affin qu'ilz aident aux nostres. »

Telles étaient les instructions ou pour mieux dire le mémorandum que Rochford emportait et qu'il devait communiquer à François Ier. Comme la grossesse d'Anne avançait, il importait de se hâter; l'Ambassadeur sut être rapide. Parti le 13 mars de Londres[1], il était le 16 à Coucy auprès du roi de France[2], et aussitôt il commença sa tâche avec une vive ardeur. François ne semble pas s'être beaucoup récrié contre le mariage hâtif de Henry VIII; mais il ne put admettre les moyens qu'indiquait celui-ci pour obtenir la ratification du Saint-Siège. Rochford avait demandé, en premier lieu, la rupture de l'entrevue convenue avec le Pape; à cette demande, François opposa une fin absolue de non-recevoir : « Le faict de la veue d'entre Vostre Sainct-Père et « moy, » répondit-il « est de tous poinctz conclud et « arresté, chose qui s'est faicte par l'advis et conseil « de mon bon frère (le roi d'Angleterre). Il scait « très bien que, nous estans dernièrement ensemble « (à Boulogne et Calais), il fut d'opinion que je devoys « depescher les cardinaulx de Tournon et de Gra- « mont pour aller devers Sa Saincteté afin d'essayer « entre aultres choses de La tirer et fère condescendre « à accorder ladicte veue, à ce que par ce moyen

[1] Chapuis à l'Empereur, 15 mars 1533 (Archives de la Burg) : — « Le seigneur de Rocheffort partit d'yci en poste il y a deux jours. »

[2] Le grand maître Montmorency à l'Ambassadeur de France en Angleterre Jean de Dinteville, 17 mars 1533. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 214.) Martin du Bellay (*Mémoires*, livre IV) se trompe en disant que Rochford arriva auprès de François Ier le 4 avril.

« l'on peust disjoindre Sadicte Saincteté d'avec l'Em-
« pereur et rendre l'affaire d'icelluy mon bon frère
« plus facille et aysée à vuyder. Et de mectre à
« présent chose en avant que, de mon cousté, la
« peust rompre ou mectre en nouvelle dispute, c'est
« chose que pour rien je ne vouldroys faire, actendu
« qu'il y va de mon honneur qui est la plus précieuse
« chose que j'aye en ce monde[1]. »

Battu sur ce premier point, Rochford en attaqua un autre; il s'efforça d'amener François à écrire la lettre préparée par Henry VIII. Devant une telle proposition, le roi de France eut un mouvement d'indignation, et il déclara qu'il ne saurait s'approprier de pareils termes. Rochford néanmoins tint bon; il avait reconnu, trois ans auparavant, lors de sa précédente Ambassade, combien François était chatouilleux sur la question des privilèges de l'Église Gallicane; il lui fut donc assez facile de persuader au Roi, que le Saint-Père empiétait en évoquant devant le Tribunal de la Rote la cause d'un Souverain temporel. L'Ambassadeur avait compté qu'en inquiétant ainsi les susceptibilités jalouses de François, il le déciderait à réclamer officiellement du Saint-Siège la cassation du mariage de Henry avec Catherine d'Aragon; il insistait donc, disant « qu'il
« avoit charge de son maistre de riens changer ni muer
« au contenu de la lettre[2] ». A la fin, cependant, il lui fallut rabattre ses prétentions et se contenter d'une transaction : François composa une nouvelle lettre qu'il

[1] François Ier à Jean de Dinteville, 20 mars 1533. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 221.) Dans cette lettre, François relate à son Ambassadeur ce qu'il a « faict entendre au sieur de Rochefort. »

[2] Le même au même, *ibidem*.

adressa, non plus directement au Pape, mais aux Ambassadeurs français à Rome, et par laquelle il ordonnait à ceux-ci de demander à Clément VII non pas de prononcer le divorce, mais simplement de retirer l'assignation donnée à Henry devant le Tribunal de la Rote[1].

« Messeigneurs », telle était la teneur de cette nouvelle lettre, « le roy d'Angleterre mon bon frère et perpétuel « allié a icy envoyé devers moy Monsieur le Visconte « de Rochefort, filz du conte de Wiltshire que bien « cognoissez[2], tant pour me faire entendre de sa bonne « prospérité nouvelles, que aussy pour me raconter — « comme fraternellement est accoustumé entre nous — « l'estat de ses affaires. Entre lesquelz il m'a amplement « déclaré, et bien j'appercoy l'injure qui à luy, à moy « et tous aultres Princes chrestiens seroit faicte en cas « que nostre Sainct-Père le Pape ne luy vouldroit « admettre son excusateur et exoine. Sur quoy il me « semble expédient vous rescripre que, de ma part, « veuillez prier nostredict Sainct-Père que Sa Saincteté, « monstrant le bon désir et affection qu'Il nous porte, « veuille admettre et recepvoir l'excusateur et exoine « de mondict bon frère à ne pas comparoir en per- « sonne ne par procuration en l'affaire de son [ma- « riage]. En quoy Sa Saincteté non seullement fera « droict et justice et conservera les privillèges de mon- « dict bon frère et d'aultres Princes, mais aussy le « plaisir me sera très acceptable et singulier et me

[1] Martin du Bellay se trompe encore quand il dit (*Mémoires*, livre IV) que François envoya à Clément VII « unes lettres fort affectionnées dont le roy d'Angleterre mesmes luy avoit envoyé la minute ».

[2] Le comte de Wiltshire, ainsi que nous l'avons dit, avait été envoyé par Henry VIII comme Ambassadeur auprès du Pape en 1530.

« donnera occasion de Luy porter faveur en tous se « affaires, que je feray très volontiers. A quoy si Sa « Saincteté faisoit aulcune difficulté, vous L'instan- « terez continuellement et L'adhorterez de ma part si « affectueusement que faire pourrez, qu'Il veuille bien « penser comme Il refuseroit l'excusation de mondict « bon frère, chose que les Papes paravant n'ont jamais « desnyée ni refusée, et qui touche si haultement tant « luy que moy que tous aultres Princes. Et au temps « présent Il peult bien penser que à grand payne les « Princes souffriroient que Sa Saincteté usurpast ne « entreprist sur leurs privilèges et préhéminences, et « que, desnyant à mondict bon frère l'admission de « son excuse, il leur sembleroit que Sa Saincteté voul- « droit entreprendre pour plus en plus les subjuguer; « par quoy Il ne doibt point refuser de luy admettre « son excuse.

« Et en cas que vous ne pourriez, en façon ne « manière qui soit, induyre Sa Saincteté à accorder « ladite admission, Le supplierez que à mon inter- « cession Il ne veulle point procéder à luy desnyer « ladite excuse ne autrement attempter ne innover « aulchune chose sur icelle ne aussy sur la matière « de mondict bon frère ne au préjudice de luy; ainsi « plustost s'en desporter, suspendre et laisser ladicte « matière en l'entier estat qu'elle est, à tout le moins « entre cy et la veue qui se fera entre nous deux, « à laquelle se pourra amplement parler de ladicte « matière.

« Et j'ay confiance que Sa Saincteté ne me vouldra « point refuser. Toutesfois, s'il advenoit que Le trou- « vassiez dur à s'y accorder, remonstrez à Sa Saincteté « qu'Il veulle bien adviser comme Il procéderoit, en ce

« cas de si grande importance, à faire desplaisir à « mondict bon frère; car pour la conjunction et union « de ses affaires et des miens que je ne repute que une « mesme chose, je prendroys le desplaisir qui luy seroit « faict autant à cueur que s'il estoit faict à moy « mesmes; déclarant aussy qu'il n'est pas temps, ne « que les affaires de Sa Saincteté ne requèrent qu'Il « irrite mondict bon frère, moy et les aultres princes « qui sont ses amys et Lui veullent tous bien et sup- « port et L'entendent maintenir en ses affaires, pourveu « qu'Il ne leur donne occasion du contraire par tel « refuz[1]. »

François Ier remit cette lettre à lord Rochford en le chargeant de la soumettre à Henry VIII; et il fut convenu que si elle était « trouvée bonne » par ce dernier, elle serait envoyée sans retard aux Ambassadeurs français à Rome[2].

Ce résultat avait été obtenu par lord Rochford en moins de quatre jours[3]; mais il avait dû, pour triompher des répugnances du roi de France, déployer une audace et une obstination peu communes. Les hommes d'État français qui avaient été mêlés à la négociation, restaient ébahis; l'un d'eux, Jean du Bellay, mécontent du succès relatif remporté par le jeune Lord, épancha sa bile dans une lettre adressée à l'Ambassadeur de France

[1] Record Office, *Letters and Papers*, vol. VI, n° 255. Cette pièce est une copie, probablement celle qui fut envoyée de France à Henry VIII par lord Rochford.

[2] François Ier à Jean de Dinteville, 20 mars 1533 (*loco citato*) : « Il (Rochford) a accepté ladicte lettre pour l'envoyer à mon bon frère, afin que s'il la trouve bonne, il la renvoye incontinent, et je la depescheray et envoyerai en diligence aux Cardinaux (de Tournon et de Gramont). »

[3] Le 20 mars, en effet, François Ier pouvait rendre compte de toute la négociation à Dinteville (dépêche déjà citée).

à Londres et qui nous a été conservée[1] : « Jusques à ce « jour, » écrivit-il, « je ne vis onc homme si des- « raisonnable : je croy que ledict Rocheford mandera « que je suys bien mauvais Angloys pour ce que je ne « luy ay voulu accorder les pires raisons et les plus « jeunes qui passèrent onc la mer; » mais, au milieu de ses critiques, l'évêque de Paris ne peut s'empêcher de prononcer un mot d'éloge sur l'habileté avec laquelle Rochford a soutenu toute la discussion : « Il a « esté le plus fort à ferrer qu'il est possible. »

Sa mission terminée, l'Ambassadeur anglais ne se pressa pas de retourner auprès de son royal beau-frère; il pensait, sans doute, que celui-ci serait médiocrement satisfait du résultat obtenu, et il ne tenait pas à essuyer les premiers accès du dépit que Henry, déçu dans ses calculs présomptueux, ne manquerait pas de concevoir. Envoyant donc en avant par un courrier le texte de la lettre que François Ier proposait d'écrire, lord Rochford prit son temps pour regagner l'Angleterre : il mit plus de deux semaines pour faire un chemin qu'il avait, à l'allée, parcouru en moins de trois jours[2].

Bref, il ne fut de retour en Angleterre que vers le 8 avril : or avant le 28 mars, le roi de France avait

[1] Jean du Bellay à Jean de Dinteville, 20 mars 1533. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 218.)

[2] Chapuis à l'Empereur, 31 mars 1533 : « On m'a dict de bonne part que Rochefort estoit, il y a desja quelques jours, party de la Court de France sans exploit du monde. » Le même au même, 15 avril 1533 : « Il y a huit jours que le seigneur de Rochefort revint de France. » Chapuis fut très mal renseigné sur le but et les détails de la mission de lord Rochford; dans ses dépêches, il se fait simplement l'écho des bruits populaires, bruits souvent stupides; au surplus, il avouait lui-même son ignorance : « Sire, je n'ay pu entendre la particularité de la charge de Rochefort. » (Dépêche à l'Empereur du 31 mars 1533.)

appris par son Ambassadeur à Londres[1] que Henry VIII se contentait de l'envoi aux cardinaux de Tournon et de Gramont de la lettre composée à Coucy. Celle-ci, dès que l'assentiment du roi d'Angleterre fut connu, dut être expédiée à sa destination[2]; et les Cardinaux français, se conformant aux instructions de leur maître, s'efforcèrent d'amener Clément VII à annuler la citation remise à Henry VIII. Ce fut peine inutile; Clément, qui probablement avait appris le second mariage de Henry et qui voyait la campagne entreprise en Angleterre contre l'autorité du Saint-Siège, ne voulait pas se montrer condescendant à l'égard d'un Souverain qui le bravait ouvertement; il resta donc sourd à toutes les instances des Cardinaux français. Ceux-ci n'obtinrent de lui que quelques paroles aimables à l'adresse de François Ier, paroles vagues comme savait en prodiguer le Pontife, et qui ne l'engageaient à rien; les Cardinaux malheureusement eurent le tort d'exagérer la portée de celles-ci et d'en conclure que le Pape s'interdisait tout nouvel acte de procédure contre Henry VIII jusqu'au moment de sa rencontre projetée avec François Ier. Tournon écrivit dans ce sens en France[3], et ses assurances

[1] François Ier à Jean de Dinteville, 28 mars 1533 (dépêche publiée par Nicolas Camusat, *Meslanges historiques*) : — « J'ay esté très ayse d'entendre que le roy d'Angleterre ayt trouvé la lettre que j'avoys faict dresser pour les cardinaux de Tournon et de Gramont, bonne. »

[2] Il ne s'est pas conservé de trace à notre connaissance de son envoi. Au Record Office existe la copie d'une autre lettre adressée par François Ier au cardinal de Tournon seul et dont le sens est analogue. Cette copie porte la date de mai 1533 sans indication de jour.

[3] Le cardinal de Tournon à François Ier, sans date (Camusat, *Meslanges historiques*) : — « Je pense estre tout asseuré que Nostre Sainct-Père vous complaira touchant la requeste que luy avez faicte en faveur de vostre bon frère et qu'il ne se innovera aucune chose en son affaire qui luy puisse aucunement nuire entre cy et la veue. »

furent aussitôt transmises en Angleterre, et en des termes qui les rendaient plus affirmatives encore. Nous verrons plus loin quelle suite fâcheuse eut ce malentendu.

En somme, le petit succès que lord Rochford avait remporté en France n'eut aucun effet pratique : le Souverain Pontife, qu'on avait voulu intimider, demeurait inébranlable.

CHAPITRE V

Troisième Ambassade de lord Rochford en France

Puisque l'entrevue du Souverain Pontife avec François Ier ne pouvait être empêchée, il était de l'intérêt de Henry VIII de s'y faire représenter, afin de veiller à ce que sa cause ne fût pas perdue de vue par son allié. A cet effet, il choisit dans son entourage quelques seigneurs qu'il croyait agréables au roi de France et qui en même temps étaient des partisans d'Anne Boleyn; ce furent d'abord des parents de celle-ci, son oncle le duc de Norfolk qui fut le chef de la mission, son frère lord Rochford et son cousin sir Francis Bryan[1], ces deux derniers bien connus de François auprès duquel ils avaient déjà été Ambassadeurs; puis des amis personnels de Henry, sir William Paulet, contrôleur de l'hôtel (*comptroller of the household*), et sir Anthony Browne[2]. A ces hauts personnages furent

[1] C'est le poète dont nous avons parlé dans notre introduction; il avait été Ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France de 1528 à 1532, sauf pendant le temps de la mission de Rocheford et de Stokesley et de celle de Wellisbourne.

[2] Sir William Paulet devint successivement lord Saint-John (1539), lord Président du Conseil (1545), comte de Wiltshire (1550) et marquis de Winchester (1551); il est l'ancêtre direct du marquis de Winchester actuel. — Sir Anthony Browne fut nommé grand écuyer (*master of the horse*) en 1539 ; il mourut en avril 1548.

adjoints plusieurs docteurs en vue de discussions possibles sur des points de théologie[1].

Primitivement l'entrevue devait avoir lieu au commencement de juillet 1533 dans une ville non déterminée du midi de la France, de sorte qu'étant données la lenteur et la difficulté des communications à cette époque, il était nécessaire aux Ambassadeurs de Henry de partir d'Angleterre environ un mois à l'avance; pour bien faire, ils devaient même se mettre en route plus tôt, afin d'avoir le temps de se concerter avec François Ier avant l'arrivée du Saint-Père. Cependant on touchait déjà à la mi-mai et le départ de l'Ambassade anglaise n'était pas signalé. Le roi de France, étonné de cette inaction, chargea son Ambassadeur à Londres[2] d'en connaître la cause[3]. Ce n'était pas, ainsi qu'on serait porté à le penser, le fait d'un caprice de Henry VIII; le retard provenait du duc de Norfolk qui n'était pas disposé à partir si vite.

Pour expliquer la conduite du Duc, il faut dire que

[1] *Mémoire pour le faict d'entre le Pape et le roy d'Angleterre auquel le Roy (de France) s'estoit entremis, escript de la main du cardinal du Bellai* (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 33, fol. 52 et suivants) : — « Ledict Roy (Henry VIII) envoya ceulx qui luy estoyent de plus près d'entencte, alliance, familiarité et crédict, entre les aultres le duc de Norfoch, le frère de sa nouvelle femme, le trésorier, etc., accompagnés des plus scavans personnages de son Royaulme et qui myeulx estoient pour desbattre ses raisons. »

[2] Jean de Dinteville, seigneur de Polizi, bailli de Troyes, maître d'hôtel du Roi; il était Ambassadeur ordinaire en Angleterre depuis l'année précédente.

[3] François Ier à Dinteville, 13 mai 1533. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 726, fol. 95.) Le même jour, le grand maître Montmorency écrivait dans le même sens à Dinteville (Fonds Dupuy, 547, fol. 236) : — « Bien vous advise que le Roy espère estre à Lyon dans le XXII ou XXIII de ce mois; par quoy sera bon que Monsieur le duc de Norfort s'en parte pour s'achemyner à s'en venir le plus tost qu'il pourra, comme je vous prye luy dire et faire entendre de ma part. »

l'évidence de la grossesse d'Anne Boleyn venait de contraindre le Roi à avouer au public son mariage avec elle; dès lors, n'ayant plus d'apparences à sauvegarder, Henry avait donné l'ordre à l'archevêque de Canterbury, personnage tout dévoué à sa cause, de prononcer la nullité *ab initio* de son union avec Catherine d'Aragon, et il avait décidé qu'aussitôt cette sentence rendue[1], Anne serait solennellement couronnée Reine. La cérémonie devait avoir lieu le 1er juin; or il était bien certain qu'à cette occasion des charges et des faveurs de toutes sortes allaient être distribuées par le Roi. Le duc de Norfolk, comme oncle d'Anne, était tout désigné pour en avoir sa part; mais il savait que les absents ont toujours tort et préférait ne pas s'éloigner en un pareil moment. Il temporisait donc, éludant de répondre aux instances de l'Ambassadeur de France. Enfin, le 28 mai, il reçut le présent qu'il attendait, le bâton de Maréchal de la noblesse (*Earl Marshall*); et le jour même il quitta Londres. Le 30 mai, toute l'Ambassade anglaise se trouva réunie à Calais d'où elle se mit en route le 2 juin pour rejoindre François[2].

Justement sur ces entrefaites, le Saint-Père, effrayé par la perspective d'un long voyage à entreprendre au cœur de l'été, demandait à François Ier de renvoyer leur entrevue à l'automne, et le roi de France s'empressait d'accéder au désir du vieillard[3]. Le duc de Norfolk et ses compagnons furent informés de cette nouvelle, comme ils arrivaient à Amiens; ils s'imagi-

[1] Elle fut rendue par Cranmer le 23 mai.

[2] *Chronicle of Calais in the reigns of Henry VII and Henry VIII to the year* 1540, edited by John Gough Nichols (Camden Society).

[3] Montmorency écrivit le 29 mai 1533 à Dinteville pour l'avertir de ce changement de date. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 726, fol. 97.)

nèrent que le délai apporté à l'entrevue était le résultat de quelque difficulté survenue entre la Cour pontificale et celle de France et qu'il présageait à brève échéance un contre-ordre final; suspendant, en conséquence, leur voyage, ils écrivirent à leur maître pour lui demander s'il ne convenait pas, dans ces circonstances, de revenir purement et simplement en Angleterre.

Mieux instruit que ses Ambassadeurs du véritable état des choses, Henry VIII leur répondit qu'ils devaient poursuivre leur route pour rejoindre François Ier, tout comme si rien n'avait été changé dans le plan primitif; mais, quand ils seraient auprès de ce Prince, ils renouvelleraient les efforts tentés naguère par lord Rochford pour le détourner de se rencontrer avec Clément VII; s'ils ne pouvaient atteindre ce résultat, ils assisteraient à l'entrevue et feraient alors de leur mieux pour obtenir quelque arrangement ratifiant le mariage de Henry avec sa favorite[1].

Ayant reçu ces instructions, les Ambassadeurs gagnèrent Paris. François Ier ne s'y trouvait pas; il y avait déjà longtemps qu'il était parti, s'avançant à petites journées à travers son Royaume, pour aller à la rencontre du Saint-Père. Seule de la Cour de France, la reine de Navarre était restée dans la capitale; les fatigues d'une grossesse l'avaient empêchée de suivre son frère. Or, la reine Marguerite portait alors intérêt à Henry VIII comme, en général, à tous ceux qui faisaient échec au Saint-Siège; elle accueillit donc avec une grande bienveillance les Ambassadeurs anglais, et dans les conversations qu'elle eut avec le duc de Nor-

[1] Henry VIII à Norfolk, Rochford, Paulet, Browne et Bryan, 14 juin 1533. (*State Papers*, vol. VII, n° 365.)

folk et lord Rochford, elle se montra convaincue que son frère leur prêterait un concours efficace et qu'ils finiraient par arracher au Pape une solution conforme aux souhaits de Henry[1].

Le 10 juillet, le Duc et ses compagnons rejoignirent François Ier à Riom, et de là ils se rendirent avec lui à Clermont et à Vic-le-Comte. Quatre jours se passèrent ainsi, pendant lesquels le Roi se montra fort prévenant et affable; mais tous les efforts que firent les représentants de Henry VIII pour rompre l'entrevue, demeurèrent inutiles; elle aurait lieu, en tout état de cause, au mois de novembre[2]. En attendant ce moment, les Ambassadeurs anglais n'avaient pas besoin de suivre François dans la tournée qu'il allait faire en Languedoc; mieux valait pour eux séjourner à Lyon où les chaleurs de l'été seraient moins pénibles, et ils n'iraient qu'à la veille de l'entrevue retrouver le Roi à Avignon.

« Si », raconte à ce sujet Jean du Bellay[3], « ordonna le Roy grosse et notable compagnie de ses serviteurs pour les accompaigner; et chef d'entre eulx l'évesque de Paris[4]; tous, leurs amis et familiers dont ne y avoit que n'eust esté Ambassadeur en Angleterre et à quy ilz

[1] La reine de Navarre à Jean de Dinteville, 22 juin 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 726, fol. 98) : — « J'ay esté merveilleusement ayse de scavoir de ses bonnes nouvelles (d'Anne Boleyn) par Messieurs de Noffort et de Rochefort que j'ay icy veuz et très voulontiers, ainsi que vous aurez pu scavoir. » — Dans une lettre conservée au Record Office (*Letters and Papers*, vol. VI, n° 692), le duc de Norfolk rend compte d'un long entretien qu'il eut alors à Paris avec la reine de Navarre.

[2] Sir William Paulet à Cromwell, 15 juillet 1533. (*Henry VIII, State Papers*, vol. VII, n° 368.) Nous reparlerons avec plus de détails de ces négociations dans la seconde partie de ce travail.

[3] *Mémoire*, etc. (Bibliothèque nationale, *loco citato*).

[4] C'est-à-dire Jean du Bellay lui-même; du siège épiscopal de Bayonne il venait de passer à celui de Paris.

n'eussent privaulté[1]; et leur ordonna que partout où ilz (les envoyés anglais) passeroyent, ilz fussent traictez et honorez comme eust esté la propre personne de Monseigneur le Dauphin. »

Le 14 juillet au matin, le duc de Norfolk et les autres représentants de Henry VIII prirent donc congé de François Ier[2]; et, suivant l'avis de ce dernier, ils se rendirent à Lyon où ils arrivèrent le 21, sans qu'aucun incident bien notable se fût produit durant le trajet[3].

Au bout de quelques jours, le gouverneur de la ville, voulant leur faire honneur, organisa pour eux une entrée triomphale. Alors les Ambassadeurs sortirent de

[1] François Ier à Dinteville, 15 juillet 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 250) : — « Pour l'accompaigner (le duc de Norfolk) je luy ay baillé l'évesque de Paris, les sieurs de Morette, de Vaulx, de la Hargerye et aultres bons personnages qui ne l'abandonneront point. » Charles de Solier, seigneur de Morette, avait été chargé de missions en Angleterre en 1526 et 1528; Jehan Joachim de Passano, seigneur de Vaux, avait été Ambassadeur dans ce même pays en 1525, puis de nouveau en 1530.

[2] Sir William Paulet à Cromwell, 15 juillet 1533 (*loco citato*) : « We came to hym (François Ier) thursday the X of this month.... We left with the said Kinge from Riom to Monferran... and came to hym saturday night to the duke of Albany's castell in Overnois (Auvergne) called Vuict and there taried sunday and monday till VIII on clock, and then the King departed to do his jorney towards Nostre Dame de Puis (le Puy) and so to Tullous, and we to Crepior (Courpière) towards Lyons. »

[3] Sir Anthony Browne raconte seulement dans une lettre à Cromwell (24 juillet, Record Office, *Letters and Papers*, vol. VI, n° 891), qu'un arbre sous lequel ils avaient fait collation, fut frappé de la foudre une demi-heure après : « Also, Sir, you shaull understand that the XXI daye of this month we aryved at this towen (Lyon) and before our aryvaull, III leggs of, at a vylage caulyd Griesves, my lord of Norfolk dynyd and hys coumpane, and all with hym the bisshope of Parys, Mounser Morrent, with dyverse others; and after dyner, becawes the wether was whett, were under a gret tre, and sat there and had a collasyon with frewetts and drynke; and so departyd; and within half a hower after, rose a gret thunder and brent the same tre; and allso at the sam tym was brunt on of the French Kyng's archers, wyech stode within III yards of hym, with the thunder, and no else, thanks be to God. »

Lyon, et un cortège imposant vint aussitôt les chercher pour les reconduire à leur domicile. Le défilé était déjà commencé quand tout à coup survint un messager porteur d'une nouvelle imprévue qui jeta la consternation parmi la mission anglaise : le pape Clément VII, irrité de ce que Henry VIII avait fait directement prononcer par l'archevêque de Canterbury l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, venait de casser cette sentence et avait en plein consistoire sommé ce Prince, sous peine d'excommunication, de se séparer d'Anne Boleyn pour reprendre sa première épouse[1]. On juge de l'effet que produisit cette nouvelle arrivant inopinément au milieu d'une cérémonie publique.

« Ainsi », nous raconte un témoin oculaire, Jean du Bellay[2], « que les députez d'Angleterre entroyent dedans la ville de Lyon, les accompagnans les gens de ladicte ville et gouverneur en grand honneur, voycy ung gentilhomme qui venoyt de Rome en poste et extrême diligence devers le roy d'Angleterre, qui vient dire en l'oreille au duc de Norfolk qu'il s'en alloyt signifier audict roy d'Angleterre comment sentence avoyt esté donnée contre luy par pape Clément; et luy en baille une petite lettre dont le pouvre Duc demoure si estonné que souldaynement cuyda deffaillir; et ayant dict ceste nouvelle à l'évesque de Paris, après s'estre le myeulx rasseuré qu'il peult, se retirent (les Ambassadeurs anglais et l'évêque de Paris) secrètement au logys et commencent à communiquer par ensemble quel remède se pourroyt trouver en ceste affaire. »

[1] Le consistoire, où Clément VII s'était ainsi prononcé, avait été tenu le 11 juillet; l'entrée officielle des Ambassadeurs à Lyon doit avoir eu lieu le 25.

[2] *Mémoire* déjà cité.

« Les Anglois », continue du Bellay, « disoyent que, après que leur maistre avoyt receu une telle honte que d'estre condamné par le Pape et déclaré excommunié, il ne seroyt honneste qu'eulx se trouvassent avec le Roy (de France) comme supplyans vers ledict Pape, et disoyent que s'ils avoyent faict une telle faulte, leur vie seroyt envers luy (Henry VIII) en très grant dangier. Et de faict, n'eust esté l'asseurance que leur bailloyt l'évesque de Paris que cette sentence qu'il présupposoyt avoir esté donnée par contumace, se pourroyt réparer par l'ordre de droict à l'entreveue (de François Ier avec le Pape), et une façon de protestes qu'il feist à l'encontre d'eulx en nom du Roy (de France) si ils s'en alloyent si souldainement, — desquelles protestes ils se pouvoyent couvrir envers leur maistre, — ils rompoyent dès l'heure toute pratique de paction et s'en retournoyent souldainement en Angleterre après qu'ils auroyent prins ou faict prendre congé du Roy (de France). »

Enfin, après une longue discussion, les Ambassadeurs, se laissant persuader par Jean du Bellay, consentirent à un accommodement provisoire : le duc de Norfolk ne quitterait pas Lyon et ne prendrait aucune résolution jusqu'au moment où un des membres de son Ambassade, qu'il allait envoyer auprès de Henry VIII pour l'avertir de ce qui s'était passé, serait revenu lui apportant des instructions définitives[1].

[1] *Mémoire*, etc. (*loco citato*) : — « L'évesque de Paris qui suyvant et saichant l'intention de son maistre estre que pour le bien de la chrestienté la chose si bien commencée se continuast, feist tant envers ledict Duc et aultres Députez qu'après plusieurs disputes ils se contentèrent que, sans suyvre leur première opinion qui estoyt d'aller en poste prendre congé du Roy (de France) pour retourner devers leur maistre, le frère de la Royne

Comme le Duc ne voulait pas rester longtemps dans l'incertitude, il choisit entre ses compagnons celui qui savait être le plus expéditif, c'est-à-dire lord Rochford, et il le fit partir séance tenante pour l'Angleterre. En trois jours, Rochford put accomplir le voyage; le 28 juillet, il était à Windsor auprès de Henry VIII. Celui-ci, qui ne doutait plus d'obtenir de Clément VII l'approbation de sa conduite, fut fort désagréablement surpris par le message que lui apportait son beau-frère; il ne s'emporta cependant pas outre mesure et eut même la présence d'esprit de tenir cachée à Anne l'arrivée de Rochford, de peur que la nouvelle de la sentence prononcée par le Pape ne fît subir à celle-ci un choc trop violent et ne « dommaigeast ce qu'elle pourtoit ». Faisant donc immédiatement partir son beau-frère pour Guildford avant qu'il eût été vu par Anne, Henry se rendit lui-même en cet endroit « sous ombre d'aller à la chasse »; et là ils purent, sans que la Reine fût prévenue, discuter quelle ligne de conduite il convenait d'adopter[1].

La résolution de Henry VIII fut vite prise; dès le lendemain, Rochford reprenait la route de Lyon. Les instructions qu'il rapportait à son oncle le duc de Norfolk[2], prescrivaient à celui-ci de rejoindre le plus vite possible François Ier afin de l'inviter à s'unir résolu-

(Anne Boleyn) seulement y iroyt (vers Henry VIII) en poste et extrême diligence pour scavoir ce qu'il luy plairoyt qu'ils feissent, et Bryant iroyt vers le Roy (de France) pour l'advertir aussi de ce qui leur estoyt survenu et se plaindre de l'outraige du Pape. »

[1] Chapuis à l'Empereur, 30 juillet 1533 (Archives de la Burg).

[2] Rochford ne devait être porteur que d'instructions orales; la pièce écrite que nous possédons (*State Papers*, vol. VII, n° 373) ne fut composée que plusieurs jours après son départ; elle est datée du 8 août et le duc de Norfolk n'attendit pas qu'elle lui fût parvenue, pour se conformer aux intentions de Henry VIII.

ment à Henry VIII pour tirer vengeance de l'affront infligé à ce dernier par Clément VII; la première chose que François devrait faire dans ce but était de dénoncer l'entrevue convenue, et le duc de Norfolk avait l'ordre d'insister vigoureusement auprès du Roi de France pour qu'il donnât au Saint-Père cette marque de mécontentement. Confiant dans les engagements qu'il avait reçus de son « bon frère », Henry espérait bien que celui-ci accéderait à son désir; cependant il avait aussi prévu le cas où le duc de Norfolk se heurterait à un refus, et il avait, en conséquence, décidé que, si malgré tout l'entrevue devait avoir lieu, ses Ambassadeurs ne s'y rendraient pas, mais prendraient immédiatement congé du roi de France et reviendraient en toute hâte en Angleterre. Henry ne voulait plus avoir de représentants de sa personne officiellement accrédités près du Pape[1].

La marche de lord Rochford à son retour d'Angleterre fut-elle moins précipitée qu'à l'allée? ou le duc de Norfolk, après l'arrivée de son neveu à Lyon, tarda-t-il à se mettre en route? Le fait est que la mission anglaise ne dut quitter cette ville que vers le 10 août[2]; et ensuite, elle ne se pressa pas d'aller signifier à François les décisions de Henry VIII. Le 14 août, les Ambassadeurs anglais étaient encore

[1] Sir John Wallop, Ambassadeur ordinaire en France, pouvait accompagner François Ier à l'entrevue; il n'était pas accrédité, comme le duc de Norfolk, auprès du Pape. La dépêche de Henry VIII du 8 août, déjà citée (*State Papers*, VII, n° 373), dit aussi que sir Francis Bryan pourra suivre le roi de France; mais il ne devait plus avoir de caractère officiel.

[2] François Ier à Dinteville, 12 août 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 258) : — « J'ay entendu le retour d'Angleterre de Monsieur de Rochefort devers Monsieur de Nortfolk, lequel sieur de Nortfolk est depuis party de Lyon pour me venir trouver, afin de me faire entendre ce que iceluy sieur de Rochefort a rapporté de son maistre. »

à Nîmes[1]; d'où nous pouvons conclure que ce fut seulement le 16 qu'ils se rencontrèrent à Montpellier avec le roi de France.

François Ier, qui prenait alors ses dernières dispositions pour la célébration du mariage de son second fils avec une parente de Clément VII, n'était pas disposé, on le pense bien, à se brouiller avec ce dernier à la seule fin de plaire au roi d'Angleterre; il n'accueillit donc pas la requête que lui présentait le duc de Norfolk; mais, tout en la rejetant, il chercha à démontrer aux représentants de Henry qu'il avait toujours à cœur les intérêts de celui-ci : « Quand l'entrevue n'auroit « été arrestée, » dit-il au duc de Norfolk, « sy debvroit « achepter le Roi mon bon frère bien chèrement une « telle occasion, actendu que je ne veoys ung seul « autre moyen pour rhabiller son affaire. » Car, ajoutait François, durant cette entrevue « je m'employerai « pour l'affaire de mondict bon frère de telle sorte que « ung chacun pourra congnoistre et toucher au doygt « que je tiens et reppute sondict affaire n'estre avec « les miens que une mesme chose[2]. »

Et pendant deux jours, François ne cessa de « re- « monstrer » au duc de Norfolk et à ses compagnons « le bien qui povoit réussyr pour leur maistre du « faict d'icelle veue »; et il s'efforça de les décider à assister à celle-ci.

[1] Montmorency à Dinteville, 14 août 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 726, fol. 101) : — « A mon arryvée ycy (à Nîmes) ay trouvé Monsieur de Norfort qui désireroit bien tant faire que de rompre l'entreprinse de la veue. »

[2] François Ier à Dinteville, 27 août 1533. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 255). Dans cette lettre le Roi informe son Ambassadeur à Londres de tout ce qui s'est passé à Montpellier entre lui et le duc de Norfolk.

Les Ambassadeurs anglais semblent s'être laissé émouvoir par le langage du roi de France[1]; malheureusement ils avaient des ordres trop formels pour qu'il leur fût loisible de demeurer. Tout ce qu'ils purent faire fut d'exprimer la confiance que Henry VIII, quand il connaîtrait les arguments de François, consentirait à envoyer à l'entrevue « quelque bon et notable personnage avec pouvoir suffisant pour traicter, s'il en estoit besoing[2] ». Et, afin que son maître fût mieux à même de juger la valeur des assurances données par le roi de France, le duc de Norfolk obtint de ce dernier la remise d'une pièce où elles se trouvaient consignées par écrit[3].

[1] François Ier à Dinteville, 27 août 1533 (*loco citato*) : — « Le lendemain, il (le duc de Norfolk) revint derechef devers moy tant content et tant satisfait des bons et honnestes propoz que je luy avois tenuz qu'il ne seroit possible de plus. Et s'il avoit le jour de devant trouvé mon advis bon, il le trouva encores meilleur le jour d'après. » Jean du Bellay dans son *Mémoire* (Fonds Dupuy, vol. 33, *loco citato*) attribue au duc de Norfolk les mêmes sentiments : « Il sentoyt qu'il y en avoit autour de son maistre qui ne demandoyent que occasion de le faire si bien rompre (avec le Pape) que plus n'y eust de retour; et luy (Norfolk) monstroyt, avec aulcuns aultres des plus grans du pays, ne désirer aultre chose sinon d'empescher que les choses n'en tombassent où elles sont à présent tombées. » D'après les paroles de Jean du Bellay, il est permis de douter que lord Rochford ait absolument suivi en cette occasion la conduite de son oncle : « A la fin, » dit-il, « retourna (d'Angleterre) le frère de la Royne (Anne Boleyn) avec les plus grandes quérimonies du monde, voulant, s'il eust pu, tirer le Roy (François Ier) de son costé (du côté de Henry VIII) contre le Pape, monstrant que luy (le Pape) avoit rompu sa foi et promesse, desprisé le Roy (de France), etc. »

[2] C'est ce que Henry consentit à faire; il envoya à l'entrevue l'évêque de Winchester Stephen Gardiner.

[3] François Ier à Dinteville, 27 août (*loco citato*) : — « Sur ce propoz pria le duc de Norfolk) ceulx de mon Conseil que l'on luy voulsist bailler par mémoire, pour plus clèrement le fere entendre à son maistre, ce qui leur sembloit que l'on pourroit fère pour rhabiller la sentence et ce qui estoit nécessaire que sondict maistre feist pour parvenir à cella. Sur quoy luy ont esté baillez les articles dont je vous envoye le double. » Ces articles ne se retrouvent plus.

Cela fait, les Ambassadeurs prirent congé de François et « usant de toute extresme diligence » retournèrent en Angleterre[1]. Lord Rochford put ainsi arriver à Greenwich avant le 7 septembre, jour de la naissance de sa nièce Élizabeth, la future Reine; et le 10 du même mois il prit part dans l'église des Observantins de Greenwich au baptême de cette Princesse; il portait un des coins du dais sous lequel elle était tenue[2].

[1] Ils durent quitter Montpellier le 18 août, et nous savons par Chapuis que le 30 ils étaient arrivés en Angleterre.

[2] Harleian, ms. 543, fol. 128 (British Museum). Voir aussi le récit fait par Hall : *The union of the two noble and illustre famelies of Lancastre and Yorke.*

CHAPITRE VI

Quatrième et cinquième Ambassades de lord Rochford en France.

Devenu frère de la Reine, lord Rochford devait désormais avoir un état de maison considérable. Pour satisfaire plus aisément à cette obligation, il demanda et obtint de son beau-frère Henry VIII, au mois d'octobre 1533, l'autorisation de s'établir au château royal de Beaulieu dans le comté d'Essex. En d'autres circonstances, la démarche de lord Rochford eût paru pleinement justifiée, puisque depuis plusieurs années il était sénéchal de Beaulieu[1] et qu'il était de toute raison qu'un sénéchal habitât le domaine qu'il administrait. Mais Beaulieu était aussi la résidence affectée à Mary Tudor, la fille du premier mariage de Henry; et pour permettre à lord Rochford de « dresser son ménage » dans le château, il fallut reléguer la Princesse dans les communs[2]. Or, quelques jours aupa-

[1] Il avait été nommé à cette charge le 1er février 1529, remplaçant son beau-frère William Carey, mort le 22 juin de l'année précédente.

[2] Chapuis à l'Empereur, 16 octobre 1533 (Archives de la Burg) : — « Il n'est survenu chose nouvelle, fors que le Roy a faict deslouger la Princesse d'une sienne très belle maison où elle estoit, et réside maintenant en une bien mal propice pour le temps; et que plus est, ledict seigneur Roy a baillé la première, ne scay si en donation ou aultre tiltre, au seigneur de Rochefort, frère de la dame, qui desjà y a faict dresser son ménage. »

ravant, celle-ci avait refusé avec une grande énergie d'abandonner à sa sœur nouveau-née Elizabeth son titre de Princesse héritière[1] ; la déloger pour faire place à lord Rochford semblait donc un acte de vengeance et un acte bien mesquin. Les événements qui allaient suivre montrèrent que ces apparences n'étaient pas trompeuses et que Henry VIII, dominé par Anne Boleyn, était prêt, en réalité, à exercer toutes sortes de rigueurs contre sa fille aînée pour la forcer de renoncer à ses droits au trône[2].

A Beaulieu, quoique ayant dû émigrer du château dans une habitation plus modeste, Mary avait conservé son établissement de Princesse. Mais, du moment qu'on voulait la dépouiller de son titre, on ne pouvait lui en laisser les attributs. Un prétexte quelconque se présenta : peut-être lord Rochford réclama-t-il le libre usage de toutes les dépendances du château qu'il occupait; bref, il fut décidé que dorénavant Mary n'aurait plus de résidence spéciale, et de Beaulieu, elle fut, au mois de décembre, transférée dans le Hertfordshire, à Hatfield[3] qui était la demeure affectée à la princesse Élizabeth. Ainsi Mary se trouvait désormais l'hôte et, par conséquent, la subordonnée de sa sœur; mais ce n'est pas tout : tandis que cette dernière était, malgré son bas âge, entourée d'un personnel nombreux, les serviteurs dévoués dont Cathe-

[1] Mary Tudor à Henry VIII, 2 octobre 1533 (lettre publiée par Heylin, *Ecclesia restaurata*).

[2] Voir à ce sujet Froude's *History of England*, chap. VII, et miss Everett Wood's *Letters of royal and illustrious ladies*, vol. II, n° 97.

[3] Ce domaine royal existe encore aujourd'hui; donné par Élizabeth au grand trésorier lord Burleigh, il est resté depuis dans la possession de la famille de celui-ci et appartient aujourd'hui au marquis de Salisbury; le château, seulement, a été reconstruit au commencement du XVIIe siècle.

rine d'Aragon avait composé la maison de sa fille[1], furent licenciés, et, en leur place, Mary n'eut plus, comme attachée spécialement à son service, qu'une seule gouvernante choisie parmi les ennemis les plus acharnés de sa mère : c'était lady Shelton, la propre tante d'Anne Boleyn et de lord Rochford[2].

Il va de soi que cette gouvernante ne devait pas être particulièrement tendre pour la jeune fille soumise à sa direction; cependant deux mois ne s'étaient pas écoulés, et déjà les amis de la nouvelle Reine, ne voyant pas se produire la renonciation que l'on voulait arracher à Mary, accusaient hautement lady Shelton d'être trop déférente pour cette dernière. Lord Rochford notamment, d'après les dires de l'Ambassadeur impérial, aurait eu à ce sujet une vive discussion avec sa tante et lui aurait reproché l' « honnesteté et humanité » dont elle usait à l'égard de la « bastarde[3] ». Telle était l'épithète que, dans l'entourage d'Anne Boleyn, on osait maintenant appliquer à la princesse

[1] Les principaux étaient : la comtesse de Salisbury, gouvernante; et lord Hussey, chambellan. Margaret Plantagenet, comtesse de Salisbury *in her own right*, était fille du duc de Clarence et la dernière représentante directe de la maison d'York; elle avait épousé sir Geoffrey Pole. Lord Hussey était un Lord de création récente.

[2] Anne Boleyn, épouse de sir John Shelton, était sœur du comte de Wiltshire.

[3] Chapuis à l'Empereur, 21 février 1534 (Archives de la Burg) : — « Elle (la princesse Mary) est maintenant plus tenue de court, et n'est question de riens faire sans le congié de la seur du père de ladicte Anne de Boullans (lady Shelton) qui a en charge ladicte Princesse, à laquelle gouvernante le duc de Norforch et le frère de ladicte Anne dirent naguyères beaucoup de grosses parolles à cause qu'elle usoit trop d'honnesteté et humanité, à leur semblant, envers ladicte Princesse, laquelle, comme ils disoient, ne devoit estre honnorée ni traictée que comme une bastarde qu'elle estoit. »

Mary, sans que son père pensât à s'en choquer; bien loin de là, un mois plus tard, il donnait raison à l'insolence des Boleyns en faisant voter par le Parlement une loi aux termes de laquelle, son mariage avec Catherine d'Aragon ayant été nul, la fille issue de ce mariage était déclarée illégitime et privée, par conséquent, au profit de sa sœur cadette, de ses droits à la succession royale[1].

Par une coïncidence singulière, le jour même où la Chambre des Lords, y compris lord Rochford, votait la déchéance de Mary, un consistoire solennel tenu à Rome par Clément VII décidait que l'union de Henry VIII avec Catherine d'Aragon avait été valablement contractée et qu'il n'existait aucun motif pour la casser. Ainsi tous les efforts déployés par François Ier pour faire sanctionner par le Saint-Siège le second mariage de Henry VIII avaient, en fin de compte, abouti à un échec.

Qu'allait résoudre le roi d'Angleterre, à la réception de cette nouvelle? Ne serait-il pas porté à accuser son « bon frère » de France d'avoir soutenu sa cause avec trop de mollesse? et ne témoignerait-il pas son mécontentement par la rupture de son alliance avec François Ier? C'était une éventualité que celui-ci redoutait grandement; car elle le laisserait seul en présence de l'Empereur, avec lequel les hostilités menaçaient, précisément alors, de recommencer[2]. Heureusement les circonstances permirent de conjurer tout éclat fâcheux de la part de Henry VIII.

[1] L'*Act of succession*, introduit le 20 mars 1534 à la Chambre des Lords, y fut voté en troisième lecture le 23 (*Lords' Journal*).

[2] A cause de l'assassinat sur le territoire milanais d'un envoyé français, Maraviglia.

Le courrier que l'Ambassadeur de France à Rome[1] avait dépêché à son maître, pour lui faire connaître la sentence rendue par le consistoire, avait voyagé avec une célérité telle que ce Prince, après avoir pris le temps de la réflexion, put encore envoyer à Londres un homme de confiance qui réussit à devancer les agents anglais et qui le premier informa Henry VIII de la nouvelle[2]. Grâce à cette précaution et aux ménagements que sut employer l'envoyé français, le roi d'Angleterre, au moins tout d'abord, ne ressentit pas vivement la condamnation prononcée contre lui en Cour de Rome; il la considérait même comme un événement heureux, à la suite duquel les liens qui naguère encore attachaient l'Angleterre au Saint-Siège demeuraient définitivement rompus. Tout entier à cette pensée, il oublia de demander à l'envoyé français de quelle manière s'était exercée l'intervention du roi de France[3]. Ce ne fut que quelques jours plus tard, après avoir été instruit par ses propres agents de ce qui était passé à Rome, que Henry VIII s'avisa que les efforts actifs dont se targuait son « bon frère », s'étaient en fait réduits à bien peu de chose. Entre tous les Cardinaux français[4], pas un seul ne s'était

[1] Jean du Bellay, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler plusieurs fois.

[2] C'était Gilles de la Pommeraye, maître d'hôtel du roi de France, qui avait été déjà Ambassadeur en Angleterre en 1532. Il arriva à Londres le 3 avril 1534, c'est-à-dire onze jours après le prononcé de la sentence à Rome.

[3] La Pommeraye resta fort peu de temps en Angleterre; son passeport pour retourner en France est daté du 7 avril (*Letters and Papers*, vol. VII, n° 587). Nous n'avons d'autres détails sur sa mission que par Chapuis. (Lettres à l'Empereur des 4 et 12 avril 1534. — Archives de la Burg.)

[4] En ne comptant pas Gramont qui mourut le 26 mars 1534, il y avait alors huit cardinaux français, à savoir : les cardinaux de Bourbon, de

rendu au consistoire : leur abstention aurait-elle été conseillée ou même commandée par François?

Agité par ce soupçon et désireux de s'assurer qu'il n'avait pas été joué par son allié, Henry fit sur-le-champ partir pour la France deux Ambassadeurs qui devaient réclamer de François une preuve non équivoque de ses sentiments. Selon les paroles de Henry, « il fallait que le roi de France cessât de se laisser abuser et aveugler par l'évêque de Rome, et que, secouant résolument le joug de celui-ci, il fît cause commune contre lui avec le roi d'Angleterre[1] ». Et pour sceller cette nouvelle alliance, Henry demandait à François une entrevue.

Comme de raison, lord Rochford était encore l'un des Ambassadeurs envoyés en France; il avait cette fois comme collègue sir William Fitzwilliam, trésorier de la Maison du Roi[2]. Tous deux mirent à la voile le 16 avril pour traverser le Pas de Calais; ce jour-là le vent était violent et soufflait du nord-est; aussi malgré leurs efforts, ils ne purent aborder à Calais et furent

Lorraine, Duprat, de Tournon, Le Veneur, de Boulogne, de Givry et de Châtillon. Ces quatre derniers avaient été nommés au mois de novembre précédent lors de l'entrevue de Clément VII et de François Ier.

[1] « Ye shall on our behalf hertelye praye our sayd good brother that he wyll not be persuadyd with any new abuses to be practysyd with hym by the bisshop of Rome nor any other.... We now trust that our good brother ffeling, knowing and understanding the trewthe of the saide bisshop of Rome by experience as he doth, will withdraw himself from the same, esteemyng his owne honour as appartaynyth and not to be herefter blyndyd as he hath bene, but nowe will adhere unto us and shew himself, as we have ever trusted and yet do firmely trust, our most assured ffrend and allie. » (Instructions aux Ambassadeurs, avril 1534. — British Museum, Cotton ms. Nero B. III, fol. 105.) Le commencement de cette pièce a été détruit.

[2] Sir W. Fitzwilliam devint en 1536 Grand Amiral, en 1537 comte de Southampton, en 1540 lord du Sceau Privé. Il mourut en 1542 sans postérité. C'est d'un de ses collatéraux que descend le comte Fitzwilliam.

jetés de l'autre côté du cap Gris-Nez près d'un village nommé Audresselles, situé à environ huit milles et demi au nord de Boulogne[1]. Ayant réussi à débarquer en cet endroit, ils gagnèrent directement Coucy-le-Châtel où se trouvait alors François Ier et où ils arrivèrent le 21 avril[2].

L'accueil le plus gracieux fut fait par la Cour de France aux deux Ambassadeurs; pour eux François se hâta d'organiser des fêtes. Ces attentions extraordinaires cachaient un artifice; prévoyant qu'il aurait à éconduire Rochford et Fitzwilliam sans avoir pu leur donner une satisfaction suffisante, le Roi voulait atténuer par ses prévenances le mauvais effet que produirait sur Henry l'échec de leur mission; en outre, en les occupant sans relâche à des réjouissances, peut-être cherchait-il à les étourdir et à les empêcher ainsi de lui présenter dans toute leur rigueur les exigences de leur maître. Malheureusement François avait en face de lui lord Rochford; et ce diplomate, blasé sur les plaisirs, n'était pas homme à se laisser distraire par eux des affaires sérieuses. Il trouva, en dépit des faux-fuyants du roi, le moyen de lier conversation avec lui sur la lutte engagée entre Henry VIII et le Saint-Siège et sur le rôle inutile qu'avait tenu la France entre les

[1] Lord Rochford et sir W. Fitzwilliam au vicomte Lisle, député de Henry VIII à Calais, 17 avril 1534 (*Letters and Papers*, vol. VII, n° 505) : — « Yesterday we toke passage at Dover with a very stout wynde to have landed at Calays. Howbeit, when we were somewhat off the shore, the wynde uttered at north-est, soo as we could not fetche Calays, but were forced to lande at a villaige V miles from this towne (Boulogne-sur-Mer) called Utterselles. » Les Ambassadeurs se trompent au sujet de la distance entre Boulogne et Audresselles.

[2] Martin Valles, secrétaire de l'Ambassade d'Espagne en France au grand commandeur de Léon, 24 avril 1534. (British Museum, Addit. ms. 28586, fol. 244.)

deux rivaux; alors, entrant résolument dans le vif de la question, il invita François à décréter dans son Royaume des mesures analogues à celles que Henry avait fait voter par son Parlement, à savoir : la suppression des annates et du denier de Saint-Pierre, la nomination directe et définitive des évêques par le Souverain seul, enfin l'abolition de la juridiction papale dans le pays[1]. Cette communication délicate faite, les Ambassadeurs anglais purent parler à loisir de l'entrevue désirée par leur maître et des autres sujets accessoires qu'il les avait chargés de traiter.

Rochford et Fitzwilliam réclamaient une prompte réponse; François leur donna satisfaction sur ce point. Le 24 avril, c'est-à dire trois jours après leur arrivée à Coucy, il leur remit un mémorandum où il discutait une à une les différentes demandes présentées par Henry[2].

« Premièrement, quant au propoz que Messieurs les Ambassadeurs ont tenu au Roy (de France) de vouloir habandonner le Pape, ledict Seigneur a respondu qu'il n'a nulle alliance avecques luy; par quoy n'estant en nulle sorte son allié, il ne peult et ne scauroit riens rompre en cet endroit.

« Touchant les nouvelles ordonnances faictes par ledict seigneur Roy d'Angleterre en son Royaume, ledict seigneur Roy (de France) son bon frère a très

[1] Les principales lois votées par le Parlement anglais dans le but de rompre avec le Saint-Siège étaient : *the Annates acts* (23 Henry VIII, c. 20, et 25 Henry VIII, c. 20), *the Act of appeals* (24 Henry VIII, c. 12) et *the Act against the payment of Peter's pence* (25 Henry VIII, c. 21).

[2] « Mémoire des responces que le Roy faict sur aucuns articles dont luy ont parlé messieurs les Ambassadeurs du roy d'Angleterre. » (Bibliothèque nationale, Fonds français, 5005, fol. 129.) Nous passons dans ce document tout ce qui a trait aux affaires d'Écosse ou de Milanais.

bien entendu ce que lesdictz Ambassadeurs luy en ont dict; et veu qu'il n'y a riens (en elles) contre le droict divin et (veu) l'oultrage qu'on a faict à icelluy son bon frère, il ne les scauroit trouver maulvaises; et luy semble bien qu'il (le roi d'Angleterre) n'eust sceu faire de moins. Mais quant à luy de faire le semblable, veu qu'il n'a pareille occasion et que ce seroit se perturber et travailler, actendu qu'il est en repoz, il luy semble ne le devoir faire.

« Sur le faict de la veue dont lesdicts Ambassadeurs ont semblablement parlé au Roy de la part de leur maistre, ledict Seigneur respond que l'une des choses de ce monde qu'il a tousjours autant désirée, c'est de povoir veoir souvent sondict bon frère pour l'amour et affection singulière qu'il luy porte; mais il fault entendre une chose, c'est qu'il ne seroit moins malcontent[1], s'il failloit qu'il se trouvast en lieu où il ne peust satisfaire sondict bon frère entièrement de tout ce qu'il vouldroit. Ce néantmoins, en l'asseurant de tout ce qu'il a dict auxdicts Ambassadeurs, il sera tousjours prest de faire la dicte veue quand sondict bon frère vouldra. »

On le voit, malgré toutes les amabilités qu'elle contenait à l'adresse du roi d'Angleterre, cette réponse ne pouvait être interprétée comme favorable; le roi de France ne voulait pas suivre « son bon frère » dans le schisme, et même il se montrait peu disposé à lui accorder une nouvelle entrevue. Pourtant Henry VIII affecta d'être content du résultat obtenu.

Ainsi, quelques jours après le retour de Rochford

[1] Singulière rédaction : François Ier veut dire qu'il ne serait pas tout à fait content, si etc.

et de Fitzwilliam, il donna tout exprès un grand dîner de cour et « devant toute l'assistance » il proclama « qu'il estoit bien tenu de rendre grâces à Dieu de luy avoer si entièrement et parfaictement concilié ung si bon frère et si singulier amy que le roy de France, qu'estoit tousjours prest de courir la mesme fortune et soy confourmer à sa voulonté et intention. » Et l'Ambassadeur impérial, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que « les sieurs de Rocchefort et Trésourier (sir W. Fitzwilliam) qui là estoient présens, sur ce interroguez par le seigneur Roy, confirmèrent et asseurèrent le tout[1] ».

En même temps, Henry chargeait son Ambassadeur en France, sir John Wallop[2], de remercier chaudement François des réponses « si sages et si amicales » qu'il venait de lui adresser[3].

En agissant ainsi, Henry VIII faisait bonne mine à mauvais jeu : car au fond, il était cruellement dépité.

[1] Chapuis à l'Empereur, 14 mai 1534 (Archives de la Burg) : — « Estant arrivés de retourd de France les sieurs de Rochefort et trésourier, oeres que (bien que) le jour fust extraordinaire, toutesfoys ce Roy et sa mie disnèrent en publicq; et l'apprès-disné, en présence de toute l'assistance, ledict seigneur Roy commença à dire qu'il estoit bien tenu de donner loange et rendre grâces à Dieu, » etc.

[2] Gentilhomme de la Chambre, il remplissait depuis le commencement de l'année 1532 les fonctions d'Ambassadeur ordinaire en France.

[3] Henry VIII à sir John Wallop, mai 1534 (Record Office, *Letters and Papers*, vol. VII, n° 661) : — « Trustie and right welbeloved, we grete you well, signefieng unto you that, perceyving by the report of our right trustie and right welbeloved counsaillours the lorde Rochford and sir William Fitzwilliam knight, treasourer of our Household, the hertie zele, propence good mynde and wyll of our good brother the Ffrench King towards us and our realme mynistered and shewed in suche brotherlike and ffrendlie sorte as nothing unto us can be more joyous ne acceptable, ye shall on our behalf gyve our said good brother our most entier and hertie thanks for the same. And touching his gentyll, lovyng, most prudent and amycable answers in all thyngs by us incommended and gyven

Probablement il n'aurait pu dissimuler longtemps ses sentiments véritables, et il aurait bientôt éclaté en reproches contre François Ier, si celui-ci ne s'était hâté de l'amadouer par une démarche conciliante. Avant la fin de mai, un Ambassadeur extraordinaire, le sieur de la Guiche[1], arriva en Angleterre pour proposer de la part de François Ier de fixer au mois d'août suivant l'entrevue désirée par Henry. Cette communication remplit de joie celui-ci; pourtant François prenait soin de dire que sa proposition n'annonçait nullement un changement dans les relations entre la France et le Saint-Siège, et qu'il n'avait, pas plus que le mois précédent, l'intention d'édicter dans son royaume des règlements analogues aux lois que venait de voter le Parlement anglais[2]. Mais peu importait : Henry se flattait que, seul face à face avec son « bon frère », il saurait bien l'amener à adopter ses vues; et puis, il était enchanté d'avoir une occasion de déployer ses goûts de faste.

Ce fut évidemment sous l'influence de son contente-

in charge to our said counsaillours, aswell concerning our meting as otherwise, ye shall declare to our saide good brother that the same are unto us so grate, thankfull and so hertlie desired ou oure part, that nothing can be to our greter joye, comforte and contentacion. » Le ton de ces instructions est évidemment ironique; mais Wallop dut en employer un autre en faisant à François Ier la communication prescrite.

[1] Pierre, seigneur de la Guiche et de Chaumont, gentilhomme de la Chambre, bailli d'Autun et de Mâcon, mort en 1544. L'Ambassadeur ordinaire en Angleterre au mois de mai 1534 était Charles de Solier, seigneur de Morette.

[2] Au sujet de l'Ambassade du sieur de la Guiche, que Mr Froude confond avec le duc de Guise (*History of England*, chap. VII), on peut voir les lettres de Chapuis à l'Empereur en date des 29 mai et 7 juin 1534, les articles rapportés d'Angleterre par ledit sieur de la Guiche (*Henry VIII State Papers*, vol. VII, n° 404) et enfin une lettre de Henry VIII à François Ier écrite en juin peu après le départ de l'Ambassadeur (*Henry VIII State Papers*, vol. VII, n° 405).

ment que Henry pensa tout à coup à récompenser lord Rochford de sa dernière mission : le 16 juin, il le nomma Connétable du château de Douvres et gardien des Cinq-Ports (*Constable of Dover castle and warden of the Cinque Ports*)[1].

Les deux Rois s'étant mis d'accord, il paraissait certain que l'entrevue aurait lieu à Calais vers la fin de l'été[2]; mais on avait compté sans Anne Boleyn qui, sur ces entrefaites, se trouva enceinte. Or, d'une part, elle entendait être présente à la réunion des deux Souverains et y figurer comme reine d'Angleterre; et, d'autre part, elle ne voulait pas, durant le temps de sa grossesse, s'exposer aux conséquences d'un double voyage en mer[3]. Devant la volonté de son épouse, Henry ne pouvait que s'incliner; il était contrarié toutefois de ce qu'un caprice de femme l'obligeât de demander à son allié le changement de tous les arrangements qu'ils venaient de prendre d'un commun accord; aussi ne s'exécuta-t-il qu'à son corps défendant et chercha-t-il à pallier, à l'aide de petites ruses, la faiblesse dont il faisait preuve vis-à-vis d'Anne.

Voilà pourquoi lord Rochford, qui, à cette occasion, fut pour la cinquième fois envoyé comme Ambassadeur

[1] *Patents* 26 *Henry VIII*, *part* 1re, *memb.* 28th. Les ports fortifiés désignés sous le nom des Cinq-Ports étaient Sandwich, Dover, Hythe, Romney et Hastings; on leur adjoignait Rye et Winchelsea.

[2] C'était sur le désir de Henry VIII que l'entrevue avait été définitivement fixée au mois de septembre (lettre à François Ier, juin 1534 — *State Papers*, vol. VII, n° 405); il voulait qu'on eût eu le temps nécessaire pour préparer des moyens de défense contre une attaque possible de la flotte impériale lors de la traversée du Pas de Calais.

[3] Selon les termes des instructions remises à lord Rochford (*State Papers*, vol. VII, n° 406), Anne n'était « pas en état d'être transportée sur les mers roulantes » (not being mete to be conveyed over the tombeling sees).

en France, le fut sous couleur d'avoir à traiter des affaires toutes différentes. Ses instructions lui prescrivaient même de ne point parler à François Ier de la remise de l'entrevue : c'était à la sœur de ce Prince, à la reine de Navarre, qu'il devait déclarer, à titre tout à fait privé et comme s'il eût été chargé directement par Anne de cette commission, le désir qu'avait cette dernière de voir remettre au printemps suivant a rencontre des deux Rois; la reine de Navarre, qui voulait du bien à Anne, trouverait sans doute que le souhait de celle-ci était fondé et elle s'empresserait de le recommander à son frère. Alors Rochford pourrait, s'il en était besoin, aborder la question avec François, mais en ayant soin de bien lui marquer qu'elle touchait Anne seule et que Henry s'en désintéressait complètement[1].

Lord Rochford était mieux qualifié que tout autre pour mener à bien cette mission compliquée. Les bonnes relations que lors d'une de ses précédentes ambassades[2] il avait nouées avec la reine de Navarre lui permettaient de solliciter de prime abord et sans

[1] D'après Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. IX), qui écrit sur la foi de Chapuis (lettre à l'Empereur du 23 juin 1534), Henry VIII aurait désiré que l'entrevue n'eût pas lieu, dans la crainte qu'Anne Boleyn, restée comme régente en Angleterre, ne se livrât à quelque extrémité contre Catherine d'Aragon et Mary. Cette opinion est peu plausible; on ne voit pas pourquoi Henry VIII, qui ne devait aller qu'à Calais, aurait institué une Régence pour le temps d'une si courte absence; en 1532, lors de la précédente entrevue, aucune mesure de ce genre n'avait été prise. De plus, bien que le joug d'Anne Boleyn commençât à lui peser, Henry ne pensait guère à la mettre en balance avec Catherine et Mary; et loin de craindre pour le sort de ces dernières, il avait peur, au contraire, que leurs partisans ne profitassent de son absence pour troubler le Royaume au préjudice d'Anne et de sa fille Élizabeth. (Articles remis à M. de la Guiche, juin 1534. *State Papers*, vol. VII, n° 404.)

[2] Voir au chapitre V.

ambages l'assistance de cette Princesse; en outre, il était d'un esprit assez délié et assez ingénieux, pour pouvoir poursuivre avec une grande ardeur le résultat souhaité par sa sœur, sans pourtant compromettre à aucun degré Henry VIII. En fait, il réussit en fort peu de jours à s'acquitter avec succès de sa mission. Parti d'Angleterre le 10 juillet[1], il y était de retour avant le 27 de ce mois et il rapportait la nouvelle que François Ier, pour satisfaire au désir d'Anne, consentait à renvoyer l'entrevue au mois d'avril de l'année suivante[2].

[1] Chapuis à l'Empereur, 16 juillet 1534 (Archives de la Burg) : — « Depuis six jours est d'icy party en grande diligence le seigneur de Rochefort pour aller en France. »

[2] Chapuis à l'Empereur, 27 juillet 1534 : « Ce Roy a esté joyeux des nouvelles que lui a rappourtées de France Rochefort entre lesquelles est la dilation de la veue jusques au mois d'avril, et dient ceulx-ci estre la cause que la Dame de Boulans y veult entrevenir, ce que n'est possible à cause de sa pourtée. »

CHAPITRE VII

Lord Rochford tombe en défaveur. — Négociation d'une alliance anglo-française. — Rôle rempli par lord Rochford dans cette négociation.

Lord Rochford était à peine rentré en Angleterre, que sa sœur Anne Boleyn fit une fausse couche; accident qui n'avait rien d'extraordinaire et dont la malheureuse n'était certes pas responsable, mais tort bien grave aux yeux de Henry VIII qui attendait avec impatience la naissance d'un fils. Cette déconvenue éveilla chez lui une vive rancune contre son épouse[1], et dans son dépit, il commença à la négliger pour donner ses faveurs à une autre femme. Celle-ci, dont l'histoire ne nous a malheureusement pas conservé le nom, était « une très belle et très adroicte demoyselle » qui portait à Catherine d'Aragon et à sa fille Mary une affection sincère : aussi profita-t-elle de l'influence qu'elle exerçait sur le Roi pour tâcher d'améliorer le sort de ces dernières[2].

[1] Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. IX) ne croit pas qu'Anne ait fait alors une fausse couche; d'après lui, elle se serait imaginé à tort qu'elle était enceinte et aurait annoncé sa grossesse à Henry; puis avec le temps ayant reconnu son erreur, elle aurait dû détromper celui-ci. De toute manière, il y eut déconvenue pour le Roi.

[2] Chapuis à l'Ambassadeur impérial en France, Hannart, 13 octobre 1534

Nécessairement la nouvelle liaison de Henry inquiétait fort les Boleyns; ils savaient par expérience que celui-ci se pliait assez facilement à la volonté de ses maîtresses, et voyant leur crédit journellement battu en brèche par la « demoyselle », ils appréhendaient une ruine prochaine. Ce n'est pas tout; une aventure malencontreuse qui se produisit à ce moment même dans leur famille et qui les mit aux prises avec le ridicule, vint encore ajouter à leur inquiétude : ils avaient, en effet, tout lieu de craindre qu'un monarque aussi goguenard que Henry ne se rangeât du côté des rieurs et ne se donnât le malin plaisir de donner à ses anciens favoris le coup de pied de l'âne.

Voici ce qui s'était passé. La dernière fille du comte de Wiltshire, Mary Boleyn, était tombée, après la mort de son époux William Carey, dans un état de pénurie voisin de la misère; son père, dont nous connaissons le caractère sordide, n'avait rien fait pour elle et l'on ne sait ce qu'elle fût devenue, si

(Vienne, Archives de la Burg) : — « Ce Roy depuis quelques jours a commencé d'estre amoureux d'une très belle et très adroicte demoyselle, et va journellement croissant l'amour (d'elle) et le crédict et la braveté de la concubine (Anne Boleyn) descroissant; et y a quelque bon espoir que, continuant ladicte amour, les affaires de la Royne (Catherine) et Princesse (Mary), auxquelles ladicte demoyselle est très affectionnée se pourteront bien. » Jusqu'à ses dernières années, les Anglais désireux de faire de Henry VIII un grand roi et (prétention singulière) un roi moral supprimaient, autant que possible, toutes les traces de ses faiblesses; ainsi se sont perdus les noms de celles de ses maîtresses dont le règne fut passager. D'après un manuscrit français publié par M. Pocock (*Records of the Reformation*, n° 359), une sœur de sir Anthony Browne aurait été, du vivant d'Anne Boleyn, l'objet des faveurs royales. Serait-ce là la « demoiselle. » dont parle Chapuis? Sir Anthony avait deux sœurs; l'aînée Élisabeth ayant été mariée avant 1534 au comte de Worcester, il ne pourrait s'agir ici que de la cadette Lucy qui épousa plus tard sir Thomas Clifford.

Henry VIII lui-même, mû par un sentiment généreux, n'avait enjoint à ce père égoïste de recueillir sa fille abandonnée[1]. Depuis, Mary Boleyn avait vécu à la Cour dans l'établissement de ses parents, mais sans faire aucun bruit, négligée et ignorée de tous. Enfin après cinq ans d'oubli, elle avait attiré les regards d'un des huissiers de la Chambre du Roi (*gentleman usher*); il était jeune, des ardeurs couraient encore dans le sang de Mary; ils s'aimèrent et, à l'insu de tous, conclurent un mariage[2]. Ce n'était pas, à proprement parler, une mésalliance pour elle : son nouvel époux était Stafford et appartenait, par conséquent, à une race plus ancienne et plus illustre que les Boleyns[3]; mais l'infériorité de son emploi, et surtout son manque absolu de fortune lui interdisaient de prétendre à la main de la sœur de la Reine. Bientôt les conséquences de leur imprudence furent visibles. Mary Boleyn était grosse. Alors ce fut dans toute la Cour une explosion de réprobation; en vain, la malheureuse déclara son mariage, personne n'ajoutait foi à ses paroles et l'on continuait à lui jeter la pierre, comme si parmi les dames de la Cour aucune auparavant

[1] Henry VIII à Anne Boleyn, année 1529. (*Love Letters*, n° 9, publication de G.-A. Crapelet.)

[2] Dans une lettre écrite peu après au Secrétaire d'État Cromwell, Mary Boleyn expose en ces termes les raisons de son mariage : « But one thing, good master secretary, consider that he was young and love overcame reason. And for my part I saw so much honesty in him, that I loved him as well as he did me. » (Miss Everett Wood's *Letters of royal and illustrious ladies*, vol. II, n° 80.)

[3] La famille Stafford qui avait compté plusieurs ducs de Buckingham et dont le chef était alors Henry Stafford le poète, s'éteignit dans les mâles en 1657; par suites d'alliances, le nom passa dans la famille des Howards, puis dans celle des Jerninghams dont le chef porte encore aujourd'hui le titre de lord Stafford.

n'avait péché. Ainsi que de raison, les Boleyns qui craignaient que le scandale ne rejaillît sur eux et qui voulaient séparer nettement leur cause de celle de Mary, criaient, plus fort que les autres, haro sur elle; et lord Rochford, en particulier, se montrait acharné contre sa sœur. « Il a été si cruel pour moi et mon époux », disait-elle de lui quelque temps après[1]. Cependant il importait aux Boleyns que le silence se fît au plus vite sur cette regrettable affaire; ils demandèrent donc au Roi que Mary, cause de tout le bruit, fût bannie de la Cour; le Roi ne crut pas devoir leur refuser cette satisfaction, et avant la fin de septembre Mary s'était éloignée[2].

Somme toute, le scandale causé par cette dernière n'avait pas nui aux Boleyns dans la considération de Henry; mais restait le danger qui provenait du fait de la nouvelle favorite. Comment se prémunir contre les attaques de celle-ci? Anne pensa qu'elle aurait raison d'elle par la calomnie, et, cette arme choisie, elle entreprit avec sa belle-sœur lady Rochford une campagne dont l'issue devait être le renvoi de sa rivale par Henry. Probablement Anne et lady Rochford manœuvrèrent mal, et la « demoyselle » qui, nous le savons, était « adroicte », sut déjouer leurs trames; bref, ce ne fut pas elle

[1] Mary Boleyn à Cromwell (*loco citato*) : — « Also I pray you, desire my lord of Norfolk and my lord my brother to be good to us. I dare not write to them; they are so cruel against us. »

[2] Chapuis à l'Empereur, 19 décembre 1534 (Vienne, Archives de la Burg) : — « La seur de ladicte dame (Anne Boleyn) a esté puis trois mois bannye de la Court; mais il convenoit ainsi fère, car oultre qu'elle avoit esté trouvée en maléfice, il n'eust esté honnorable ne duisant la veoir ensaincte par la Court. »

qui au mois d'octobre fut expulsée de la Cour, mais bien lady Rochford[1]. Ainsi Anne, à sa grande confusion, n'avait réussi qu'à augmenter l'ascendant de sa rivale sur le Roi et le mécontentement de celui-ci contre elle-même et contre sa famille.

Lord Rochford fit bientôt l'épreuve de la vivacité des sentiments de Henry. Il avait avec son cousin sir Francis Bryan une discussion dont nous ignorons la nature, mais qui paraît avoir été assez grave; c'était, en tout cas, une affaire personnelle dans laquelle le Roi n'avait pas à intervenir; cependant, il tint à prendre parti et il donna raison à sir Francis[2].

On pourrait s'étonner que, dans ces circonstances, lord Rochford ait été choisi le mois suivant pour aller à Douvres recevoir au nom de Henry VIII l'Amiral de France Chabot[3] qui arrivait en Ambassade extraordinaire. Mais le fait d'avoir été désigné pour cette mission n'indiquait pas que Rochford était rentré en grâce; seulement Henry, en cette occasion, avait eu le mérite de ne pas se laisser diriger par ses sentiments. Il avait considéré que

[1] Chapuis à Hannart, 13 octobre 1534 (*loco citato*) : — « Ung homme de la Princesse (Mary) me vient de dire que le Roy avoit faict vuider de la Court la femme du seigneur de Rochefort, pour ce qu'elle avoit conspiré avec la concubine (Anne Boleyn) de procurer et tenir main de par ung moyen ou autre faire vuider de Court la demoiselle. » — Dans une lettre postérieure adressée à l'Empereur (19 décembre 1534, *loco citato*), Chapuis confirme la nouvelle : — « Bien est vray que la femme de Rocchefort fut renvoyée de Court pour le respect que j'ay cy-devant escript. »

[2] Chapuis à l'Empereur, 19 décembre 1534 (*loco citato*) : — « Et a ledict roy naguères monstré disfaveur audict Rocchefort en quelque question qu'il avoit avec maistre Bryan. »

[3] Philippe Chabot, seigneur de Brion, comte de Buzençais et de Charny, amiral de France depuis 1526; il est l'ancêtre direct de la famille Rohan-Chabot.

lord Rochford, grâce à sa parfaite connaissance de la langue française et à ses expériences de la Cour de François Ier, ferait auprès de l'Amiral meilleure figure que n'importe quel autre Seigneur anglais; et, en conséquence, il l'avait envoyé à Douvres « avec groz appareil » pour y recevoir dignement cet Ambassadeur et l'escorter ensuite jusqu'à Londres[1].

Débarqué en Angleterre le 11 novembre, Chabot fut long à se rendre auprès de Henry. La raison de sa lenteur nous est donnée par lord Rochford dans une lettre qu'il adresse de Douvres à son oncle le duc de Norfolk; l'Amiral, désireux de représenter honorablement son maître, ne voulait pas s'avancer sans avoir avec lui tout son train de maison : or celui-ci était difficile à mouvoir[2]. Enfin, le 20 novembre, Chabot fut à Londres[3], et ayant

[1] L'Empereur à Hannart, 8 décembre 1534 (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, n° 48 : — « L'admiral, comme avons entendu par lectres de nostre Ambassadeur audict Angleterre, se actendoit avec groz appareil pour le recueillir et bien traicter. »

[2] Lord Rochford au duc de Norfolk, 11 novembre 1534 (*Letters and Papers*, vol. VII, n° 1416) : — « Thys my letter shalbe to advertyse Your Lordship that the Admyrale arryvyd thys day at tenne of the clocke at the Downys, and ther I, with suche gentylmen as be commaunded by the Kyngs Grace to geve ther attendaunce to accompany me, met with hym at hys coming to land, and from hens we brought hym to Dover, where he restyth for thys fyrst nyght; and the next day to Canterbury, and ther he hathe desyred that he may tary fryday all day, so that hys trayne may mete with hym ther, whiche be now skatryd sum at Dover, sum at Sandwyche and somme in other places. »

[3] Dans une lettre holographe écrite de Canterbury à Henry VIII le 14 novembre, lord Rochford donne l'itinéraire suivi par l'Amiral (British Museum, Cotton ms. Vespasian F. XIII, fol. 108b) : — « Upon munday (16 novembre) I wyll bryng hym (Chabot) to Sytyngbourne there to remayn that nyght, for that yt would be to sore a journey to bryng hys cariage to Rochester in a daye; on twesday from thence to Rochester; on wensday to Dartford; and on thursday by XII of the clocke at none, to Blache Heth

été aussitôt reçu en audience par le Roi, il déclara le but de sa mission : il venait demander pour le Dauphin[1] la main de Mary Tudor.

Ce projet d'union était venu à l'esprit de François Ier, à la suite d'une suggestion que lui avait adressée l'empereur Charles-Quint au mois d'août précédent[2]. Indigné des déchéances infligées en Angleterre à sa tante Catherine d'Aragon et à sa cousine Mary, l'Empereur cherchait à « faire pour elles quelque bonne œuvre », c'est-à-dire à ruiner leur ennemie Anne Boleyn; et dans cette pensée, il s'efforçait de former une ligue menaçante qui ne cesserait de traquer Henry VIII jusqu'à ce qu'il eût rendu justice à son épouse légitime et à sa fille. Mais comment intéresser d'autres souverains au sort de ces malheureuses princesses? Charles-Quint s'était dit que, si Mary épousait un Prince étranger, le pays auquel appartiendrait ce Prince prendrait forcément fait et cause pour elle contre Anne Boleyn; et l'Empereur, étant alors en pourparlers avec le roi d'Écosse Jacques V, lui avait proposé Mary[3]. Mais, tout considéré, l'Écosse était un faible auxiliaire; et de plus son animosité

whereas my lord of Norffolk ys appointyd by Your Grace to mete hym. I would not have had hym remayn so long in this towne, but that hymself was very desyrous so to doo, bycause that he would come with hys trayne hole together; which I thought I myght not for Your Graces honnor gainsaye. »

[1] François, dauphin de France, né le 28 février 1518, mort sans alliance le 10 août 1536.

[2] Instructions de l'Empereur à Henri, comte de Nassau, son Ambassadeur extraordinaire en France, 12 août 1534. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, n° 28.)

[3] Charles-Quint à Jacques V, 4 avril 1534. (British Museum, Royal ms. 18 B VI, fol. 212.)

contre l'Angleterre était telle qu'on pouvait toujours compter sur son concours en cas d'une guerre avec cette dernière Puissance, même si Jacques V n'avait aucune raison personnelle d'en vouloir à Henry VIII. Gagner l'appui de la France était beaucoup plus important; aussi, quand, quelque temps après, François Ier, subitement animé du désir de terminer à l'amiable ses différends avec Charles-Quint, parla de s'unir avec lui « par alliances de mariages[1] », celui-ci n'hésita pas, malgré les offres qu'il venait de faire à Jacques V, de proposer encore Mary au roi de France pour son troisième fils le duc d'Angoulême[2]. En mettant en avant cette combinaison, l'Empereur espérait arriver à rompre définitivement cette intimité menaçante qui s'était manifestée à diverses reprises entre la Cour de France et Anne Boleyn; et, d'autre part, il ne s'exposait guère au danger de voir réunies sur la même tête les deux couronnes de François Ier et de Henry VIII; car si le duc d'Angoulême pouvait être appelé du chef de sa future femme à régner un jour sur l'Angleterre, il n'avait aucune chance appréciable de succéder à son père en France, ses droits au trône de ce pays étant primés par ceux de deux frères aînés dont l'un était déjà marié[3].

Malheureusement Charles-Quint avait compté sans

[1] L'Empereur à Hannart son Ambassadeur ordinaire en France, 31 juillet 1534. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, n° 23.)

[2] Instructions de l'Empereur au comte de Nassau, son Ambassadeur extraordinaire près de François Ier, 12 août 1534. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, n° 28.) — Charles, duc d'Angoulême, né le 22 janvier 1522, mourut sans alliance le 8 septembre 1545.

[3] Le duc d'Orléans avait épousé Catherine de Médicis à Marseille le 25 octobre 1533.

les subtilités de François. Celui-ci affecta de ne pas goûter la proposition impériale; même il la « rebuta fort » dans les divers entretiens qu'il eut à ce sujet avec les Ambassadeurs impériaux[1]; il faisait fi, à en juger par ses paroles, de la princesse Mary[2]. Mais en s'exprimant ainsi, François n'était pas sincère; car en réalité il ne lui déplaisait pas de s'unir par le sang avec Henry VIII; seulement il entendait se donner vis-à-vis de ce Prince l'air d'avoir conçu de lui-même, en dehors de toute inspiration de Charles-Quint, l'idée d'une telle union; et surtout, ayant décidé de demander Mary pour le Dauphin et non pour le duc d'Angoulême, et comprenant bien que ce changement de destination ne pouvait laisser l'Empereur indifférent, il usait de toutes les dissimulations possibles à l'égard de celui-ci. Voilà pourquoi au moment où il envoyait Chabot négocier en Angleterre le mariage du Dauphin avec Mary Tudor, il demandait à Charles-Quint la main de sa fille l'infante Marie pour ce même Dauphin, avec l'intention bien arrêtée de retirer sa demande si elle venait à être agréée[3].

[1] Il y avait à ce moment en France deux Ambassadeurs impériaux l'un, extraordinaire, était Henri, comte de Nassau, marquis de Zenette, Grand Chambellan de l'Empereur; l'autre, ordinaire, était Jean Hannart, vicomte de Lombeke et baron de Liedekerke. La famille de Liedekerke, comme celle de Nassau, se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

[2] Nous trouvons tous ces détails dans un mémoire que composa le Chancelier impérial Granvelle vers la mi-novembre 1534 : *Arraisonnement sur ce à quoy le roy de France parsiste pour parvenir à establissement de paix.* Ce document a été publié par M. Ch. Weiss. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, n° 44.)

[3] Il n'avait pas beaucoup à redouter d'être pris au mot et en tout cas il avait le temps pour se dédire, l'infante Marie n'ayant alors que six ans. Elle épousa, par la suite, son cousin germain qui devint l'empereur Maximilien II.

Il est facile de s'imaginer l'émoi qui s'empara d'Anne Boleyn et de tous les siens, quand ils connurent l'objet de la mission de Chabot. Henry VIII, qui depuis plusieurs années recherchait si assidûment l'alliance française, allait-il s'exposer à la perdre, en répondant à l'Amiral par un refus? N'allait-il pas, au contraire, saisir cette occasion de s'attacher plus étroitement « son bon frère » de France et se hâter de lui accorder la main de Mary? Cette dernière éventualité était bien redoutable pour les Boleyns, car il était certain que le mariage de Mary serait accompagné de sa réintégration dans ses droits à la Couronne; et ce premier pas fait, Henry sous la double pression de la lassitude que lui causait le commerce d'Anne Boleyn et de l'influence qu'avait prise sur lui sa nouvelle maîtresse, ne serait-il pas amené à se rapprocher de sa première épouse Catherine d'Aragon? Et alors que deviendrait Anne? que deviendraient les Boleyns?

Heureusement pour eux, en même temps que la proposition de mariage, Chabot avait à présenter à Henry deux demandes connexes qui ne furent pas du goût de celui-ci. D'abord, François voulait être exempté de toutes les pensions que les derniers traités[1] l'obligeaient à servir chaque année en Angleterre; puis, probablement parce qu'il cherchait à se rendre agréable au Souverain Pontife récemment élu en remplacement de Clément VII[2], il invitait Henry à faire à Rome de nouvelles démarches

[1] A savoir, le traité de Londres du 30 août 1525, celui d'Amiens du 18 août 1527, et celui de Cambrai du 5 août 1529.

[2] Clément VII était mort le 26 septembre; et à sa place le cardinal Farnèse avait été élu Pape le 12 octobre, sous le nom de Paul III.

en vue de régulariser sa position personnelle et de renouer les anciennes relations de l'Angleterre avec le Saint-Siège.

Henry se montra fort choqué de ces deux exigences, surtout de la seconde. Il se révoltait devant l'idée d'un acte qui pourrait à un degré quelconque être considéré comme une rétractation de sa conduite passée, et il n'admettait une réconciliation avec le Saint-Siège qu'à la condition que celui-ci lui donnerait raison de tout point. Or une expérience récente l'avait convaincu que cette solution ne se produirait jamais; au moment où Clément VII se mourait, Henry avait donné l'ordre à l'agent officieux qu'il conservait encore à Rome, de tâcher d'obtenir, soit du moribond lui-même, soit de son successeur, la révocation des sentences rendues contre lui : mais ni Clément VII, ni Paul III n'avaient accédé à la hautaine requête du monarque anglais. Et depuis, celui-ci, bien résolu à ne rien céder, s'était coupé toute retraite en se faisant proclamer par le Parlement « chef suprême de l'Église anglaise » (*the only supreme head in earth of the Church of England*); la loi qui lui octroyait ce titre avait été promulguée à Londres deux jours avant l'arrivée de Chabot[1].

Les Boleyns, qui grâce à d'anciennes relations avec l'agent de Henry VIII à Rome, avaient été tenus par lui au courant des derniers pourparlers[2], con-

[1] *Act of supremacy*, 26 Henry VIII, c. 1.

[2] L'agent anglais à Rome était un Italien, sir Gregorio da Casale. Nous ne savons où lord Rochefort l'avait rencontré; mais leurs relations dataient de loin; nous trouvons, en effet, ce passage dans une lettre écrite par Rochford en février 1530 durant sa première mission en France : « I do not direct my other letres to the bisshop of Worcester nor sir Gregorio,

naissaient à fond la situation et surent en tirer parti pour écarter le danger qui les menaçait; ils furent, d'ailleurs, aidés par un puissant auxiliaire, le Secrétaire d'État Cromwell, c'est-à-dire l'homme qui dirigeait toute la politique religieuse de l'Angleterre[1]. Jusqu'alors Cromwell avait prôné l'alliance française; mais il était bien décidé à se passer d'elle, s'il fallait, pour la conserver, faire la moindre concession au Saint-Siège. Aussi, en même temps que les Boleyns[2], encouragea-t-il Henry à opposer une fin de non-recevoir à la demande de François relative à une reprise des relations avec le Saint-Siège. Si vraiment, disait Cromwell, le roi de France désire un accommodement entre nous et le pape Paul III, il faut qu'il commence par obtenir de celui-ci la cassation des deux sentences rendues par Clément VII contre Henry VIII; et ensuite nous pourrons aviser à ce qu'il conviendra de faire.

Ce langage, que Henry s'empressa d'adopter vis-à-vis de Chabot, était de nature à rassurer pleinement Anne Boleyn et ses partisans; car il rendait moralement impossible le mariage de Mary Tudor avec le Dauphin. Comment, en effet, parler encore de

because I can nether wright latin nor italian well. » (*Letters and Papers*, vol. V, n° 6539.) — En 1530, sir Gregorio avait fait partie de l'ambassade du comte de Wiltshire en Italie, et c'est à celui-ci qu'était certainement destinée sa lettre du 15 octobre 1534 sur les pourparlers engagés à Rome, bien que l'adresse porte le nom de lord Rochford (*State Papers*, vol. VII, n° 420); sir Gregorio, peu au courant des promotions dans la noblesse anglaise, désignait le comte de Wiltshire par son ancien titre.

[1] Thomas Cromwell était Secrétaire d'État depuis le mois d'octobre 1533.

[2] Grâce aux circonstances, ils faisaient de nouveau entendre leur voix à Henry; l'Ambassadeur impérial, leur ennemi, le reconnaissait lui-même : « Quant à l'instigacion de ce Roy contre les parans de la dame, il ne s'en appert autrement. » (Chapuis à l'Empereur, 19 décembre 1535. Archives de la Burg.)

donner comme femme au futur roi de France une fille issue d'une union dont on se plaisait à proclamer devant l'Ambassadeur de ce pays la nullité et le caractère incestueux? Chabot, sans doute, ne renouvela pas sa proposition et, de son côté, Henry s'abstint d'une offre qui eût pu être considérée comme un outrage.

Cependant, l'alliance française tenait toujours au cœur à Henry; aussi fut-il très heureux d'un expédient qui lui donnait l'espoir de la conserver et qui probablement lui fut indiqué par quelqu'un des Boleyns; il s'agissait de substituer à la fille de Catherine, Mary, la fille d'Anne, Élizabeth. Cette dernière, il est vrai, n'avait qu'un an, de sorte que ses fiançailles avec le Dauphin qui en avait seize, auraient paru ridicules; mais pourquoi ne pas la proposer pour le duc d'Angoulême qui n'avait que douze ans? Celui-ci attendrait bien sans inconvénient une dizaine d'années, afin d'épouser la fille du roi d'Angleterre[1].

Telle fut la contre-proposition que Henry VIII chargea Chabot de transmettre à François Ier et pour laquelle il demanda une prompte réponse;

[1] Tout ce que dit Chapuis sur la négociation qui aurait alors eu lieu, d'un mariage entre Mary et le duc d'Angoulême, est absolument inexact; l'Ambassadeur impérial avoue lui-même qu'il n'avait ses renseignements que de troisième main : « C'est ce que m'a rapporté ung home de bien qu a sceu, comme il affirme, de personne qui a teneu et leu les instructions de l'Admiral. » (Lettre à l'Empereur du 19 décembre 1534.) — Chapuis est un guide sûr, quand il s'agit des nouvelles de Cour; mais il n'avait pas assez de flair pour suivre dans tous ses détails une négociation secrète, et il prêtait trop l'oreille aux on-dit. L'Empereur, plus clairvoyant que son Ambassadeur, connut exactement l'objet de la mission de l'Amiral. (Lettre à Hannart des 5 et 10 janvier 1535. — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. ii, n° 56.)

l'Amiral devait, en même temps, déclarer à son maître la résolution bien arrêtée du roi d'Angleterre de ne point composer avec le Pape; quant à l'extinction des différentes pensions servies par la France, il n'en fut point fait mention[1].

Chabot ayant quitté Londres le 2 décembre, François fut certainement informé, dans les dix jours qui suivirent[2], du projet nouveau mis en avant par Henry et du vif désir qu'avait celui-ci de recevoir une réponse au plus vite. Mais le roi de France était embarrassé pour prendre une décision. En agréant la princesse Élizabeth comme épouse pour son fils, n'encourrait-il pas le mécontentement du Pape? En outre, l'alliance anglaise valait-elle l'alliance impériale que la France pouvait alors très facilement gagner au moyen des fiançailles du Dauphin avec l'infante Marie? Pendant un mois, François Ier balança; enfin, de nouvelles causes de dissentiment étant survenues entre lui et Charles-Quint, il se détermina à donner suite à la proposition de Henry VIII, mais avec la ferme intention de faire payer du plus haut prix possible son acceptation du mariage d'Élizabeth. Dans ce but, il envoya en Angleterre, vers la fin de janvier, un secrétaire de l'amiral Chabot nommé Palamède Gontier[3], en le chargeant de poser à Henry les conditions suivantes :

[1] Réponse de Henry VIII à l'amiral Chabot de Brion. (*State Papers*, vol. VII, n° 417.)

[2] Chabot fut de retour à Calais le 9 décembre. (*Chronicle of Calais in the reigns of Henry VII and Henry VIII to the year* 1540, edited by John G. Nichols. — Camden Society.)

[3] Palamède Gontier, trésorier et receveur général des finances de Bretagne; au mois de juillet suivant, probablement en récompense de sa mission en Angleterre, il devint Secrétaire des commandements de François Ier.

Tout d'abord, François qui ignorait apparemment la loi de succession votée par le Parlement l'année précédente, exigeait qu'Élizabeth fût déclarée « seule, unique et vraye fille et héritière » de Henry, de sorte qu'à la mort de celui-ci, au cas où il n'aurait pas eu de fils dans l'intervalle, elle fût appelée à recueillir « sans aucun empeschement ne contradiction » la couronne d'Angleterre. En second lieu, estimant que la dot d'Élizabeth équivaudrait à un revenu de cinquante mille écus, François demandait qu'au lieu de verser effectivement cette dot, Henry consentît à la réduction, jusqu'à concurrence dudit revenu, des pensions que la France, en vertu des derniers traités, servait chaque année en Angleterre; quant au restant de ces pensions, soit soixante mille écus par an, François, sans plus de façons, prétendait en être déclaré absolument quitte[1].

On se souvient que Chabot, au mois de novembre précédent, avait demandé de même à Henry VIII une décharge de toutes ces pensions. Henry alors n'avait rien répondu; et le silence observé par lui à cet égard, au moment où il rejetait très vivement une autre proposition française, permettait de penser que, tout en ne goûtant pas la requête de François Ier, il se résoudrait pourtant cette fois à y faire droit. Néanmoins, afin d'être plus assuré de sa condescendance, François s'occupa de le flatter dans sa vanité. Depuis la dernière ambassade de lord Rochford en France, il n'avait plus été question de cette entrevue

[1] Ces conditions sont énumérées dans une lettre de Palamède Gontier à l'amiral Chabot, du 5 février 1535. (Publiée par Lelaboureur, *Additions aux Mémoires de Michel de Castelnau*, vol. I, livre II.)

que Henry avait naguère tant sollicitée; mais en l'absence de contre-ordre, elle restait fixée au mois d'avril 1535. Gontier fut chargé de parler de nouveau d'elle et d'annoncer que François y mènerait non seulement sa sœur la reine de Navarre, mais ses deux filles les princesses Madeleine et Marguerite[1], afin qu'elles se rencontrassent toutes avec Anne Boleyn.

Cette attention du roi de France toucha peu Henry, vu que de jour en jour il se détachait davantage de sa femme; et il ne fut, par conséquent, nullement disposé par cette nouvelle à accueillir plus favorablement les communications de Gontier. Quand celui-ci lui eut déclaré l'objet de sa mission, Henry commença par se plaindre de ce que François eût tardé si longtemps à lui répondre; puis il demanda ce que signifiaient « ces pratiques qui se menoient « du costé d'Espagne sur le mariage de la fille de « l'Empereur avec Monsieur le Daulphin. » — « On voudroit », disait Henry, « joindre le mariage de Monsieur le Daulphin et faire aussi tout d'un train celui de la Princesse (Élizabeth) pour profiter et s'appuyer des deux costés. » Mais ce double jeu ne plaisait pas à l'Angleterre; il fallait choisir entre son alliance et celle de l'Empereur, et tant que François Ier ne se serait point déterminé dans un sens ou dans l'autre, Henry conserverait sur la valeur de ses propositions de « merveilleux soupçons » et il se garderait de « parler ne s'avancer[2] ».

[1] Madeleine de Valois, née le 10 août 1520, épousa le 1er janvier 1537 le roi d'Écosse Jacques V et mourut le 7 juillet suivant. Marguerite de Valois, née à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1523, épousa en 1559 le duc de Savoie Philibert-Emmanuel.

[2] Palamède Gontier à l'amiral Chabot, 5 février 1535 (*loco citato*).

Cette objection n'avait pas été prévue par François Ier; mais peu importait; Gontier avait le moyen de démontrer que son maître était plus près de déclarer la guerre à l'Empereur que de s'unir avec lui par un mariage. Les explications données satisfirent Henry, et la discussion des diverses conditions posées par François commença aussitôt. La déclaration que demandait ce dernier Prince concernant les droits d'Élizabeth, ne pouvait susciter aucunes difficultés; Henry accepta encore le chiffre de la dot fixé d'autorité par François Ier et le mode de payement stipulé par lui; mais il ne put admettre que le restant des pensions dues à l'Angleterre fût supprimé d'un trait de plume, et il menaçait de rompre toute la négociation si cette prétention n'était pas abandonnée[1].

Or Gontier n'avait pas l'autorisation de relâcher quoi que ce fût dans ses instructions; il aurait donc été obligé de retourner en France en laissant les choses en l'état, si à ce moment même il ne s'était produit dans les affections de Henry un changement qui le fit départir de son obstination. Après une domination d'environ quatre mois, la « demoiselle », amie de Catherine d'Aragon, dont le Roi s'était épris, cessa de lui plaire, et il la congédia. Ce ne fut pas, il est vrai, pour se rapprocher d'Anne Boleyn; mais la maîtresse qu'il prit était la cousine germaine de cette dernière, Margaret Shelton, fille de cette gouvernante de la princesse Mary dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut[2]. La nouvelle favo-

[1] Réponse remise à Gontier vers le commencement de février. (*State Papers*, vol. VII, n° 422.)

[2] Chapuis à l'Empereur, 25 février 1535 (Archives de la Burg) : —

rite, en bonne parente[1] et surtout en vue d'assurer son avenir personnel, chercha aussitôt à raffermir la position ébranlée de sa famille. Ayant ce but devant les yeux, comment aurait-elle laissé échapper le mariage de sa petite-cousine Élizabeth avec un fils de France? Elle dut évidemment presser son royal amant de consentir quelques concessions; et, de fait, nous voyons qu'au bout de peu de jours Henry se montra plus conciliant; il n'opposa plus de refus catégorique à la suppression des pensions et réclama seulement, en termes généraux, un examen contradictoire des demandes que, de part et d'autre, on avait à s'adresser au sujet du mariage d'Élizabeth; à cet effet, François Ier et lui-même pourraient désigner des commissaires qui se réuniraient à Calais, à mi-route entre les deux capitales[2], et qui achèveraient le plus vite possible la discussion des points litigieux[3].

Outre cette proposition, Gontier fut chargé d'emporter en France, pour la faire signer par François Ier, une déclaration attestant que des deux mariages contractés par Henry VIII, celui avec Anne Boleyn était le seul valide et que, par conséquent, la fille née

« La demoiselle qu'estoit naguières en faveur de ce Roy ne l'est plus, et a succédé en son lieu une cousine germaine de la concubine, qu'est fille de la moderne gouvernante de la Princesse. »

[1] D'après Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. XI), ce seraient les Boleyns qui auraient mis Margaret Shelton devant les yeux du Roi, avec l'espoir qu'elle le séduirait. Cette hypothèse n'est pas improbable; toutefois aucun document contemporain ne mentionne cette intrigue.

[2] François Ier passa à Paris tout l'hiver de 1535

[3] Henry VIII à Chabot, fin février ou mars 1535. (*State Papers*, vol. VII, n° 418.) — Les pièces publiées dans ce recueil touchant les négociations du mariage sont mal classées; l'ordre chronologique n'a pas été suffisamment observé.

de cette union était pour le moment le seul enfant légitime de ce Prince[1]. Cette déclaration, rédigée d'après les ordres de Henry VIII dans le but d'établir d'une manière incontestable aux yeux de l'étranger les droits d'Élizabeth à sa succession, n'indiquait pas un retour en faveur d'Anne Boleyn. Au contraire, la répugnance qu'elle inspirait à son époux n'avait pas diminué, malgré l'influence conciliante de Margaret Shelton; et il ne craignait pas de donner sans cesse la preuve de ses sentiments.

Si au lieu de se rendre lui-même à Calais pour s'y rencontrer au mois d'avril avec François Ier, ainsi qu'il avait été convenu, il proposait maintenant d'y envoyer des commissaires, c'est qu'il voulait éviter une entrevue où il serait obligé de paraître avec Anne et de lui témoigner en public des égards et une déférence qu'il avait pris l'habitude de lui refuser. De même, la répugnance qu'il éprouvait pour son épouse le dirigea dans le choix des commissaires à envoyer à Calais; lord Rochford avait tous les titres pour être désigné; mais sa proche parenté avec Anne le fit exclure, et les commissaires dont Henry soumit les noms à François Ier furent le Secrétaire d'État Cromwell, le duc de Norfolk[2] et sir William Fitzwilliam[3].

[1] *State Papers*, vol. VII, n° 424. François Ier ne signa pas ce texte; il ne lui plaisait pas qu'un Prince étranger lui dictât les termes dont il devait se servir; mais il fit dresser en latin une déclaration analogue, qui a été publiée par Pocock. (Burnet's *History of the Reformation*, part. 3rd, book II.)

[2] Le duc de Norfolk était bien l'oncle d'Anne; mais, voyant la défaveur où elle tombait, il avait jugé bon de la délaisser.

[3] Henry VIII à Chabot, fin février ou commencement de mars 1535. (*State Papers, loco citato.*)

Gontier quitta l'Angleterre au commencement de mars et se rendit directement à Paris auprès de François qui accepta volontiers la procédure proposée par le roi d'Angleterre[1]. Si Gontier avait tardé quelques jours de plus à Londres, il y aurait été témoin d'un nouveau changement chez Henry VIII, et il aurait pu, à son arrivée en France, annoncer à son maître que, malgré tout, lord Rochford serait un des commissaires anglais envoyés à Calais. En effet, Cromwell ayant été atteint, durant le courant de mars, d'une fluxion de poitrine assez grave, il avait fallu songer à le remplacer; et, grâce à Margaret Shelton qui ne ralentissait pas ses efforts auprès du Roi pour relever le crédit de sa famille, son cousin germain lord Rochford fut à la fin désigné[2].

[1] Gontier arriva à Paris le 11 mars. — Le Nonce du Pape en France au Secrétaire d'État pontifical, 11 mars 1535. (British Museum, Addit. ms. 8715, fol. 28.)

[2] John Hussey à lord Lisle, 4 mai 1535. (*Letters and Papers*, vol. VIII, n° 663.) — Chapuis à l'Empereur, 8 mai 1535 (Archives de la Burg) : — « Les députez du Roy pour la diète de Callais doibvent partir à XI de ce mois, où, en lieu de Monsieur Cremuel, ira le seigneur de Rochefort, frère de la dame. »

CHAPITRE VIII

Mission de lord Rochford à Calais.

Quoique Henry VIII désirât hâter l'échange de vues convenu entre lui et François Ier, leurs délégués ne furent en mesure de se rendre à Calais qu'au milieu de mai; et ce délai fut cause qu'avant son départ de Londres lord Rochford, complètement rentré en faveur, dut y remplir, sur l'ordre du maître, de tristes fonctions.

Henry VIII, nous l'avons dit, s'était fait proclamer par son Parlement « Chef suprême de l'Église d'Angleterre »; puis, comme il entendait que cette déclaration ne restât pas lettre morte, il exigea que le clergé de son Royaume le reconnût officiellement en sa nouvelle qualité. Quelques résistances se manifestèrent, surtout dans le clergé régulier; pour les briser, Cromwell qui venait d'être nommé Vicaire Général du roi dans les questions ecclésiastiques (*Vicar General of the King in all matters ecclesiastical*), résolut de frapper un grand coup; il choisit quatre des plus importants parmi les réfractaires, à savoir trois prieurs de couvents de Chartreux[1] et un moine

[1] John Houghton, prieur de la Chartreuse de Middlesex à Londres; Augustin Webster, prieur de celle d'Axholme en Lincolnshire; et Robert Lawrence, prieur de celle de Beauvale en Nottinghamshire.

brigittin du monastère de Sion[1]; et il les fit passer en jugement comme coupables de trahison et lèse-majesté.

La procédure s'ouvrit le 24 avril, quand un premier jury décréta, à la façon de nos Chambres actuelles des mises en accusation, que les charges portées contre les quatre religieux étaient suffisantes pour justifier les poursuites (*a true bill was found*). Le jour même, fut tiré au sort un second jury qui devait statuer sur le bien-fondé de ces charges; une commission spéciale (*special commission of oyer and terminer*) que le Roi avait nommée dès la veille[2] et dans laquelle il avait fait entrer lord Rochford, prononcerait ensuite la sentence selon les conclusions adoptées par le jury.

Le 28 avril, eut lieu la comparution des accusés devant le tribunal siégeant à Westminster. Après les interrogatoires, les jurés, dont la conviction était faite, inclinaient à rendre un verdict de non-culpabilité; mais intimidés par l'attitude des commissaires qui insistaient pour une condamnation, ils n'eurent pas le courage de prendre avec tant de promptitude une détermination si notoirement contraire aux désirs de Cromwell et ils remirent leur décision au lendemain[3].

[1] Le monastère de Sion était situé dans le Middlesex auprès de Isleworth.

[2] Toutes les pièces de la procédure sont au Record Office. (*Baga de secretis*, pouch VII, bundle 1re.) — On voit que Henry avait choisi les juges sans attendre l'arrêt de mise en accusation; il était d'avance certain du résultat.

[3] Voir tout le récit du procès dans Francis A. Gasquet's *Henry VIII and the English monasteries*, chap. VI. Les autorités citées par Dom Gasquet sont deux comptes rendus contemporains. (British Museum, Arundel ms. 152, fol. 308, et Maurice Chauncy's *Commentariolus de vitæ ratione et martyrio octodecim Cartusianorum.*)

A cette nouvelle, Cromwell fut surpris, n'ayant pu s'imaginer que des jurés anglais hésiteraient à se plier à sa volonté; et vite, il envoya auprès d'eux un messager pour s'enquérir de la cause de cet atermoiement inattendu. Le jury répondit qu'il n'avait pas cru possible de déclarer coupables de trahison des hommes aussi intègres que les accusés, et il laissa entendre que, si aucune charge nouvelle ne venait à être articulée contre eux, il les acquitterait le lendemain. Alors la fureur de Cromwell ne connut plus de bornes; il commença par écrire aux jurés, les menaçant de la mort s'ils n'obtempéraient pas sur l'heure à ses injonctions; puis ayant réfléchi que sa présence serait le plus efficace moyen d'action, il accourut au milieu d'eux à Westminster et les força de rendre séance tenante un verdict de culpabilité[1].

Les commissaires royaux, dont le rôle était analogue à celui de nos conseillers de Cour d'appel dans les assises, n'avaient plus qu'à prononcer la peine, et les quatre accusés furent condamnés à la mort que la loi réservait aux traîtres.

Dans aucun des récits contemporains de cette lugubre intrigue, lord Rochford n'est nommément

[1] Chauncy's *Commentariolus*, etc. — « Interea Vicarius Regis, suspectam habens integritatem illorum duodecim virorum (des jurés), sub vesperam pridie illius diei quo sententiam pronunciaturi erant, misit ad eos ad sciscitandam causam tantæ dilationis. Illi significarunt se tam sanctos viros non esse ausos ut malefactores morti adjudicare. Hoc responso accepto, ipse irâ inflammatus renunciavit : « si », inquiens, « eos culpâ « vacuos nec obnoxios morti judicaveritis, recidet id in caput vestrum et « vos ipsi mortem transgressorum subibitis »..... Vicarius illico ad illos totus furibundus ac veluti in rabiem versus advolavit crudelioribusque minis eos compulit ut tandem innocentes Patres reos criminis læsæ majestatis condemnarent. » Tous ces faits semblent s'être passés dans la nuit du 28 au 29 avril; le jugement, en tout cas, fut prononcé ce dernier jour.

mentionné; il reste confondu dans la masse des commissaires et ne paraît point, par conséquent, avoir contribué d'une manière plus active que ses collègues au fatal dénoûment. Au contraire, il est cité comme un des grands seigneurs qui le 4 mai se rendirent à Tyburn pour assister au supplice : « Ça a esté chose nouvelle », écrivait quelques jours après l'Ambassadeur impérial, « que les ducs de Richemont[1] et Norphoc, le comte de Vulchier (Wiltshire), son filz (lord Rochford) et plusieurs autres Seigneurs et Gentilshommes de Court se soint trouvez en ladicte exécution à la descouverte et tout auprez des patiens[2]». Mais il fallait complaire au Roi et à son redoutable Vicaire, et une abstention aurait pu être interprétée comme une critique de la politique religieuse inaugurée par eux; moins que tout autre, Rochford qui sortait à peine de défaveur, pouvait s'exposer à ce danger.

Le supplice fut affreux. En voici la description, toujours d'après l'Ambassadeur impérial : « Trainez « jusques soubs le gibet, l'on feist monter les con- « damnés ung à ung sur une charette, par la rémotion « de laquelle ils demeuroient penduz; et tout incon- « tinent estoit couppée la corde[3], et après, estoient « constituez debout en lieu approprié pour les soubs- « tenir ainsy et leur estre couppez les génitoires et « mys au feu; ils estoient ouverts et leur tiroit l'on « les entrailles; et depuis, avoint la teste couppée « et le corps estoit mis en cartiers[4]. »

[1] Henry Fitzroy, duc de Richmond, fils naturel de Henry VIII; nous parlerons souvent de lui dans la seconde partie de ce volume.

[2] Chapuis à l'Empereur, 8 mai 1535. (Archives de la Burg.)

[3] De telle manière que l'étranglement n'ait pas eu le temps de se produire.

[4] Chapuis à Granvelle, 8 mai 1535. (Archives de la Burg.)

Après avoir été spectateur de cette boucherie, lord Rochford partit pour Calais; il y arriva le 20 mai, un jour après son oncle le duc de Norfolk, mais deux jours avant l'amiral Chabot qui était le principal des délégués français[1].

Cette fois les questions d'argent ne furent pas la pierre d'achoppement : ou François avait renoncé à obtenir la suppression des pensions, ou Henry l'avait accordée; en tout cas, ce sujet ne semble pas avoir été abordé. Mais Henry voulait que le duc d'Angoulême, puisqu'il pouvait être appelé en vertu de son futur mariage à régner sur l'Angleterre, vînt tout de suite en résidence fixe dans ce pays, afin qu'il en adoptât la langue et les habitudes et qu'il dépouillât, son jeune âge aidant, tout sentiment français; en outre, Henry demandait que les apanages de ce Prince fussent détachés de la Couronne de France.

Quand Chabot entendit le duc de Norfolk énoncer ces prétentions, il ne put se contenir. « A quoi bon, riposta-t-il, examiner des propositions qui étaient de tout point inacceptables? Mieux valait rompre les conférences sans entrer en discussion. » Et l'Amiral déclara qu'il allait immédiatement quitter Calais et retourner auprès de son maître pour l'informer des exigences outrecuidantes du roi d'Angleterre.

Le duc de Norfolk fut fort ému de cet emportement de Chabot. Il se demandait avec inquiétude ce que penserait Henry VIII à la nouvelle que des pourparlers qui semblaient en bonne voie, avaient reçu un dénoûment aussi brusque. Craignant la colère

[1] *Chronicle of Calais.*

royale, le Duc pria Chabot de temporiser : peut-être Henry n'avait-il pas dit son dernier mot et consentirait-il à rabattre ses prétentions; au surplus, lord Rochford allait retourner à Londres pour lui exposer la situation, et comme le jeune Lord était très désireux que le mariage de sa nièce se conclût, il ferait en sorte de rapporter bientôt de nouvelles instructions qui seraient davantage du goût de l'Amiral. Celui-ci fut sensible à ces bonnes paroles et, en conséquence, il demeura à Calais.

Cependant Rochford accomplissait avec la rapidité qui le caractérisait le voyage entre Calais et Londres. C'est le 24 mai que l'Amiral avait menacé de son départ le duc de Norfolk, et le 25 au soir Rochford était déjà à Londres[1].

« Avant que parler au Roy », raconte l'Ambassadeur impérial qui, sachant son maître très inquiet de la tentative d'alliance entre la France et l'Angleterre, observait avec soin toutes les phases de la

[1] Chapuis à l'Empereur, 5 juin 1535 (Archives de la Burg) : — « Sire, après les deux premières communications entre les députez de ces deux Roys, le seigneur de Rochefort partit de Callais et arriva icy le XXV du mois passé. » En route, entre Douvres et Londres, Rochfort rencontra sir William Fitzwilliam, le troisième délégué anglais qui étant en retard, se rendait seulement alors à Calais; et le soir sir William écrivit de Douvres à Cromwell en ces termes (25 mai 1535. — Record Office, *Letters and Papers*, vol. VIII, n° 760) : — « This daye I met my lord of Rochford by the weye, who shewed me part of his charge. And surely, Sir, I not oonly cannot a little marvaille to here that th'Admirall arryved at Calays on Saterday (22 mai) and was redy to departe from thens again upon Mondaye, and that he maketh soo light of the matier; but also moche more marvaille that he shuld in effect aunswere to all the points of our charge. And we had instructions to procede with hym oy degrees and to make a pawse at the furst, and yf it were for a day or two. And when we had brought hym to the pointe of desperacion in that behalf, then he and we to devise the beste remedies we coulde, and therupon to declare the Kings pleasour in the seconde degree. »

négociation, « avant que parler au Roy, le seigneur « de Rochefort s'adressa à la dame sa sœur et devisa « bien longuement avec elle, et ne lui deust rapporter « de Callais chose qui lui agreast. Car et lors, et « maintes fois depuis, ainsi que m'a dict le grand « escuyer[1], elle a maulgréé et dict mille maulx et « opprobres du Roy de France et généralement de « toute la nation. Le XXV[2] et le XXVII qui fust le jour « du Corps de Dieu (la fête-Dieu), le Roy et son « Conseil furent merveilleusement enbesongnés à con- « sulter sur ce que ledict Rochefort avoit apporté, et « ne scavaient tant dissimuler ledict Roy et ses con- « seillers que l'on ne s'apperceust clèrement de la « grande fascherie et merveilleux mescontentement « qu'ilz avaient[3]. »

Henry était déçu dans son attente; qu'allait-il répondre? Pour bien comprendre les hésitations qui l'agitèrent alors, il faut être au fait de certains pourparlers engagés récemment avec l'Empereur et dont plusieurs membres du Conseil désiraient le succès. Dans le courant du précédent hiver, l'Ambassadeur de Henry VIII à Paris, sir John Wallop[4], avait de son propre mouvement signalé à son collègue impérial Hannart les regrets que causait à une grande partie du peuple anglais la substitution de l'alliance française à celle de Charles-Quint; et les deux diplo-

[1] Sir Nicholas Carew, nommé grand écuyer (*master of the horse*) en 1527. Il était un des adversaires les plus résolus des Boleyns. Il fut décapité le 3 mars 1539 comme coupable de conspiration.

[2] Le texte dit bien le 25; mais le secrétaire a dû commettre une erreur, et c'est le 26 qu'il faut lire.

[3] Chapuis à l'Empereur, 5 juin 1535.

[4] Sir John Wallop, gentilhomme de la Chambre, avait remplacé sir Francis Bryan comme Ambassadeur ordinaire en France à la fin de 1533.

mates, se mettant à l'unisson, avaient célébré les avantages qui résulteraient d' « une ferme amytié » contractée par leurs maîtres en opposition à la France. Tous deux ensuite avaient rapporté leur conversation, non pas directement à leurs Souverains respectifs, mais — ce qui revenait au même — aux principaux conseillers de ceux-ci[1]; et ils n'avaient pas été blâmés de s'être si librement communiqué l'un à l'autre leurs sentiments intimes.

Nous ne savons pas exactement pour quel motif Cromwell, en Angleterre, adopta les idées de Wallop; ce qui est certain, c'est que, par un changement inattendu, il ressentit alors pour l'alliance impériale une vive inclination[2], et peut-être fut-ce cette inclination, plus encore que sa maladie du mois de mars, qui le détourna de se rendre aux conférences de Calais[3].

Quant à Charles-Quint qui, à ce moment, s'enga-

[1] Hannart fit son rapport au chancelier impérial Granvelle, et Charles-Quint lui répondit lui-même le 26 février 1535. (*Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, livre II, n° 63.) La dépêche de Wallop ne subsiste pas; mais on ne peut mettre en doute qu'elle ait été écrite; elle fut adressée à « quelqu'un dont il se confiait », probablement à Cromwell. (Voir à ce sujet la lettre précitée de Charles-Quint à Hannart, et une autre du même au même en date du 18 avril 1535. — *Ibidem*, vol. II, n° 66.)

[2] On voit, grâce à la lettre que lui adressa de Douvres le 25 mai son ame sir W. Fitzwilliam, combien Cromwell était disposé à favoriser l'alliance impériale au détriment de celle de France : « I hertelye beseche you to use youre wisedome in this weighty matier, and, though percaas they the (French) cannot by wisedome and coldenesse be brought to the Kings pourpose, yet for the love of God let us use all the gentilnes that maye bee at departing; for I wold not that we shuld breke with theym for nothing, till we here further from th'Emperour. Sir, I am bolde to write playnly to you my mynde in these matiers, trusting that ye will accept the same in good part. » (*Letters and Papers*, vol. VIII, n° 760.)

[3] Le 8 mai 1535, Chapuis écrivait à l'Empereur : — « Plusieurs présument que Cremuel se soit excusé de la charge (d'aller à Calais), désespérant de l'issue et bon exploit des matières qu'ilz ont à traicter. »

geait dans une expédition contre Tunis, il était trop inquiet de « la mauvaise volonté tant obstinée » du roi de France et de ses « apprestes si approuchantes à retourner en guerre », pour ne pas accueillir l'idée de n'importe quel expédient propre à empêcher le roi d'Angleterre de « favoriser ne assister audit roy de France ». Deux graves raisons, il est vrai, mettaient obstacle à un rapprochement entre Charles-Quint et Henry VIII : c'étaient, d'une part, les déchéances et les mauvais traitements infligés à Catherine d'Aragon et à sa fille Mary, et d'autre part, la lutte violente engagée par Henry contre le Saint-Siège. Mais l'Empereur pensait avoir le moyen de concilier ses intérêts avec sa conscience : sur ses instances, le pape Paul III consentirait bien à convoquer un Concile auquel serait soumise de nouveau la question de la validité du premier mariage de Henry, et, en outre, il abandonnerait volontiers à ce dernier tous les revenus ecclésiastiques récemment sécularisés par le Parlement anglais; en échange de ces concessions, Henry s'engagerait à « se soumettre d'observer ce qui seroit ordonné par le Concille » touchant son mariage, et il « se réduiroit à l'union et obéissance de l'Église romaine et du Saint-Siège apostolique ». Tel est le plan étrange que conçut l'imagination de l'Empereur et qu'il exposa en détail à son ambassadeur Hannart dans une longue lettre où il lui enjoignait de poursuivre les pourparlers engagés avec Wallop[1]. En même temps, Charles avertissait Chapuis, son Ambassadeur près

[1] L'Empereur à Hannart, 26 février 1535 (*loco citato*); voir encore les lettres du même au même en date des 18 avril et 30 mai 1535. *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, vol. II, nos 66 et 73.)

de Henry VIII, du langage que venait de tenir Wallop, et il lui recommandait de « assentir et s'informer » auprès des hommes d'État anglais si ce langage était l'expression d'une opinion influente et s'il y aurait « quelque bonne occasion d'induire le roy d'Angleterre et ses ministres à soy retirer des praticques et assistance du roy de France[1] ».

Cromwell n'était pas disposé, on le pense bien, à donner satisfaction aux vœux de l'Empereur, surtout en ce qui concernait un retour de l'Angleterre à l'obéissance au Saint-Siège; néanmoins, il recueillit des divers entretiens qu'il eut alors avec Chapuis, l'impression qu'une entente était possible, et il continua de prôner en face de son maître l'alliance avec l'Empereur. Étant dans ces sentiments, il devait forcément désirer la rupture de la négociation poursuivie à Calais; aussi pouvons-nous affirmer que, dans les conseils qui furent tenus par Henry VIII immédiatement après l'arrivée de lord Rochford, il se prononça avec énergie pour le maintien des exigences dont s'étaient offensés les délégués français, et que lui-même peut-être avait engagé son maître à présenter, dans l'espoir qu'elles amèneraient une rupture.

« Il me dit », écrivait Chapuis le 5 juin à l'Empereur, « que actendant quelques nouvelles du cousté de Vostre Majesté, il avoit icy faict surjourner le seigneur de Roucheffort au grand regret de l'Admiral de France, et que, espérant finablement quelque

[1] La dépêche de l'Empereur à Chapuis ne se retrouve plus; heureusement Charles-Quint lui-même en a donné l'analyse dans sa lettre à Hannart du 26 février 1535; ce sont les termes de cette dernière pièce que nous reproduisons.

bon fruict des choses dont nous avions pourparlé ensemble, il tiendroit main que ledict Roucheffort ne retourneroit si tost à Callais et surtout qu'il ne se traicteroit chose au désavantage de Vostre Majesté[1]. »

Contrecarrant les efforts de Cromwell, les Boleyns, appuyés par Margaret Shelton, agissaient de leur côté sur le Roi; et celui-ci, tiraillé en deux sens contraires, se trouvait fort empêché à prendre un parti. A la fin, il se décida pour une demi-mesure; il consentit à rabattre la première de ses prétentions, mais maintint la seconde. Voici les nouvelles conditions que lord Rochford remporta à Calais[2] :

Le duc d'Angoulême ne serait plus astreint à résider en Angleterre d'une manière fixe; il suffirait qu'il y passât les six mois qui précéderaient la célébration de son mariage. Par contre, Henry VIII persistait à demander que les apanages de ce prince fussent distraits du reste de la France[3]. Enfin, — exigence toute nouvelle et qui dénote bien l'inspiration de Cromwell, — François Ier devait s'engager à ne conclure aucune alliance avec Charles-Quint sans l'assentiment de Henry VIII.

Il va de soi que les délégués français ne pouvaient, à aucun prix, admettre l'idée que le duché d'Angou-

[1] Chapuis à l'Empereur, 5 juin 1535. (Archives de la Burg.)

[2] « Articles and instruxions conteyning the Kings Hieghnes resolucion and full pleasure in his gracous affaires to be executed by his right trustie and right welbeloved cousin and counsaillour the duke of Norfolk and his colleges the Kinges Ambassadours and commissioners now resident at Calais. » (*State Papers*, vol. VII, n° 427.)

[3] « His dukedom of Angolesme and all other his domynyons, landes, and possessions within the realme of Fraunce or elleswhere in any of the Frensh kinges domynyons, shalbe clerely exonerated and frely discharged by the consent of their Parliamentes from all exactions, servytutes, homages and fealties. »

lême pût devenir un fief de la couronne d'Angleterre; personne en France n'avait oublié les complications terribles qu'avait produites une combinaison analogue faite lors du mariage d'Éléonore de Guyenne avec l'héritier du trône d'Angleterre, Henry Plantagenet. Mais l'amiral Chabot et ses collègues s'imaginèrent que les instructions rapportées par Rochford enjoignaient aux délégués anglais de commencer par demander le plus pour se contenter, à la fin, du moins[1]; et, dans cette pensée, ils acceptèrent la discussion et même se laissèrent entraîner à la soutenir pendant plusieurs semaines. Lord Rochford, en effet, était revenu d'Angleterre dès le commencement de juin[2], et ce fut seulement vers le 20 de ce mois, et après de longs débats contradictoires, que les représentants de François Ier se

[1] Chabot au cardinal du Bellay, 8 juin 1535 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 263, fol. 74) : — « Je ne voy pas ceste compagnie (les commissaires anglais) estre jusques là disposée ne les choses sy approchées pour soy séparer encores. Sy me semble il qu'il fut hier plus ouvertement parlé de leur cousté qu'on n'avoit jusques icy faict, et m'en a pleu la journée plus que les autres précédentes. Vous entendrez le tout par ce qu'en escrips au Roy présentement, vous asseurant, Monseigneur, que j'en vouldroys bien estre despéché pour la tricquotterie et mode estrange de marchander qu'on nous tient, qui n'est point mon naturel. »

[2] Voici comment le Nonce accrédité près de François Ier racontait au Secrétaire d'État pontifical le voyage de lord Rochford et ses efforts auprès de Henry VIII (Lettre à Ambrogio, 22 juin 1535. British Museum, Addit. ms. 8715, fol. 76b) : — « Ancor che di pochissimi giorni avanti il partire, fosse publica voce che havesse (les délégués français) a passar in Inghilterra, non dimeno non passo altrimenti, ma bene vi anda Monsignore di Ricciafort fratello di quella nuova Regina; qual stette circa otto giorni a ritornare; e in quel tempo non si negotio (à Calais) cos' alcuna che si vedesse. Il qual Ricciafort, sol per esse fratello di quella, è intervenuto a tutto, havendo quel Re, per quanto si conosce, pochissimi in chi si fida; onde, passando quasi tutti li negotii di quel regno hora per mano di gente che dipendono da quella nuova Regina, pare che necessariamente li conclusioni debbono esser conforme al presuposto di quella. » Le Nonce paraît ne pas avoir connu l'influence, pourtant bien manifeste, de Cromwell.

rendirent compte de leur erreur et reconnurent qu'ils n'avaient plus à attendre aucune concession. Alors, vexés d'avoir pu être mystifiés pendant si longtemps, ils rompirent brusquement les conférences, et prirent congé, en termes assez aigres, des trois délégués anglais[1].

Désormais, les Ambassadeurs de Henry VIII n'avaient plus rien à faire à Calais[2]; ils s'embarquèrent le 24 juin[3] et durent arriver à Londres le 27[4].

A peine de retour dans cette ville, le 1er juillet, lord Rochford dut siéger une seconde fois à Westminster pour y juger sir Thomas More, ancien chancelier d'Angleterre, qui se refusait à reconnaître le Roi comme Chef suprême de l'Église nationale et qui depuis plus d'un an était enfermé à la Tour[5]. Certes,

[1] Chapuis à l'Empereur, 26 juin 1535 (Archives de Vienne) : — « Il n'y a poinct deux jours que l'Ambassadeur de France (Morette) disoit que l'assemblée dureroit encores vingt jours. Je ne scay la cause du raccourcissement.... Se dict entre le commung qu'ilz (les délégués) sont partis mal contens les ungs des autres. » De son côté, le Nonce en France écrivait le 26 juin au Secrétaire d'État pontifical (*loco citato*) : — « Non volendo quello (l'amiral Chabot) consentire che Monsignore d'Angolemme havesse a stare in Inghilterra per haver poi, quando la figlia fosse in eta, a consumare il matrimonio, nè volendo discendere in alcun modo contra la Chiesa o declaratione del Concilio, hanno disconcluso senza far altro, e cosi ad uno tratto si sono partiti, e per ogn' uno si è conosciuto che non solo non si è concluso il parentado, ma che si son partiti con poca satisfatione. »

[2] Le duc de Norfolk et sir W. Fitzwilliam avaient été, il est vrai, chargés de profiter de leur séjour à Calais pour examiner les fortifications et l'armement de cette place (sir W. Fitzwilliam à Cromwell, 25 mai 1535. — Record Office, *Letters and Papers*, vol. VIII, n° 760); mais cette inspection devait être terminée depuis longtemps.

[3] *Chronicle of Calais.*

[4] Chapuis à l'Empereur, 26 juin 1535 : — « Sire, l'on attend icy (à Londres) de heure à autre le duc de Norphocq et les autres députez de ce Roy pour l'assemblée de Callais. »

[5] Il fut emprisonné le 16 avril 1534. — Thomas More, né à Londres en 1480, fut un des hommes les plus distingués de son époque; il composa plusieurs ouvrages fort estimés, entre autres *Utopia* et *the History of Ri-*

d'après nos idées modernes sur l'impartialité nécessaire dans l'exercice de la justice, Rochford aurait dû être exclu de la commission (*commission of oyer and terminer*) chargée de prononcer le sort de l'accusé[1]; car au mois d'avril précédent, il avait reçu et accepté le manoir de Southe[2] que Henry VIII, avant toute condamnation, venait de confisquer sur sir Thomas, et il avait, par conséquent, un intérêt matériel à ce qu'une sentence d'acquittement ne vînt pas réintégrer ce dernier dans ses anciens droits. Mais cette considération n'était pas de nature à toucher Henry VIII; il demandait à ses tribunaux des services, et non des arrêts. Quant à Rochford, il appartenait à cette génération d'Anglais « trop soumis », auxquels Bossuet, un siècle plus tard, reprocha si éloquemment « d'avoir mis sous le joug leur foi même et leur conscience[3] »; comment eût-il osé se récuser, quand le maître lui ordonnait de siéger?

Cependant, les juges désignés par le Roi répugnaient à condamner une personne d'aussi haute et aussi pure réputation que sir Thomas More; et jusqu'à la fin, ils espérèrent obtenir de lui une sorte de rétractation qui eût rendu possible un acquittement. Même, quand se conformant aux conclusions des jurés, ils eurent prononcé la sentence fatale, ils offrirent encore au condamné de la rap-

chard III. Si nous n'avons pas cité son nom dans notre introduction, c'est qu'il fut le premier de sa race qui obtint les honneurs de la chevalerie.

[1] Toutes les pièces de la procédure sont au Record Office. (*Third Report of the Deputy Keeper of the public records*, appendix II, page 240.)

[2] Record Office, *patents* 26 *Henry VIII*, *part* 1re, *membrane* 32e. Ce manoir était situé dans le comté de Kent.

[3] *Oraison funèbre d'Henriette-Marie de France.*

porter et de rouvrir l'audience, s'il consentait à revenir sur ses professions de foi. Mais More se borna à leur répondre en ces termes : « J'espère bien à la « divine bonté et miséricorde que, ainsi que sainct « Paul persécuta tousjours sainct Estienne et que « maintenant ils sont amis en paradis, ainsi nous, « combien que nous ayons discorde en ce monde, « en l'autre nous serons ensemble unis avec parfaite « charité; et sur ce, je prie Dieu qu'il vous veuille « sauver[1]. » Étonnant souhait que, moins d'un an après, les circonstances durent rappeler au souvenir de lord Rochford.

Après la condamnation de sir Thomas More, Rochford fut choisi entre les membres du Conseil Privé[2] ainsi que son oncle le duc de Norfolk pour accompagner le Roi dans une tournée à travers les comtés de l'est et du centre de l'Angleterre. Les fonctions que les deux Lords avaient à remplir étaient précisément celles dont sont chargés aujourd'hui les Ministres anglais qui, à tour de rôle, résident à la campagne auprès de la Reine; ils devaient préparer la signature et transmettre les instructions de Henry VIII à leurs collègues du Conseil Privé demeurés à Londres. C'est ainsi que de Langley, château situé

[1] Récit de la mort de sir Thomas More. (Lelaboureur, *Additions aux Mémoires de Michel de Castelnau*, vol. I, chap. II.) Les mêmes détails se trouvent dans l'histoire de la vie de sir Thomas écrite par son petit-fils : More's *Life of More*. Cf. Froude's *History of England*, ch. IX.

[2] Nous ne savons pas à quel moment lord Rochford fut appelé à faire partie du Conseil Privé; mais jamais un homme aussi jeune n'avait reçu cet honneur.

« It hath not been knowen nor seldom seen
That any of my yeres byfore this day
Into the Privy Councill preferred hath been. »

Cavendish's *Metrical visions*. — *Lord Rochford*.)

dans le Norfolk, lord Rochford, conjointement avec son oncle, adressa le 26 juillet à Cromwell une longue lettre où était exposée en détail toute la politique à suivre vis-à-vis des princes protestants d'Allemagne[1].

Avoir été désigné pour suivre le Roi et veiller, auprès de lui, à l'expédition des affaires publiques, était un gage certain de sa faveur; et, d'autre part, Anne qui, elle aussi, accompagnait Henry VIII, avait repris son empire sur lui et se trouvait enceinte; de nouveau les Boleyns semblaient maîtres de la situation. Vaine apparence; ce voyage triomphal ne devait pas se terminer, sans avoir amené une rencontre qui fut cause de leur désastre.

[1] Le duc de Norfolk et lord Rochford à Cromwell, 26 juillet 1535. (Publié par M. Pocock dans son édition de Burnet's *History of the Reformation*. — *A collection of records*, part 3rd, book III, n° 42.)

CHAPITRE IX

Disgrâce, condamnation et supplice de lord Rochford.

Le 10 septembre 1535, Henry VIII, poursuivant sa tournée à travers son royaume, arrivait dans le Wiltshire au château de Wolfhall; là il fut reçu par le seigneur du lieu sir John Seymour[1] et par sa fille Jane. Celle-ci était probablement déjà connue du Roi; car elle avait été demoiselle d'honneur de la reine Catherine d'Aragon. Mais il ne semble pas que, durant son premier séjour à la Cour, elle ait été particulièrement remarquée : de fait, elle n'était remarquable ni par sa beauté, ni par sa grâce, ni par son esprit; la seule chose qui frappât en elle, était la pâleur extraordinaire de son teint. Est-ce cette qualité étrange qui, à Wolfhall, fit une impression irrésistible sur Henry VIII? Ce qui est certain,

[1] D'après les *Peerages*, sir John descendait directement d'une illustre famille normande Saint-Maur, et Seymour serait la contraction anglaise de ce nom. Nous verrons, dans la vie de lord Surrey, qu'au temps de Henry VIII, les Howards et les autres représentants des familles d'ancienne noblesse ne considéraient les Seymours que comme des parvenus; leur anoblissement n'aurait daté que de l'année 1513, époque à laquelle sir John fut armé chevalier banneret par Henry VIII. Une branche des descendants de sir John, celle des ducs de Somerset, a adopté comme nom patronymique *Saint-Maur* de préférence à *Seymour*.

c'est qu'il tomba immédiatement amoureux de Jane et qu'elle le suivit à la Cour.

L'effet de la nouvelle passion du Roi ne fut pas long à se manifester. Dès le mois suivant, les Ambassadeurs de France[1] annonçaient au Grand Maître Montmorency que, distancée par Jane Seymour, Margaret Shelton ne pouvait plus faire le jeu de sa cousine Anne et que, par suite, l'influence récemment reconquise par les Boleyns allait pour la seconde fois en déclinant : « L'affection que le Roy porte à la dame (Anne) », écrivaient les deux Ambassadeurs, « est beaucoup moindre qu'elle n'a esté et diminue tous les jours, veu qu'il y a nouvelles amours, comme vous scavez[2]. »

Tout d'abord les Boleyns crurent que Jane Seymour voulait, à l'instar d'une des précédentes maîtresses du Roi, user de son pouvoir sur celui-ci pour améliorer la situation de la Reine déchue Catherine d'Aragon et même, si c'était possible, pour la replacer sur le trône. Comme le parti de Catherine s'était renforcé dans les derniers temps de personnages considérables[3], comme, d'autre part, il s'augmentait de

[1] Il y avait en octobre 1535 deux Ambassadeurs de France en Angleterre : l'un, résident, était Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes; l'autre, extraordinaire, était Jean de Dinteville, dont nous avons dejà parlé.

[2] Castelnau et Dinteville à Montmorency, octobre 1535. (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 200.) M. Froude, qui s'est servi de cette lettre pour ses travaux, l'a toujours mal décrite; dans son Histoire (chap. XII), il la fait adresser par Dinteville au cardinal de Tournon en novembre 1533; dans son édition du *Pilgrim* (note B), il la date d'octobre 1534 et la dit écrite par Dinteville à l'évêque de Tarbes, qui à l'époque susmentionnée était Castelnau lui-même.

[3] Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. XIII) cite comme s'étant déclarées alors contre les Boleyns lady Rochford elle-même et sa tante lady William Howard; il appuie son assertion sur ce que les noms de lord Rochford et lord W. Howard sont mentionnés par Castelnau et Dinteville, dans leur

tous ceux qui, pour des motifs divers, étaient mécontents du gouvernement de Henry[1], il y avait, semblait-il, pour Anne et les siens un danger très sérieux à ce que leurs adversaires, déjà assez redoutables par eux-mêmes, pussent faire encore valoir directement auprès du Roi leurs réclamations et leurs plaintes par une voix aussi autorisée que celle de sa maîtresse. Grande était donc l'appréhension des Boleyns, en voyant la faveur de Jane Seymour s'accroître de jour en jour; et, par contre, grande également fut leur joie quand le 7 janvier suivant la mort les délivra de Catherine. Du coup, ils s'imaginèrent que dorénavant ils étaient garantis contre toute disgrâce; et ils ne surent pas modérer leurs transports[2].

dépêche précitée, en marge de ce passage : — « Dernièrement (à la fin de mars 1535) quand la Princesse (Mary) fut remuée de Grenewich, une grande troupe de femmes tant bourgeoyses que autres, au desceu de leurs maris, luy furent au devant en pleurant et criant que nonobstant tout ce qu'avoit esté faict, elle estoit Princesse; et en furent mises les plus grandes en la Tour, toujours persistant dans leur opinion. » D'après nous, la mention, faite en marge, des noms de lord Rochford et de lord W. Howard n'indique pas qu'ils aient été les maris « des plus grandes » des femmes en question, mais plutôt qu'ils avaient mis au courant des faits rapportés les deux Ambassadeurs. D'ailleurs, un emprisonnement de dames aussi en vue que lady Rochford et lady W. Howard aurait été enregistré dans d'autres documents de l'époque; or on n'en trouve point de trace. Enfin, nous savons que peu de mois auparavant, lady Rochford était encore fort hostile à Catherine d'Aragon et à Mary; un retour si brusque serait étonnant.

[1] Castelnau et Dinteville à Montmorency, octobre 1535 (*loco citato*) : — « Tout le peuple est merveilleusement mal content; les ungs, et quasi tous hormis les parens de la Royne qui est à présent (Anne Boleyn), pour raison des dames (Catherine d'Aragon et Mary); les autres pour la subversion de la religion; les autres, craignans la guerre et voyans que l'entrecours des marchandises cessera tant dedans le royaume que dehors. »

[2] Chapuis à l'Empereur, 21 janvier 1536 (Archives de la Burg) : — « Sire, il n'est à penser la joye que ce Roy et les faulteurs de ce concubinage (avec Anne) ont monstré de la mort de ladicte bonne Royne, spécialement le comte de Vulcher (Wiltshire) et son fils (lord Rochford) que deurent dire que estoit dommaige que la Princesse (Mary) ne luy tinst compagnie. »

Mais ils avaient mal jugé Jane Seymour; celle-ci, loin d'avoir jamais travaillé pour Catherine, n'avait, en devenant la maîtresse du Roi, considéré que son intérêt personnel[1]. Bientôt les Boleyns eurent lieu de s'apercevoir de leur erreur; la situation d'Anne ne se raffermissait pas et leur crédit chancelant menaçait davantage ruine.

Avant la fin de janvier, Anne qui, dans le courant de l'été précédent, était devenue enceinte, fit une fausse couche. Après deux accidents de cette nature, il devenait assez probable qu'elle n'aurait plus d'enfants; or Henry, nous le savons, était buté à l'idée d'avoir un fils. Aussi sa résolution fut-elle vite prise; il se mit à chercher le moyen de se débarrasser d'Anne, afin d'être libre de prendre une autre épouse; et cette épouse serait Jane Seymour.

Henry n'était pas homme à dissimuler sa malveillance. Il ne se contenta plus de négliger Anne, il se mit à la traiter avec rudesse[2], tandis qu'au contraire il redoublait ses égards pour Jane Seymour et la rapprochait de lui en la faisant habiter dans l'hôtel royal[3]. En même temps, il ne laissait passer

[1] Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. XVI), sur la foi de Chapuis, dit que Jane Seymour, suivant la même tactique que naguère Anne, tint rigueur au Roi jusqu'au moment de leur mariage. Le fait est peu vraisemblable; Jane Seymour n'était ni assez intelligente ni assez énergique pour concevoir et exécuter un plan aussi hardi.

[2] Chapuis à l'Empereur, 24 février 1536 (Archives de la Burg) : — « Sire, j'entends de plusieurs de ceste Court qu'il y a passé trois mois que ce Roy n'a parlé dix fois à la concubine; et quand elle abortit, il ne luy tint guayres aultres propoz, synon qu'il voyoit bien que Dieu ne luy voulo i donner enfans masles.... Ces jours de feste et bonne chière (c'était le moment du Carnaval), yl est yci (à Londres) et l'autre (Anne) à Grinuich là où autresfois ne la pouvoit habandonner une heure. »

[3] Le frère aîné de Jane, Edward Seymour, fut nommé gentilhomme de la Chambre à la fin du mois de février 1536; il reçut alors un logement

aucune occasion de montrer aux Boleyns qu'il était las d'eux. Ainsi à la Saint-George suivante (le 23 avril), il devait pourvoir à une vacance survenue dans l'ordre de la Jarretière; lord Rochford avait été désigné au Roi par le chapitre des chevaliers comme un candidat méritant; et sa nomination paraissait d'autant plus assurée que déjà l'année précédente, lors d'une autre élection, il avait été sur le point d'être choisi par Henry et n'avait été écarté que pour faire place au roi d'Écosse[1]; mais ces titres n'étaient pas suffisants pour que Henry surmontât ses préventions; la stalle vacante fut donnée au grand écuyer sir Nicholas Carew, un des fauteurs les plus zélés de Jane Seymour et, par conséquent, un adversaire déclaré des Boleyns[2]. « Ça a esté », écrivait quelques jours après l'Ambassadeur impérial, « un grand crève-cueur pour le seigneur de Rochefort, mais encore plus pour la concubine que n'a eu le crédict le faire donner (l'ordre de la Jarretière) à son frère[3]. » Il est juste d'ajouter que le roi de France patronnait la candidature de Carew[4] et que Henry, malgré le relâchement de ses relations avec ce prince, ne pouvait

dans les résidences royales tant à Greenwich qu'à Londres, et sa sœur vint y habiter avec lui.

[1] Jacques V fut nommé chevalier de la Jarretière le 20 janvier 1535. (Anstis's *Registrum Garterii.*)

[2] Il était pourtant par alliance cousin germain d'Anne Boleyn et de lord Rochford, ayant épousé la sœur de sir Francis Bryan (voir introduction page 4, note 6.) Au sujet de l'élection du 23 avril 1536, voir Anstis's *Registrum Garterii.*

[3] Chapuis à l'Empereur, 29 avril 1536. (Archives de la Burg.) Et Chapuis continue ainsi : — « Ne tiendra audict escuyer que ladite concubine, quelque cousine qu'elle luy soit, ne soit désarçonnée; et ne cesse de conseiller maistresse Semel (Seymour) avec autres conspirateurs de luy faire une venue. »

[4] Celui-ci avait rempli une ambassade en France en 1531.

oublier qu'il avait promis de tenir compte de sa recommandation[1].

Cependant le dénoûment approchait; il a été raconté maintes fois et avec des détails auxquels il ne reste rien à ajouter[2]. C'est le 1er mai 1536 au sortir d'un tournoi donné à Greenwich pour fêter le retour du printemps, que Henry VIII frappa le grand coup qu'il méditait depuis plusieurs mois et dont l'exécution avait été soigneusement préparée par le Secrétaire d'État Cromwell.

Revenant à cheval vers Londres, Henry, au milieu du chemin, appela près de lui un des gentilshommes de sa Chambre, Henry Norris[3], qui faisait partie de son escorte et qui avait été, dans la journée, avec lord Rochford un des champions au tournoi[4]; et

[1] Voici ce que Palamède Gontier écrivait le 5 février 1535 à l'amiral Chabot (*Additions aux Mémoires de Michel de Castelnau, loco citato*) : — « Je luy présentay (à Henry VIII) la lettre pour le Grand Escuyer d'Angleterre, laquelle il lut de mot à autre, et me dit que la place de chevalier de son Ordre estoit remplie de la personne du Roi d'Escosse son neveu, auquel il l'avoit ces jours derniers envoyée, et que pour n'excéder jamais le nombre de sondict Ordre qui sont vingt-quatre, et qu'il n'y en a point d'autres vaquant, il ne peut complaire ne gratifier au Roy son frère pour ceste fois en cela; mais que, advenant la première vacance, il aura ledict Grand Escuyer en souvenance et en recommandation. »

[2] Le dernier en date de ces récits est celui de Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. XVII et XVIII et appendice F.) qui a su fondre en un tout complet les éléments divers fournis par les documents du temps.

[3] Les véritables fonctions de Norris dans la Chambre du Roi étaient celles de *groom of the stole* (grand maître de la garde-robe). Son fils Henry Norris ou Norreys fut créé Lord par Élizabeth; le titre passa par les femmes dans la famille Bertie et est porté aujourd'hui par le fils aîné du comte d'Abingdon.

[4] Il avait été jusqu'alors un des principaux favoris de Henry VIII, « le plus privé et familier sommellier de corps de ce Roy, » disait Chapuis lettre à l'Empereur du 2 mai 1536). Il n'avait jamais eu un rôle bien actif; Mr Friedmann se trompe en faisant de lui un de ceux qui travaillèrent le plus activement à la ruine du cardinal Wolsey; le secrétaire de celui-ci

le Roi, à brûle-pourpoint, reprocha à Norris d'avoir commis un adultère avec Anne Boleyn. L'accusation, on peut le dire hardiment, n'avait aucun fondement sérieux; Norris, au vu de tous, était amoureux non pas d'Anne, mais de Margaret Shelton, l'ancienne maîtresse de Henry, qui, malgré la brusque terminaison de sa faveur, n'avait pas quitté la Cour et appartenait toujours à la maison de la Reine; même Norris, qui était veuf[1], venait peu de temps auparavant de se fiancer avec elle. Seulement il avait omis de demander au préalable l'assentiment du Roi; peut-être fut-ce cet acte d'indépendance qui indisposa contre lui Henry et amena ce dernier à prêter l'oreille à ces propos de valetaille que depuis quelques jours Cromwell recueillait avec soin et qui représentaient le brillant gentilhomme comme l'amant de la Reine. Norris nia énergiquement ce dont Henry l'accusait; mais ses dénégations ne lui servirent de rien; il fut arrêté sur l'heure et conduit à la Tour de Londres.

Le lendemain, au palais de Westminster, ce fut le tour de lord Rochford; les gardes du Roi se saisirent de lui vers midi et il fut aussitôt conduit par la Tamise à la Tour. Sa sœur, arrêtée à Greenwich, l'y suivit cinq heures plus tard.

L'accusation portée contre Anne et son frère était celle d'inceste. Anne était, en outre, chargée d'un nombre considérable d'adultères, dont un commis

Cavendish raconte, au contraire (*Life of cardinal Wolsey*), que Norris fut plein d'égards pour le ministre disgracié.

[1] Il avait épousé la fille de Thomas lord Dacre of the South. Lord Dacre fut condamné à mort et exécuté en 1541 pour avoir tué un paysan par accident à la chasse. Lord Dacre est l'ancêtre du vicomte Hampden.

avec un des musiciens de la chapelle royale[1]. Nous ne prétendons pas défendre ici l'innocence de la Reine; nous avons déjà signalé sa liaison avec Thomas Wyat[2]; mais certainement elle était trop intelligente et trop maîtresse de ses sens pour risquer sa couronne et sa vie en échange d'une jouissance d'amour. Nous n'hésitons donc pas à dire et à répéter que si Henry, qui l'avait épousée malgré tous les antécédents qu'il lui connaissait[3], la condamna comme infidèle, c'est uniquement parce qu'il s'en était dégoûté et que, après trois ans de vie commune, elle ne lui avait pas donné le fils qu'il désirait.

Quant à l'accusation portée contre lord Rochford, elle était absurde; il n'y avait pas eu entre lui et sa sœur plus que de la familiarité. Mais il importait de faire disparaître un homme énergique, opi-

[1] Ce musicien, nommé Mark Smeton, faisait aussi partie de la Chambre du Roi comme officier subalterne (*groom of the Chamber*). Il fut arrêté le premier le 30 avril 1536, sur une dénonciation venue de la maison de la Reine; mis probablement à la torture, il fit des déclarations qui aidèrent beaucoup Cromwell. Un document du temps (*Cronica del Rey Enrico de Ingalaterra*) dit que le dénonciateur fut sir Thomas Percy; mais celui-ci ne paraît pas avoir fait partie de la maison de la Reine. Ce rôle conviendrait plutôt à sir Edward Baynton, vice-chambellan d'Anne, qui après l'arrestation de celle-ci se distingua par les interrogatoires auxquels il soumit le personnel domestique. (Voir sa lettre du 3 ou 4 mai à sir William Fitzwilliam. *British Museum*, Cotton ms. Otho C. X, fol. 209b.)

[2] Wyat, quoi qu'en dise Mr Friedmann (*Anne Boleyn*, chap. I et XVII) n'était nullement cousin d'Anne; la mère de Wyat n'était pas Howard, elle était fille d'un propriétaire du comté de Surrey nommé John Skinner.

[3] Il paraît certain que Wyat, avant le mariage d'Anne, avertit Henry VIII de ses anciennes relations avec elle. (Nicholas Harpsfield's *Treatise on the pretended divorce between Henry VIII and Katherine of Aragon*. — *Cronica del Rey Enrico de Ingalaterra*, éditée par le marquis de Molins; cette dernière chronique, il est vrai, fourmille d'erreurs; elle a cependant sa valeur, parce qu'elle reproduit exactement les opinions et les rumeurs qui avaient cours dans la Cité de Londres.)

niâtre et plein de ressources qui, après la condamnation de sa sœur, n'eût pas manqué de faire au Roi la guerre la plus active. Si le comte de Wiltshire avait eu le même caractère que son fils, il n'eût pas davantage échappé à la mort[1].

La volonté de Henry étant connue de tous, le procès fut vite instruit. Un arrêt de mise en accusation fut rendu par des « grands jurys[2] » le 10 mai dans Middlesex et le 11 dans Kent, c'est-à-dire dans les deux comtés où les faits incriminés avaient dû se passer. Puis le 13 du même mois, un jury spécial convoqué à Westminster déclara coupables quatre des personnages de rang inférieur qui étaient accusés d'avoir entretenu avec Anne des relations adultères[3]; la peine prononcée fut la mort[4].

Anne et son frère, elle comme Reine, lui comme Pair d'Angleterre, étaient justiciables de la seule Chambre des Lords; mais les formalités judiciaires ne furent pas plus longues à remplir à leur égard qu'à celui des autres accusés. Le 13 mai, le duc de Norfolk choisi par le Roi, malgré sa parenté, peut-être à cause d'elle, pour présider au procès

[1] Il dut seulement, le 18 juin suivant, se démettre de ses fonctions de Lord du sceau privé qui furent données à Cromwell le 29 juin. Lord Wiltshire mourut dans la retraite deux ans plus tard.

[2] Les grands jurys, composés de vingt-quatre membres, étaient chargés de décider s'il y avait lieu de renvoyer les accusés devant une autre juridiction analogue à nos Cours d'assises.

[3] C'étaient avec Norris et Smeton, sir Francis Weston et William Brereton, tous deux gentilshommes de la Chambre. Sir Richard Page, également gentilhomme de la Chambre, et Thomas Wyat avaient aussi été arrêtés; mais ils ne passèrent pas en jugement et furent bientôt relâchés.

[4] Le comte de Wiltshire faisait partie de la commission judiciaire (*commission of oyer and terminer*) qui prononça la peine. Cet homme était prêt, pour se maintenir, à s'abaisser à toutes les besognes.

en qualité de Grand Sénéchal, convoqua vingt-six pairs à se trouver à la Tour deux jours après; et, en effet, le 15 mai Anne et lord Rochford comparurent dans la salle nommée *King's hall* devant ce haut tribunal.

« La p..... ne son frère », raconte Chapuis[1], « ne « furent menez à Westmaestre comme tous les « autres cryminels, ains furent jugez dans la Tour « et ne fut pourtant la chose faicte secrètement, car « ils s'y trouvèrent passé deux mille hommes.... « Ilz furent jugez séparément et ne s'entreveirent « l'ung l'autre. La concubine fut condempnée pre- « mièrement.... Ce principallement dont elle fut « chargée estoit d'avoir cohabité avec son frère et « autres complices, qu'il y avoit promesse entre « elle et Norris de se espouser après le trépas du « Roy qui denotait qu'ils luy désiroient la mort[2], « et qu'elle avoit reçu et donné certaines médailles

[1] Lettre à l'Empereur du 19 mai 1536. (Archives de la Burg.)

[2] Tout enfiévrée et hors de sens, Anne le lendemain de son emprisonnement se confia inconsidérément à une des femmes de service auprès d'elle et lui fit d'une conversation qu'elle avait eue avec Norris, un récit qui donna lieu à cette accusation inattendue; comme Anne n'était pas alors en état de se rendre compte de ce qu'elle disait, on peut être certain qu'elle parla d'abondance de cœur et déclara la vérité. Voici en quels termes le connétable de la Tour, immédiatement avisé par la femme de service, rapporta à Cromwell les confidences d'Anne : — « She said that once (probablement au commencement d'avril 1536) she asked Norris why he did not go on with his marriage (avec Margaret Shelton); who answered her that he would yet tarry some time. To which she replied : « You look for dead « men's shoes; for if aught come to the King but good, you would look to « have me. » He answered, if he had any such thought, he would his head were cut off. Upon which she said she could undo him, if she pleased. And thereupon she fell out with him. » (Sir William Kingston à Cromwell, 3 mai 1536. British Museum, Cotton ms. Otho C. X. fol. 225. Cette lettre a été imprimée par Singer dans son édition des œuvres de Cavendish.) Même telles qu'elles étaient rapportées par des gens ayant intérêt à les travestir, les paroles d'Anne et surtout de Norris étaient bien innocentes.

« audict Norris qui se pouvoient ainsi interpréter « qu'elle avoit faict empoisonner la feue Royne et « maschyné de faire le mesme à la Princesse (Mary)[1]. « Lesquelles choses elle nya totellement et à chacune « donnoit assez colorée réponse.... Il luy fut aussy « objecté, et (plus tard) au frère aussy, qu'ilz « s'estoient mouqués du Roy et de ses habillemens, « et qu'elle en plusieurs façons démonstroit ne « aymer ledict Roy, ains estre ennoyée de lui[2]. »

L'*attorney general* Christophe Hales et Cromwell lui-même soutinrent l'accusation au nom du Roi[3]. Comment des seigneurs serviles auraient-ils pu ne pas se plier à la volonté du maître? Les vingt-six pairs, opinant l'un après l'autre, déclarèrent qu'Anne était coupable, et le duc de Norfolk dut prononcer la sentence de mort.

Vint alors le tour de lord Rochford. « Il fut chargé « d'avoir cohabité avec sa sueur, par présomption « qu'il s'estoit trouvé une fois longtemps avec elle[4],

[1] A supposer qu'Anne ait participé à un empoisonnement de Catherine, il est évident qu'elle n'aurait pas fait un aveu écrit de son crime à Norris.

[2] Il est bon de remarquer que c'est là le langage d'un ennemi déclaré d'Anne.

[3] La récompense ne se fit pas attendre. Cromwell fut nommé Lord du sceau privé le 25 juin et élevé à la pairie sous le titre de lord Cromwell le 10 juillet. Hales le remplaça comme Maître des rôles (*Master of the rolls*) le 29 juin.

[4] D'après les arrêts de mise en accusation rendus par les grands jurys de Middlesex et de Kent, lord Rochford aurait au moins commis deux incestes, le 5 novembre 1538 à Westminster et le 22 décembre de la même année à Eltham; il fallait constater un inceste dans chaque comté. Les deux arrêts, du reste, prêtent à rire; d'après eux, il se serait produit successivement dans chacun des deux comtés une scène de séduction entre a Reine et chaque accusé, et l'accomplissement de l'adultère aurait suiv chacune de ces scènes à une distance moyenne de huit jours; et des dates sont données au hasard. (Record Office, *Baga de secretis*, pouches VIII and IX. — Toutes les pièces de la procédure sont imprimées à la fin du premier volume de la chronique de Wriothesley éditée par la Camden Society.)

« et de certaines autres petites folies. Et au tout « il respondit si bien que plusieurs des assistans « voulurent gaiger dix pour ung qu'il seroit absolu, « mesmes que contre luy, ne aussy contre elle (Anne) « ne furent produictz nulz tesmoings comme il « est de coutume, surtout quand le rée[1] nye ce « dont il est accusé. Je ne veulx omectre, » continue l'Ambassadeur impérial, « comme entre autres « choses il luy fut objecté pour cryme que sa seur « avoit dit à sa femme (lady Rochford) que le Roy « n'estoit habile en cas de soy copuler avec femme « et qu'il n'avoit ne vertu ne puissance[2]; et ce ne « luy voulut l'on dire devant le monde, mais luy « fut monstré par escript avec protestes qu'il ne le « récitast; mais tout incontinent il déclaira l'affaire « au grand despit de Crumvel et aucuns autres (qui « craignaient) qu'il ne voudroit en cet endroit en- « gendrer suspicion que pourroit préjudycier à la « lignée que ledict Roy prétend avoir[3]. »

On pensa à l'époque que ce fut ce trait malin qui perdit Rochford[4]; nous ne le croyons pas; son sort était fixé d'avance. Les vingt-cinq pairs présents — le vingt-sixième qui était le comte de Northumberland, l'ancien fiancé d'Anne[5], s'était

[1] C'est le mot latin *reus*, dont la signification exacte est : celui qui est actionné devant un tribunal.

[2] Lady Rochford répéta-t-elle ce propos avec l'intention de nuire à son époux et à sa belle-sœur? cela est peu probable, elle n'avait rien à gagner à la ruine de cette dernière.

[3] Lettre à l'Empereur du 19 mai 1536. (Archives de la Burg.)

[4] *Memorial from George Constantyne*, publié dans le vingt-troisième volume de l'*Archæologia*.

[5] Le mariage de sir Henry Percy (le futur sixième comte de Northumberland) avec Anne Boleyn semble avoir été au printemps de 1523 une chose tout à fait convenue; mais le mariage fut empêché par Henry VII

retiré après la condamnation de celle-ci sous le coup d'un malaise causé par sa vive émotion, — les vingt-cinq pairs présents, disons-nous, déclarèrent tous que Rochford était coupable, et ils prononcèrent contre lui la terrible peine que lui-même avait prononcée naguère contre les prieurs chartreux et sir Thomas More.

Quand la sentence eut été lue par le duc de Norfolk, lord Rochford reçut la permission de parler. Alors, tout en maintenant avec énergie son innocence du crime pour lequel il était condamné[1], il reconnut que sa mauvaise vie passée lui avait bien mérité la mort et il exprima le désir que, malgré la confiscation de ses biens (conséquence forcée du jugement), ses dettes fussent payées à l'aide du produit de ceux-ci[2].

Quand Rocheford entendit qu'il estoit
A mort jugé et que plus ne restoit
Que de pourveoir et disposer son asme,

et le cardinal Wolsey qui voulaient réserver Anne pour un de ses cousins d'Irlande Sir James Butler, la politique faisant paraître cette dernière alliance comme avantageuse à l'État. (Voir à ce sujet Round's *The early life of Anne Boleyn.*) Sir Henry Percy épousa vers la fin de 1523 lady Mary Talbot, fille du quatrième comte de Shrewsbury.

[1] Ceux qui ont dit le contraire se sont trompés. Le 16 mai, lendemain du jugement, le connétable (*constable*) de la Tour Sir William Kingston écrivait encore à Cromwell (British Museum, Harleian ms. 283, fol. 134) : — « The Kyng supposeth the gentelmen to dy to-morrow and my lorde of Rochford with the resydew of gentelmen, and as zit *withyout confession*, weche I loke for. » Au surplus, sauf Smeton qui avoua tout ce qu'on voulut dans l'espérance d'obtenir son pardon, tous les accusés nièrent les faits dont ils étaient chargés. (Voir les pièces de la procédure, *Baga de secretis*, pouches VIII and IX.)

[2] D'après le relevé officiel qui fut fait à ce moment, le revenu annuel de lord Rochford se montait à 441 £ 10 sh. 9d. ; sa fortune, d'après ce même relevé, était de beaucoup inférieure à celle de Brereton et même (chose étrange) de Smeton. (Record Office, *Letters and Papers*, vol. X n° 878.)

Il ne s'esmeut ni les juges ne blasme,
Mais seullement les prie de tant faire
Envers le Roy qu'il veuille satisfaire
A ses amis qui luy avoient presté
De leur argent à sa nécessité[1].

Reconduit aussitôt après à la Tour, il fut dès le lendemain prévenu que le jour suivant il serait exécuté : alors il demanda au connétable sir William Kingston la faveur de recevoir les sacrements, demande qu'on n'attendait guère de sa part et qui ne semble pas lui avoir été accordée[2].

Le 17 mai, lord Rochford et les quatre autres accusés qui avaient été condamnés à mort comme coupables d'adultères commis avec la Reine, furent extraits de la Tour et menés sur cette esplanade nommée *Tower hill* qui s'élève en pente douce vers la Cité. Le Roi avait décidé qu'on n'appliquerait pas la sentence dans toute sa rigueur; au lieu d'être traînés sur la claie jusqu'à Tyburn et là d'être pendus, éventrés et écartelés, les condamnés seraient seulement décapités aux portes mêmes de leur prison. Selon l'usage, il leur fut permis de parler; et lord Rochford qui, conservant jusque dans la mort sa préséance de baron, devait être exécuté le premier, fit un assez long discours, dont un grand nombre

[1] *Histoire en vers de Anne de Boulant.* (Deux exemplaires de ce poème se trouvent à la Bibliothèque nationale, Fonds français, vol. 1742 et 2570.)

[2] Sir W. Kingston à Cromwell, 16 mai 1536 (*loco citato*) : — « I have told my lord of Rocheford that he be in a redyness to-morrow to suffer executyon, and so he accepts it very well and will do his best to be redy. Notwithstandyng he wold have reysayved his ryghts, weche hathe not been used (pour les condamnés) and in especiall here. »

de résumés sont parvenus jusqu'à nous[1]; nous donnons ici une version contemporaine française qui concorde, d'ailleurs, assez bien avec les autres encore existantes :

« Mes frères, je ne suys pas venu icy pour prescher, mais pour mourir. Je vous prie, par la pitoyable mercy de Dieu que vous priiez pour moy. J'ay déservy (*deserved*) la mort, encores que je eusse vingt vies, et mourir à plus grant honte que l'on ne seauroit dire. Je suys un pécheur misérable qui ay misérablement péché; je ne cognois homme si mauvois; et de racompter mes péchez ouvertement, ne vous seroit poinct de plaisir de les oyr ne aussi à moy de les racompter. Mais Dieu cognoist tout. »

« Pourtant je vous prye tous, mes frères, vous garder; et spéciallement messeigneurs et gentilzhommes de la Court avec lesquelz j'ay conversé, prenez garde à moi tous et gardez-vous de tomber[2]. Je prye le Père, et le Fils, et le Sainct-Esprit, troys personnes en ung, que ma mort vous puisse estre exemple à tous de vous garder de choir en la vanité de ce monde. »

« Aussi voluntairement que je vouldroys que Dieu me pardonnast, si j'ay offencé aucun qui ne soit poinct icy, je suis prest leur demander pardon. Si vous en voyez aucun d'entre eulx, je vous prye

[1] Wriothesley's *Chronicle* (Camden Society). — *Chronicle of Calais* (Camden Society). — *Execucion criminal hecha en Inglatierra el* 17 *de Mayo* 1536. (Vienne, archives de la Burg). — Lettre de Chapuis à l'Empereur du 19 mai 1536. (*Ibidem.*) — Lettre d'un gentilhomme portugais sur l'exécution d'Anne Boleyn. (Une traduction française a été publiée en 1832 par Francisque Michel; Bentley en a publié une anglaise dans ses *Excerpta historica*; l'original portugais est au couvent d'Alcobaça, ms. n° 475.)

[2] Ce passage laisse présumer que plusieurs seigneurs de la Cour assistaient à l'exécution.

leur demander pardon en mon nom pour l'honneur de Dieu. »

« J'ay encores une chose à vous dire. L'on dit communément que j'ay esté annonceur de la Saincte Évangille de Jésus Crist; pour ce que je vouldroys que la parolle de Dieu ne fust point scandalle pour moy, je vous diz à tous que, si je eusse ensuyvi la parolle de Dieu de faict, quand la lysoys et annoncoys à mon pouvoir, je ne fusse pas venu au cas où je suys. Je lysoys l'Évangille de Jésus Crist, mais je ne l'ensuyvoys pas. Si je l'eusse faict, je eusse encores vescu avec vous. »

« Pour ce, Messieurs, tous pour l'amour de Dieu, tendez bien à la vérité et l'ensuyvez; car bien l'ensuyveur vault myeulx que troys lyseurs. Dieu saulve le Roy et adieu[1]. »

« Adonc, » continue le récit français, « s'agenoilla et fut descapité. »

Sa tête ne fut pas exposée sur le pont de Londres[2]; on la réunit au corps dans une bière qui fut immédiatement déposée dans les caveaux de la chapelle de Saint-Pierre à la Tour[3].

[1] *Ce que dist Millor de Rochefort, frère de la Royne d'Angleterre, sur l'eschaffault à sa mort.* (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 373, fol. 111b.) Chapuis dans sa lettre à l'Empereur du 19 mai fausse peut-être le sens des paroles de lord Rochford : — « Ledict Rochefort », écrit l'Ambassadeur, « s'est desculpé de tout ce dont il avoit esté chargé, confessant bien avoir mérité la mort pour avoir esté si trestant contaminé de ces nouvelles sectes (protestantes) et en ayant infecté plusieurs, et que pour cela Dieu l'avoit mené à la juste pugnition. Pour quoy il pryoit tout le monde se desporter de telles hérésies et se rengier à la vraye foi et religion; lesquels propoz seront cause de faire amender et convertir innumérables personnes. »

[2] Contrairement à ce qui est dit dans *The chronicle of the Grey Friars of London* (edited by the Camden Society).

[3] British Museum, Egerton ms. 2146 fol. 14b. — Wriothesley's *Chronicle.*

CHAPITRE X

Œuvres de lord Rochford.

Et les poésies de lord Rochford? est-on en droit de demander, où sont-elles? N'avez-vous pas dit qu'il fut poète?

Oui certes, il le fut. Aucun doute ne peut exister à cet égard en présence des témoignages nombreux qu'ont décernés à Rochford ses contemporains. « Il écrivit », nous dit le chroniqueur Hollinshed, « divers chants et sonnets[1]. » — « Il publia en anglais », suivant le polémiste Bale, « des vers très élégants et de genres différents[2]. » — « Le vieux[3] Rochford », proclame de son côté un poète du temps, « monta jusqu'au trône majestueux que les Muses possèdent

[1] « Lorde Rochford wrote dyvers songs and sonettes. » (Hollinshed's *Chronicles of Englande Scotlande and Irelande*, 1577.)

[2] « Georgius Bulleyn, comes Rochefordiæ et Annæ Reginæ frater, diversi generis in anglico sermone edidit rhythmos elegantissimos. » (Bale's *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ catalogus*.) « Liber unus », ajoute Bale.

[3] Pourquoi cette épithète de *vieux* appliquée à lord Rochford? Il mourut jeune; et, d'autre part, il n'était pas né assez longtemps avant Wyat, Bryan et les autres poètes en vogue au XVIe siècle, pour être considéré comme leur ancien? Cette épithète indiquerait-elle que le genre de lord Rochford était plutôt archaïque.

au sommet de l'Hélicon[1]. » — Enfin, George Cavendish, le secrétaire du cardinal Wolsey, évoquant dans une de ses poésies l'ombre de lord Rochford mort, lui prête ces paroles : « Dame Éloquence m'enseigna l'art de faire en vers de charmants morceaux[2] ».

Malheureusement les œuvres de lord Rochford ne furent pas imprimées en un tout complet; selon l'usage du temps, on les colportait en copies manuscrites[3], et c'est seulement vingt ans après la mort de leur auteur que plusieurs d'entre elles (on ne saurait en fixer le nombre) furent admises à figurer dans ces recueils imprimés de poésies choisies, qu'aimait le XVIe siècle[4]. Or dans ces recueils les seuls noms d'auteurs qui soient mentionnés sont ceux de lord Surrey, de sir Thomas Wyat et de Nicholas Grimald[5]; ainsi les vers de Rochford se trouvent confondus dans la masse de ceux de lord

[1] « Olde Rochfort clambe the statelie throne
Whiche Muses hold in Helicone. »
(*Commendatory verses prefixed by Richard Smith to Gascoigne's poesies.*

[2] « Dame Eloquence also taught me the arte
In meter and verse to make pleasaunt ditties. »
(Cavendish's *Metrical visions.* — *Lord Rochford.*)

[3] Le passage de Bale que nous avons cité à la page précédente, indique bien que les œuvres de lord Rochford avaient été publiées en volume; mais ce devait être un volume manuscrit; autrement il subsisterait quelque trace d'une édition imprimée.

[4] Les recueils où il doit se trouver des poésies de lord Rochford sont *Tottel's miscellany* (les deux premières éditions sont de 1557) et *A myrrour for magistrates* (publié en 1559). Les recueils postérieurs, *The paradise of dainty devises* (1576), *A gorgious gallery of galant inventions* (1578), *A handefull of pleasaunt delites* (1584), etc., ne doivent plus contenir beaucoup de pièces datant du règne de Henry VIII.

[5] Nicholas Grimald, né vers 1519, mort vers 1562, fut le chapelain de l'évêque Thirlby qui occupa successivement les sièges épiscopaux de Westminster, Norwich, et Ely. Grimald est l'auteur de quarante petits poèmes publiés dans *Tottel's miscellany*; il traduisit aussi en anglais le *De officiis* de Cicéron.

Vaux, de sir Francis Bryan, du page de lord Surrey Churchyard, du fou de Henry VIII Heywood, de vingt autres encore[1].

Comment dans ce mélange reconnaître ce qui appartient à chacun? la plupart des pièces publiées ont pour sujets des lieux communs : des plaintes d'amant déplorant les rigueurs de son adorée, des éloges de la vie simple et tranquille, des descriptions de l'inconstance de la fortune; toutes compositions qui convenaient bien à l'esprit de ces personnages de Cour fatigués de tyrannie et de bassesse. Dans toutes ces pièces, la forme et le style se ressemblent; d'ailleurs, que servirait, à l'égard de lord Rochford, de constater des différences? Nous n'avons aucun élément de comparaison qui puisse nous aider à soutenir que tels ou tels vers seraient de lui; et en outre, Bale nous a appris qu'il a cultivé plusieurs genres.

Rarement dans les recueils poétiques du XVIe siècle les morceaux ont trait à des faits particuliers ou aux choses du moment. Quand tel est le cas, il y a toujours dans le corps du morceau un trait qui prouve d'une manière certaine que lord Rochford

[1] Grâce à des indications contenues aux fol. 100 et 108 du ms. 1703 de la collection Harléienne (British Museum), on sait que lord Vaux et que John Heywood sont chacun l'auteur d'une pièce anonyme contenue dans *Tottel's miscellany*. Un passage de Puttenham (*The arte of English poesie*) permet aussi d'attribuer à lord Vaux le chant du fossoyeur de *Hamlet* qui se trouve également sans nom d'auteur dans le même recueil. Churchyard personnellement (*Churchyardes Challenge*) a réclamé sa part de composition dans *Tottel's miscellany*. « Many things in the booke of songs and sonets printed then (sous le règne de Mary Tudor) were of my making. » Enfin Drayton (voir plus haut page 4, note 2) a rangé Bryan parmi ceux qui contribuèrent, avec Surrey et Wyat, aux « *Songs and sonnets* » (tel était le nom primitif de *Tottel's miscellany*).

n'en est pas l'auteur. Un critique anglais[1] a voulu lui attribuer une sorte de ballade adressée à la Mort par un prisonnier qui attend son supplice; ce serait durant sa captivité à la Tour que lord Rochford aurait composé cette poésie; malheureusement elle contient des vers tels que ceux-ci : « Mort, fais sortir de ma poitrine soucieuse ma très innocente âme[2]. » Or nous savons que, dans ses derniers jours, lord Rochford proclama, au contraire, que son âme était fortement souillée.

Il ne reste plus, pour établir l'identité de quelque œuvre de lord Rochford, que la chance de trouver une indication utile dans un document contemporain. Horace Walpole a cru en découvrir une[3] : dans les manuscrits d'un certain John Harrington, amateur de littérature qui vivait au XVIe siècle, existait une copie d'une élégie traitant le sujet rebattu d'un amant qui se plaint de la rigueur de celle qu'il aime; et cette copie qui portait la date de 1564 indiquait lord Rochford comme étant l'auteur de l'élégie[4]. Cette donnée paraissait concluante; car si Harrington ne se fait pas scrupule de s'attribuer des pièces composées par autrui[5], là où il ne se met pas en cause, il n'y a pas de raison de contester la véracité

[1] Ritson's *Ancient songs from the time of Henry III to the Revolution.*

[2] « Let passe my verye giltless goste
Out of my carefull brest. »

La pièce débute par ce vers : *O death, rocke me on slepe.*

[3] Horace Walpole Earl of Orford's *Catalogue of royal and noble authors* (*the Viscount Rochford*).

[4] Les manuscrits de Harrington ont été imprimés sous le nom de *Nugæ antiquæ*. On trouvera l'élégie en question avec les indications susmentionnées au troisième volume de ce recueil (*My lute, awake*, etc.).

[5] Par exemple, il se donne pour l'auteur de l'élégie : *O happy dames, that may embrace*, etc., qui est incontestablement de lord Surrey.

de ses dires. Malheureusement cette même élégie se trouve publiée dans *Tottel's miscellany* au milieu des pièces de sir Thomas Wyat; faut-il penser que c'est par suite d'une erreur de classement? La question reste indécise[1].

En tout cas, cette élégie représente bien l'œuvre d'un gentilhomme de la Cour de Henry VIII; elle évoque l'idée d'un de ces personnages à la fois délicats et serviles, qui revenant d'assister à quelque supplice, éprouvaient le besoin de dissiper leurs souvenirs sanglants et leurs appréhensions horribles par la composition de vers affétés. Si lord Rochford n'a pas écrit cette élégie, il en a écrit de semblables; et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à la reproduire ici comme un exemple de sa manière[2].

« Éveille-toi, mon luth! accomplis le dernier travail que toi et moi nous ferons en vain; complète ce que je viens de commencer; et quand ce chant aura été terminé et chanté, ô mon luth! reste silencieux; car c'en est fait.

« Comment se faire entendre là où il n'y a point

[1] Le Dr Nott, dans son édition des poètes de sir Thomas Wyat, prétend qu'il a vu l'original de l'élégie écrit et signé de la main de sir Thomas. Mais les assertions du Dr Nott ne méritent aucune créance, nous aurons souvent l'occasion de le montrer en racontant la vie de lord Surrey.

[2] My lute, awake, performe the last
Labour that thou and I shall waste;
And end that I have now begonne.
And when this song is song and past,
My lute, be styll, for I have done.

As to be heard where eare is none;
As lead to grave in marble stone;
My song may pearse her hart as sone.
Should we then sigh? or singe? or mone?
No, no, my lute, for I have done.

d'oreille? comment graver une dalle de marbre avec du plomb? Il n'est pas plus facile à mon chant de percer le cœur de l'insensible. Devrions-nous soupirer? ou chanter? ou nous lamenter? Non, non, mon luth! car c'en est fait.

« Les brisants ne repoussent pas les vagues avec une plus cruelle persistance, qu'elle ma poursuite et mon affection; ainsi mon mal est sans remède; c'est pourquoi pour mon luth et pour moi c'en est fait.

« Orgueilleuse de la ruine des cœurs simples que tu as obtenue grâce à la flèche de l'Amour, ne pense pas, cruelle, que cet Amour par qui tu les a vaincus, ait oublié l'usage de son arc; ne le pense pas, bien que pour mon luth et pour moi c'en soit fait.

« La vengeance tombera sur tes dédains, à toi qui te fais un divertissement de mon ardente peine; ne pense pas que seule sous le soleil tu puisses, sans crainte du lendemain, faire gémir tes amants; ne le pense pas, bien que pour mon luth et pour moi c'en soit fait.

The rockes do not so cruelly
Repulse the waves continually,
As she my sute and affection;
So that I am past remedy;
Whereby my lute and I have done.

Proude of the spoile that thou hast gotte
Of simple hartes through love's shot;
By whom, unkinde, thou hast them wonne,
Thinke not he hath his bow forgot,
Although my lute and I have done.

Vengeaunce shall fall on thy disdaine
That makest but game on earnest payne.
Thinke not alone under the sunne
Unquit to cause thy lovers plaine,
Although my lute and I have done.

« Il pourra t'arriver plus tard de gîre vieille et desséchée, dans ces nuits d'hiver qui sont si froides, exhalant en vain tes plaintes à la lune. Tu n'oseras plus à ce moment exprimer tes désirs. Prends garde alors à qui t'écoute; car pour moi, c'en est fait.

« Et en ces jours il pourra t'arriver de regretter le temps que tu as perdu et dépensé à faire soupirer et tomber en faiblesse tes amants. Tu connaîtras alors que la beauté n'est qu'un prêt; et tu auras des désirs, et tu feras des souhaits comme j'en ai fait.

« Maintenant cesse, ô mon luth; voilà le dernier travail que toi et moi nous aurons accompli en vain; ce que nous avions entrepris est terminé. Voilà que ce chant est achevé et chanté; ô mon luth, sois silencieux, car c'en est fait. »

May chance thee lie witherd and olde,
In winter nightes that are so colde,
Playning in vaine unto the mone;
Thy wishes then dare not be tolde;
Care then who list, for I have done.

And then may chance thee to repent
The time that thou hast lost and spent
To cause thy lovers sigh and swowne.
Then shalt thou know beauty but lent,
And wish and want as I have done.

Now cease, my lute; this is the last
Labour that thou and I shall wast;
And ended is what we begonne.
Now is this song both song and past,
My lute, be still; for I have done.

HENRY HOWARD

Comte de SURREY

CHAPITRE PREMIER

Origines de la famille Howard. — Mariage et caractère des parents du poète.

Notre intention n'est pas de remonter, avec les *Peerages*, jusqu'aux premiers temps de l'histoire d'Angleterre pour y chercher les origines de la famille Howard; toutefois il importe, pour la clarté de notre récit, de dire quelques mots de la généalogie de cette famille et d'exposer notamment quels liens elle avait avec la Maison royale des Plantagenets.

C'est au commencement du xve siècle que tout d'un coup les Howards se trouvèrent élevés d'une situation modeste à un rang brillant par suite du mariage de l'un d'entre eux, Robert Howard, avec lady Margaret Mowbray. Ce n'était pas, en effet, un parti ordinaire que cette dernière; elle était plusieurs fois issue de sang royal; par son père elle descendait de Thomas de Brotherton comte de Norfolk et maréchal de la noblesse anglaise (*Earl Marshall*), dernier fils du roi Edward Ier et de sa seconde femme, Marguerite de

France; par sa mère elle descendait du même Edward, mais cette fois du premier lit de ce Roi avec Éléonore de Castille. Un mariage, qui donnait ainsi à une famille de province une alliance avec trois Maisons régnantes, était déjà, par ce fait seul, assez enviable; mais il devait bientôt rapporter aux Howards d'autres avantages plus positifs; grâce à lui, la plus grande partie des biens de la famille Mowbray allait leur revenir.

Or ces biens étaient considérables. Héritier de Thomas de Brotherton, lord Mowbray, père de lady Margaret, avait reçu du roi Richard II les dignités qu'avait possédées son ancêtre, même il les avait reçues amplifiées par la faveur royale; ainsi il obtint à titre héréditaire le bâton de grand maréchal que Thomas de Brotherton n'avait eu qu'à titre viager, et pour lui le comté de Norfolk fut érigé en duché.

Au bout d'un siècle environ, en 1483, la famille Mowbray s'étant éteinte, les alliés les plus proches furent appelés à sa succession[1], et parmi eux se trouvait John lord Howard. Dans le partage qui eut lieu, il reçut le duché de Norfolk et le bâton de grand maréchal; en même temps le comté de Surrey était donné à son fils Thomas. Telle est l'origine de ces divers titres dans la famille de notre poète[2].

Le nouveau duc de Norfolk ne jouit pas longtemps de sa haute fortune : partisan de la Rose Blanche et du roi Richard III, il fut tué près de ce prince en 1485

[1] Cette succession, à proprement parler, était *in abeyance*, c'est-à-dire qu'elle devait rester en suspens entre les collatéraux du degré le plus proche jusqu'au moment où le Roi l'attribuerait à l'un d'eux; dans le cas présent, Richard III, qui voulait s'attacher des partisans, la partagea entre les Howards et les Berkeleys.

[2] Londres, Record Office : *Patents* 1 *Richard III*, *part* 1re, *membrane* 18e. — *Cartularium* 1 *Richard III*, *membrane* 1re.

à la bataille de Bosworth. Quant à son fils le comte de Surrey, fait prisonnier par le vainqueur Henry Tudor, il fut enfermé à la Tour de Londres et frappé de mort civile (*attainder*); du coup il perdait ses biens et titres personnels, ainsi que tout droit à la succession de son père défunt.

Heureusement Henry Tudor, quand il eut été couronné Roi et qu'il vit le parti de la Rose Blanche réduit à l'impuissance, se relâcha vite de ses rigueurs; dès 1486, il remit en liberté Thomas Howard et, trois ans après, il lui restitua son comté de Surrey. Puis par un retour extraordinaire, l'ancien proscrit devint le favori du proscripteur; il fut nommé grand trésorier du Royaume (*High Treasurer*) et obtint pour son fils aîné, nommé Thomas ainsi que lui-même[1], la main de la propre sœur de la Reine, lady Anne Plantagenet.

L'avènement de Henry VIII, qui succéda à son père en 1509, ne fit pas déchoir le comte de Surrey. Au contraire, l'année suivante, il recevait le bâton de

[1] Thomas Howard, comte de Surrey et plus tard, en 1514, duc de Norfolk, se maria deux fois et eut un grand nombre d'enfants; nous n'énumérons ici que ceux que nous aurons occasion de mentionner dans la suite. Il épousa en premières noces, le 30 avril 1472, Élizabeth Tilney, veuve de sir Humphrey Bourchier et eut d'elle : Thomas, qui devint comte de Surrey et duc de Norfolk; Edward, qui fut grand amiral d'Angleterre et périt en 1513 dans un combat livré à la flotte française auprès de Brest; Edmond, qui fut le père de la reine Catherine Howard; Élizabeth, qui épousa Thomas Boleyn et fut la mère de lord Rochford; Muriel, qui fut mariée successivement à John Grey vicomte Lisle et à sir Thomas Knyvet. De son second mariage avec Agnès Tilney, cousine de sa première femme, Thomas Howard eut : William, qui devint lord Howard of Effingham, tige des comtes actuels d'Effingham; un autre Thomas, dont nous parlerons plus loin; Anne, qui épousa John, 14e comte d'Oxford; Dorothée, qui épousa Edward Stanley, 3e comte de Derby; une autre Élizabeth, qui épousa Henry Ratcliffe, comte de Sussex; et Catherine, mariée d'abord à un seigneur gallois, nommé Rhys ap Thomas et ensuite à Henry Daubeuey, comte de Bridgewater.

grand maréchal, puis nommé commandant en chef d'une armée envoyée contre les Écossais, il obtenait à la fin de la campagne comme récompense de sa victoire de Flodden (9 septembre 1513) la restitution du duché de Norfolk[1]. Il transmit alors à son fils Thomas son comté de Surrey; et ainsi les Howards se trouvèrent replacés, au point de vue des titres et dignités exactement dans la situation dont ils jouissaient à la veille de Bosworth.

Malheureusement, au point de vue de la richesse, leur situation était tout autre; les terres que leur avait jadis données Richard III ne leur avaient pas fait retour. Henry VII n'était pas, en effet, d'un naturel généreux, et, outre son avarice, il avait un mobile plus noble qui le poussait à ne pas aliéner les biens confisqués et réunis au domaine de la Couronne; la guerre des Deux Roses avait épuisé le Trésor public, il importait de le remplir au plus vite; or rendre aux anciens proscrits les biens qu'ils avaient possédés eût été priver l'État d'un revenu considérable et assuré. Bref, Henry VII quand il restitua le comté de Surrey, n'attacha à ce titre que le patrimoine originaire de la famille Howard; et dans la suite il ne se départit guère de sa parcimonie ni à l'égard de son grand trésorier le comte de Surrey, ni à l'égard du fils de celui-ci, Thomas Howard, qui pourtant était devenu son beau-frère[2]. D'autre part, à cause de la haute situation qu'ils occupaient à la Cour et dans le Royaume,

[1] 1er février 1514. Record Office, *Patents 5 Henry VIII, part 2nd, membrane 13th*.

[2] Henry VII donna seulement deux manoirs au comte de Surrey. (*Statute Book*, 11 *Henry VII*, c. 40.) Les arrangements faits lors du mariage de lord Thomas Howard et de lady Anne Plantagenet n'attribuaient aux deux

les Howards étaient obligés à des dépenses fort lourdes; bientôt ils furent gravement endettés et bien que Henry VIII, plus généreux que son père, les ait souvent comblés de largesses, comme leurs charges croissaient en proportion de la munificence du maître, ils ne purent jamais, durant toute la période que nous allons examiner, se tirer complètement de la gêne[1].

Lorsque, au mois de février 1514, lord Thomas Howard[2] reçut le titre de comte de Surrey, il était veuf de lady Anne Plantagenet; elle était morte vers la fin de l'année 1511, et aussitôt après, lord Thomas, dont le caractère était avant tout intéressé, avait cherché à la remplacer par un parti qui lui procurât de l'argent et l'aidât à faire son chemin dans les conseils du Roi.

Il n'était pas facile d'atteindre à la fois ces deux buts. Les dots alors étaient minimes et un père de famille ne consentait même à en constituer une que moyennant la constitution simultanée d'un douaire (*jointure*) beaucoup plus considérable qui devait être attribué à l'épouse en cas de prédécès du mari. On conçoit combien cette condition gênait lord Thomas qui ne désirait rien moins que d'immobiliser une partie de son faible avoir. D'autre part, où trouver

époux qu'un revenu annuel de 120 livres. (*Statute Book*, 11 *Henry VII*, c. 41 et 42, et 3 *Henry VIII*, c. 16. — Madox's *Formulare Anglicanum*, n° 191.)

[1] Ainsi, au mois de novembre 1515, le duc de Norfolk fut obligé de se retirer pour un temps à la campagne parce qu'il ne pouvait soutenir son rang à la Cour. (Lord Herbert of Cherbury's *Life and reigne of Kinge Henry VIII*.)

[2] A cette époque, tous les fils de Comtes paraissent avoir porté le titre de Lords; aujourd'hui, sauf les aînés qui portent un nom spécial, ils ne sont que « *honourables* ».

une jeune fille qui pût servir de marchepied pour arriver aux bonnes grâces du Roi? Henry VIII, encore jeune et passablement vertueux, ne subissait pas alors facilement les influences féminines.

Enfin, lord Thomas crut avoir trouvé ce qu'il cherchait, dans une des filles du duc de Buckingham[1]. Ce Duc, le seul qui existât à ce moment en Angleterre, était après le Roi la première personne du Royaume; il passait pour jouir auprès de Henry d'un grand crédit, et de plus il possédait une grosse fortune; sans doute d'après la loi anglaise, celle-ci devait tout entière revenir au fils lord Stafford[2], cependant il était certain qu'à la mort du Duc les gendres ne s'en iraient pas les mains vides. En fait, lady Élizabeth Stafford que lord Thomas épousa, lui apporta en dot une somme de 1500 livres[3], et plus tard à la mort du Duc, le bénéfice que recueillirent les Howards fut considérable; mais, nous le dirons, ce fut en raison d'événements que personne ne se serait hasardé à prévoir au moment du mariage.

Il eût été difficile de conclure une union dans des conditions plus défavorables. Depuis trois ans déjà, lady Élizabeth Stafford était fiancée à lord Ralph Nevill, petit-fils du comte de Westmoreland[4]; tous deux s'aimaient et leur mariage devait se célébrer aux

[1] Edward Stafford, duc de Buckingham, descendait par son père du roi Edward III.

[2] C'est l'auteur que nous avons mentionné dans l'Introduction.

[3] Pour l'époque, cette dot n'était pas si modeste que nous sommes portés à le croire. En 1520, le duc de Norfolk, c'est-à-dire le père de lord Thomas, constituait par testament à chacune de ses filles non mariées une dot de 300 livres; on voit la différence. (Nicholas Nicolas's *Testamenta vetusta*.)

[4] Ralph Nevill succéda à son grand-père en 1523 comme 4e comte de Westmoreland.

approches de la Noël suivante. Le duc de Buckingham qui désirait voir sa fille heureuse, aurait bien voulu que lord Thomas Howard fît choix d'une des sœurs cadettes; mais celui-ci préférait lady Élizabeth et le Duc à contre-cœur se résigna à la donner[1]. A cette époque de haines et de rancunes féroces, on ne pouvait éconduire un prétendant qui était à la fois le fils du grand trésorier et le père du grand amiral. Ainsi le mariage fut célébré au début du printemps de l'année 1512, et le pauvre Ralph Nevill, frustré dans son amour, dut se rabattre sur la seconde sœur, lady Catherine Stafford.

Après un pareil début, il ne fallait pas s'attendre à trouver chez la nouvelle comtesse de Surrey[2] un sentiment d'affection bien vif pour son mari; lui, de son côté, devait presque forcément perdre l'amour passager qu'avaient allumé en lui les charmes physiques de sa femme, car celle-ci n'avait aucune des qualités propres à captiver un homme ambitieux et intéressé. Très honnête, très consciencieuse, mais ayant malheureusement un esprit étroit et un caractère emporté, elle jugeait que puisqu'elle remplissait exactement son devoir envers tous, elle avait le droit absolu d'exiger d'autrui le même traitement, et elle ne supportait pas sans colère qu'on se rendît coupable envers elle du plus léger manquement[3]. Cette suscep-

[1] Tous ces détails sont donnés dans les lettres de lady Élizabeth, devenue alors duchesse de Norfolk, à lord Cromwell, et particulièrement dans celle datée du 27 octobre 1537. (British Museum, Cotton ms. Titus B. I, fol. 383 et suivants.) Ces lettres, ramenées à l'orthographe moderne, ont été publiées par miss Everett Wood. (*Letters of royal and illustrious ladies*, vol. II.)

[2] C'est ainsi qu'elle doit être nommée à partir du 1er février 1514.

[3] Tel est bien le caractère que l'on retrouve dépeint, malgré le ton élogieux, dans l'épitaphe en vers que lord Stafford composa à sa sœur;

tibilité ombrageuse la servit mal auprès d'un mari sceptique que les scrupules embarrassaient peu et qui n'était guère disposé à accorder à une épouse gênante une fidélité et des égards qui ne pouvaient plus rapporter aucun avantage. Car, il faut le dire, le Comte qui avait espéré trouver une aide dans sa compagne, n'y trouva qu'une entrave; non seulement les événements le privèrent bientôt de l'appui de son beau-père le duc de Buckingham, appui sur lequel il avait édifié en partie ses rêves d'avenir; mais, ce qui est plus grave, l'intelligence bornée, la noire ignorance, et surtout les emportements déraisonnés de sa femme, durent faire subir à cet homme raffiné plus d'une mortification[1].

Tel est le ménage disparate qui donna le jour à Henry Howard le poète.

cette épitaphe a été publiée par Aubrey. (*Natural history and antiquities of Surrey. — Lambeth.*)

[1] Le Dr Nott et Alex. Dyce (*The poetical works of John Skelton*) ont prétendu que la comtesse de Surrey avait été une femme instruite; ils se fondent sur un vers de Skelton dans lequel celui-ci se nomme le « clerc » de la Comtesse (*Garlande of laurell*, vers 777); le raisonnement paraît peu concluant. Au surplus, Skelton, qui fait en un autre endroit (*ibidem*, vers 836 et suivants) un long éloge d'elle, ne parle que de ses vertus domestiques et ne mentionne aucunement ses goûts littéraires. A l'appui de notre assertion, nous n'avons qu'à citer les lettres mêmes de la Comtesse; on trouvera dans le *Gentleman's magazine* (n° de mars 1845) un spécimen correctement reproduit de son orthographe; elle défie toute imagination. Il est étonnant qu'Isaac Disraeli qui donne, lui aussi, un spécimen du style de la Comtesse (*Amenities of literature* — Orthography and orthoepy), ait pu ensuite la proclamer « une des femmes les plus accomplies du XVIe siècle » (*one of the most accomplished ladies of the* XVIth *century*).

CHAPITRE II

Naissance et éducation de lord Henry Howard. — Il prend le titre de comte de Surrey.

Henry était le troisième des cinq enfants qu'eurent le comte et la comtesse de Surrey[1]. Il naquit en 1518, à une date indéterminée, mais qui ne peut avoir été antérieure au 19 janvier, ni de beaucoup postérieure au 13 février. Voici les faits sur lesquels nous fondons notre calcul.

Il existe au château d'Arundel, en la possession du duc actuel de Norfolk, un tableau représentant lord Henry Howard (devenu alors comte de Surrey) et portant peinte sur la toile même l'inscription : « *Sat superest. Ætatis XXIX*[2] »; ce qui signifie qu'au moment de sa mort survenue le 19 janvier 1547, le poète était encore dans sa vingt-neuvième année[3]. D'autre part, notre récit prouvera

[1] Ces cinq enfants furent : lady Muriel, lady Catherine, lord Henry, lord Thomas et lady Mary. Tous apparaîtront dans le cours de notre récit.

[2] Par abréviation pour : *ætatis suæ anno vicesimo nono.*

[3] Le Dr Nott prétend que ce tableau fut exécuté en 1546 après l'échec du comte de Surrey devant Boulogne et il appuie son opinion sur ce passage d'une pétition adressée par un des fils du poète à la reine Élizabeth : « *Sat superest,* as once my father wrote upon the breach of a distressed hope. » (Lambeth Palace ms. 711, fol. 20.) Ces termes font plutôt penser

qu'il fut marié aussitôt que la loi anglaise le permit, c'est-à-dire aussitôt qu'il eut accompli sa quatorzième année; or son contrat de mariage fut rédigé le 13 février 1532[1]. Qu'on fasse les soustractions voulues, et l'on arrivera à délimiter comme nous le laps de temps pendant lequel put se produire la naissance de lord Henry.

Il est plus difficile de déterminer l'endroit où cette naissance eut lieu[2]. La présence du comte de Surrey dans un des châteaux de la famille à l'époque marquée serait assurément un indice sérieux; malheureusement les archives contemporaines qui d'ordinaire nous renseignent presque jour par jour sur les mouvements du Comte, restent muettes à son égard durant tout le commencement de l'année 1518[3]. Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que lord Henry ne naquit ni à Londres, ni dans les environs immédiats de cette ville; car la suette y sévissait alors, et tous ceux qui en avaient le moyen s'étaient réfugiés au loin à la campagne[4].

à une condamnation à mort qu'à un échec militaire réparable. Notre opinion a pour elle l'autorité de Strype (*Ecclesiastical Memorials of King Edward VI*, chap. xxx) et de Horace Walpole (*Anecdotes of painting, chap.* vi).

[1] *Statute Book* 23 *Henry VIII*, c. 29.

[2] Le Dr Nott affirme que ce fut Kenninghall, par la raison que dans certains documents publics lord Henry est désigné comme *lord Henry Howard of Kenninghall*; cette raison n'est pas valable; en anglais l'apposition d'un nom de lieu à un nom de personne n'indique pas que cette personne est née dans ce lieu, mais seulement qu'elle y a son principal établissement.

[3] Nous ne le retrouvons que le 23 avril à Woodstock, château royal situé dans l'Oxfordshire; il s'y était rendu pour assister au chapitre des chevaliers de la Jarretière. (Anstis's *Registrum Garterii*.)

[4] *Polydori Virgilii Historiæ*, lib. *XXVII*. Voir aussi les dépêches de l'ambassadeur vénitien Sebastiano Giustiniani. (*Four years at the Court of Henry VIII*, edited by Rawdon Brown.)

Déjà campagnard par naissance, lord Henry le fut encore par éducation. En effet, son père n'avait pas d'établissement à Londres; à dire vrai, il n'en avait nulle part, — apparemment par suite de pénurie d'argent[1], — et il faisait habiter sa famille dans les châteaux paternels, tantôt dans celui-ci, tantôt dans celui-là. Lui-même était le plus souvent absent, ayant été, depuis la naissance de son fils aîné, employé à guerroyer pour le service de Henry VIII en France, en Irlande, puis sur la frontière d'Écosse[2]; et quand il revenait de ses commandements, il devait passer à la Cour la majeure partie de son temps[3]. Au contraire, la Comtesse, bien qu'elle eût une charge dans la Maison de la reine Catherine[4], paraît avoir rarement quitté ses

[1] En 1520, le comte qui était lieutenant du Roi en Irlande, ne cesse de se plaindre de sa gêne. (*Henry VIII State Papers*, vol. II, nos 5, 15, etc.) En 1525, lorsqu'il commande sur la frontière d'Écosse, même refrain : « I am clerely decayde in my pourse », écrit-il à Wolsey. (1er octobre 1525. — Record Office, *Letters and Papers*, edited by S. Brewer and J. Gairdner, vol. III, no 3384.) Cependant il touchait alors comme solde cinq livres par jour.

[2] Bagwell (*Ireland under the Tudors*) prétend que le comte de Surrey emmena toute sa famille en Irlande quand il y alla prendre son commandement en 1520; cet auteur se fonde sur une lettre de Henry VIII publiée dans les *State Papers* (vol. II, no 2). Mais le mot *retinue*, dont se sert le Roi, ne peut s'entendre que des serviteurs, non de l'épouse et des enfants. D'ailleurs, la comtesse de Surrey témoigne elle-même qu'elle ne fut pas en Irlande. « My husbande », écrivit-elle plus tard à lord Cromwell, « hath ben from me more then a yere on the Kinges warrys. » (Lettre du 26 juin 1538. Cotton ms. *loco citato*.) Or la seule fois où le comte de Surrey resta sans interruption absent d'Angleterre pendant plus d'un an, est précisément pendant sa lieutenance en Irlande : il l'exerça pendant vingt mois.

[3] Sa correspondance, très soigneusement cataloguée par MM. Brewer et Gairdner (*Letters and Papers*, vol. II et III), nous permet de suivre ses allées et venues.

[4] « I was dayly waitor in the Courtt XVI yeres together. » (Lettre à lord Cromwell, du 26 juin 1538. Cotton ms. *loco citato*.) Ayant perdu sa charge au mois de mai 1531 elle devait l'avoir obtenue en 1515.

enfants et seulement pour de courts intervalles. Nous savons pertinemment que les choses se passèrent ainsi au moins durant l'année 1523, grâce à la chance étrange qui a fait parvenir jusqu'à nous le livre de dépenses tenu par le maître d'hôtel (*butler*) de la Comtesse[1]. Ce livre mentionne non seulement les menus servis à celle-ci et à son fils aîné lord Henry, mais indique exactement leurs mouvements. Par lui nous apprenons que la famille passa la première partie de l'année à Stoke Hall dans le Suffolk[2], puis que le 20 octobre elle s'en vint à Hunsdon dans le comté de Hertford[3].

Ces jours d'enfance de lord Henry furent assombris par un bien lugubre événement. Son grand-père, le duc de Buckingham, fut condamné à mort, et exécuté le 21 mai 1521. Très orgueilleux de son origine royale et très accessible à la flatterie, le Duc avait prêté une oreille complaisante aux prédictions insensées d'un moine malade qui lui promettait sa prochaine élévation au trône à la place de Henry VIII; affolé par cette espérance chimérique, le pauvre Duc laissa échapper en public quelques paroles imprudentes qui furent aussitôt rapportées au Roi; or prétendre même de loin à la succession de Henry était un crime que celui-ci ne pardonna jamais, et le Duc, accusé de trahison et de lèse-majesté, fut traduit devant la juridiction extraordinaire du Grand Sénéchal (*High Steward*). Cette juridiction

[1] Ce livre est à Cheltenham, Thirlestaine House (sir Thomas Philips's ms. n° 3841).

[2] Stoke Hall faisait partie du patrimoine primitif des Howards.

[3] Hunsdon avait été donné par lettres patentes au duc de Norfolk lors de sa promotion au titre ducal, le 1er février 1514. (Record Office, *Patents 5 Henry VIII, part 2nd, memb.* 13th.)

était tombée en désuétude depuis quelque temps déjà; même la charge de Grand Sénéchal n'était plus remplie. Quelle raison poussa le Roi à remettre en usage cette institution du passé, alors surtout que la Chambre des Lords était pleinement compétente? La réponse est facile à trouver. Henry, qui n'avait pas encore fait l'expérience de la servilité de ses Lords, craignit de rencontrer chez eux trop d'impartialité, et il leur préféra un tribunal d'exception composé de peu de membres et auquel il pouvait, par conséquent, imposer plus facilement sa volonté.

A qui allaient être confiées les fonctions de Grand Sénéchal? Pour présider au jugement d'un Duc, il fallait un Duc : Henry en avait un sous la main, son beau-frère le duc de Suffolk[1]; il le laissa de côté et choisit à dessein le duc de Norfolk[2]; le monarque gouailleur trouvait plaisant que l'accusé fût condamné par quelqu'un qui lui tenait de près.

Le duc de Norfolk pleura, nous dit-on, quand il prononça l'arrêt de mort[3]; il sentait l'iniquité de son rôle; mais comment résister aux ordres du Roi? Le Grand Sénéchal fit donc taire sa conscience, et il la fit même si bien taire, qu'il n'éprouva aucun scrupule à être payé du service rendu et à recevoir une bonne part des biens confisqués à la victime[4].

[1] Charles Brandon, créé duc de Suffolk en 1514, avait épousé Mary Tudor, sœur de Henry VIII et veuve du roi de France Louis XII.

[2] Cette nomination était faite spécialement pour le procès du duc de Buckingham et n'eut plus d'effet aussitôt après.

[3] Hall's *The union of the families of Lancastre and Yorke.*

[4] Il reçut cinq manoirs d'un revenu annuel de 91 livres. Voir l'inventaire des biens laissés par le duc de Norfolk, qui se trouve à Londres au *College of arms.* (Arundel ms. n° 33, fol. 230.)

Lord Henry était trop jeune pour se rendre compte du drame qui se jouait et saisir l'ironie de ce spectacle : l'un de ses grands-pères condamné à mort par l'autre. Il ne connut les faits que longtemps après, et il les connut tels que Henry VIII avait intérêt à les faire présenter. Il crut donc, comme la masse de ses contemporains, que le duc de Buckingham s'était rendu coupable d'autre chose que de bêtise et d'indiscrétion; seulement, pour excuser son aïeul, il rejetait toute la responsabilité du crime sur le moine Hopkins et c'est, croyons-nous, dans un retour d'indignation contre ce dernier que plus tard il s'interrompait au milieu de la paraphrase d'un psaume pour lancer l'apostrophe suivante :

« Moine, dont la malice et la langue me rappellent la race scélérate de ces loups fallacieux qui cachent leurs rapines sous leurs capuces! ils me jurent par le ciel, escabeau du Seigneur, qu'ils n'ont point touché à ma vie, mais leur violence a ruiné mon bon renom : je hais cette obséquiosité peu ingénieuse qui nourrit de mensonges les heureux de ce monde[1]. »

Le 21 mai 1524, le juge du duc de Buckingham, le duc de Norfolk, vint à mourir, et de mort naturelle, ce qui était assez remarquable pour un grand seigneur à cette époque[2]. Selon le droit héréditaire

[1] Friour, whose harme and toungue present the wicked sort
Of those false wolves, with cooles which doo their ravin hyde;
That sweare to me by heav'n, the fotestoole of the Lorde,
Though force had hurt my fame, they did not touch my lyfe.
Such patching care I lothe, as feeds the welth with lyes.
(Œuvres de lord Surrey : *Give ear to my suit*, etc.)

[2] D'après le « registre du prieuré de Butley » (Oxford, Bodleian Library,

anglais, tous ses biens, à l'exception du douaire réservé à la Duchesse veuve et de quelques manoirs donnés viagèrement à ses fils cadets, descendirent immédiatement à son fils aîné le comte de Surrey qui aussitôt changea de nom et devint à son tour duc de Norfolk[1]. Le titre de comte de Surrey passa alors à lord Henry Howard; mais c'était une appellation toute de courtoisie; le nouveau Comte ne fut pas Pair d'Angleterre ainsi que l'avait été son père, et il ne reçut aucun des biens qui avaient été attribués à ce dernier en 1514 en même temps que le titre[2].

Somme toute, en dehors du nom, rien ne fut changé dans l'existence de notre héros par le décès de son aïeul; il resta à la campagne, bien que son père fût désormais possesseur de deux maisons à Londres[3], et il y continua tranquillement son éducation. Son précepteur était un certain John Clerke[4],

Tanner ms. n° 90), le Duc serait mort le 18 mai. Malgré l'autorité qui s'attache au registre d'un prieuré dont le Duc était patron, nous ne croyons pas devoir accepter la date donnée par lui, et préférons celle qui se trouve indiquée dans un acte authentique, l'inventaire et la liquidation de la fortune du défunt. (*College of arms*, Arundel ms. *loco citato*.)

[1] D'après la computation d'alors, il était le second duc de Norfolk, Henry VIII considérant que le titre n'avait pris naissance qu'en 1514, au jour où lui-même l'avait conféré. En 1664, quand les Howards qui avaient été de nouveau mis hors la loi, furent restitués dans leurs anciens titres, le Parlement déclara que les ducs de Norfolk devaient être comptés à partir de 1483, date où le Duché fut donné pour la première fois à un Howard : selon cette règle qui est encore appliquée aujourd'hui, le Duc dont nous parlons ici, doit être compté comme le troisième.

[2] Record Office, *Patents 5 Henry VIII, part.* 2na, *memb.* 20th.

[3] L'une était à Lambeth (dans l'inventaire fait après le décès du premier Duc elle est indiquée comme se trouvant à Southwark); l'autre était dans la Cité même à l'endroit nommé Brokenwharf, elle fut vendue en 1540 (*Lords Journal*, *dicto anno*).

[4] Il ne faut pas le confondre avec son homonyme l'évêque de Bath, qui fut Ambassadeur de Henry VIII auprès du Saint-Siège.

qui, entre les érudits de ce temps-là, avait cette particularité que, tout en ayant été nourri dans l'étude et l'amour des langues anciennes, il préférait la littérature italienne[1]. D'ailleurs, c'était un catholique fervent qui mérita, sous le règne d'Edward VI, d'être enfermé dans la Tour de Londres pour avoir fait trop ouvertement profession de ses croyances religieuses[2].

Voilà tout ce que nous savons de John Clerke; c'est peu de chose assurément; toutefois ce peu suffit pour permettre de se rendre compte du genre d'instruction qu'il donna à son élève. Sans négliger l'étude du latin, que le jeune Comte apprit à écrire assez élégamment, il le dirigea principalement vers les auteurs italiens et s'efforça de lui inculquer l'admiration des poètes de cette nation. Malheureusement Clerke procédait sans discernement et négligeait dans ses leçons de distinguer le bon grain de l'ivraie; il en résulta que l'élève admira tout de confiance, que notamment il prit goût aux raffinements alors à la mode dans la Péninsule et que, travaillant sur des modèles souvent mauvais, il se forma un style bizarre, enchevêtré, quelquefois obscur, qui dépare plusieurs de ses poésies et rend excessivement fatigante la lecture de sa

[1] Il a laissé plusieurs traités (voir Thomas Wharton's *History of English poetry*, liv. II, section 37); mais nous n'avons pu en rencontrer qu'un seul, qui est dédié au comte de Surrey : *Opusculum plane divinum de mortuorum resurrectione et extremo judicio* (British Museum). Dans ce volume le texte est reproduit en quatre langues, celles apparemment que le Comte connaissait, latin, anglais, français et italien.

[2] Au sujet de Clerke, voir : Anthony à Wood's *Athenæ Oxonienses* (art. Clerke). — Richard Pace's *De fructu qui ex doctrinâ percipitur liber*. — Dodd's *Church history of England* (livre II, *Edward* VI; art. v, *secular clergy*).

prose[1]. Mais, ce défaut constaté, il faut reconnaître que lord Surrey fut à son époque un des hommes les plus distingués par son savoir littéraire[2], et que sous ce rapport il fit grand honneur à son précepteur.

Nous n'oserions dire que Clerke eût lieu de se trouver aussi satisfait du résultat de sa direction morale. Sans doute vers la fin de sa vie, le comte de Surrey se montra, sinon tout à fait partisan de l'autorité du Saint-Siège, au moins très opposé aux doctrines protestantes[3]; mais jusque-là, il avait vécu en esprit fort[4] et sa conduite dut plus d'une fois être

[1] Nous donnerons plusieurs fois des extraits de lettres de lord Surrey; le lecteur pourra ainsi juger en connaissance de cause de l'exactitude de notre appréciation.

[2] Tous les témoignages des auteurs du temps concordent à cet égard. John Leland, entre autres, dit que le Comte était « *elegantis litteraturæ plane studiosissimus* » (Leland's *Itinerary*. — *Syllabus adjunctus genethliaco Edwardi Cambriæ Principis*).

[3] Ses contemporains, tant les catholiques que les réformés, s'accordent sur ce point. Voici, par exemple, deux témoignages de ministres protestants : « There was a certain nobleman, commonly called the duke of Norfolk, who was a most bitter enemy to the word of God and who with his son (the Earl of Surrey) and others made a secret attempt to restore the dominion of the Pope and the monks. » (*Original letters relating to the English Reformation*, edited by the Parker society. — Lettre 295, John Buckler à Henry Bullinger, 31 décembre 1546.) — « The duke of Norfolk, whom together with his son the King committed to prison for having, as they say, endeavoured to restore the Pope's supremacy.... » (*Ibidem*, lettre 117, Richard Hilles à Henry Bullinger, 26 janvier 1547.) Dans l'autre camp, Sanders s'exprime ainsi : « Filium vero majorem natu Henricum, qui Surriæ Comes dicebatur, virum magnarum dotum præstantiâ singularem, Rex securi percussit; magis ad hoc ab hæreticis inductus, qui viros catholicos tam eximiæ potentiæ Henrici manu auferri volebant, quam quod ille quicquam deliquerat. » (*Vera et sincera historia schismatis anglicani*, livre I.)

[4] En 1536, un ecclésiastique partisan de la Réforme formait le vœu que lord Surrey, en qui il voyait un homme de mérite, pût être envoyé en Allemagne afin de prendre auprès du monde luthérien de meilleures règles de conduite et des principes religieux plus solides, « for that he

une cause de scandale pour son ancien précepteur[1].

Au surplus, le Comte ne paraît pas avoir gardé de celui-ci un excellent souvenir; le « bâton » dont Clerke se servait pour lui inculquer la science hanta longtemps sa mémoire, et il y fit allusion dans ses vers :

« Je voyais », nous dit-il dans une pièce charmante où il évoque successivement tous les âges de la vie humaine, « je voyais le petit garçon; que de fois il a demandé à Dieu la grâce de devenir un grand jeune homme afin d'échapper au bâton[2]! »

Quant à des incidents particuliers au milieu de cette période studieuse, il ne paraît pas s'en être produit de bien saillants. En 1525, il est vrai, les comtés de Suffolk et de Norfolk entre lesquels se partageait alors l'existence du Comte[3], furent troublés par une petite sédition; les artisans de cette région, accablés par la pauvreté, se refusaient à acquitter « les dons de bonne volonté » (*benevolences*) que Henry VIII venait d'imposer à tout son peuple afin de pouvoir faire la guerre à la France,

shoulde there be fully instructed in Godes worde and experience. » (*Memorial from George Constantyne to Thomas lord Cromwell.* — Archæologia, vol. XXIII.)

[1] Cependant Clerke ne se détacha jamais complètement de son élève; ainsi en 1545, au moment où lord Surrey, dans tout l'éclat de sa fortune, devait le moins se soucier des choses de la religion, il lui dédiait son ouvrage, que nous avons cité plus haut, sur le *Jugement dernier*.

[2] I saw the lytle boy, in thought how oft that he
Did wish of God, to scape the rod, a tall yong man to be.
(Œuvres de lord Surrey : *Laid in my quiet bed*, etc.)

[3] En vertu d'arrangements particuliers avec le Roi, Hunsdon fit retour à celui-ci en 1525. (Rymer's *Fœdera*, vol. XIV, 16 et 17 juillet 1525.) Les châteaux où la famille du duc de Norfolk habitait alors furent Stoke Hall, Framlingham, et surtout Kenninghall; ce dernier château devint même bientôt la résidence habituelle et presque exclusive de la famille.

et ils s'étaient soulevés contre les percepteurs royaux. Le duc de Norfolk, chargé de réprimer les mutins, eut vite raison de leur résistance; et comme il n'y eut en somme ni sang versé, ni grands dégâts commis, on peut affirmer que le jeune Surrey n'encourut aucun désagrément.

Pour la première fois, enfin, en 1529, le nom du Comte apparaît dans un document public; nous lisons dans le registre du prieuré de Butley que le 23 juillet de cette année il accompagna son père qui venait débattre avec le Prieur une question d'intérêt[1]. C'est là, dira-t-on, un incident de bien peu d'importance; en lui-même, sans doute; mais peut-être ce petit voyage du jeune Comte marque-t-il sa sortie du « *nursery* » et sa première initiation à la vie du monde. Le temps approchait où, malgré son jeune âge, lord Surrey allait quitter le foyer paternel; il était destiné à devenir bientôt le compagnon du bâtard du roi, du duc de Richmond[2].

[1] « Dux Norfolciæ 23tio die, scilicet die Jovis, mensis julii anno Domin 1529 hic fuit ad cœnam circa decimam horam noctis cum juvene comite filio suo Comite de Surrey, cum suis servientibus ad æstimationem 24, et in crastinâ recessit; qui vendidit Staverton Park Priori Butleiensi CCXL libras 24to Februarii eodem anno. » — Butley est situé dans le comté de Suffolk, non loin de Framlingham, d'où devaient venir le duc de Norfolk et son fils.

[2] Henry Fitzroy, fils illégitime de Henry VIII et d'Élizabeth Blount, était né le 18 juin 1519.

CHAPITRE III

Séjour de lord Surrey au château de Windsor.
Son mariage.

Surrey avait seize mois de plus que le duc de Richmond; et peut-être dut-il à cette circonstance d'être choisi comme compagnon de celui-ci; Henry VIII put, en effet, penser que les facultés de son bâtard se développeraient plus vite au contact d'un enfant en avance de plus d'une année.

C'est en décembre 1529 que nous avons pour la première fois vent du projet du Roi, grâce à un charmant récit que l'Ambassadeur impérial à Londres, Eustache Chapuis, nous a laissé d'une « collation » à laquelle il fut invité par le duc de Norfolk. « Estant à table », raconte Chapuis[1], « le Duc me monstra une lettre que son filz luy avoit escrit en très élégant latin, me demandant que m'en sembloit; et me dit qu'il estoit fort ayse que son filz eust si bien proufité en lettres et qu'il venoit bien appoint qu'il fust en bon commencement de vertu, pour la cause qu'il me desclayreroit après. » Suit une description

[1] Chapuis à l'Empereur, 9 décembre 1529. (Vienne, Archives de la Burg. Rep. P, fasc. c. 225, n° 29.)

du repas, puis l'Ambassadeur reprend : « Partant du lougis, qu'estoient près de douze heures, et layssant les Ambassadeurs du Pape et de France[1], il me print et sortismes ensemble; et combien qu'il eust chemin plus court[2], toutesfoys yl voulut passer par devant mon lougis; et en allant, il me dit : « Je « vous ay dit qu'estoys bien joyeux que mon filz se « appliquast à vertu pour quelque respecz, et puys « que l'on doibt communiquer de ses affères avec « ses amys, je le vous veux bien dire, c'est à cause « que le Roy m'a remis le gouvernement de son « filz bastard duc de Richemont dont mon filz en « pourra estre le précepteur ou incitateur pour « parvenir à science et vertu, et l'amitié entre eux « ainsy commancée en sera beaucoupt plus ferme « et plus intrinsèque. »

Au moment où avait lieu cette conversation, le duc de Richmond se trouvait depuis près de cinq ans au château de Sheriff Hutton près de York, où il était censé exercer les fonctions de lieutenant royal sur les marches d'Écosse[3]; mais Henry VIII, auquel cet enfant était très cher (c'était alors le seul fils qui lui restât), avait hâte de le rapprocher de lui. Il le releva donc bientôt de ses fonctions nominales, et le 2 avril suivant nous trouvons le jeune Duc au château du More auprès de son père[4].

[1] Le nonce était alors le baron del Borgo; l'ambassadeur de France était le sieur de Vaux.

[2] Le Duc avait donc traité ses invités dans une hôtellerie?

[3] Au sujet du duc de Richmond, voir le mémoire publié sur sa vie dans le troisième volume du *Camden miscellany* (published by he Camden Society).

[4] Le More, château royal situé dans le comté d'Essex. — Joachim de Vaux, Ambassadeur de France, à François Ier, 2 avril 1530 (Bibliothèque nationale, Fonds français, n° 3019, fol. 126). — « Qua (au More) si trova

Le royal bâtard ne fit en cet endroit qu'un court séjour; de là il se rendit à Windsor affecté dorénavant à sa résidence. Henry VIII dut lui faire la conduite; car, le 23 avril suivant, nous les voyons assister tous deux dans la chapelle de Saint-George au chapitre tenu à l'occasion de la fête de ce Saint par les chevaliers de l'ordre de la Jarretière[1].

Bien probablement Surrey avait rejoint au More le duc de Richmond, et leur existence commune avait aussitôt commencé. Elle se prolongea à Windsor pendant plusieurs années sans être jamais coupée par de bien longs intervalles[2], et elle paraît avoir été animée par la plus grande cordialité. Surrey lui-même nous a décrit dans ses vers ce qu'était leur genre de vie; ramené plus tard à Windsor et dans des circonstances toutes différentes — puisque alors il était prisonnier et que son ami le Duc venait de mourir — il faisait un triste retour sur les heureux jours passés en ce lieu et s'écriait avec angoisse[3] :

« Pourrait-il exister, hélas! une prison aussi cruelle que l'orgueilleuse Windsor? C'est là que, dans le plaisir et la joie, j'ai passé mes années d'enfance

Messer de Richemont, belissimo e costumatissimo e anche litterato figliolo, per la sua forma, discrezione e bon costumi molto caro a questo Serenissimo Re, che de Iorch, ove con honorato stato e spesa l'ha tenuto hormai cinque continui anni, qua l'ha fatto venire. »

[1] Anstis's *Registrum Garterii* (*anno* 22do *Henrici VIII*).

[2] Un manuscrit conservé au British Museum (*Extracts from account-books of sir Thomas Lestrange*, Addit. ms. 27449, fol. 11) et reproduit en partie dans l'*Archæologia* (vol XXV), semble dire que le 20 juillet 1530 le comte de Surrey se trouvait à Kenninghall. Le fait est possible et ne vient pas à l'encontre de notre assertion; Surrey pouvait être allé passer, en vacances, quelques jours à la campagne chez son père.

[3] So cruell prison howe could betide, alas!
As proude Windsor? where I in lust and joye

avec un fils de Roi, au milieu de fêtes plus grandes que n'en eurent à Troye les fils de Priam. Aujourd'hui tous ces endroits naguères si doux ont une saveur pleine d'amertume. Je revois les larges pelouses, où nous avions coutume d'errer, les yeux

With a Kinges sonne my childish yeres did pass
In greater feast than Priam's sonnes of Troye;
Where eche swete place returns a taste full sowr :
The larger geene courtes, where we were wont to hove
With eyes cast up into the maydens tower
And easy sighes suche as folke drawe in love;
The stately seats; the ladies bright of hewe;
The daunces shorte, long tales of gret delight
With wordes and lokes that tygers could but rewe,
Where eche of us did pleade the others right;
The palme-play, where, dispoyled for the game,
With dazed eyes oft we by gleames of love
Have mist the ball and got sight of our dame,
To baite her eyes whiche kept the leads above;
The gravell grounde, with sleves tyed on the helm,
On fomynge horse, with swordes and frendlye hartes,
With chere as though one should another whelm,
Where we have fought and chased oft with dartes;
With silver droppes the meade yet spred for ruthe,
In active games of nimblenes and strength
Where we did straine, trayned with swarms of youthe,
Our tender lymmes, that yet shot up in length;
The secrete groves which oft we made resounde
Of pleasaunt playnt and of our ladies prayse,
Recordyng ofte what grace eche one had founde,
What hope of spede, what dreade of long delayes;
The wilde forest, the clothed holtes with grene,
With rayns availed and swift y-breathed horse,
With crye of hounds and merry blasts betwene,
Where we did chase the fearfull harte of force;
The voyd walles eke that harboured us eche night,
Wherewith alas! reviveth in my brest
The swet accorde, suche slepes as yet delight,
The pleasaunt dreames, the quiet bed of rest,
The secrete thoughtes imparted with such trust,
The wanton talke, the divers change of play,
The frendship sworne, eche promise kept so just,
Wherewith we past the winter nightes away.

levés vers la tour où habitaient les jeunes filles, et poussant des soupirs faciles, ainsi que le sont ceux des amoureux; je revois les majestueuses demeures; les dames au teint brillant, les danses courtes, et les longs entretiens si délicieux accompagnés de mots et de regards dont les tigres eux-mêmes auraient eu regret; alors chacun de nous plaidait la cause de l'autre. Voici le jeu de paume, où, après nous être dévêtus pour la partie, mais ayant notre vue éblouie par les rayons de l'amour, nous avons souvent manqué la balle; au lieu d'elle, nous cherchions à prendre le regard de notre dame qui se tenait en haut sur la terrasse afin de repaître ses yeux du spectacle. Voici l'arène ensablée où, portant à notre casque des manches prises à notre mie et montés sur des chevaux écumants, nous combattions à l'épée, avec des cœurs amis certes! mais une mine farouche comme si l'un de nous devait tuer l'autre; là encore nous luttions au javelot. Voici la prairie; bien qu'elle fût encore semée de gouttes d'argent qui semblaient demander grâce pour elle, nous nous y livrions activement à des jeux d'agilité et de force, et, nous exerçant avec des essaims de jeunes gens, nous entraînions nos corps délicats qui croissaient encore en taille. Voici les secrets bosquets que nous avons fait si souvent retentir de nos douces plaintes et de l'éloge de nos dames; nous rappelions souvent quelles faveurs chacun de nous avait obtenues, quel espoir nous avions d'une prompte réussite, quelle crainte de délais prolongés. Voici la forêt sauvage et les collines vêtues de verdure, où courant à bride abattue sur des chevaux haletants, nous forcions la biche craintive, au milieu des cris des

chiens qu'entrecoupaient de joyeuses sonneries de trompe. Et voici enfin ces murailles aujourd'hui vides qui nous abritaient chaque nuit; leur vue, hélas! fait revivre en mon cœur le souvenir de notre doux accord, de ces sommeils tranquilles dont l'idée est encore délicieuse, de ces rêves plaisants, de ce paisible lit de repos, de nos pensées secrètes communiquées avec tant de confiance, de nos causeries enjouées, de nos jeux si variés, de notre amitié jurée, de nos promesses si exactement tenues; c'est avec tout cela que nous venions à bout des longues nuits d'hiver. »

Voilà, dira-t-on, la description d'un genre de vie qui n'est pas celui d'enfants de onze et douze ans; et si vraiment ils ont vécu à Windsor de 1530 à 1532[1], il faut admettre que Surrey a tracé de leur existence un tableau tout imaginaire. Cette observation n'est juste qu'en ce qui touche les sentiments d'amour que le poète s'est attribués à lui-même ainsi qu'à son compagnon; les Anglais s'éveillent tard à cette passion et nous ne craignons pas de nous tromper en affirmant que les deux amis ne l'avaient pas encore ressentie quand ils quittèrent Windsor au commencement de l'automne de 1532. D'après nous, si Surrey, contrairement à la vérité, a fait

[1] Il ne peut y avoir de doute à cet égard, quoi qu'on en ait dit. Les *Letters and Papers* de Mr Gairdner permettent de suivre la vie du duc de Richmond à partir d'octobre 1532, et l'on voit qu'après cette date il ne vint à Windsor qu'une seule fois au mois d'avril 1534 pour tenir à la place du Roi un chapitre de la Jarretière (Anstis's *Registrum Garterii*). Lord Herbert of Cherbury dans son histoire (*Life and raigne of Kinge Henry VIII*, voir le passage sur la mort du duc de Richmond) avait exactement indiqué le moment du séjour du Duc à Windsor; il était inutile de chercher à corriger cet historien.

intervenir l'amour dans sa description, c'est qu'il ne sut pas s'affranchir, au moment opportun, de l'habitude qu'avaient alors presque tous les poètes anglais d'en parler dans leurs vers — habitude que dans l'introduction à cette étude, nous avons notée comme étant la caractéristique de l'époque.

Cette remarque faite, nous croyons que les deux amis se livrèrent exactement à tous les passetemps dépeints par Surrey; comme tous les jeunes Anglais des temps passé et présent, ils avaient été habitués aux exercices du corps, et ayant vécu jusqu'alors en plein air à la campagne, ils avaient dû acquérir, relativement à leur âge, une grande adresse et une grande vigueur. Nous le savons pertinemment pour le duc de Richmond grâce au témoignage de l'Ambassadeur de France qui l'avait vu faire des armes au More[1] et nous pouvons le supposer pour lord Surrey qui fut plus tard un des jouteurs les plus renommés dans les tournois. Nous savons encore qu'à peine arrivés à Windsor les deux enfants commencèrent leurs jeux; car nous voyons dans le *Livre des dépenses privées de Henry VIII* que le 24 avril 1530, le lendemain du chapitre des chevaliers de la Jarretière, le Roi eut à payer à son fabricant de flèches une somme d'une livre pour fournitures faites au duc de Richmond[2].

Tandis qu'ils séjournaient à Windsor, les deux amis

[1] Jean Joachin de Vaux à François Ier, 2 avril 1530 (Bibliothèque nationale, *loco citato*) : « E me l'ha [il re] non solo mostrato, ma fattolo giocar' molti giochi d'arme e d'altro; è certo che per un puto de dieci anni egli è rarissima cosa. »

[2] *Privy purse expenses of Henry VIII from nov.* 1529 *to dec.* 1532, edited by Nicholas H. Nicolas.

croissaient en âge, et c'est ainsi que le commencement de 1532 vit s'accomplir la quatorzième année du comte de Surrey. C'était une date importante dans sa vie; il devenait nubile; peut-être lui-même n'avait-il encore jamais songé au mariage, mais il dut s'incliner devant une volonté irrésistible.

Pour un homme aussi intéressé que le duc de Norfolk, le mariage de ses enfants était une sorte de transaction commerciale, dont il devait retirer un profit à la fois pécuniaire et politique; leur donner le moins d'argent possible et les établir dans des familles influentes et capables de l'assister lui-même, tel était l'objectif du Duc. Il lui fallait donc, d'une part, unir ses filles à des seigneurs ayant une fortune suffisante pour ne pas rechercher une grosse dot, et, d'autre part, trouver pour ses fils des héritières indépendantes. Pour parvenir à ses fins, il se mit en campagne de bonne heure, et il se servit d'un moyen qui de nos jours semblerait bien étrange : il acheta du Roi, auquel appartenaient de droit les tutelles de tous les orphelins du Royaume, celles de plusieurs enfants, héritiers de belles fortunes et de grandes situations. Il faut dire qu'une tutelle conférait alors à celui qui en était chargé, non seulement la pleine jouissance des biens du pupille, mais le droit d'imposer à ce dernier tel ou tel mariage; si le pupille refusait d'obtempérer à l'injonction, il était condamné à payer au tuteur une forte amende, et s'il avait la prétention de se marier à sa seule guise, l'amende était double. On conçoit qu'en présence d'une pareille législation, les pupilles s'enhardissaient rarement à résister à la volonté de leur tuteur; et le duc de Norfolk se servit avantageu-

sement (on va le voir) de l'autorité qu'il put acquérir à prix d'or sur plusieurs enfants.

Dès 1523, tandis qu'il guerroyait en Écosse, il s'adressait au cardinal Wolsey afin d'être admis à acheter du Roi la tutelle du jeune lord Mounteagle[1] qu'il désirait — il n'en faisait pas mystère — marier à une de ses filles[2]; or l'aînée de celles-ci, lady Muriel Howard, pouvait avoir à peine achevé sa dixième année[3]. L'union projetée s'étant conclue dès que les deux parties eurent atteint l'âge légal (douze ans pour les filles et quatorze pour les garçons)[4], le Duc recommença en 1526 une opération semblable dans l'intérêt, cette fois, de son fils aîné le comte de Surrey.

Lord Marney[5] se mourait; or c'était un homme

[1] Thomas Stanley, 2e lord Mounteagle, fils de sir Edward Stanley qui avait été créé lord Mounteagle en 1514 pour sa belle conduite à Flodden: sir Edward Stanley était lui-même fils du premier comte de Derby.

[2] Le duc de Norfolk à Wolsey, 15 avril 1523 (Record Office, *Scottish State Papers*, vol. II, n° 7). — « I beseech Your Grace to be gode Lord unto me concernyng the office of the late lord Mounteagle and to move the King's Grace that for my mony paying, as another wold, I myght have the young man to marry unto one of my doghters. I think his londe shalbe little above mle marks a yere, with wich I wold be well contented, not myndyng to marry my doghters no hier. »

[3] Lady Muriel Howard devait être née en 1513; elle avait certainement plusieurs années quand le poète Skelton la vit vers 1520 à Sheriff Hutton, autrement il ne lui eût pas dédié un couplet dans son « *Garlande of laurell* » (vers 878-891).

[4] La réalité de ce mariage ressort clairement de ce passage d'une lettre écrite le 30 juin 1528 par Jean du Bellay, alors Ambassadeur de France en Angleterre, au grand maître Anne de Montmorency (Bibliothèque nationale, Fonds français, 3078, fol. 45) : « Depuis mes lettres écrites ai été averti que, pour estre mort souldain chez Monsieur le Légat (Wolsey) le frère du comte d'Erby et un gendre du duc de Norfolk, il (Wolsey) s'est desrobé. » Qui serait ce gendre du duc de Norfolk sinon lord Mounteagle? En 1528, ni l'une ni l'autre des deux autres filles du Duc n'était mariée.

[5] John, 2e lord Marney n'a aucunement marqué dans l'histoire. Il avait succédé, en 1522, à son père Henry 1er lord Marney qui avait été lord du Sceau Privé

riche qui ne laissait que deux filles mineures. Vite, sans attendre le décès du moribond, le Duc écrivit à Wolsey pour le prier de solliciter pour lui la préférence du Roi, dans le cas où celui-ci, devenu tuteur des deux jeunes ladies Marney, serait disposé à aliéner ses droits[1]. Henry VIII accueillit favorablement cette requête, et la tutelle de l'aînée des deux orphelines, lady Élisabeth Marney, fut vendue au Duc[2]. En fait, lady Élisabeth épousa le second fils de son tuteur, lord Thomas Howard[3], mais dans le principe elle avait certainement été destinée à lord Surrey. L'intention du duc de Norfolk à cet égard ne peut être mise en doute; lui-même la déclarait à l'Ambassadeur impérial Chapuis durant cette soirée de décembre 1529 où — nous l'avons raconté — il était en humeur de faire des confidences. « Il me dit », écrivait quelques jours après Chapuis à l'Empereur, « que le Roy, à la coustume d'icy, luy avoit vendu une bien riche damoyselle pour son filz[4]. Sur ce,

[1] Le duc de Norfolk à Wolsey, 4 avril 1526 (*Letters and Papers*, vol. IV, n° 1241) : « Pleas it Youre Grace to be advertised that worde is comyn to me that my lord Marney is in suche harde cace that of liklyhode he shall not escape. Wherefore most humbly I beseche Your Grace, if it shall fortune hym to departe out of this life before my retourne (le Duc était alors à Kenninghall), to help by youre good meanes that if any others wold desire of the Kingis Highnes to have the rewle of suche landis as shall come to His Grace by reason of the none-age of his twoo doughters, that I mought have the preferment thereof before any other, considering that His Highnes hathe promised me oone of his saîd doughters, whiche matire eftsones most humbly I beseche Your Grace to have for me in your good remembrance. »

[2] Le 26 mai 1526 (*Letters and Papers*, vol. IV, n° 2203).

[3] Le mariage se célébra en 1533; le contrat conservé à Norfolk House porte la date du 14 mai de cette année: mais il y avait eu fiançailles avec lord Thomas dès le courant de 1530; il existe au Record Office une donation faite en vue du mariage et datée du 14 décembre 1530 (*Patents* 22 *Henry VIII, part* 2nd, *membrane* 10th).

[4] Le contexte que nous avons cité plus haut (page 165) prouve bien qu'il s'agit ici du comte de Surrey et non de lord Thomas Howard.

Sire, pour espier si pourrès appercevoer quelque chose du mariage dont avès escrit à Vostre Majesté, c'est à scavoir de la Princesse (Mary Tudor), je luy dis que son filz ne voudroit avoer telz reprouches qu'il eust ascheté une famme, comme s'il ne pouvoit trouver de bien grandes maystresses qui l'aschetteroient luy-mesmes. A ce yl ne me respondit riens[1], car nous arrivasmes sur la porte de mon lougis et yl falloit, quelque tard qu'il fust, qu'il allast encore jusques à son lougis plus de grosse demye lieue[2]. »

Nous voyons par ce récit de Chapuis que vers la fin de 1529, bien que le duc de Norfolk déclarât toujours son intention de marier Lady Elizabeth Marney au comte de Surrey, il courait cependant un bruit d'après lequel ce dernier allait être appelé à conclure une alliance beaucoup plus haute, à épouser la propre fille du Roi. Ce bruit, recueilli par l'Ambassadeur impérial, n'était pas dépourvu de tout fondement : Anne Boleyn, la nouvelle favorite de Henry VIII et la cousine germaine de Surrey, avait vraiment formé le dessein de marier celui-ci à la fille de son amant. Désireuse de renverser du trône Catherine d'Aragon et de s'y mettre en sa place, elle mettait tout en œuvre pour empêcher que le Roi,

[1] Le Duc venait tout récemment de faire une troisième opération semblable pour sa seconde fille lady Catherine Howard : il avait obtenu du Roi la cession gratuite de la tutelle du comte de Derby (21 février 1529 — Record Office, *Patents* 21 *Henry VIII, part* 2nd, *membrane* 23th). Le mariage eut lieu peu de temps après, le 15 mai 1529, ainsi que le prouve une note dans un manuscrit de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford (Ashmole ms. n° 1113, fol. 50^{b}) ; cette note seulement intervertit les rôles : « The 15th of may was maryed th'erle of Surrey's son (daughter) to th'erle of Derby's doughter (son). »

[2] Chapuis à l'Empereur, 9 décembre 1529. (Vienne, Archives de la Burg, *loco citato.*)

revenant à la raison, ne se réconciliât avec sa femme et n'abandonnât l'idée du divorce. Un jour Anne s'avisa que son triomphe futur ne pourrait plus être contrarié si elle réussissait à unir plusieurs de ses parents aux enfants du Roi; l'élévation des siens préparerait et assurerait la sienne. Dans cette pensée, elle imagina le double mariage de son cousin germain le comte de Surrey avec la fille de Henry VIII Mary Tudor, et de sa cousine germaine lady Mary Howard, dernière fille du duc de Norfolk, avec le bâtard du Roi le duc de Richmond.

Nous ne serions pas surpris si un jour, égaré par son amour pour Anne, Henry s'était vraiment engagé envers elle à donner sa fille à lord Surrey[1]. Le monarque anglais n'était pas avare de promesses; déjà, bien que sa fille fût encore très jeune[2], il l'avait accordée, de par des traités, à une demi-douzaine de princes étrangers[3]; et toutes ces stipulations contradictoires ne paraissaient pas le gêner. Pourquoi se serait-il fait scrupule d'accéder au vœu de celle qu'il aimait? Mais, s'il promit, ce fut avec la réserve mentale qu'il ne tiendrait pas. En effet, la princesse Mary était alors l'héritière de la couronne; celui qu'elle épouserait acquerrait, dans une certaine mesure, des droits à la suc-

[1] Chapuis à l'Empereur, 8 octobre 1529 (Archives de la Burg, Rep. P. fasc. c. 225, n° 22) : L'on m'a envoyé tout maintenant de bon lieu dire que le Roy estoit tant aveuglé et abusé de cette dame (Anne Boleyn) que, à sa persuasion, il estoit réduit de vouloir traicter le mariage de la Princesse avec le filz du duc de Norforch son parent (d'Anne). »

[2] Elle était née en 1516.

[3] Au dauphin de France en 1518, au roi d'Espagne (le futur empereur Charles-Quint) en 1519, au roi d'Écosse Jacques V en 1523, au roi de France François Ier en 1526, et enfin au duc d'Orléans, second fils de ce dernier, en 1527.

cession de Henry VIII; peut-être chercherait-il à les faire valoir du vivant même de son beau-père. Or une telle pensée révoltait Henry toujours soupçonneux et fort jaloux de son autorité; lui qui ne se décida jamais à accepter tout de bon un Prince étranger pour gendre, dans la crainte de se susciter un compétiteur, ne pouvait à plus forte raison s'en choisir un dans son royaume dans la personne d'un représentant d'une famille puissante et tout à portée pour lui faire échec.

Quoi qu'il en soit, l'espérance d'un mariage royal miroita pendant plusieurs mois aux yeux des Howards[1]; et, comme à cette époque de même qu'aujourd'hui, il n'était pas extraordinaire qu'une princesse de la Maison d'Angleterre épousât un simple sujet[2], le projet prit assez de corps pour que Chapuis demandât à l'Empereur qui était cousin germain de Mary Tudor et passait pour s'intéresser vivement à son avenir, quelle attitude il fallait tenir en face des efforts d'Anne. D'après l'Ambassadeur, le mariage de la princesse Mary avec lord Surrey serait plutôt favorable à Catherine d'Aragon; car le duc de Norfolk abandonnerait aussitôt le parti de sa nièce et emploierait dorénavant toute son influence pour le profit de la mère de sa belle-fille. Il est vrai que le Duc, en homme avisé, ne paraissait pas souhaiter vive-

[1] Le 14 septembre 1530, Chapuis écrivait encore à l'Empereur : « Les autres disent que le Roy, désirant marier la Princesse en ce Royaulme, à scavoir au filz du duc de Norphoc, vouloit estre quitte des promesses qu'il avoit faictes au Roy très chrestien pour le duc d'Orléans. »

[2] On venait d'en avoir une preuve dans le mariage de Mary Tudor, sœur de Henry VIII et veuve du roi de France Louis XII, avec le duc de Suffolk.

ment une aussi haute fortune pour son fils; mais Chapuis, qui ne doutait jamais du succès de ses combinaisons, saurait bien décider le Duc : « Je lui ferai », disait-il dans son langage pittoresque, « *engorger* le mariage de la Princesse[1]. »

L'Empereur répondit-il à la suggestion de son Ambassadeur? S'il le fit[2], il perdit sa peine : car tout d'un coup, peut-être parce qu'elle fut informée des conceptions de Chapuis, Anne changea ses batteries; au lieu de pousser encore au mariage de lord Surrey avec Mary, elle exigea que celui-ci épousât le plus tôt possible une autre femme. Le duc de Norfolk se plia à cette exigence de sa nièce, et dès le mois d'octobre 1530 il avait arrangé une union entre son fils et lady Frances de Vere, fille du comte d'Oxford, Grand Chambellan héréditaire[3]. Certes la famille de Vere, une des plus anciennes du Royaume, était riche et puissante; pourtant n'eût été Anne Boleyn qui lui désignait impérieusement lady Frances, jamais le

[1] Chapuis à l'Empereur, 13 décembre 1529 (Vienne, Archives de la Burg, Rep, P, fasc. c. 227 n° 50) : — « Aussy me sembloit-il que pour gaigner le duc de Norphoc (à la cause de Catherine d'Aragon), il seroit bon et propice que de moy-mesmes je lui feisse engorger le mariaige de la Princesse pour son filz; de quoy pourrès prendre occasion sur le bruyt qui en court communément par icy, et lui pourrès remonstrer les commodités qu'il en auroit plustost d'un cousté que d'autre, qui sont assez évidentes. »

[2] Ce dont nous doutons; voir au chapitre IV ce qu'il répondit à son Ambassadeur à Rome à l'occasion d'une suggestion semblable.

[3] John de Vere, 15e comte d'Oxford, avait succédé à son cousin en 1526. Voici ce que disait de lui en 1531 l'Ambassadeur Vénitien Lodovico Falieri (Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori Veniti*, serie prima) : — « Seguita il Gran Ciamberlano, che è l'illustrissimo conte de Vooffort, capitano dell'isola (nous ne savons quelle charge Falieri indique par ces mots), uomo valoroso e di autorità, con entrata di ducati venticinque mila, solito sempre di cavalcare con dugento cavalli. »

duc de Norfolk n'aurait accepté cette dernière comme bru. Il nourrissait en effet des sentiments un peu amers contre le comte d'Oxford, avec lequel il avait eu jadis des difficultés assez graves[1]; il le savait avide et intéressé et ne pouvait s'empêcher de craindre que la dot promise par un tel homme ne fût pas régulièrement payée. En outre, lady Frances n'avait aucune intelligence[2]; elle était timide, nonchalante, et en somme ne répondait nullement aux aspirations du duc de Norfolk qui désirait que ses belles-filles aidassent leurs maris dans la vie. Aussi déclarait-il tout haut « qu'en d'autres circonstances il n'eût point donné pour femme à son fils lady Frances de Vere, même si elle avait eu en dot trente mille écus de plus[3] ».

Mais devant la volonté d'Anne il fallait s'incliner; avant un mois, on eut donc conclu des fiançailles et le mariage se célébra aussitôt que les quatorze ans du fiancé furent accomplis.

D'après les termes du contrat de mariage dressé le 13 février 1532[4], la dot de lady Frances était de

[1] Au sujet du règlement de la situation de lady Anne Howard, sœur du duc de Norfolk et veuve du 14e comte d'Oxford, voir miss Everet Wood's *Letters of royal and illustrious ladies* vol. II, lettres 5 et 6.

[2] Plus tard le précepteur de ses enfants la traitait irrévérencieusement de « dinde » (*alba gallina*). Voir la lettre adressée par Junius Hadrianus au marquis de Dorset le 2 janvier 1546 (*Junii Hadriani epistolæ. — Marchioni Anglo*) et dans laquelle il décrit l'ennui qu'il éprouve à Kenninghall.

[3] Chapuis à l'Empereur, 31 octobre 1530 (Vienne, Archives de la Burg. Rep. P. fasc. c. 226, n° 44) : — « Ledict Duc me dit aussy que pour esviter la suspicion du monde qui pense qu'il tasche à la Princesse pour son filz, qu'il le marriera (fiancera) avant ung moys à femme que sans ladicte occasion et considération ne luy eust voulu donner pour XXXm escus davantage qu'elle n'a. »

[4] L'original de l'acte est à Londres, à Norfolk House.

quatre mille marcs (plus de 2500 livres), somme fort considérable pour l'époque et qui notamment dépassait de beaucoup le chiffre de l'apport fait naguère par la duchesse de Norfolk à son mari; mais il faut remarquer que le comte d'Oxford stipulait de longs termes pour le payement de cette dot, ce qui laissait des doutes sur sa réalité. De son côté, le duc de Norfolk donnait à son fils quelques manoirs dont le revenu fut évalué à trois cents livres[1] et qui furent affectés au douaire de la future épouse pour le cas de prédécès du mari[2].

Entre ces stipulations, celles qui avaient trait à des biens fonciers furent incontinent soumises au Parlement, nous ne savons pas exactement pour quel motif; bientôt approuvées par lui[3], elles reçurent sans retard l'assentiment du Roi[4]. En l'espace d'un mois, toutes ces formalités furent remplies, et le mariage se célébra aussitôt après[5]. Nous ne

[1] L'usufruit seul de ces biens fut, selon l'usage d'alors, donné aux époux, qui, par suite, ne pouvaient aliéner; la nue propriété restait entre les mains de dix-sept fidéicommissaires énumérés dans le contrat de mariage. Cette disposition devint caduque en 1535 par suite de la promulgation d'une loi nouvelle sur les usufruits (*de usibus*); en vertu de cette loi, la propriété fiduciaire fut abolie et les usufruitiers acquirent *ipso facto* la pleine propriété (*Statute Book*, 27 Henry VIII, c. 10).

[2] D'après l'inventaire dressé en 1524 à la mort du premier duc de Norfolk, les manoirs donnés à Surrey devaient rapporter davantage.

[3] *Statute Book*, 23 Henry VIII, c. 29.

[4] *Lords' Journal*, *anno* 23^{tio} *Henrici VIII*.

[5] Le 16 avril 1532, dans une lettre à l'Empereur (Archives de la Burg. Rep. P, fasc. c. 227, n° 16), Chapuis parle du mariage comme d'une chose déjà ancienne : « J'ay cy devant escript à Vostre Majesté comme le duc de Norphoc m'avoit plusieurs foys dit qu'il vouloit bientost marier son filz pour oster la sospicion du monde qu'il ne voulsist tascher à la Princesse. Il a ces jours comply la promesse; et fault bien qu'il ayt ce fait pour ladicte ou autre urgente cause; car le filz ne sera encoures habile à marriage de troys ans et la fille n'est de grands biens ne grands

savons où il eut lieu; mais il est certain qu'après la cérémonie Surrey retourna immédiatement à Windsor, car il avait été convenu entre les deux pères que les époux ne se réuniraient pour mener la vie commune qu'au bout de trois années. C'est grâce à cette disposition que Surrey, resté le compagnon du duc de Richmond, fut mêlé aux événements qui allaient se dérouler en France.

alliance. Lon m'a donné à entendre que la dame Anne a esté celle qui a sollicité et contraint le dict Duc à ce fère, doubtant qu'il ne taschast à ladicte Princesse et par ce moyen et du crédit qu'il a desjà qu'il ne la déchaussast. » Se laissant aller à son penchant, Chapuis, on le voit, empire la situation de lady Frances.

CHAPITRE IV

Séjour de lord Surrey en France.

Nous avons dit, en racontant la vie de lord Rochford, que, dans le cours de l'automne de 1532, Henry VIII eut avec François Ier une entrevue de sept jours dont la première moitié se passa à Boulogne sur territoire français, et la seconde à Calais sur territoire anglais. Le duc de Richmond fut, en cette occasion, emmené par son père; et comme de raison, le comte de Surrey suivit son compagnon. Tous deux débarquèrent à Calais, en même temps que Henry, le 11 octobre; c'était la première fois que les jeunes Lords posaient le pied sur le continent.

Comme, d'après les arrangements convenus d'avance, les fils du roi de France ne devaient pas venir avec leur père à Calais, il était juste que le bâtard du roi d'Angleterre ne fût pas du voyage de Boulogne. Il demeura donc à Calais avec Anne Boleyn et les dames anglaises[1]. Le comte de Surrey, au con-

[1] L'Ambassadeur vénitien auprès de Henry VIII, Carlo Capello, dit dans une de ses dépêches à la Seigneurie que le duc de Richmond suivit son père à Boulogne (Venise, Palazzo Ducale, *Sanuto Diarii*, vol. LVII, page 112b); mais Capello ne parlait pas *de visu*, étant resté en Angleterre

traire, abandonnant pour quelques jours son compagnon d'éducation, suivit Henry VIII à Boulogne le 21 octobre, et il fut certainement présent à la cérémonie qui eut lieu dans la matinée du 25, quand son père le duc de Norfolk reçut de François Ier le collier de l'ordre de Saint-Michel[1].

Ce même jour les deux Rois se mirent ensemble en route pour Calais; et c'est à deux milles de cette ville qu'ils trouvèrent le duc de Richmond venu à leur rencontre. Des fêtes eurent lieu à Calais durant trois jours, mais il est douteux que lord Surrey ait pu y prendre part, car il fut attaqué à ce moment par une fièvre paludéenne[2].

Le 29 octobre, l'entrevue se termina; et François Ier, quittant Calais, rentra en France; Henry VIII, au contraire, ne retourna pas immédiatement dans son Royaume; le mauvais temps qui régnait sur mer l'empêcha de s'embarquer avant le 13 du mois suivant. Son fils bâtard n'avait pas attendu cette date pour se séparer de lui; il était parti l'avant-veille, en compagnie de Surrey, se rendant à la Cour de France conformément à des arrangements qui venaient d'être pris entre les deux Rois. En

durant tout le temps de l'entrevue. La même erreur touchant le duc de Richmond se trouve dans la relation publiée par Camusat (*Meslanges historiques*, page 106). Les auteurs anglais, au contraire, s'accordent tous pour laisser le Duc à Calais; voir notamment : *The maner of the triumph at Callais and Boulogn*, printed by Wynken de Worde, nov. 1532 (reproduit par Edward Arber dans le recueil *English Garner*, vol. II).

[1] Hall's *Chronicle*.

[2] Voici ce qu'écrivait quelques jours après un mentor donné au duc de Richmond et au comte de Surrey (Richard Tate à Cromwell, 11 décembre 1532. British Museum, Cotton ms. Calig. E. I. fol. 47) : — « My Lorde of Surrey which had a spece of an agews before hys departing from Calleys, his seid seckness somewhat has put him in remembrance sith his comyng fourth, but as I verry well trust, the worste is past. »

effet, Henry VIII avait demandé à François Ier de vouloir bien recevoir à sa Cour le duc de Richmond, afin que celui-ci s'y formât aux belles manières dont l'Angleterre n'était pas alors une bien bonne école; et François, accédant au vœu de son allié, avait promis de garder le Duc auprès de lui et de veiller à son éducation mondaine.

Au sortir de Calais, les deux jeunes Lords, qu'accompagnaient seulement un aumônier et quelques serviteurs[1], gagnèrent directement Chantilly, où François Ier s'était arrêté chez le grand maître de sa maison, Anne de Montmorency. La venue de ces deux Lords avait été signalée; car partout sur le chemin ils furent traités avec des égards peu ordinaires; à chaque relais, racontait quelques jours après leur aumônier, « ils recevaient des cadeaux de vins avec autres gentilles offres[2] ».

L'accueil, à Chantilly, fut encore plus cordial; François Ier embrassa affectueusement le duc de Richmond : « C'est un quatrième fils qui m'arrive », dit-il; et le présentant au Dauphin et à ses deux autres fils[3], il déclara que le jeune Duc anglais serait dorénavant logé avec eux et traité

[1] Le duc de Richmond à un prieur de monastère, 10 novembre 1532 (Record Office, *Letters and Papers*, vol V, n° 1529) : — « It is the pleasure of the King's Highness that I with a small number of my servaunts tomorrow shall repair from hence into the parties of Ffraunce, there to demore during his gracious pleasure. »

[2] Richard Tate à Cromwell, 11 décembre 1532 (*loco citato*) : — « My lorde of Richemond and my lorde of Surrey in all their journey toward the Frenche Courte have bene very well welcomed and in all places have had presents of wynes with other gentell offres. »

[3] Les fils de François Ier étaient : François, dauphin de France, né le 28 février 1518; Henri, duc d'Orléans, né le 31 mars 1519; et Charles, duc d'Angoulême, né le 22 janvier 1522.

à leur égal[1]. Cette promesse fut scrupuleusement exécutée; le Duc, au retour de la Cour à Paris, fut installé au Palais dans l'appartement du Dauphin, et il vécut durant tout l'hiver en commun avec les enfants de France. Lord Surrey bénéficia de l'accueil fait à son compagnon; il fut « nourri », lui aussi, avec les fils de François Ier[2].

Entre ces cinq jeunes gens vivant ainsi côte à côte, la confiance et même l'amitié semblent être vite venues. Nous n'avons, il est vrai, de la part des deux Lords aucun témoignage à cet égard; mais nous savons, par contre, que les Princes français conservèrent longtemps un excellent souvenir de leurs compagnons. Ainsi, en 1540, le duc d'Orléans (devenu alors Dauphin par suite du décès de son frère aîné) et le duc d'Angoulême (devenu duc d'Orléans par suite du même événement) ayant noué un jour conversation avec l'Ambassadeur d'Angleterre, parlèrent en termes émus de la mort prématurée du duc de Richmond, survenue il y avait déjà plus de quatre ans; puis, s'enquérant du comte de Surrey, ils firent l'éloge de son intel-

[1] Tate à Cromwell, 11 décembre 1532 (*loco citato*) : — « At our arryvail at the Courte, which was at a howse of the Greate Maister cauled Chantely, the King at the furst meting of my Lorde embracing hym made hym grete chere, saing that he thought hymselve nowe to have IIII sonnes and extimed hym no lesse. And likewise the Daulphin and his two brethren, with all other noblemen after, embraced my Lorde, and (he) was taken and brought to the King's pryvey chamber, the King saing unto hym that he shoulde alwayes be there.... So that nowe, syns the King's commyng to Parys, my Lorde hath lodging for hymselfe in the Daulphin's owne lodging and dineth and souppeth daily with the Daulphin and his brethren. »

[2] Le grand maître Montmorency à l'évêque d'Auxerre, Ambassadeur à Rome, 8 décembre 1532 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 547, fol. 172) : — « Le roy d'Angleterre a envoyé ycy (à Paris) son filz bastard et le filz de M. de Norfort qui sont nourriz avec les enffans du Roy. »

ligence, de son caractère réfléchi[1], et aussi de ses connaissances variées[2]. François Ier lui-même conçut pour le jeune Comte une sympathie réelle, et il en donna publiquement une preuve éclatante quand ce dernier fut tombé dans l'adversité; en 1546, lorsque l'Ambassadeur d'Angleterre Nicholas Wotton vint annoncer à François que le Comte allait passer en jugement pour cause de trahison, ce Roi parut surpris et répondit à la communication de l'Ambassadeur, en lui demandant d'un air sceptique si les chefs d'accusation étaient bien fondés[3]; le souvenir que le Roi avait gardé du Comte s'accordait mal, en effet, avec l'idée que celui-ci venait de commettre un crime grave.

Appartenant désormais à la maison du roi de France, les deux jeunes Anglais devaient le suivre

[1] C'est un fait curieux qu'on ait pu considérer Surrey comme un homme calme et réfléchi; peut-être cependant paraissait-il tel en comparaison avec ses compagnons. Le Dauphin, il est vrai, était « froid, tempéré et posé » (Brantôme, *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*. Discours XLVI), mais ses deux frères étaient « prompts et bouillants » (*Ibidem*). Quant au duc de Richmond, voici ce que nous lisons dans le récit de la vie d'un de ses pages qui l'avait suivi en France (*The legend of sir Nicholas Trockmorton*, edited by John Gough Nichols) :

A brother fourth and far from hope of land,
By parent's hest I served as a page
To Richmond's Duke and waited still at hand
For feare of blowes that happ'ned in his rage.
In France with him I lived most carelesly
And learned the tongue, though nothing readily.

[2] Sir John Wallop à Henry VIII, 24 décembre 1540 (*Henry VIII, State Papers*, vol. VIII, n° 649) : — « He (le dauphin Henri) began to speke of my Lorde of Richemond lamenting his death greatly, and so did M. d'Orléans likewise; they both then asking for my Lorde of Surrey, giving great praise unto hym as well for his wisdom and soberness as also good learning. »

[3] Nicholas Wotton à Henry VIII, 24 décembre 1546. (*Henry VIII, State Papers*, vol. XI, n° 1462.)

dans ses déplacements. C'est ainsi qu'ils se rendirent avec lui à Fontainebleau, où ils firent un assez long séjour. Là eut lieu le 23 avril 1533, à l'occasion de la fête de Saint George, patron de l'ordre de la Jarretière[1], une cérémonie dans laquelle le duc de Richmond remplit un rôle important : entre tous les chevaliers de l'Ordre ayant été régulièrement intronisés à Windsor, il était le seul avec François Ier qui fût alors présent en France, et en cette qualité il assista ce Roi qui remettait leurs insignes au grand maître Montmorency et au grand amiral Chabot de Brion, les deux Français que Henry VIII avait désignés l'automne précédent à Calais pour faire partie de son Ordre[2].

Le lendemain même de cette cérémonie, la Cour entreprit un long voyage; il s'agissait de gagner la Provence où François Ier devait se rencontrer avec le pape Clément VII au mois de juillet suivant. On voit que François n'était pas pressé par le temps; mais il s'était à dessein mis en route de bonne heure, afin de pouvoir s'arrêter dans toutes les localités importantes situées sur le chemin et de se rendre compte sur place de l'état du pays. Il n'avançait donc qu'à petites journées; néanmoins il était déjà parvenu à Lyon à la mi-mai,

[1] François Ier avait été nommé chevalier de la Jarretière le 21 octobre 1527.

[2] Marino Giustiniani, Ambassadeur de Venise, à la Seigneurie, 22 avril 1533 (Venise, Palais Ducal, *Sanuto Diarii*, vol. LVIII, page 62) : — « Eri arriva à questa Corte un araldo di Anglia a portar li habiti del ordine che quella Maestà dette a lo illustrissimo gran maestro et al armiraio a Bologna di Pichardia a lo abochamento fu fato; la qual festa questa Maestà celebrera con gran cerimonie, e intervenira il signor duca di Rizemont fiol natural del Re anglico, qual ha il medesimo ordine. »

quand il reçut du Pape une requête tendant à ce que l'entrevue fût renvoyée à l'automne. François agréa la demande de Clément VII et, mettant à profit ce nouveau délai, il décida d'aller visiter ses provinces d'Auvergne et de Languedoc. La Cour alors se divisa; tandis que François, en quittant Lyon, se dirigeait vers le centre de son Royaume, la reine Éléonore, accompagnée de ses trois beaux-fils, se rendit dans le Midi, à Nîmes, où elle fit une entrée triomphale. Dans ce partage, les deux Lords suivirent François Ier.

A ce moment arrivait d'Angleterre le père de lord Surrey, le duc de Norfolk, que Henry VIII, nous l'avons raconté, avait désigné comme Ambassadeur extraordinaire pour le représenter à l'entrevue; le duc rejoignit la Cour de France à Riom le 10 juillet. Au devant de lui, pour lui faire honneur et lui servir d'escorte, le Roi avait envoyé les quatre plus grands d'entre les seigneurs qui l'avaient suivi en Auvergne, à savoir : le duc de Vendôme[1] et son frère le comte de Saint-Pol[2], le duc de Nevers[3] et le duc d'Albany[4]. Comme de raison, le comte de Surrey et le duc de Richmond s'étaient joints à ces seigneurs; seulement, n'étant pas tenus comme eux par un cérémonial fixé d'avance, ils ne s'arrêtèrent pas quand ils se trouvèrent à un mille de Riom, mais poursuivirent dans la direction d'Aigueperse jusqu'au

[1] Charles de Bourbon, duc de Vendôme, pair de France.

[2] François de Bourbon, comte de Saint-Paul, épousa l'année suivante Mlle d'Estouteville et fut, à cette occasion, créé duc d'Estouteville.

[3] François de Clèves, d'abord comte, puis en 1528 duc de Nevers, pair de France.

[4] Jean Stuart, duc d'Albany, de la Maison royale d'Écosse, était, par suite de son mariage avec la fille du dernier comte d'Auvergne, le personnage le plus influent de cette province.

moment où ils rencontrèrent le duc de Norfolk[1].

Accompagné de cet imposant cortège, le Duc se rendit aussitôt auprès du Roi, avec lequel il eut ce même jour un premier entretien de deux heures. Durant les quatre jours qui suivirent, tous deux furent souvent ensemble et discutèrent longuement : François, toujours affable, se montrait plein de prévenance, mais il refusa péremptoirement de renoncer à son entrevue avec le Saint-Père, ainsi que le désirait Henry VIII.

Cependant le moment était venu de partir pour Toulouse, où François avait donné rendez-vous à la reine Éléonore pour les derniers jours du mois. Or il ne voulait pas être suivi par le duc de Norfolk, dont les instances le fatiguaient; il déclara donc à celui-ci qu'un voyage en Languedoc par les grosses chaleurs de l'été serait particulièrement pénible et dangereux pour un homme qui souffrait de la fièvre, et qu'en conséquence, il ferait mieux de gagner Lyon, ville d'un climat tempéré, où il pourrait attendre tranquillement le moment de l'entrevue[2]. Surrey, tout aussi bien que son père, était sujet aux fièvres; il eût donc été tout naturel qu'il accompagnât ce dernier à Lyon. Il n'en fut rien

[1] Robert Aldrydge à Cromwell, 15 juillet 1533 (British Museum, Cotton ms., Calig. E. I. II. III, fol. 103) : — « Abowth a myle and di. without th towne mete with hym (the duke of Norfolk) the duke of Richmond and my lorde of Surrey; wythyn (half?) a myle after mete with hym the Dukes of Albany and Vandom and counte Saynt Poule, and so brought hym into the towne where he dyned with duke d'Albany. After dynner went to ye King and there abood abowth two hours. » — Cf. sir William Paulet à Cromwell, 15 juillet 1533. (*Henry VIII State Papers*, vol. III, n° 368.)

[2] François Ier à Jean de Dinteville, son Ambassadeur à Londres, 15 juillet 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, n° 547, fol. 250) : — « Je vous advertis qu'il y a quatre ou cinq jours que Monsieur le duc de Norffolz

cependant; on fit ce raisonnement plaisant qu'ayant passé l'hiver et le printemps dans le nord et le centre de la France, il devait s'être aguerri contre les chaleurs qui en été sévissent dans le Midi, et, en conséquence, il resta, ainsi que le duc de Richmond, dans le cortège de François Ier[1].

Il n'est pas douteux que ce Roi n'ait voulu se débarrasser à toute force de la présence du duc de Norfolk; mais le prétexte employé pour éloigner celui-ci n'était pas sans valeur. Cette année-là, la chaleur fut excessive dans le Languedoc; nous le savons par un homme qui pouvait se prononcer à cet égard en connaissance de cause, par l'Ambassadeur vénitien qui suivait François dans son voyage[2].

Et sans aucun doute, Surrey souffrit des rigueurs de la saison; car ayant plus tard à mentionner la France dans une pièce de vers, il en fit un pays « où

est avec moy,.... vous advisant que j'ay esté tant ayse de sa venue devers moy que plus ne pourroys estre; et pour autant qu'il m'ennuyroit merveilleusement de le veoir travailler de sorte que sa personne en peust pis valloir, actendu mesmement la malladie qu'il a eue par cy devant, j'ay esté d'advis qu'il s'en aille à Lyon pour là demourer jusques à ce que j'aye faict mon voyage à Thoulouse. Et à mon retour, il me pourra venir trouver en Avignon pour s'en venir à Nice à ladicte veue. »

[1] *Mémoire pour le faict d'entre le Pape et le Roi d'Angleterre auquel le Roy (de France) s'estoit entremis* (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, vol. XXXIII, fol. 52 et suiv.) : — « Après plusieurs propoz et quelques journées qu'ils eurent esté ensemble, sembla audict Seigneur (roi de France) pour l'incommodité qu'eussent eu lesdicts sieurs (l'Ambassade extraordinaire d'Angleterre) qui estoyent venuz à grans journées et de pays loingtain que leur meilleur seroyt, avant mesmement que s'enfoncer et descendre en pays de Languedoc qui est pays fort chault et à eux non accoustumé, [vu] aussi que leurs gens et chevaulx commencoyent fort à se lasser, le meilleur seroyt qu'ils laissassent aulcuns d'eulx des plus familiers de nostre Court avec les Ambassadeurs (ordinaires) vers le Roy et qu'eulx iroyent reprendre le chemin de Lyon. »

[2] Relation de Marin Giustinian à la Seigneurie sur son Ambassade en France (Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, vol. II) : — « Andassimo in Avergna e Linguedoca per quelli eccessivi caldi. »

la flamme brûlante du soleil ravage toutes choses[1] ».

Sauf cette saillie d'humeur, on ne trouve, dans tout l'œuvre encore existant du poète, pas un seul mot sur la France; çà et là nous rencontrons quelques gallicismes qui nous font penser à son séjour auprès de François Ier[2], mais pas une appréciation, pas une remarque. Ce silence est à regretter; car un esprit aussi vif et aussi ouvert que celui de Surrey dut concevoir bien des idées nouvelles à la vue d'un pays dont les usages et les goûts différaient beaucoup de ceux qui étaient alors en honneur en Angleterre.

Mais, quelles qu'aient été les pensées que son voyage en France ait fait germer chez notre poète, il est bien certain que son imagination ne put soupçonner le projet qui en ce moment même se tramait à Rome à son sujet. Le Souverain Pontife, irrité de la sentence que Henry VIII venait de faire rendre par l'archevêque de Canterbury pour annuler son mariage avec Catherine d'Aragon, cherchait par tous les moyens possibles à réduire ce Prince à se soumettre au Saint-Siège; non seulement donc Clément VII se préparait à casser la sentence dictée par Henry et à sommer celui-ci, avec menace d'excommunication, de se séparer au

[1] And now though on the sunne I drive
Whose fervent flame all thinges decaies....
(Œuvres de Lord Surrey : *Syns fortunes wrath, etc.*)

[2] Par exemple, dans sa pièce sur le duc de Richmond écrite en 1557, nous relevons ces locutions : *With rayns availed, the palme play, the swete accorde*, etc., qui sont à peine anglaises et qui correspondent, au contraire, au français de cette époque : *A resnes avallées, jeu de paulme, doux accord.* Dans une autre pièce composée en 1543 (*The storms are past*, etc.), il lui arrive de se servir d'un juron français :

Of lingring doutes such hope is sprong, *pardie!*
That nought I find displeasaunt in my sight.

plus vite d'Anne Boleyn; il songeait aussi à fomenter des troubles en Angleterre, et dans ce but voulant gagner les Howards, il avait repris le projet, prôné jadis par Chapuis, de marier le comte de Surrey avec Mary Tudor. A la vérité, le Comte était l'époux d'une autre femme, mais son union avec elle n'avait pas été librement contractée; et puis le mariage n'avait eu lieu que *par paroles de futur* et ne s'était pas consommé; on pouvait donc le considérer comme ne liant pas définitivement Surrey.

L'Ambassadeur impérial à Rome fut chargé par le Pape de soumettre ce plan à Charles-Quint[1], mais ce dernier, auquel les difficultés d'exécution ne pouvaient échapper, goûta peu la proposition de Clément VII. « Que le Saint-Siège, répondit-il à son Ambassadeur, commence d'abord par trancher en faveur de Catherine d'Aragon, l'instance en nullité de mariage qu'a intentée contre elle Henry VIII; puis nous aviserons à ce qu'il conviendra de faire pour ma cousine Mary; quant au comte de Surrey, il n'a qu'à ne pas consommer son union avec lady Frances de Vere, et ainsi il sera toujours, le cas échéant, en mesure d'épouser la Princesse[2]. » On le voit, tout en n'encourageant pas la suggestion du Saint-Père, Charles-Quint ne

[1] Le comte de Cyfuentes à l'Empereur, 5 juillet 1533 (British Museum, Addit. ms. 28, 585, fol. 309) : — « Tambien le dixo el Papa, si vernia Vostra Magestad encasar a la princesa de Inglaterra con el duque de Norfolch (l'Ambassadeur veut dire le comte de Surrey, ainsi que le prouve la suite), porque, aunque esta desposado en Inglaterra, lo hizo por miedo y por palabras *de futuro*, y podria no haver lugar. »

[2] « No quiere Su Magestad entremeterse en esto, hasta que se vea la justicia de la causa : y entretanto, pues fueron las palabras *de futuro*, podra entretener. » Ces observations de l'Empereur sont consignées en marge de la dépêche précitée de Cyfuentes (British Museum, Addit. ms. *loco citato*).

la rejetait cependant pas encore d'une manière absolue; ce ne fut qu'au bout de quelques jours, qu'ayant examiné plus attentivement les circonstances, il se prononça nettement : « Le mariage mis en avant par le Pape ne saurait se faire avec avantage; il produirait mauvais effet sur l'opinion publique en Angleterre et nuirait par là même à la cause de la Reine ma tante[1]. » N'étant pas appuyé par Charles-Quint, Clément VII ne pouvait songer à donner suite à son projet, et il paraît n'en plus avoir parlé à l'Ambassadeur impérial[2].

Cependant le voyage de François Ier se poursuivait. Après avoir visité le Puy, il avait gagné Rodez. Là, il fut inopinément rejoint par un des membres de l'Ambassade du duc de Norfolk, sir Francis Bryan, qui venait pour se plaindre d'un prétendu manque de foi du Saint-Père; celui-ci, qui s'était, disait Bryan, engagé à suspendre jusqu'après son entrevue avec François Ier toute procédure contre Henry VIII, avait néanmoins le 11 juillet cassé la sentence rendue par l'archevêque de Canterbury en faveur de ce dernier Prince, et en plein consistoire l'avait sommé publiquement de reprendre sa première épouse Catherine d'Aragon[3]. Bryan ajouta

[1] *Ibidem* : « No conviene, antes lo contrario, por guardar el favor y voluntad de los del Reyno e por otras razones que ya son escriptas. »

[2] Le bruit d'un mariage possible entre le comte de Surrey et Mary Tudor continua toutefois à courir. Ainsi, le 4 juin 1535, l'évêque de Faenza, nonce du Pape en France, écrivait encore au secrétaire d'État papal (British Museum, Addit. ms. 8715, fol. 84b) : — « Ella (Anne Boleyn) gia e suo fratello e altri suoi adherenti sono entrati in suspicione del duca di Norfort, che non aspira a far Re suo figliuolo a qualche tempo, e darli per moglie la figliuola legitima di quel Re. »

[3] « *Sententia diffinitiva Clementis Papæ septimi pro matrimonio Henrici Octavi Angliæ Regis cum Catharinâ et contra secundas ejusdem*

qu'à la réception de ces nouvelles, le duc de Norfolk avait dépêché son neveu lord Rochford en Angleterre afin de savoir de Henry VIII s'il fallait, malgré l'outrage reçu, assister à l'entrevue du Pape et du roi de France.

Pareille démarche auprès de François Ier était assez intempestive; absorbé dans son voyage qu'il faisait aussi agréable et aussi pompeux que possible[1], ce Prince entendait ne pas être troublé par les récriminations anglaises; il avait dans ce but éloigné le duc de Norfolk; comment aurait-il subi la présence d'un personnage secondaire, tel que sir Francis[2]? Il se hâta donc de répondre à celui-ci que pour le moment il était impossible de prendre la moindre décision, et qu'il fallait attendre le retour de lord Rochford; mais qu'au surplus, quoi que ce dernier pût rapporter d'Angleterre, lui François ne renoncerait pas à se rencontrer avec le Pape. Là-dessus, il congédia sir Francis et se remit en route vers Toulouse[3].

Que devenaient cependant le duc de Richmond et le comte de Surrey? Certainement ils faisaient

nuptias cum Annâ Bolenâ. » (Nicholas Pocock's *Records of the Reformation*, vol. II, appendix n° 34.)

[1] Le grand maître Montmorency à Jean du Bellay, 22 juillet 1533 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, n° 265, fol. 232) : — « Au demeurant je vous advise que le Roy a fait si bonne dilligence depuis que l'avez laissé (le 14 juillet à Vic-le-Comte) qu'il a couru aujourd'huy le cerf à Ambrac. »

[2] Sir Francis Bryan occupait bien une place importante à la Cour de Henry VIII, et avait été précédemment Ambassadeur près de François Ier; mais il n'en est pas moins vrai qu'il suivait alors, en sous-ordre, le duc de Norfolk.

[3] François Ier donne lui-même un résumé de son entretien avec sir Francis dans une dépêche postérieure adressée à son Ambassadeur à Londres. (27 août 1533. — Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, n° 547 fol. 255.)

toujours partie de la suite du roi de France; mais nous ne serions pas surpris que celui-ci, se trouvant obsédé par les envoyés anglais, n'ait désormais tenu un peu à l'écart les deux jeunes Lords. Ainsi ils ne sont mentionnés dans le récit d'aucune des fêtes qui marquèrent l'entrée de François Ier à Toulouse[1] et à Béziers[2]; pourtant les enfants de France avaient alors rejoint leur père, et si les arrangements de naguère avaient été encore observés, le duc de Richmond tout au moins, sinon le comte de Surrey, aurait dû se trouver aux côtés du Dauphin et de ses frères.

C'est seulement à Montpellier, vers la mi-août, que nous entendons de nouveau parler des deux Lords. Le duc de Norfolk, sur des instructions reçues d'Angleterre, était venu de Lyon pour annoncer à François Ier qu'il avait l'ordre de Henry VIII de ne pas se rencontrer avec le Pape et de retourner immédiatement à Londres; le Duc avertit, en même temps, François que Henry VIII rappelait le duc de Richmond. Cette dernière décision n'était pas motivée, ainsi qu'on l'a cru[3], par la méfiance qu'aurait éprouvée Henry à laisser son bâtard auprès d'un Souverain plus ami du Saint-Siège que de l'Angleterre; la vraie raison était celle que donna le duc de Norfolk : il s'agissait de marier le duc de Richmond[4].

[1] *Histoire du Languedoc*, par Dom Devic et Dom Vaisète.

[2] Louis Domairon : *Entrée de François Ier dans la ville de Béziers.*

[3] Martin du Bellay, *Mémoires*, livre IV.

[4] Marin Giustinian à la Seigneurie, 25 août 1533 (Venise, Palais Ducal, *Sanuto diarii*, vol. LVIII, page 218) : — « Vene qui il duca di Norfolch per tuor licentia dal Re christianissimo per tornar in Anglia di ordine dal suo Re. Mena con se il duca di Richimont, fiol natural di quel Re, sotto specie di andar a consumar il matrimonio con una sua fiola. »

Il n'y avait pas, dira-t-on, péril en la demeure, puisque le futur époux n'avait que quatorze ans; peut-être tel était l'avis de Henry VIII lui-même, mais il était alors sous le joug d'Anne Boleyn qui pensait autrement. Nous avons dit que vers la fin de 1529 celle-ci avait formé le projet d'unir sa cousine germaine lady Mary Howard, dernière fille du duc de Norfolk, avec le duc de Richmond, et depuis ce temps elle n'avait pas cessé de désirer l'accomplissement de cette union. Ses sentiments à cet égard étaient sincères, et elle en avait même donné une preuve non équivoque à son oncle le duc de Norfolk[1]; néanmoins celui-ci se méfiait; il avait vu sa nièce anéantir tout d'un coup les belles espérances qu'elle lui avait données d'un mariage du comte de Surrey avec la princesse Mary Tudor, et il appréhendait pour sa fille une déception semblable. Aussi, comme cette dernière était devenue nubile, il n'avait pas hésité, au moment de son départ pour la France, à la fiancer à lord Bulbeck, le frère de la comtesse de Surrey[2]; et le mariage devait se célébrer aussitôt que le duc de Norfolk serait revenu de son Ambassade. Anne Boleyn, quand elle apprit cette nouvelle, fut fort mécontente; elle ne pouvait admettre que ses désirs fussent contrecarrés par son oncle; s'adressant donc au Roi, elle obtint de celui-ci un ordre formel enjoignant au duc de Norfolk de se délier vis-à-vis de lord Bulbeck et de donner sa fille au duc de Richmond, dont le retour immédiat de France était en même temps

[1] Voir au chapitre suivant.

[2] John de Vere, qui devint le 16e comte d'Oxford. Le titre de lord Bulbeck qu'il portait alors dérivait de la ville normande de Bolbec.

décidé[1]. Il est inutile d'ajouter qu'en vrai courtisan, le duc de Norfolk se hâta d'obéir.

Quand il eut fait à François Ier les communications prescrites, le duc de Norfolk se retira, et, « usant de toute extrême diligence », il put arriver à Londres le 30 août. Son futur gendre et son fils furent moins expéditifs; ils employèrent un peu plus d'un mois pour gagner Calais[2], et là ils séjournèrent encore quelques jours chez le lord Député[3], qui leur fit bonne chère[4]. Somme toute, ils étaient demeurés sur le continent pendant un peu moins d'une année[5].

[1] On lit dans une lettre postérieure du Duc à lord Cromwell (22 novembre 1536. — Record Office, *Letters and Papers*, vol. XI, n° 1138) : — « The marriage (of the duchess of Richmond) was made by his (the King's) commaundment, without that ever I made sute therfor, or yet thought thereon, being fully concluded then with my Lorde of Oxford (lord Bulbeck's father). » La duchesse de Norfolk confirme ce récit dans ses lettres à Cromwell (Voir miss Everett Wood's *Letters of royal and illustrious ladies*, vol. II, lettres 147 et suivantes); elle écrit notamment le 24 octobre 1537 : « Quene An gatt the maryage (of my dogter off Rechemond) clere for my lord my husband, when she dyd favour my lorde my husband. »

[2] Ils y furent le 25 septembre. (*Chronicle of Calais*, edited by the Camden Society.)

[3] Arthur Plantagenet, vicomte Lisle, fils naturel d'Edward IV; il resta lord Député de Calais jusqu'en 1540; il fut alors enfermé à la Tour de Londres où il mourut.

[4] Il existe au Record Office (*Letters and Papers*, vol. VII nos 76 et 156) deux lettres du duc de Richmond datées des 15 janvier et 4 février de l'année suivante et par lesquelles il remercie lord et lady Lisle de leur réception.

[5] L'auteur du Mémoire sur la vie du duc de Richmond (*Camden miscellany*, vol. III) prétend que ce jeune seigneur fut présent à Windsor le 27 mai 1533 à un chapitre de l'ordre de la Jarretière; l'auteur a mal calculé quelle était la 26e année du règne de Henry VIII, et il a rapporté à 1533 ce qui s'est passé en 1534 (Anstis's *Registrum Garterii*). Quant au docteur Nott, qui fait assister le comte de Surrey au couronnement d'Anne Boleyn le 1er juin 1533, il l'a confondu avec le comte de Sussex. (Voir le manuscrit cité par le Dr, *Heralds' College* WY, fol. 691.)

CHAPITRE V

Mésintelligence entre le duc et la duchesse de Norfolk. Conduite de lord Surrey envers sa mère.

Durant le temps que lord Surrey avait passé hors de sa famille, à Windsor d'abord, puis en France, il s'était produit entre ses parents des démêlés graves qui avaient amené plusieurs esclandres. Nous avons dit que le duc et la duchesse de Norfolk n'avaient jamais formé un ménage bien uni; toutefois dans les premières années du mariage les rapports entre les époux avaient été convenables[1]; les absences fréquentes du Duc l'aidaient, en effet, à supporter l'humeur difficile de sa femme.

[1] Nous ne croyons pas aux scènes de brutalité dont la Duchesse prétendit plus tard avoir été victime de la part de son mari en 1520 lorsqu'elle venait d'accoucher de sa dernière fille. — « She hath untrewly slandered me in writing and saying that, when she had ben in chyld-bed of my doghter of Richmond II nyghts and a day, I shuld draw her out of her bed by the here of the hed about the house and with my dager geve her a wonde in the hed. » (Le duc de Norfolk à lord Cromwell, en 1537. — British Museum, Cotton ms. Titus B. I, fol. 385.) — La Duchesse prenait volontiers ses imaginations pour la réalité; d'ailleurs, le Duc était trop avisé pour être brutal sans motif. Il explique en ces termes la cicatrice qu'avait sa femme : « She had the scar in her hed XV moneths before she was delyverd of my seid doghter, and the same was cutt by a surgeon of London for a swellyng she had in her hed of drawyng of II teth. »

La situation devint plus délicate quand il fut appelé à prendre part à l'administration intérieure du Royaume; à partir de 1525, il dut presque continuellement vivre à proximité de la Duchesse, et la diversité de leurs caractères fit dès lors prévoir une scission.

Jusque vers le milieu de l'année 1530, grâce à la souplesse du Duc, les apparences furent sauves; à cette époque, un triste événement de famille amena un éclat. La comtesse de Derby, seconde fille du Duc et de la Duchesse, était morte au mois de mars de ladite année[1]; vite l'époux veuf — il n'avait été marié qu'un an — s'occupa de convoler en secondes noces; ce que voyant, son beau-père, qui ne désirait pas perdre l'alliance d'un grand seigneur aussi riche et influent[2], songea à lui donner sa dernière fille, lady Mary Howard[3]. La Duchesse, de son côté, était favorable à ce projet. Mais Anne Boleyn, nous l'avons dit, avait d'autres visées pour lady Mary; elle la réservait au bâtard de son royal amant, au duc de Richmond. Elle fit entendre sa volonté au duc de Norfolk, et celui-ci, qui ne voulait pas mécontenter la favorite,

[1] Chapuis à l'Empereur, 16 mars 1530 (Vienne, Archives de la Burg, Rep. P., fasc. c. 226, n° 20) : — « Sa fille aysnée (lady Mounteagle était déjà morte), femme du seigneur Dalby, mourut hier de la peste en une mayson de son mary près d'icy; que luy sera (au duc de Norfolk) l'ung des plus grans regrectz que luy sceust advenyr. » — Edward Stanley, 3e comte de Derby, avait succédé à son père en 1522; il est l'ancêtre direct du comte de Derby actuel et de lord Stanley of Preston.

[2] D'après Chapuis (lettre à l'Empereur du 9 décembre 1529), lord Derby était « le plus grand seigneur plus puyssant de pays et de gens qu'il y eust dans tout le royaulme ».

[3] Lady Mary Howard n'était pas encore nubile; elle devait être née à la fin de 1519 ou au commencement de 1520.

s'empressa de renoncer à sa première idée; au lieu de sa fille, il proposa à lord Derby, qui accepta la substitution, sa sœur lady Dorothy Howard[1]. Ce dénouement n'était pas pour plaire à la duchesse de Norfolk; elle avait travaillé de toutes ses forces à l'empêcher; vaincue, elle conçut un violent dépit, et comme elle ne savait pas garder pour elle seule ses sentiments, elle se soulagea en disant à Anne « de très grosses parolles, dont elle fust en dangier de vuyder la Court[2] ». Le Duc, cela va de soi, eut aussi sa part des invectives auxquelles se laissa emporter sa femme; mais pour l'émouvoir, il fallait plus que des paroles; la Duchesse eut le tort d'en venir aux actes et à des actes qui auraient gravement compromis son mari, si celui-ci n'avait pris le soin de les condamner manifestement.

La Duchesse jusqu'alors avait été fort hostile à Catherine d'Aragon; elle en voulait à cette malheureuse Reine de lui avoir strictement appliqué les règles de la préséance anglaise et d'avoir déclaré que dans toutes les fêtes de Cour elle devait céder le pas à sa belle-mère la Duchesse douairière de

[1] Elle n'était que la sœur consanguine du Duc; elle était née du second mariage du premier Duc avec Agnès Tilney.

[2] Chapuis à l'Empereur, 15 octobre 1530 (Vienne, Archives de la Burg, Rep. P, fasc. c. 226, n° 42) : — « Le duc de Norphocq a prié le Nonce luy faire avoer une dispensation pour donner à famme une sienne seur au comte Dalbi qu'a eu eppouse sa fille. Et n'a garde ledict Duc de laisser couller telle alliance; car il n'y en a point en ce Royaume dont il se puisse mieux fortiffier. Et croyent plusieurs que, quant il n'eust eu seur pour luy baillier à famme, qu'il luy eust baillié son autre fille qu'est promise au duc de Richmont. Et dit-lon que la duchesse de Norphoc en vouloit ainsy à toute force; et pour ce que dame Anne tenant pour ledict duc de Richemont y contrarioit ladicte duchesse, luy dit de très grosses parolles dont elle fust en dangier de vuyder la Court. »

Norfolk. L'esprit étroit de la jeune femme avait pris cette décision pour une injure grave; elle, fille de Duc, s'effacer devant la fille d'un simple chevalier! Et elle n'avait pas cessé, par la suite, de se montrer très acrimonieuse à l'égard de la Reine[1]. Après son altercation avec Anne, elle oublia tout d'un coup sa rancune, et sans transition, elle adressa à Catherine de bruyantes protestations de dévoûment[2]. Dans l'exubérance de sa passion, elle s'exprimait si hautement et si outrageusement sur le compte de la favorite qu'à la fin, au mois de mai 1531, elle fut tout de bon bannie de la Cour[3]. Certainement le duc de Norfolk approuva cette mesure; on peut même supposer qu'il en fut l'instigateur; car étant, par raison d'intérêt, partisan d'Anne, il ne voulait pas s'exposer à lui devenir suspect en laissant la Duchesse embrasser impunément la cause de Catherine d'Aragon. Un autre motif le poussait aussi à désirer l'éloignement de sa femme; fatigué du caractère acariâtre de celle-ci, il avait trouvé un délassement auprès

[1] Chapuis à l'Empereur, 13 décembre 1529 (Vienne, Archives de la Burg. Rep. P, fasc. c. 257, n° 50) : — « Il (le duc de Norfolk) pense qu'elle (la reine Catherine) luy veuille mal à cause de quelques grosses parolles que luy et sa famme dirent à ladicte Royne pour ce qu'elle ne voulsist jamais permestre que la famme dudict Duc marchast devant sa belle-mère. De quoy ils se sentent fort injuriés et aggravés, spéciallement la famme qui tient de condition et de race l'ancienneté. »

[2] Le même au même, 31 janvier 1531 (*Ibidem*, Rep. P, fasc. c. 227, n° 7) : — « Hyer la duchesse de Norphoc envoya dire à la Royne que ceulx de la partie adverse la praticquoient pour la convertir en leur partie, mays que quant tout le monde s'y mettroit, qu'elle seroit tousjours de son cousté; et davantage avertisssoit ladicte Royne qu'elle print bon cueur. »

[3] Le même au même, 14 mai 1531 (*Ibidem*, Rep. P, fasc. c. 227, n° 23) : — « A l'appetit aussi de ladicte dame (Anne Boleyn) la duchesse de Norphoc a esté envoyée en sa mayson, pour ce qu'elle parloit tropt libérallement et se desclayroit plus qu'ils ne voulloien pour la Royne. »

d'une certaine Élizabeth Holland qui n'était autre que la gouvernante de ses filles[1], et comme les marques d'attachement qu'il prodiguait à cette dernière avaient bientôt révélé la nature de leur liaison[2], la Duchesse, blessée dans sa dignité d'épouse, ne cessait plus de le quereller et de faire un esclandre fâcheux.

Le Duc avait espéré que dans la solitude, n'ayant plus devant les yeux ni Anne Boleyn ni Élizabeth Holland, sa femme se calmerait; il n'en fut rien. A la campagne de même qu'à la ville, elle continua à se poser, aussi bruyamment qu'elle le pouvait, en épouse outragée et à faire à tout venant le récit très exagéré des torts de son mari. Il est peu probable que le mariage de lord Surrey, qui se célébra sur ces entrefaites, ait amené la Duchesse à faire trêve; une union imposée par Anne Boleyn ne pouvait lui agréer; elle dut donc s'abstenir de paraître à la cérémonie et même d'envoyer à son fils le moindre compliment affectueux. La fin du délai pendant lequel il lui était enjoint de rester à la campagne ne fut pas davantage pour la

[1] A en croire la Duchesse (lettre à lord Cromwell, 30 décembre 1536, British Museum. Cotton ms, Titus B. I, fol. 334), Élizabeth Holland n'aurait été qu'une simple bonne d'enfants, faisant la lessive et les gros ouvrages dans le *nursery* : « She was butt washer of my nursery VIII yeres. » Dans une autre lettre (à lord Cromwell, 26 juin 1538, *Ibidem*, fol. 383), la Duchesse se contente de dire qu'Élizabeth Holland était de sang roturier : « Sche ys but a churles dogter and off no gentyll blod, but that my lorde my husbande hath sett hym (her father) up for hyr sake. » Élizabeth Holland était parente de lord Hussey; mais celui-ci était un Lord de création toute récente, que la duchesse de Norfolk considérait comme un intrus dans la noblesse.

[2] D'après la Duchesse (lettre à lord Cromwell, 26 juin 1538, *loco citato*), cette liaison aurait pris naissance dès l'année 1527 : « Ytt ys a XI yere sins my lorde my husbande fell in love wyth hyr. »

Duchesse une occasion de renoncer à sa conduite inconsidérée; revenue à Londres, elle recommença à donner des scènes au public et à le faire juge entre elle et son mari.

Ce dernier voyait avec un vif déplaisir les secrets de sa vie privée étalés au grand jour et livrés aux appréciations de la malveillance; il redoutait surtout que le mariage de son second fils, dont la date était prochaine[1], ne fournît à la Duchesse la facilité d'augmenter le scandale. Il chercha donc à éloigner de nouveau celle-ci. A cet effet, il s'adressa à son beau-frère Henry Stafford[2] et le pria, avec une insistance qui de la part du Grand Trésorier pouvait paraître menaçante, de vouloir bien emmener dans ses terres la Duchesse sa sœur[3]. Stafford qui, depuis la condamnation de son père le duc de Buckingham, n'était pas rentré en grâce auprès de Henry VIII, n'avait aucune inclination à prendre à demeure chez lui une personne aussi compromettante que sa sœur qui, à tout moment et sans propos, pouvait se laisser emporter à des sorties violentes contre Anne Boleyn. Il refusa donc catégoriquement de la recueillir et même de tenter auprès d'elle la moindre démarche pour l'en-

[1] Le contrat de mariage de lord Thomas Howard est du 14 mai 1533; a cérémonie dut suivre de près.

[2] Par suite de la mort civile (*attainder*) prononcée contre son père le duc de Buckingham en 1521, lord Stafford avait perdu son titre de baron; il ne le recouvra qu'en 1547 à l'avènement d'Edward VI.

[3] Henry Stafford au duc de Norfolk, 13 mai 1533 (Record Office, *Letters and Papers*, vol. VI, n° 474) : — « Please it Your Grace to understand that this daye I receavyd your letter, wherbye I perceive Your Grace's desyre again concernyng the takyng of my ladye your wif into my house. » Dans cette lettre, Stafford qualifie les instances de son beau-frère de « mauvais procédé » (*unkindness*).

gager au silence[1]. Ainsi le Duc resta pour lors en butte à la fureur de sa femme.

Celle-ci aurait pu s'adoucir quand, à quelque temps de là, il partit pour la France afin d'y remplir la mission extraordinaire dont nous avons parlé au chapitre précédent[2]; cette absence, en effet, le séparait d'Élizabeth Holland et faisait, par conséquent, cesser l'état de choses qui révoltait la fierté de la Duchesse. Malheureusement au même moment miss Holland était désignée pour faire partie de la maison d'Anne Boleyn qui venait d'être déclarée reine d'Angleterre. Cette désignation, qui évidemment avait été faite sur l'indication du duc de Norfolk, fut considérée par la Duchesse comme une nouvelle offense, et elle tint rigueur à son mari quand celui-ci, revenant de France où il avait eu le temps de faire sur son inconduite des réflexions salutaires, voulut reprendre la vie conjugale.

Cependant le duc de Richmond était sur le

[1] Le même au même (*Ibidem*) : — « I perceive ye wold constrayne me to speke further then I thought [fit] to have doon, or els I must grant that, that shuld be my utter undoing. Whiche is to put Your Grace in remembrance of her acustomyd wild langaige whiche [it] lyethe not in my power to stope, wherebye so greate daunger myght insue to me and all myne. » Le duc de Norfolk avait chargé Cromwell de présenter à Stafford la même demande; à celui-ci Stafford répond encore plus explicitement (*Letters and Papers*, vol. VI, n° 475) : — « Towching the taking of my ladie of Norfolk into my house, ye reckyne that by my good counsaill a quietnes and tranquilytie bytwene my Lords Grace (the Duke) and her myght insue and contynew. Sir, to be assuryd of that, I wold not onlye receyve her into my house, but I wold fetche her on my fete at London and indure also a greatter payne if nede were. But the redresse of this standythe not in the advertysement of her kynne.... I trust you nor other my good frind wil not rekyne that in this matier I myght do good, but rather to put myself in grete joperdye to matche myself with her that by her wild langwaige myght undo me and all myne. »

[2] Le Duc partit de Londres le 28 mai 1533.

point d'arriver en Angleterre et son mariage avec lady Mary Howard devait, suivant la volonté d'Anne Boleyn, être célébré aussitôt après son retour. Cette cérémonie allait-elle encore faire éclater aux yeux de tous le désaccord qui divisait la famille Howard? Plutôt que d'encourir cette triste éventualité, le Duc préféra s'humilier devant sa femme; s'adressant à un autre de ses beaux-frères, lord Abergavenny[1], il le pria de porter à la Duchesse une proposition de réconciliation; aux termes de celle-ci, il s'engageait d'une manière générale à être « bon mari » et en particulier, à rompre avec miss Holland que son service auprès d'Anne Boleyn avait, au surplus, déjà fait sortir du cercle de la famille; de son côté, la Duchesse devait oublier le passé et réintégrer le domicile conjugal. Nous l'avons dit, cette femme emportée avait le cœur bon; elle se laissa toucher, et la réconciliation venait justement d'avoir eu lieu, quand lord Surrey et le duc de Richmond rentrèrent en Angleterre[2].

Grâce à cette heureuse conclusion, le mariage de lady Mary Howard put être célébré en famille le 25 novembre suivant[3]. Cet événement aurait

[1] George Nevill, 3e lord Abergavenny, avait épousé la dernière fille du duc de Buckingham, lady Mary Stafford. C'est de son frère cadet que descend le présent marquis d'Abergavenny.

[2] Chapuis à l'Empereur, 27 septembre 1533 (Archives de la Burg. Rep. P, fasc. c. 228, n° 55) : — « Je cuydois qu'il (lord Abergavenny) eust esté appelé en Court pour quelque affère d'importance; mais ce n'estoit que pour une folie, à scavoir pour l'envoyer vers la duchesse de Norphoc qu'est seur de sa femme pour fère l'appointement entre elle et le Duc son mary; lequel elle ne vouloit veoir ne ouyr, à cause qu'il est amoureux d'une demoiselle de la concubine du Roy qui s'appelle Hollande. A ceste cause, depuis son retour de France, n'estoit osé aller veoir ladicte Duchesse jusques après l'ambassade dudict seigneur de Burgany, qui alla tout à point, en promectant que ledict Duc seroit désormais bon mary. »

[3] Le même au même, 24 novembre 1533 (*Ibidem*, n° 66) : — « Autre

pu ne pas mettre fin à l'association du duc de Richmond et de Lord Surrey; car le nouvel époux, qui était seulement âgé de quatorze ans, devait, tout comme son beau-frère et ami, attendre trois ans avant d'entrer en ménage[1]. Mais Henry VIII, qui avait déjà nommé son bâtard grand amiral et vice-roi d'Irlande, voulait sans plus tarder le produire devant sa Cour et le mêler aux affaires publiques[2]; un compagnon de jeux et d'études tel que Surrey n'avait plus dès lors sa place marquée auprès du Duc; et ainsi les deux jeunes amis furent séparés au moment même où ils devenaient beaux-frères[3].

Que devint ensuite le comte de Surrey? Vu la rareté des textes le concernant, il est assez difficile de reconstituer son existence. Il semble être tout d'abord resté à proximité de la Cour, probablement à Lambeth dans la maison de son père; car il est indiqué comme ayant reçu du Roi le 1er janvier suivant une buire d'argent[4]; c'était là, de la part de Henry VIII, un cadeau d'autant plus remarquable que, se prévalant de son jeune âge, Surrey ne

chose n'y a ici de nouveau sauf que demain se doibvent solemnizer les noupces du duc de Richemont avec la fille du duc de Norphoc. »

[1] On lit dans *Wriothesley's Chronicle* au sujet de la mort du duc de Richmond survenue moins de trois ans après : « The said yonge Duke had neaver layne by his wife, and so she is maide, wife and now a widowe. »

[2] A partir de ce moment, il prit part très régulièrement aux séances de la Chambre des Lords. (*Lords' Journal*, années 1534-1536.)

[3] On suit dans les *Letters and Papers* (vol. VII, VIII et IX) les mouvements du duc de Richmond à partir de cette époque jusqu'à sa mort; à côté de son nom on trouve quelquefois mentionné celui de son beau-père le duc de Norfolk, jamais celui de son beau-frère.

[4] Liste des présents faits par Henry VIII au 1er janvier 1534. (*Letters and Papers*, vol. VII, n° 9.) La buire donnée à Surrey était l'œuvre d'un ciseleur nommé Trappes.

s'était pas encore conformé à l'usage qui imposait aux seigneurs de la Cour l'obligation de donner au Roi un riche présent à l'occasion de chaque nouvelle année.

Bientôt après, le Comte dut s'installer à Kenninghall, le grand château que possédait son père dans le comté de Norfolk; c'est là, en tout cas, que nous le trouverons le plus souvent par la suite, et c'est là notamment qu'au mois de mars 1534 il fut témoin de la séparation définitive de ses parents. Que s'était-il passé entre ceux-ci pendant les six mois qui s'étaient écoulés depuis leur réconciliation? Peut-être le Duc, dans un de ces voyages qu'il devait faire fréquemment afin d'assister aux séances du Conseil Privé ou de la Chambre des Lords, avait-il renoué son ancienne liaison avec miss Holland; ou peut-être l'imagination effrénée de la Duchesse attribua-t-elle à son mari une faiblesse dont il n'était pas coupable. Ce qui est certain, c'est qu'un jour, en l'absence du Duc, elle ordonna tout à coup non seulement au père d'Élizabeth Holland[1], mais à tous les autres serviteurs qui, à un degré quelconque, étaient alliés à celle-ci[2], d'avoir à quitter au plus vite Kenninghall[3].

[1] La Duchesse dans ses lettres ne l'appelle jamais que le *proxénète* (*bawd*). Il devait remplir des fonctions importantes à Kenninghall : « My Lorde my husbande hath sett hym up for hyr (miss Holland's) sake, » écrivait de lui la Duchesse, « by cauce he was so nye a kin to my Lorde Hussy (gros propriétaire du voisinage) that was the hed of that drabbe Bess Holand's blod. » (Lettre à Cromwell du 28 juin 1538, *loco citato.*)

[2] La Duchesse les nomme dans sa lettre du 10 novembre 1537; nous ne relevons ici que les noms de Thomas Hussey et Richard Southwell, dont nous aurons occasion de reparler. Hussey devait être secrétaire du Duc; Southwell était un homme d'armes.

[3] La Duchesse à lord Cromwell, 24 octobre 1537 : « He (the Duke) can lay nothyng to my charge, but for bycause I wold not be content to suffer the bawd and the harlots to be styll in the house. »

Cette exigence imprévue et les accès de colère qui, sans aucun doute, transportèrent alors la Duchesse, amenèrent une révolte dans le personnel du château; le Duc prévenu, peut-être par son fils, accourut en hâte, et à son arrivée il donna raison à ses serviteurs contre sa femme. Les scènes de violence dont, à en croire ses lettres, la Duchesse aurait été victime à ce moment de la part de ses domestiques, ne se sont très probablement jamais passées que dans son imagination[1], ou tout au moins, s'il y a dans ses récits une part de vérité, elle est assez restreinte[2]. Quoi qu'il en soit, le fait certain est que, le 23 mars 1534[3], la Duchesse fut chassée de Kenninghall par son mari et que reléguée par lui à Redbourn, dans le Hertfordshire, elle y vécut dorénavant loin des siens avec une modeste pension.

Le comte de Surrey et sa sœur la duchesse de Richmond, présents à ces tristes incidents, prirent tous deux le parti de leur père et res-

[1] La duchesse à lord Cromwell, 24 octobre 1537) (*loco citato*) : — « They bound me and pynnaculled me and satt on my brest tyll I spitt blod, which I have ben worse for ever syns; and all for speking against the woman in the Courte, Bess Holand. Therefore he put me out at the doors and kepys the bawd and the harlots styll in his house. » — La même au même, 26 juin 1538 : — « He sett hys women to bynde me, tyll blod came out att my fingars endes, and (they) pynnacullyt me and satt on my brest tyll I spett blod and he never ponyshed them, and all thys was done for Besse Holond's sake. »

[2] Il ne serait pas impossible, après tout, qu'on ait lié la Duchesse pour l'empêcher de tout briser.

[3] Dans ses premières lettres, la Duchesse précise le jour : « I have ben fro my Lord my husband, come the tuesday in the Passion weche, III yeres. » (30 décembre 1536.) — « Yt ys IV yeres come the tewesday in the Passyon weke, that he came rydyng all nyght and lockyt me up in a chamber and toke away all my joells and all my apparel. » (24 octobre 1537.) Dans ses lettres postérieures la Duchesse, parlant d'une manière moins définie, indique Pâques comme la date de la séparation.

tèrent avec lui à Kenninghall après le départ de la duchesse de Norfolk; faut-il les en blâmer? Il semble que non, puisque leur mère, quoique réellement à plaindre, put à peine trouver quelque sympathie dans sa propre famille, chez les Staffords[1]. Mais, incapable de se rendre compte de l'alternative où s'étaient trouvés son fils aîné et sa fille[2], elle les condamna sans ménagement pour ne l'avoir pas soutenue contre son mari et les traita d'enfants ingrats et dénaturés[3].

Plus tard, les reproches que la Duchesse formula contre lord Surrey furent malheureusement mieux fondés. La mort de Jane Seymour au mois d'octobre 1537 avait amené la dissolution de la maison de la Reine; libre désormais de ses fonctions de cour[4], Élizabeth Holland vint alors habiter Kenninghall sous couleur de servir de dame de compagnie à la duchesse de Richmond devenue récemment veuve[5] : en réalité elle venait pour être la

[1] Nous avons déjà cité Henry Stafford comme blâmant sa sœur. La comtesse de Huntingdon, tante de la Duchesse, lui fit aussi des remontrances (voir la lettre de la duchesse du 30 décembre 1536, *loco citato*). Seul le comte de Westmoreland, l'ancien fiancé de la Duchesse, semble avoir pris son parti contre son mari. (La Duchesse au comte de Westmoreland, 11 avril 1541, lettre publiée par miss Ev. Wood, *Letters of royal and illustrious ladies*, vol. III, n° 74.)

[2] La Duchesse dans ses lettres ne parle pas une fois nommément de son second fils lord Thomas Howard; celui-ci devait avoir quitté la maison paternelle au moment de son mariage et, riche par sa femme, il eut toujours une existence indépendante de son père.

[3] La Duchesse à Cromwell, 30 décembre 1536 : — « I was bourne in an unhappy howr to be matched with such a ungracius husband and so ungracious a sonne and a doughter. » — Au même, 29 janvier 1540 : — « There was never woman, that bare so ungracyus a eldyst sonne or so ungracyus a dawter and unnaturall as I have done. »

[4] Jusqu'à la fin de l'année 1537, la Duchesse désigne miss Holland comme : « *the woman in the Courte* ».

[5] Ceci ressort de la lettre de la duchesse de Norfolk en date du

maîtresse incontestée du château : elle y resta neuf ans de suite, jusqu'à la disgrâce du duc de Norfolk et pendant tout ce temps elle fut entretenue par lui dans un luxe qui faisait un contraste choquant avec la pénurie où languissaient Surrey et sa sœur[1]. La Duchesse, bien instruite de ce qui se passait à Kenninghall, accusa alors son fils et sa fille d'encourager par leur attitude complaisante l'inconduite de leur père[2]. Il faut, hélas! reconnaître qu'aucun doute n'était possible sur le motif de la présence de miss Holland[3] : pourtant, durant les neuf années qu'elle occupa la place de la duchesse de Norfolk, Surrey séjourna souvent à Kenninghall et il y fit résider d'une manière presque constante sa femme et ses enfants. Pressé de dettes, il était sans cesse obligé de recourir à la bourse de son père : et pour ne pas se voir refuser les subsides dont il avait besoin, il préféra tolérer le scandale en silence. La seule chose que l'on puisse dire à sa décharge

26 juin 1538 : — « Bysyde that, my dogter off Richemonde, and Besse Holand vs commen up wyth hyr. »

[1] Rapport des commissaires envoyés à Kenninghall pour y faire une perquisition judiciaire en décembre 1546. (*Henry VIII State Papers*, vol. I, partie II, n° 264.)

[2] La duchesse de Norfolk à lord Cromwell, 26 juin 1538 : — « He (the Duke) hepys hyr (miss Holland) in hys house, and hys childer mayntane the matter. »

[3] Le précepteur des enfants de lord Surrey rendait compte, en ces termes, le 2 janvier 1546, de la vie qu'il menait à Kenninghall : « Summo fastidio secessus iste me afficit, ubi nimirum nihil in bonos mores, nihil in exemplum trahi potest; ubi ambitio et fucosa amicitia omnem integritati vitam intercludit; adempta cum sincero amico conferendi occasio, dubia et suspecta omnia, nulla de litteris mentio, illiteratæ fabulæ, insolentium juvenum procaces et præcipites ausus (loquor de istius albæ gallinæ filiis), præsente isthic Duce, cuncta seorsum deorsumque agunt; absente illo, rursus injucunda et tristis propemodum solitudo nos obsidet; ita utrinque anceps est malum, illic contagione turpitudinis permoveor, hic ab atræ bilis incursu non leve periculum est. »

sur ce triste chapitre, c'est que jamais, même dans ses moments de plus grande gêne, il ne voulut être redevable de quoi que ce fût à miss Holland[1].

Lord Surrey revit-il sa mère? Nous ne le croyons pas; la Duchesse n'aurait pas admis un partage d'affection entre elle et le Duc, et Surrey, nous le savons, ne pouvait rompre avec son père. A coup sûr, quoiqu'elle protestât d'avoir gardé pour ses enfants des sentiments très tendres[2], la Duchesse dut avoir de la peine à se départir de la colère qu'elle avait conçue contre son fils; et si elle désarma, ce fut seulement devant la mort. Dans son testament écrit après le supplice de Surrey, elle institua comme légataires deux des cinq enfants laissés par celui-ci[3]; faut-il voir dans ces legs la preuve qu'elle avait pardonné[4]?

[1] Dans l'automne de 1545, Surrey, en quête d'expédients, avait consulté Thomas Hussey, le secrétaire de son père; celui-ci qui connaissait les sentiments du Comte, lui répondit : « My Lorde (the duke of Norfolk) is so straight girt that there wilbe gottyne nothing of hym, except it be by Mrs Holland, whome I think ye wil not trowble. » (Th. Hussey à lord Surrey, 6 novembre 1545. — Record Office, *State Papers* $\frac{BB}{135}$.)

[2] Ainsi dans sa lettre du 10 novembre 1537, elle dit : « Thogh my chyldren are unnatural to me, I have allways love unto them. »

[3] A savoir : le fils aîné et la seconde fille. (*Wills of eminent persons proved in the Prerogative Court of Canterbury*, edited by the Camden Society.)

[4] La duchesse de Norfolk mourut en 1558, onze ans après son fils.

CHAPITRE VI

Malheurs qui frappent la famille Howard.
Rôle du comte de Surrey dans le Pèlerinage de Grâce.

L'année 1535 amenait la fin du délai de cinq ans qui avait été fixé par le duc de Norfolk et le comte d'Oxford comme devant s'écouler avant la réunion de Surrey avec sa femme. La vie conjugale commença donc alors pour ces derniers, et quoiqu'ils se fussent installés à Kenninghall chez le duc de Norfolk de manière à s'éviter les dépenses d'un établissement particulier, ils eurent vite épuisé les ressources de leurs revenus et furent obligés de recourir à des emprunts. Dès le mois de juin 1535, à un moment où le duc de Norfolk absent d'Angleterre[1] ne pouvait assister son fils, nous voyons celui-ci s'adresser à deux reprises au prieur de l'abbaye voisine de Bury Saint-Edmund et lui demander d'abord trente livres, puis vingt[2]. Ce

[1] Le Duc avait été envoyé à Calais pour négocier un mariage entre la princesse Élizabeth et le duc d'Angoulême. Les pourparlers, il est vrai, avaient été rompus le 14 juin; néanmoins à la date du 26 le Duc n'était pas encore de retour à Londres. Voir à ce sujet la vie de lord Rochford, chapitre VIII.

[2] Le comte de Surrey au prieur de Bury Saint-Edmund, lettre datée de Kenninghall le 29 juin 1535 (British Museum, Addit. ms. 24495, fol. 234):

n'étaient pas assurément de bien grosses dettes que contractait ainsi Surrey; mais, si minimes qu'elles fussent, elles indiquaient que le Comte était sur une pente fatale et laissaient prévoir les difficultés financières dans lesquelles il se trouva bientôt plongé et dont il ne put être délivré que par la mort.

Surrey fit-il à cette époque quelques apparitions à la Cour? Nous n'oserions nous prononcer à cet égard d'une manière catégorique. Ce qui est certain, c'est qu'aucun des documents contemporains existant encore aujourd'hui et ayant trait aux événements publics qui se déroulèrent entre janvier 1534 et mai 1536, ne mentionne le nom du Comte, et celui de la Comtesse se rencontre une seule fois; une dépêche de l'Ambassadeur impérial la cite comme ayant assisté à Peterborough le 27 janvier 1536 aux funérailles de Catherine d'Aragon[1]. Faut-il inférer de ce silence que Surrey habita alors Kenninghall d'une manière continue?

Quoi qu'il en soit, les malheurs qui se préparaient à fondre sur sa famille, allaient le faire sortir malgré lui de son obscurité. En l'espace de trois mois durant l'année 1536, il vit à trois reprises

— « My Lorde, notwithstaunding that aforetime I have borrowed of you to the sum of XXX^li pound sterling, having not yet repaid it, yet by very need and extreme necessity I am again constrayned, my known gode Lorde, at this present affectuously to desire you to shew yourself so much my cordial friend as to lend some over and above XX^li pound, in suche haste as I may have it here to-morrow by VIII of the clock. » Au verso de cette lettre le prieur inscrivit la mention : « My lord of Surre XX^li and, besides that, XXX^li ».

[1] Chapuis à l'Empereur, 29 janvier 1536. (Archives de Vienne, P. c. 230, partie première, fol. 22.) La comtesse de Surrey pouvait avoir gagné directement Peterborough de Kenninghall.

la disgrâce, ou la mort, ou toutes deux ensemble, frapper inopinément à côté de lui.

Ce fut d'abord au mois de mai quand, — pour emprunter le mot célèbre de Bossuet, — « retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle » : Anne Boleyn et son frère lord Rochford viennent d'être enfermés à la Tour de Londres sur l'ordre du Roi et sous le coup d'une accusation capitale. La condamnation de ces deux prisonniers suivit bientôt, prononcée par le duc de Norfolk que le Roi avait encore eu soin de choisir pour présider à la ruine et à la dégradation des siens. En une occasion aussi solennelle que le jugement de la Reine, Henry VIII voulait que tous les hauts dignitaires de la Couronne fussent présents ès qualités; or le duc de Norfolk, désigné pour remplir extraordinairement les fonctions de grand sénéchal, ne pouvait les cumuler avec celles de maréchal de la noblesse (*Earl Marshall*) qui lui appartenaient depuis plusieurs années[1] : il délégua donc ces dernières à son fils aîné lord Surrey, et c'est ainsi que le 15 mai, celui-ci, assis aux pieds de son père et tenant à la main le bâton, insigne de ses fonctions provisoires, assista au jugement de sa cousine Anne Boleyn et de son cousin lord Rochford[2].

[1] Il avait été nommé *Earl Marshall* le 28 mai 1533.

[2] Voir les récits de Hall et de Wriothesley. Dans un manuscrit qui appartint au comte de Surrey (*The maner, custom and usaige of Gilbert de Stragillis, which he had and used in ye office of Marshall*, Oxford, Bodleian Library, Rawlinson ms. B, n° 146, fol. 81), on trouve cette description des fonctions d'*Earl Marshall* : « And first of yat Earles parte (to be) at everie coronatione, or creation of Dewkes or Earles, or at prinsepall feasts, at mareaige or imbasedores being at ye Courte, and all other times when it shall plese ye King. »

Au sortir de ce lugubre procès, deux mois pas encore écoulés, le 3 juillet, nous trouvons, par un singulier revirement des choses humaines, Surrey prenant part à des réjouissances de mariage tenues à Holywell chez le comte de Rutland[1]. Un oncle de Surrey, le comte de Westmoreland, celui-là même qui avait prétendu autrefois à la main de la duchesse de Norfolk, mariait en un seul jour ses trois enfants, un fils et deux filles; le fils lord Nevill épousait la fille du comte de Rutland[2] et c'est pour cette raison que les fêtes avaient lieu à Holywell; l'aîné des filles épousait lord Bulbeck, le frère de la comtesse de Surrey, qui, on ne l'a pas oublié, avait été un moment destiné à la duchesse de Richmond; et la fille cadette épousait lord de Ros, fils aussi du maître de maison lord Rutland. Uni aux fiancés par tant de liens, Surrey devait prendre une part importante dans la cérémonie nuptiale; il ramena solennellement une de ses cousines, la nouvelle lady de Ros, de l'église au château. Le soir, un grand banquet réunit les invités; il touchait à sa fin, quand une mascarade de gens costumés en Turcs fit tout à coup irruption dans la salle; c'étaient le Roi lui-même et quelques-uns de ses

[1] Holywell se trouvait en pleine campagne à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le quartier de Londres nommé Shoreditch. Thomas Manners, 1er comte de Rutland et 13e baron de Ros, est l'ancêtre direct du duc de Rutland, du vicomte Canterbury et de lord Manners. La baronie de Ros, dont son fils aîné portait alors le titre, étant transmissible aux filles, a passé successivement dans plusieurs familles et appartient aujourd'hui à un Fitzgerald.

[2] Du mariage de Henry lord Nevill (futur 5e comte de Westmoreland) avec lady Anne Manners naquit, entre autres, lord Charles Nevill (futur 6e comte de Westmoreland) qui épousa plus tard lady Jane Howard, la fille aînée du comte de Surrey notre héros.

favoris accourus à cheval de Westminster; Henry VIII n'avait pu laisser échapper une aussi bonne occasion de revêtir un déguisement et de faire une ripaille[1].

On peut dire de ce jour de réjouissances qu'il fut un jour intercalaire dans la triste période que traversait alors la famille de notre Comte. En effet, deux semaines après, le 18 juillet, lord Thomas Howard, frère du duc de Norfolk, était jeté à la Tour; puis le 22 du même mois, le duc de Richmond, l'ami et beau-frère de lord Surrey, mourait au palais de Saint-James.

Lord Thomas Howard n'avait pas commis d'autre crime que d'être tombé amoureux d'une nièce du Roi, lady Margaret Douglas[2]; et celle-ci ayant, par malheur pour lui, agréé ses vœux, ils avaient, d'eux-mêmes et sans s'inquiéter de l'assentiment de Henry VIII, arrêté leur prochain mariage. Le bruit de leur dessein parvint aux oreilles du soupçonneux monarque; or, oser sans son autorisation prétendre à la main de sa nièce était à ses yeux un crime de lèse-majesté qui ne pouvait rester impuni. Lord Thomas fut donc mis à la Tour, et le Parlement appelé à le juger, le condamna, sur le désir de Henry, à une prison perpétuelle qui fut si rigoureuse que le malheureux, dont la santé était assez mauvaise, succomba à la peine l'année suivante[3]. Moyennant

[1] Wriothesley's *Chronicle*.

[2] Elle était fille de la reine d'Écosse Margaret Tudor par son second mariage avec Archibald Douglas, 6e comte d'Angus.

[3] Il mourut à la Tour le 31 octobre 1537. Outre la chronique de Hall, voir au sujet de sa condamnation *Lords' Journal*, *anno* 28vo et *Statute Book*, 28 *Henry VIII*, c. 24.

une renonciation formelle à la main de lady Margaret, lord Thomas eût obtenu sa grâce; mais il ne voulut jamais faire ce sacrifice et préféra attendre dans les fers l'avénement de jours meilleurs. Lord Surrey fut très ému par la disgrâce et la mort de son oncle; six ans après, il les déplorait encore dans ses vers :

« Vous avez entendu — ce n'est pas si ancien —
« comment l'amour fut cause qu'un des lions de ma
« race[1] termina sa vie dans la douleur; ayant été,
« en punition de sa fidélité constante, enfermé dans
« une haute et forte tour, il y dépensa son âme en
« pleurs. Hélas! qu'il fut à plaindre! Cette noble
« bête mourut ainsi; rien ne put le détourner de
« perdre volontiers sa vie, du moment qu'il avait
« perdu celle qu'il aimait[2]. »

Le même sentiment de douloureuse tendresse se manifeste dans cette pièce de vers déjà citée par nous, que Surrey composa un an après la mort de son beau-frère le duc de Richmond, et dans laquelle il évoque le souvenir des années passées avec ce dernier au château de Windsor : « O « Windsor, naguère lieu de délices, mais qui

[1] Dans cette apostrophe adressée à la comtesse de Hertford née Stanhope, lord Surrey oppose sa propre famille à celle des Stanhopes; et se servant des emblèmes héraldiques de chacune d'elles, il représente allégoriquement les Howards comme des lions et les Stanhopes comme des loups.

[2] « For you yourself have heard, it is not long agoe,
« Sith that for love one of the race did end his life in woe
« In tower strong and hie for his assured truthe,
« Whereas in teares he spent his breath, alas! the more the ruthe.
« This gentle beast so dyed, whom nothing could remove
« But willingly to lese his life for losse of his true love. »
(Œuvres de Surrey : *Eche beast can chose hys fere*, etc.)

« aujourd'hui renouvelles tous mes chagrins, dis-
« moi où est mon noble ami; lui que chaque nuit
« tu renfermais dans tes murailles. Aux autres il
« plaisait, mais c'est à moi qu'il était le plus cher.
« Hélas! l'écho, qui a pitié de mon chagrin, me
« répond seul en me renvoyant le son assourdi
« d'une plainte[1]. »

A la suite de tous ces malheurs, Surrey était certainement retourné à Kenninghall, pour assister aux funérailles de son beau-frère qui fut enseveli vers la fin d'août dans l'église voisine de Thetford[2]. Après cette cérémonie, le jeune Lord resta, semble-t-il, dans le château paternel; il s'y trouvait tout au moins en octobre suivant, quand des événements graves le firent de nouveau sortir de l'inaction.

La lutte que Henry VIII avait entreprise contre le Saint-Siège était allée s'envenimant d'année en année. Ainsi en 1535, le Roi avait fait voter par le Parlement, à l'encontre de l'autorité papale, une loi (*Act of supremacy*) qui le déclarait chef de l'Église chrétienne en Angleterre (*supreme head in earth of the Church of England*) et lui soumettait au point de vue religieux non seulement le clergé séculier du pays, mais même tout le clergé régulier, bien

[1] « O place of bliss, renewer of my woes,
« Geve me accompt where is my noble fere;
« Whom in thy walles thou didst eche night enclose,
« To others leefe, but unto me most dere.
« Echo, alas! that doth my sorrow rewe,
« Returns therto a hollow sounde of playnte. »
(Œuvres de Surrey : *So cruell prison*, etc.)

[2] Castelnau, Ambassadeur de France en Angleterre, à Jean du Bellay, 24 août 1536 (Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, 265, fol. 108) : — « Monsieur de Norfor est depuis quelques jours allé en sa maison pour faire enterrer Monsieur de Richemont. »

que ce dernier eût toujours été considéré comme n'ayant aucun lien avec la hiérarchie anglaise et comme relevant directement de Rome[1]. Alors, usant des pouvoirs qui venaient de lui être conférés, Henry VIII avait envoyé à travers les comtés des inquisiteurs chargés d'examiner la tenue et les conditions d'existence de chaque couvent, et de signaler les abus et excès qui, disait-on, s'y commettaient impunément tous les jours. Ces inquisiteurs, sachant qu'en chargeant les religieux ils répondraient au vœu de Henry, ne se firent pas faute de lui adresser sur ces derniers les rapports les plus défavorables; et la conséquence fut que le Roi, sans s'inquiéter de contrôler si les accusations portées étaient fondées ou non, enjoignit à son Parlement de prononcer la sécularisation et la réunion au domaine de la Couronne de tous les monastères dont le revenu annuel était inférieur à deux cents livres. La mise à exécution de cette mesure, qui fut votée par le Parlement au mois de mars 1536[2], mit le comble au mécontentement des populations de l'est et du nord du Royaume; celles-ci, en effet, très attachées aux traditions et à l'autorité de l'Église romaine, voyaient avec un vif déplaisir les attaques dirigées contre l'ancien ordre de choses; elles voulurent arrêter Henry sur la voie qu'il suivait et pour ce faire, elles n'hésitèrent pas à recourir aux moyens violents. Une grande sédition éclata au mois d'octobre 1536 dans les comtés de l'est et du nord.

Ce fut le Lincolnshire qui prit feu le premier.

[1] *Statute Book*, 26 *Henry VIII*, c. 1.
[2] *Ibidem*, 27 *Henry VIII*, c. 28.

Le soulèvement s'y produisit à l'improviste à un moment où le Roi, qui n'appréhendait rien de semblable, n'avait sous la main aucunes troupes; pour tenir tête aux insurgés, il dut s'adresser aux grands seigneurs du voisinage et leur donna l'ordre de faire au plus vite une levée d'hommes sur leurs domaines; lui-même, de son côté, se hâterait de former une armée et l'enverrait se joindre aux troupes des Lords. Entre ceux qui répondirent avec le plus d'entrain à l'appel de Henry se trouvait le duc de Norfolk; il ne croyait, sans doute, pas à la gravité de la sédition et voulait éviter à tout prix qu'on pût le soupçonner d'avoir favorisé celle-ci par son inaction ou sa tiédeur. Aussi en peu de jours il eut réuni sa compagnie d'hommes d'armes, et avec son fils aîné lord Surrey il se mit en marche vers Lincoln. A ce moment, Henry VIII qui venait de décider de lui confier le commandement des forces royales, le manda auprès de lui à Ampthill[1]; le Duc dut donc quitter immédiatement ses hommes, laissant à son fils le soin de les conduire.

Celui-ci avait déjà atteint Cambridge quand un message adressé à son père par le Conseil Privé lui fut remis; c'était un contre-ordre que le Roi donnait au duc de Norfolk. En effet, sur la nouvelle que le calme s'était rétabli, Henry avait cru la sédition terminée; et là-dessus, ne supposant pas que le Duc fût déjà sur la route d'Ampthill, il lui faisait savoir qu'il n'avait pas à se déplacer pour venir prendre le commandement de l'armée royale et que même il devait arrêter la marche en avant

[1] Château royal situé dans le comté de Bedford.

de sa compagnie[1]. Surrey, qui prit connaissance de ce message, avait-il des renseignements particuliers qui l'autorisaient à penser que le Roi se trompait et que l'insurrection, loin d'être éteinte, allait prendre un immense développement? Le fait est qu'il se garda de divulguer le contenu de la lettre du Conseil Privé et que, tout en demeurant stationnaire à Cambridge, il maintint ses hommes en tenue de combat[2].

Bien en prit au jeune Comte; car, à ce moment même, tout le comté d'York, le plus vaste d'Angleterre, s'était à son tour soulevé et la sédition se répandant au loin gagnait les comtés voisins de

[1] La lettre du Conseil Privé en date du 14 octobre 1536 se trouve au Record Office. (*Letters and Papers*, vol. XI, n° 701.)

[2] Le comte de Surrey au duc de Norfolk, 15 octobre 1536 (*Letters and Papers*, vol. XI, n° 727) : — « It may pleas Your Grace to be advertysed that this Sonday at nyght abowte IX of the clokke I have receyved letres from my lord Prive Scale (Cromwell) and others of the Privy Counsayll directed unto Your Grace from Wyndesor the XIIIIth day of this present moneth; whiche — knowyng your pleasure that I shold so doo in your absence, — I have incontinently unclosed, and for that the same, declaryng the submission of the more parte of the traytours with there retyre to ther howses, dothe comport a commaundement of stay of your company in that place where the same at this present is, — whiche undoubtedly ys soorely a company of so hablemen and so goodly personage as I do thynke the like in sutche nombre upon so soden warnyng assembled hath not ben seen, as those here do juge whiche have seen many mosters, — I have without revelyng the same to any others than to my friend Mr Southwell and to the treasurer of your howse, — leste the same opened to many myght percase gyve occasion to the companye to withdrawe before the Kyngs determynate pleasure knowen, — consulted with them oonly, and so thought it moche nedefull to hold th' appoyntment of mosters here to-morrowe accordyng to your commaundement in your former letres and to sende to Your Grace with all haste to advertise you of the thyngs doon in this the Kinges affayre here syns your departure, to th' entent that, accordyng to th' estate of the same, you shall may, the Kinges pleasure knowin, directe your commaundement unto me and sutche others as shall seme good unto you. » Nous avons tenu à citer en entier cette longue tirade pour donner un spécimen exact de la prose contournée et diffuse de lord Surrey.

Durham, de Northumberland, de Cumberland et de Westmoreland. En l'espace de quelques jours, vingt mille insurgés en armes s'amassèrent sur les bords du Don et à leur tête vinrent se placer les principaux seigneurs du pays. C'est le grand mouvement populaire qui est connu dans l'histoire sous le nom de Pèlerinage de Grâce (*Pilgrimage of Grace*).

Pour avoir raison de ce soulèvement redoutable, ce fut encore le duc de Norfolk que le roi désigna; choix étrange! car le Duc passait pour être favorable aux insurgés et pour désirer leur succès. Les réclamations que ceux-ci formulaient étaient au nombre de quatre : que l'Angleterre fût replacée sous l'autorité spirituelle du Saint-Siège; que la princesse Mary, naguère déclarée illégitime[1], fût rétablie dans ses droits et proclamée héritière du trône; que les monastères récemment sécularisés fussent rouverts; et enfin que Henry éloignât de lui les hommes d'extraction roturière dont il s'était entouré, notamment le nouveau lord du Sceau Privé (*lord Privy Seal*), Thomas Cromwell[2]. Toutes ces réclamations étaient conformes aux vœux du duc de Norfolk; celui-ci, il est vrai, durant tout le temps qu'Anne Boleyn avait dominé le Roi, s'était montré l'ennemi résolu du Pape aussi bien que de Catherine d'Aragon; mais il agissait alors par intérêt afin de ne pas perdre la faveur royale; après la chute de la favorite, il n'avait plus les mêmes raisons pour cacher ses sentiments, et il com-

[1] Elle avait été déclarée telle par le Parlement au mois de mars 1534. (*Act of succession.*)

[2] Thomas Cromwell était devenu *lord Privy Seal* à la place du comte de Wiltshire le 29 juin précédent; et il avait été créé lord Cromwell le 9 juillet.

mença à chercher les moyens de ramener le Roi vers l'alliance impériale et par suite vers l'entente avec le Saint-Siège. Or voici qu'il trouvait des auxiliaires inattendus dans les insurgés du nord; et ceux-ci voulaient, en outre, lui rendre l'éminent service de le débarrasser de son rival d'influence lord Cromwell. Comment le Duc n'appuya-t-il pas leurs prétentions auprès du Roi? Comment surtout accepta-t-il la mission de les écraser? Il faut le dire, il manqua de hardiesse; toujours cauteleux, il préféra ne pas résister ouvertement à un ordre de Henry VIII et se réserva seulement d'user des circonstances pour favoriser de tout son pouvoir la cause des séditieux.

Lord Surrey était-il dans les mêmes sentiments que son père? Certes, personne ne désirait plus vivement que lui le renversement de lord Cromwell; très orgueilleux de son origine royale et entiché de l'opinion que les gens de vieille noblesse avaient seuls le droit de s'occuper des affaires de l'État, il déplorait que Henry VIII eût pu appeler dans son Conseil des hommes d'extraction roturière, et il considérait lord Cromwell comme un intrus qui s'était emparé d'une place réservée à un autre plus digne. Mais étant en même temps ardent et batailleur, Surrey oubliait ses antipathies, en voyant se présenter la chance d'un combat; peu lui importait ce que réclamaient les insurgés; ils étaient des traîtres (*traitours*) qu'il fallait punir au plus vite; et tout joyeux il mena en avant la compagnie qu'il avait maintenue en armes à Cambridge[1].

[1] Wriothesley à Cromwell, 22 octobre 1536. (*Henry VIII State Papers*, vol. I, part II, n° 52.)

Comme bien l'on pense, le duc de Norfolk n'était pas disposé à livrer bataille. Il fit semblant de croire que les instructions royales l'autorisaient à négocier avec ses adversaires et il se mit sans tarder en communication avec eux. Puis, les pourparlers engagés, il annonça à Henry VIII la résolution qu'il venait de prendre; l'issue d'une lutte, disait-il, lui avait paru trop incertaine, il avait préféré parler raison aux insurgés, et somme toute ceux-ci se contenteraient de concessions qui pouvaient, à son avis, leur être accordées sans inconvénient. Tout cela fut exposé avec la finesse exquise que possédait le Duc, et le Roi, malgré l'opposition de Cromwell, se laissa persuader. Au commencement de décembre, il octroya à tous les rebelles une amnistie pleine et entière et leur promit qu'un Parlement spécial se réunirait à York dans le courant de l'année suivante pour examiner leurs réclamations et y faire droit dans la mesure du possible. En même temps, comme pour mettre le sceau à la réconciliation, le Roi invitait à se rendre auprès de lui à Windsor les principaux chefs de la rébellion; un seul, Robert Aske[1], se rendit à l'appel de Henry; encore ses amis ne le laissèrent-ils partir qu'après s'être fait donner des otages par le duc de Norfolk. Celui-ci, toujours complaisant pour les insurgés, n'avait pas hésité à accéder à leur exigence, bien qu'elle fût peu flatteuse pour le Roi dont elle mettait en doute la parole; il livra, pour répondre de la

[1] Robert Aske était natif du Yorkshire, mais exerçait à Londres même la profession d'avocat. Voir la lettre que lui adressa Henry VIII le 15 décembre. (*Henry VIII State Papers*, vol. I, part 2nd.)

sûreté d'Aske, six seigneurs appartenant à l'armée royale : dans ce nombre étaient ses deux fils, lord Surrey et lord Thomas Howard, et un de ses frères, lord William Howard[1].

Au bout de quelques semaines, Aske revint sain et sauf de Windsor; les otages, alors, furent relâchés, et Surrey, quittant son père qui restait avec quelques troupes dans le Yorkshire pour prévenir un réveil éventuel des troubles, regagna le sud du royaume.

[1] *Cronica del rey Enrico Otavo de Ingalaterra*, éditée par le marquis de Molins (chapitre XVII). Cette chronique est le seul document qui mentionne la livraison d'otages aux insurgés; peut-être cette autorité n'est-elle pas suffisante pour permettre d'affirmer le fait.

CHAPITRE VII

Disgrâce de lord Surrey. — Sa relégation à Windsor. Sa retraite à Kenninghall.

De retour de cette inactive campagne dans le Yorkshire, le Comte dut, au moins de temps en temps, vivre à la Cour, et s'initier à la vie déréglée (*rakekell life*) et aux plaisirs bruyants qui y étaient à la mode[1]. En tout cas, à la fin de juin 1537, il se trouvait auprès du Roi à Hampton Court, attendu qu'il s'attira dans ce lieu une affaire désagréable dont les conséquences eussent pu lui être bien funestes.

Surrey tenait beaucoup du caractère de sa mère. Sincère au point de dire la vérité en face à tous, même pour son propre désavantage; généreux envers ses inférieurs; serviable; chevaleresque; large et, on peut le dire, très désintéressé si on le compare aux gens de Cour de cet âge : il avait le malheur d'être affligé d'un orgueil intraitable et d'une violence déraisonnée; ainsi, d'une part, il s'imaginait que, de par sa naissance, il était supérieur à tous ceux de ses compatriotes qui descendaient de moins bonne race, et il se croyait lésé par l'arrivée au

[1] Voir la poésie du Comte, citée ci-après : *When Windsor walles*, etc.

pouvoir de tous ces hommes de basse extraction que le caprice de Henry VIII faisait sans cesser entrer dans la vie publique; et, d'autre part, il ne pouvait supporter le moindre semblant d'injure, surtout venant d'un des parvenus récents, sans chercher à en tirer vengeance[1].

Or voici ce qui se passa à Hampton Court à la fin de juin. Il faut savoir qu'après l'apaisement de la grande insurrection du précédent automne, quelques égarés, reprenant follement les armes, avaient essayé en janvier de se saisir des villes de Hull et de Beverley; leur tentative avait complètement échoué, mais elle avait donné à Henry VIII et à Cromwell un prétexte pour sévir, et s'autorisant des prétendues sympathies qu'avaient dû avoir pour les auteurs de ces derniers mouvements les chefs du Pèlerinage de Grâce, le Roi et son digne Ministre avaient annulé l'amnistie octroyée à ces derniers au mois de novembre et les avaient livrés aux jurys, c'est-à-dire à la mort. Parmi ceux qui par suite de ce manque de foi subirent le supplice, se trouvait lord Darcy[2]; et ce vieux seigneur,

[1] Une des meilleures peintures du caractère de lord Surrey se trouve dans un dialogue tenu par deux ecclésiastiques dans le cours de l'été 1539 et publié dans le vingt-troisième volume de l'*Archæologia* (*Memorial from George Constantyne to lord Cromwell*) : — « The dean : « It ys the most « folish prowde boy that ys in Englande. » — George Constantyne : « What, « man, he hath a wife and a childe (il en avait même deux), and ye call « him boye. » — The dean : « By God's mercy, methinks he exceadeth. » « — George Constantyne : « What then, he ys wise for all that, as I « heare; and as for pride, experience will correcte well enough. No mer- « veil, though, a yonge man so noble a man's sonne and heir apparante « be prowde; for we be too prowde ourselves without those qualities. »

[2] Thomas lord Darcy of Templehurst, chevalier de la Jarretière et homme de guerre distingué; il était un des adhérents les plus fidèles de la princesse Mary. Il fut décapité à Tower Hill le 30 juin 1537.

entraîné, avant de mourir, à faire quelques révélations sur le Pèlerinage de Grâce, avait laissé entendre que lord Surrey, tout en ayant alors servi dans les troupes royales, avait pourtant été acquis de cœur à la cause des insurgés[1]. Quelqu'un de l'entourage immédiat de la nouvelle reine Jane Seymour[2], probablement son frère le nouveau vicomte Beauchamp[3], répéta cette insinuation; ses paroles furent, comme de raison, aussitôt rapportées à lord Surrey; et celui-ci, déjà fort mal disposé pour les Seymours, qu'il considérait comme des intrus dans la noblesse anglaise, et craignant, en outre, qu'une pareille rumeur, en s'accréditant, ne vînt à lui nuire dans l'esprit du Roi, se laissa emporter par la colère et frappa celui qui avait tenu le propos. La scène, par malheur, se passait dans le parc royal de Hampton Court, c'est-à-dire dans un endroit privilégié où toute voie de fait était rigoureusement défendue et exposait quiconque s'en était rendu coupable à être puni de l'amputation de la main droite[4]. Tel était le

[1] Le duc de Norfolk à lord Cromwell, 3 juillet 1537 : — « I cannot express how moche I think myself bownde to you for your most kynd handlyng of all my causis and now of late consernyng the lord Darcy and my son, his fals surmyse made against hym as I think. » M. Gairdner (*Letters and Papers*, vol. XI, n° 21) rapporte à tort cette lettre au mois de juillet 1536 ; il y est question des difficultés qu'éprouvait la duchesse de Richmond à se faire payer son douaire; or elle ne devint veuve que le 22 juillet 1536.

[2] Le 20 mai 1536, lendemain du supplice d'Anne Boleyn, Henry VIII avait épousé Jane Seymour.

[3] Edward Seymour, frère aîné de Jane, avait été créé vicomte Beauchamp le 6 juin 1536.

[4] Le duc de Norfolk à lord Cromwell, 8 août 1537 (*Henry VIII State Papers*, vol. V, n° 325) : — « What chawnces of informations hath ben of my son falsely ymagined, no man knoweth better then ye. And now to

danger qui menaçait Surrey, s'il ne réussissait pas à se disculper devant le Conseil Privé qui l'avait aussitôt cité à comparaître; or c'était une rude tâche, étant donné que l'accusateur était le propre frère de la Reine, et que le duc de Norfolk toujours retenu par son commandement dans le Yorkshire, n'était pas là pour plaider la cause de son fils.

Le Duc protestait bien par lettres que ce dernier n'avait pu être assez insensé pour commettre une offense aussi sévèrement défendue; mais les absents ont souvent tort; et l'on ne sait ce qui serait advenu à Surrey, si son père ne s'était avisé d'implorer les bons offices de l'homme qu'il avait jusqu'alors le plus jalousé et combattu, du tout-puissant lord Cromwell.

Celui-ci en cette occasion se montra généreux[1] : il accéda à la requête de son rival, peut-être avec le secret espoir de se le concilier pour l'avenir, et il parvint à tirer Surrey du mauvais pas où il était engagé. Aucune condamnation ne fut prononcée contre ce dernier[2]; le Conseil Privé se

amende the same in my hert, by chawnce of lightlihode to be maymed of his right arme. » Cette peine de l'amputation de la main droite a été rendue célèbre par un roman de sir Walter Scott, *Nigel*.

[1] Cromwell était un sectaire, prêt à faire triompher par tous les moyens, honnêtes ou malhonnêtes, la politique qu'il professait; mais dans les relations privées il se montrait humain et charitable; les archives du temps relatent à son actif un grand nombre d'actes de bienfaisance.

[2] Il n'y en a pas de trace dans les documents contemporains; d'ailleurs, si le Comte avait été condamné alors par le Conseil Privé, il n'aurait pas pu cinq ans plus tard adresser à ce même Conseil une lettre où se rencontre ce passage (Lord Surrey au Conseil Privé, 5 juillet 1542, British Museum, Harleian ms. 78, fol. 24) : — « Wheare myghte I, withowte vaunte, lay before you the quyet conversation of my passed lyfe, which undestavned with anye unhonest touche unsemyng in such a man as hath pleased God and the Kynge to make me, myght perfectly promise newe amendment of mine offence. »

borna à le reléguer à Windsor, afin que l'on ne pût pas dire que l'ordre avait été impunément troublé dans l'enceinte d'un domaine royal. Ce n'était pas pour le Comte un emprisonnement véritable; il restait libre de ses mouvements dans le château et le parc y attenant; seulement il avait la défense de s'éloigner.

Ce fut évidemment durant le temps de sa relégation à Windsor que lord Surrey s'adonna pour la première fois d'une manière sérieuse à la poésie[1]. Hanté par le souvenir des jours heureux qu'il avait passés plusieurs années auparavant dans ce même endroit en la compagnie du duc de Richmond, il composa notamment sa pièce de vers à la mémoire de celui-ci.

« O Windsor », s'écriait-il, « jadis lieu de délice, mais dont la vue renouvelle aujourd'hui ma douleur, rends-moi compte où est mon noble ami; lui que chaque soir tu renfermais dans tes murs. Aux autres il plaisait, mais c'est à moi qu'il était le plus cher. L'écho, hélas! qui a pitié de mon chagrin, me répond par le bruit sourd d'une plainte. C'est ainsi que seul, en ce château où a grandi toute ma liberté, je languis captif dans l'asservissement et la contrainte; et pour bannir de ma pensée mes ennuis actuels, je ne leur

[1] La première pièce composée par lord Surrey paraît être sa traduction de la onzième ode du deuxième livre d'Horace : *Of thy lyfe, Thomas, this compasse well marke.* Cette pièce que nous croyons dédiée par le poète à son frère lord Thomas Howard, et nullement à sir Thomas Wyat, est composée d'après un système que Surrey n'a pas suivi une seconde fois; il a cherché simplement à faire des vers de dix syllabes, sans s'inquiéter de l'accent ni de la mesure : c'est évidemment l'œuvre d'un débutant.

trouve comme diversion principale que le souvenir de la peine bien plus amère que m'a causée la perte de mon ami[1]. »

Dans une autre poésie également composée à Windsor[2], lord Surrey évoque le souvenir des jours qu'il vient de passer à la Cour : « Les murailles de Windsor soutenaient mon bras fatigué, et sur ma main j'appuyais mon menton, afin de reposer ma tête inquiète; et mes yeux découvraient au loin les plaines plaisantes que la chaleur avait revêtues de verdure, les branches épanouies sous l'action du joyeux printemps, les prairies couvertes de fleurs, et les oiseaux qui cette année ont célébré si tard leur union[3]. Alors se présentent à ma pensée les gais chagrins de cœur, les querelles courtes où la haine n'a pas de part, et toute cette vie déréglée qu'entraînent les plaisirs d'amour[4]. »

Oplace of blisse, renuer of my woes,
Geve me accompt, where is my noble fere;
Whom in thy walles thou didst eche night enclose;
To others leefe, but unto me most dere.
Echo, alas! that dothe my sorrow rewe,
Returns therto a hollow sounde of playnte.
Thus I alone, where all my fredome grewe,
In prison pyne, with bondage and restrainte,
And with remembraunce of the greater greefe
To banishe the lesse, I find my chief releefe.

(Œuvres de lord Surrey : *So cruell prison*, etc.)

[2] Au dernier chapitre nous citerons une troisième pièce écrite par Surrey à Windsor.

[3] L'hiver de 1536-1537 avait été fort long et fort rigoureux; la Tamise resta longtemps gelée entre Londres et Greenwich.

[4] When Windsor walles susteyned my wearied arme,
My hand my chin, to ease my restlesse hed;
The pleasant plot revested green with warme,
The blossom'd bowes with lusty ver yspred,
The flowred meades, the wedded birdes so late
Myne eyes discover. And to my minde resorte

Combien de temps dura la relégation du Comte à Windsor? nous ne le savons pas exactement; mais tout porte à croire qu'elle fut assez prolongée[1], car le Comte en rapporta, contre les Seymours qui en avaient été la cause, une rancune profonde qu'il conserva jusqu'à sa mort[2].

Lorsqu'il eut recouvré sa pleine liberté, le Comte ne revint pas à la Cour; probablement même il reçut l'ordre de n'y point paraître. Car le Roi, auquel la reine Jane venait de donner le fils tant désiré[3], favorisait de plus en plus les Sey-

The joly woes, the hatelesse shorte debate,
The rakehell lyfe that longes to loves disporte.

La suite devient d'un mauvais goût extraordinaire : « Alors la lourde charge de soucis amassée dans mon cœur s'échappe, contre mon gré, en soupirs enfumés qui obscurcissent les airs; et mes yeux humides distillent tant de larmes amères que là où elles tombent, elles vivifient la source tranquille; et moi, je me penche à demi pour me jeter avec elles dans cette source. »

Wherewith alas! the heavy charge of care
Heapt in my brest breakes forth, against my will,
In smoky sighs that overcast the ayer.
My vapored eyes suche drery teares distill,
The tender spring whiche quicken where they fall;
And I halfe bent to throwne me downe withall.

Il est heureux pour la réputation de Surrey qu'il n'ait pas commis beaucoup de vers de ce genre.

[1] Le Dr Nott, dans son édition des œuvres de Surrey, place durant l'année 1546 la relégation du Comte à Windsor. Mais une nature aussi mobile et sensible aux impressions du moment que celle de Surrey, n'aurait pas pu produire des vers tellement touchants sur la mort du duc de Richmond dix ans après l'événement; en outre, il serait étonnant qu'un emprisonnement du Comte (car d'après Nott ce fut un véritable emprisonnement qu'il subit à Windsor) passa complètement inaperçu dans les documents du temps.

[2] Lord Herbert of Cherbury (*Life and raigne of Kinge Henry VIII*), fait dater l'animosité de Surrey contre les Seymours du temps où il fut relégué à Windsor (voir le passage relatif à la mort du Comte).

[3] Le prince Edward, qui succéda à son père sous le nom d'Edward VI, naquit le 12 octobre 1537; la Reine mourut des suites de ses couches le 24 du même mois.

mours[1] et n'était pas, par conséquent, en humeur de témoigner la moindre bienveillance à quiconque les avait offensés[2].

Surrey se rendit donc directement de Windsor à Kenninghall, et c'est de ce dernier château que le premier janvier suivant il envoya au Roi, comme cadeau du nouvel an, trois coupes d'argent doré[3] : donner au Roi des étrennes était un usage presque obligatoire pour les seigneurs anglais, et Surrey pouvait, moins que tout autre, s'en affranchir, lui qui se trouvait en disgrâce.

Deux mois après, le 10 mars 1538, toujours à Kenninghall, il naquit au Comte un fils, auquel il donna le nom de Thomas[4], nom de prédilection dans la famille[5]. Comme bien des personnes à

[1] Le 18 octobre, le vicomte Beauchamp fut nommé comte de Hertford, et son frère Thomas Seymour fut armé chevalier.

[2] Le Dr Nott prétend que lord Surrey fut armé chevalier le 18 octobre et qu'il assista le 12 novembre aux funérailles de la Reine à Windsor. Surrey ne fut pas, en réalité, armé chevalier avant le mois de mars 1541 (voir plus loin, chap. VIII) ; et tous les récits des cérémonies qui suivirent la naissance du prince Edward ne le mentionnent pas une seule fois parmi les divers assistants. (British Museum, Egerton ms. n° 985, fol. 37a, 38 et 40b.) Le Dr Nott, à l'appui de ses dires, cite un manuscrit qu'il a mal compris (Cotton ms. Claudius, c. III, catalogue des chevaliers armés sous Henry VII et Henry VIII) et un autre qui n'existe pas.

[3] « Three gilt bolles with a cover having therupon a doble rose, the shankes of the bolles chased upright and the ffeet graven in one..., geven by th'erle of Surrey on Newyeres daye anno XXIXno (Henrici regnantis), weying LXIX oz. » (Ms. of the Society of antiquaries, *Inventory of Henry VIII jewels*, « *Bolles of sylver guylt.* »)

[4] De ce lord Thomas Howard qui devint le 3e duc de Norfolk (ancienne computation) descendent en ligne directe quatre membres actuels de la Chambre des Lords : le duc de Norfolk, le comte de Suffolk, le comte de Carlisle et lord Howard of Glossop.

[5] Non seulement le père et l'aïeul de lord Surrey avaient reçu ce prénom, mais encore son frère et un de ses oncles; ce dernier, enfermé à la Tour de Londres, était mort le 31 octobre précédent; c'est peut-être en souvenir de lui que le Comte nomma son fils Thomas.

cette époque, le Comte croyait à l'astrologie; il avait même étudié cette prétendue science;[1] aussi ne sommes-nous pas surpris de voir que dans la soirée du 10 mars, tandis que la Comtesse était sur le point d'accoucher, il s'occupait de faire tirer, ou de tirer lui-même l'horoscope de l'enfant qui allait naître. On trouve à Oxford, à la Bibliothèque bodléienne, la reproduction de cet horoscope[2]; mais il est facile de voir d'après les commentaires qui sont adjoints au thème de nativité, que les calculs faits au moment de la naissance de lord Thomas ont été modifiés après coup, pour les faire concorder avec les incidents de sa vie.

L'année suivante le 24 février, la naissance d'un second fils[3] donna au comte de Surrey l'occasion de faire encore une expérience d'astrologie; cette fois, nous le savons, l'horoscope fut dressé par un praticien italien que le Comte avait recueilli dans sa maison et avec lequel il semble avoir étudié pendant assez longtemps[4].

[1] Son page, le poète Churchyard, a dit de lui :
« His knowledge crept beyond the stars and raught to Joves hie trone.... Almost he had foresight to knowe, ere things should come to passe. » (Œuvres de Thomas Churchyard, *Churchyardes Charge.*)

[2] Ashmole ms. n° 394, fol. 93-98 : « *Calculus genethliacus Thomæ illustrissimi quondam Norfolciæ Ducis, post mortem in ipsius musæo repertus.* »

[3] Lord Henry Howard ne naquit pas à Kenninghall, mais dans un château voisin, à Shotesham; ce château n'était pas un domaine de la famille Howard; on est donc porté à supposer que la comtesse de Surrey, en visite chez des amis, accoucha chez eux prématurément. Au sujet de la naissance de lord Henry Howard, voir David Lloyd's *State worthies* (*Lord Henry Howard*) et Daniel Lyson's *Environs of London* (vol. IV, *Greenwich*). Lord Henry, qui fut un homme d'État assez remarquable, fut créé en 1603 comte de Northampton; il mourut sans alliance.

[4] Lors du procès du comte de Surrey en décembre 1546, son cousin germain sir Edmund Knyvet, témoin à charge, lui reprocha d'avoir eu

En dehors de l'astrologie, Surrey, dans sa retraite, avait une autre occupation plus noble : la poésie. Dressé par son éducation à admirer les auteurs italiens, il traduisit en vers anglais quelques sonnets de Pétrarque et un poème de Boccace[1]; puis, tirant de son propre fonds, il composa non pas exactement à la manière de Pétrarque, mais plutôt de ses successeurs, un assez grand nombre de sonnets[2]. Enfin, il mit en vers anglais deux chants de l'*Enéide* de Virgile, le deuxième et le quatrième[3].

Entreprise par Surrey dans le seul but de tromper les ennuis de son exil loin de la Cour, cette dernière traduction est une œuvre hâtive[4], ainsi que le

auprès de lui cet astrologue italien (voir chap. XIV); il faut dire que l'astrologie était alors assimilée à la sorcellerie et pouvait être punie de mort.

[1] De Pétrarque, les sonnets : *Amor che nel pensier mio vive e regna* (*Love that liveth and reigneth in my thought*) et *Pommi ove 'l Sol uccide i fiori l'erba* (*Set me whereas the sun doth parch the green*); de Boccace, *Epistola, o vero lectera mandata a messer Pino de Rossi confortatoria.* (La traduction de cette dernière pièce est perdue.)

[2] Surrey, dans ses sonnets, n'imite Pétrarque que pour le nombre des vers; on ne trouve chez lui ni les tercets, ni le retour des rimes à certains intervalles constants, mis en usage par le poète italien.

[3] Faut-il rapporter quelques-unes des poésies de Surrey au temps de son séjour à Kenninghall avant son départ pour la campagne dans le Yorkshire? Quant à celles qu'il composa à Windsor, elles sont facilement reconnaissables, elles sont le reflet fidèle des sentiments que les événements venaient de faire naître en lui.

[4] Tel n'est pas l'avis d'Isaac d'Israëli (*Amenities of literature*). Ce critique pense que Surrey composa d'abord sa traduction en vers hexamètres, puis que, n'étant point satisfait du résultat, il la réduisit en vers de cinq pieds. Ce qui paraît justifier cette opinion est le passage suivant d'un traité composé par William Webbe en 1586 (*A discourse of english poetrie*) : « The first that attempted to practise thys verse (*hexametrum epicum*) in english would seeme to be the earle of Surrey, who translated some part of Virgill into verse indeede, but without regard of true quantity of syllabes. » Mais Webbe ne dit pas positivement que ce soit dans sa traduction de l'*Énéide* que Surrey ait employé le vers hexamètre; et nous avons du Comte une pièce écrite suivant cette mesure :

Give ear to my suit, Lord! fromward hide not thy face.

prouvent les nombreux emprunts (on pourrait dire plagiats) faits au poète écossais Gawin Douglas qui avait peu d'années auparavant mis, également en vers anglais, l'*Enéide* tout entière[1]; mais elle a le mérite d'être écrite en iambes non rimés, innovation[2] dont l'idée fut sans doute fournie à Surrey par quelque poète italien[3] et qui était en tout cas destinée à un brillant avenir en Angleterre.

Comme associé à ses travaux poétiques, lord Surrey — ce trait montre qu'il n'était pas si hautain pour ses subordonnés[4] — avait pris un de ses pages chez lequel il avait discerné des dispositions heureuses;

[1] Gawin Douglas, évêque de Dunkeld, fils d'Archibald Douglas, 5e comte d'Angus. Banni d'Écosse par le duc d'Albany, Gawin Douglas se réfugia en Angleterre où il mourut, à Londres, en 1522.

[2] Les anciens vers anglais, vers à allitérations, n'étaient pas rimés; mais avant Surrey une pièce de poésie composée à la fois sans allitérations et sans rimes était chose inconnue, ainsi que le prouve le titre mis en tête d'une des premières éditions de sa traduction de l'*Énéide* : « The foorth boke of Virgill translated into englishe and drawne into a *straunge meter* by Henry earle of Surrey. »

[3] Les vers blancs (*sciolti versi*) étaient certainement en usage alors en Italie; mais M. Witcomb (*On the structure of english verse*) se trompe en indiquant comme les modèles suivis par Surrey la traduction du deuxième livre de l'*Énéide* publiée en 1539 par le cardinal Hippolyte de Médicis et celle du quatrième publiée en 1540 par Carlo Piccolomini; l'essai de Surrey devait déjà être terminé quand ces deux publications purent parvenir à sa connaissance.

[4] Lord Surrey a dépeint lui-même la nature de sa fierté et de son intolérance en les comparant à celles de ses rivaux les Seymours :

....Behold our kyndes how that we differ farre.
I seke my foes; and you your frendes do threten still with warre.
I fawne where I am fled; you slay that sekes to you.
I can devour no yelding prey; you kill where you subdue.
My kinde is to desire the honoure of the field;
And you with bloode to slake your thirst on such as to you yeld.

(Œuvres de lord Surrey : *Eche beast can chose hys fere*, etc.)

A notre avis, ces vers de lord Surrey donnent bien l'idée de son caractère; quant au portrait qu'il fait des Seymours, il n'est évidemment pas flatté.

pendant quatre ans il le tint à son école et se donna la peine de former ce jeune homme qui, simple fils de fermier, devint, grâce aux soins de son maître, un poète assez distingué[1].

Cependant le duc de Norfolk souffrait de l'éloignement et de l'oubli dans lesquels vivait son fils; il souffrait aussi de voir sa fille la duchesse de Richmond devenue presque une déclassée par suite de son veuvage prématuré[2]. Il chercha à mettre fin à cette triste situation de ses deux enfants et, dans cette pensée, il conçut le projet d'un mariage de sa fille avec sir Thomas Seymour. L'idée était heureuse, car par cette union avec l'un des oncles du Prince Héritier, la duchesse de Richmond recouvrerait à la Cour une position brillante, et son entrée dans la famille Seymour amènerait, d'autre part, presque forcément, entre son frère lord Surrey et son beau-frère le comte de Hertford, un accommodement dont l'effet

[1] Le page Thomas Churchyard nous a lui-même raconté son histoire dans son recueil de poésies nommé *Churchyardes charge* (*A storie translated out of frenche*); il transporte seulement en France les faits relatés :

In old tyme paste in Picardie there dwelt an honest man;
A wife he had, a house he helde, as farmers use to doo....
....for to chere unweldie age, faire children God hym sent
Of whiche he had one moste in minde, a lad of livly spreete....
A maister of no mean estate, a mirrour in those dayes,
His happie fortune then hym gate (to the lad)....
....This yong man served this maister twice twoo yere
And learned therein suche fruitfull skill as long he held full dere,
And used the penne as he was taught and other gifts also,
Whiche made hym hold the capp on hed where some do croch full low.

[2] Le duc de Richmond était mort à dix-sept ans avant d'avoir consommé son mariage conclu seulement en paroles de futur. Là-dessus, Henry VIII prétendait que le contrat de mariage ne pouvait sortir son effet et que la veuve n'avait pas droit au douaire. Voir à ce sujet une lettre de la Duchesse à Cromwell en date du 2 janvier 1538. (Miss Everett Wood's *Letters of royal and illustrious ladies*, vol. II, n° 151.)

serait de tirer de la retraite le premier de ces deux rivaux. Il y avait bien pour contrarier le projet du duc de Norfolk l'obstacle de la mésalliance, mais le Duc n'avait pas à cet égard les mêmes sentiments que son fils; il se faisait une raison, en se disant philosophiquement que « le mélange de deux sangs de haute noblesse ne produit rien de bon[1] ». Ce fut par ce propos qu'il débuta quand il soumit à Henry VIII la combinaison qu'il venait d'imaginer. Le Roi, qui avait un intérêt matériel à ce que la duchesse de Richmond convolât en secondes noces[2], s'empressa d'approuver les vues du duc de Norfolk et même il s'occupa personnellement de les faire réussir.

Il n'était pas difficile d'obtenir le consentement de sir Thomas Seymour; ne partageant pas l'animosité de son frère Hertford contre Surrey, il ne pouvait qu'être flatté par la proposition d'une alliance avec les Howards, et puis, en véritable courtisan, il considérait un désir du Roi comme un ordre. Persuader la duchesse de Richmond était plus malaisé; femme d'un caractère décidé et indépendant, elle avait, semble-t-il, pris fort à cœur la querelle de son frère aîné avec lord Hertford, et elle éprouvait, par conséquent, une certaine répu-

[1] « No good came by the conjunction of highe blodes together. » En parlant ainsi, le Duc pensait-il à ses démêlés avec sa femme? D'ailleurs, les Howards n'avaient pas lieu d'être si délicats sur le chapitre des mésalliances; car, après tout, ils n'avaient acquis leur éminente position que parce que d'autres, les Mowbrays, avaient bien voulu se mésallier à eux.

[2] Henry VIII, sur les instances de lord Cromwell, venait d'accorder à la duchesse de Richmond à titre viager le douaire qu'elle réclamait depuis près de deux ans; mais il l'aurait repris en cas du second mariage de celle-ci.

gnance à devenir l'épouse d'un Seymour[1]; néanmoins peut-être eût-elle cédé aux raisonnements de lord Cromwell qui avait été chargé par Henry VIII de lui transmettre la proposition[2]; car elle avait de la considération pour ce Ministre dont elle était l'obligée, et elle savait qu'il ne parlait pas par affection pour les Seymours, avec lesquels il était en termes assez froids[3]. Mais sur ces entrefaites, la Duchesse, nous ne savons pour quel motif, quitta la Cour et retourna à Kenninghall; là, elle trouva son frère, et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que celui-ci, dont la rancune n'était pas éteinte, mit tout en œuvre pour détourner sa sœur du mariage rêvé par leur père; ses efforts réussirent; et la conséquence fut que la duchesse de Richmond resta veuve, que lui-même continua de languir dans l'isolement et que sir Thomas Seymour, vexé de l'issue des choses, voua à l'intraitable Comte une inimitié aussi résolue que celle que lui portait déjà le comte de Hertford.

[1] Avec le temps, elle devait changer de sentiments, on le verra au chapitre XIV.

[2] Le duc de Norfolk ne dut faire directement aucune ouverture à sa fille; il n'aurait pas été écouté. Pendant deux ans il avait empêché celle-ci de venir à la Cour dans la crainte qu'elle n'importunât le Roi par ses réclamations et ne nuisît par son insistance à toute la famille; cette rigueur n'avait pas été pardonnée par la Duchesse.

[3] Ralph Sadleyr, secrétaire du Roi, à lord Cromwell, 14 juillet 1538 (*Henry State Papers*, vol. I, partie II, n° 107) : — « The Kinges Highness not onely noting a certen zele, love and trust to be in the saide sir Thomas Seymour towards Your Lordeship, but also estemyng him for his honestie, sadnes and other good qualities, as one that is nothing addict to his brothers affections, to be right mete and worthie of the said maryage, hath commaunded me to write unto Your Lordeship. »

CHAPITRE VIII

Lord Surrey rentre en grâce. — Mariage et divorce de Henry VIII avec Anne de Clèves. — Mariage de Henry VIII avec Catherine Howard. — Désastre de la famille Howard.

En 1539, enfin, des événements graves qui se passaient sur le continent et qui étaient une menace sérieuse à l'adresse de l'Angleterre, firent sortir lord Surrey de sa retraite.

Le 15 décembre 1538, le pape Paul III s'était décidé à lancer contre Henry VIII la bulle d'excommunication qu'il tenait en suspens depuis l'année 1535; puis, pour donner effet à cette bulle qui prononçait la déposition de Henry, le Souverain Pontife avait envoyé un légat auprès de l'Empereur Charles-Quint pour le prier d'attaquer sans tarder le Roi excommunié. Ce légat était un Anglais de haute race, Reginald Pole[1], qui, après avoir soutenu autrefois les intérêts de Henry VIII contre Catherine d'Aragon, s'était soumis à l'autorité du Saint-Siège et depuis avait mérité par son zèle et son dévouement

[1] Par sa mère Margaret Plantagenet, comtesse de Salisbury, il était petit-neveu du roi Edward IV, et se trouvait ainsi cousin issu de germain du roi Henry VIII dont la mère était fille d'Edward IV.

le chapeau de cardinal. Intelligent et actif, Pole fit sur Charles-Quint une impression profonde; et ce fut sous son impulsion que, oubliant les intérêts commerciaux de ses sujets, ce prince consentit à prendre, en faveur du Saint-Père, une attitude hostile à l'égard de l'Angleterre et de son souverain.

Successivement, en l'espace d'un seul mois, l'Empereur rappela son Ambassadeur[1], fit mettre par sa sœur la Reine Régente des Pays-Bas[2] l'embargo sur tous les navires anglais abordés dans les ports flamands, et ordonna la réunion à Anvers d'une flotte de guerre imposante. Ces menaces étaient d'autant plus inquiétantes que Charles-Quint dans le courant de l'été précédent s'était réconcilié avec le roi de France[3] et que celui-ci, en rappelant également son Ambassadeur[4], venait de donner à Henry VIII une marque de mauvais vouloir. Ainsi Henry avait lieu de redouter une coalition de l'Empereur et du roi de France et il était sûr que le jour où les hostilités s'ouvriraient, il verrait encore s'attaquer à lui le roi d'Écosse Jacques V, la plupart des chefs de clans irlandais et tous ceux en Angleterre que l'influence de Pole pourrait entraîner.

En présence d'un aussi grand danger, Henry ne pouvait rester inactif. Déjà, aidé par le terrible Cromwell, il avait fait une hécatombe des parents et

[1] Il est vrai que dès le commencement d'avril suivant, Chapuis fut remplacé par un nouvel Ambassadeur, Philippe Majoris, doyen de Cambrai.

[2] Marie d'Autriche, veuve de Louis II, roi de Hongrie, avait été nommée par son frère régente des Pays-Bas au mois d'août 1531.

[3] Par le traité de Nice.

[4] Louis de Perreau, seigneur de Castillon, fut brusquement rappelé au mois de février 1539; son successeur, Charles de Marillac, n'arriva à Londres qu'après un intervalle de six semaines, le 28 mars.

principaux amis du cardinal Pole[1], de manière à frapper d'impuissance toutes les menées de celui-ci à l'intérieur du Royaume. Maintenant il s'occupa de mettre en bon état de défense les côtes des comtés du sud et de l'est, sur lesquelles une descente ennemie pouvait être à craindre. A cet effet lui-même se rendit dans le Kent, et il envoya les principaux seigneurs de sa Cour, chacun dans un district spécial, avec la mission d'y faire exécuter les travaux de fortification et d'armement nécessaires[2]. En cette occasion, le comte de Surrey fut, malgré son éloignement, mis comme les autres à contribution par le Roi; il fut chargé d'organiser la défense dans le Norfolk[3]. Cette tâche lui convenait mieux que toute autre, puisque, ayant depuis son enfance presque toujours habité ce comté, il en connaissait à fond les ressources et les points faibles.

Probablement le zèle qu'il déploya pour s'acquitter de sa mission l'aida à rentrer en grâce auprès de

[1] Le 9 décembre 1538, le frère aîné du Cardinal, lord Montaigu (ou Mountacute) et ses deux cousins le marquis d'Exeter et sir Edward Nevill furent décapités à Tower Hill. La comtesse de Salisbury, mère du Cardinal, et la marquise d'Exeter furent emprisonnées. Les exécutions se poursuivirent le 3 mars 1539 par celle du Grand Ecuyer sir Nicholas Carew. La comtesse de Salisbury, quoique condamnée à mort durant cette même saison, ne fut décapitée que le 27 mai 1541.

[2] L'Ambassadeur de France Marillac au connétable de Montmorency (Bibliothèque nationale, Fonds français, n° 2955, fol. 11) : — « On persévère à fortiffier en toute diligence les lieux principaulx de leurs frontières et à faire monstres de toutes parts de tous ceulx qui peuvent, pour lequel effect les princes de Norfort et Suffort, quasi tous les aultres seigneurs principaulx de ceste Court sont dispersés et envoyés en divers lieux à tout ce qu'est besoing et nécessaire à la seureté du pays. »

[3] Mr Froude qui nous donne ce renseignement (*History of England*, chap. xv), l'a évidemment puisé dans les archives du Record Office; malheureusement il a omis d'indiquer la cote de la pièce, et nous n'avons pu retrouver celle-ci.

Henry VIII, car au mois de juin suivant nous voyons qu'il fut convoqué à Londres pour assister aux cérémonies funèbres que le Roi fit célébrer pour le repos de l'âme de l'impératrice Isabelle[1]; malgré la tension de ses rapports avec Charles-Quint, Henry VIII trouvait bon de lui donner un témoignage éclatant de sympathie à l'occasion de son deuil[2].

Nous ne savons si l'Empereur fut touché de cette attention inattendue; mais, ce qui importait davantage, il se rendit compte, d'après toutes les nouvelles venues d'Angleterre, qu'une descente armée dans ce pays ne serait pas une entreprise facile à mener à bien; et dès lors il cessa de s'occuper de la mise à effet de la bulle du Pape.

A partir de cette époque, lord Surrey, quoique n'étant pas en grande faveur auprès du Roi, est cependant convoqué à la Cour pour toutes les solennités; aussi bien ses adversaires les Seymours ont nécessairement perdu du terrain depuis que le Roi a décidé de se remarier et a arrêté son choix, suivant le conseil de Cromwell, sur la princesse Anne de Clèves[3]. Certes une alliance du Roi avec la sœur d'un prince luthérien d'Allemagne n'était pas du goût du duc de Norfolk qui désirait un rapproche-

[1] Isabelle de Portugal, fille du roi Emmanuel le Grand, mariée à l'empereur Charles-Quint en 1526, morte le 1er mai 1539.

[2] Wriothesley fait dans sa Chronique une longue et minutieuse description des cérémonies qui eurent lieu à Saint-Paul les 7 et 8 juin. Voir aussi la lettre de l'Ambassadeur français Marillac au connétable Montmorency en date du 9 juin 1539. (*Correspondance politique de MM. de Castillon et de Marillac*, publiée par M. Kaulek avec la collaboration de MM. Farges et Germain Lefèvre-Pontalis.)

[3] Anne, fille de Jean III, duc de Clèves, Berg et Juliers. Au duc Jean III, récemment mort, avait succédé son fils Guillaume.

ment avec l'Empereur, mais elle satisfaisait Surrey qui s'inquiétait fort peu des calculs diplomatiques de son père, et qui las de sa récente disgrâce ne songeait alors qu'à ne pas s'attirer un nouveau bannissement de la Cour. Comment, dans cette situation d'esprit, aurait-il pu ne pas applaudir au choix du Roi[1]?

Ce fut le 27 décembre 1539 qu'Anne de Clèves, amenée de Flandre par le Grand Amiral, débarqua à Douvres. Pour la recevoir dignement, Henry VIII avait convoqué tous les Seigneurs du royaume à se rendre au-devant d'elle; ils étaient échelonnés sur la route de Douvres dans tous les bourgs importants; et quand la future Reine passerait, ils devaient, après l'avoir saluée, se joindre à son escorte et l'accompagner jusqu'à Greenwich où Henry l'attendait. Dans cette grande répartition de la noblesse anglaise, Surrey fut un de ceux qui restèrent à Greenwich auprès du Roi[2].

Tel était l'ordre fixé pour la réception d'Anne; il fut modifié d'une manière inattendue par suite de l'impatience de Henry qui, brûlant du désir

[1] Un ecclésiastique anglais à tendances luthériennes disait à ce moment en parlant de Surrey : — « If there shuld be any pledges sende into Cleif, in good faith, I wolde the earle of Surraye shulde be one of them.... I wold wish that he shuld be one to be sende thither, for that he shoulde there be fully instructed in Gods worde and experience. » (*Memorial from George Constantyne. Archæologia*, vol. XXIII.) Cette dernière phrase pourrait laisser supposer que Surrey penchait vers les doctrines luthériennes; tel n'était pas le cas. Le Comte s'était probablement exprimé en termes très favorables sur le mariage du Roi avec Anne de Clèves; et Constantyne, auquel ces paroles avaient été redites, avait cru à tort qu'elles étaient inspirées par un sentiment religieux.

[2] « A book containing the names of them which should receive the ladie Anne Cleave and waite on the kinge Henry VIII. » (British Museum, Harleian ms. 296, fol. 171.)

de connaître sa future épouse, ne put se contraindre à attendre son arrivée à Greenwich. Le 1er janvier 1540, donc, il monta à cheval avec plusieurs seigneurs, et masqué, ainsi qu'il aimait à être, il courut à bride abattue jusqu'à Rochester où Anne se trouvait depuis la veille au soir. Lord Surrey faisait-il partie de cette cavalcade? c'est peu probable, il n'était pas assez avant dans les bonnes grâces de Henry pour avoir été pris par lui comme compagnon de cette équipée[1].

Les historiens nous disent que le Roi à la vue d'Anne de Clèves eut une violente désillusion, qu'il la trouva laide et malgracieuse, et qu'en revenant de Rochester il la traitait de « jument flamande »; ils ajoutent qu'il célébra son mariage avec la plus grande répugnance et qu'il ne put jamais se résoudre à vivre maritalement avec sa nouvelle épouse. Tout cela est vrai; néanmoins pendant plusieurs mois les apparences furent heureusement sauvegardées et Anne de Clèves fut traitée extérieurement par Henry avec des égards au moins égaux à ceux qu'en leurs temps de faveur avaient reçus de lui les Reines précédentes.

C'est ainsi qu'au commencement de mai, quand arriva le moment de fêter selon l'usage le retour du printemps, personne ne put remarquer, durant les tournois qui furent alors tenus, qu'Anne était victime du dédain de son mari. Au contraire, la

[1] Un seul des compagnons du Roi est connu, sir Anthony Browne, qui avait remplacé comme grand écuyer sir Nicholas Carew. (Déposition de sir Anthony au procès de lord Cromwell. — Record Office.) Les diverses relations ne sont même pas d'accord sur le nombre des personnes qui furent à Rochester avec le Roi; Hall dit huit, Wriothesley seulement cinq.

présence de la nouvelle Reine fut, semble-t-il, la raison qui fit donner à ces fêtes un éclat inaccoutumé. Cette année-là, les étrangers par une décision spéciale furent admis à descendre dans la lice à Westminster pour lutter contre les champions anglais; et ceux-ci, choisis parmi les plus renommés jouteurs du royaume, lancèrent au loin leurs défis en France, en Écosse, dans les Pays-Bas et jusqu'en Espagne, afin d'attirer le plus de combattants possible.

Lord Surrey n'était pas homme à laisser échapper pareille occasion de déployer sa force et son adresse; et deux fois de suite, le 1er mai pour la joute à la lance, et le 3 pour la joute à l'épée, il fut le premier qui se mesura avec les champions[1]. Aucun détail ne nous est connu sur la manière dont il combattit à la lance; mais nous savons par une chronique du temps[2] que dans la joute à l'épée il courut contre sir John Dudley[3] et que tous deux frappèrent des coups si rudes qu'ils se brisèrent l'un à l'autre leurs gantelets de fer.

La chute d'Anne de Clèves suivit de près les fêtes de mai. Le 12 juillet 1540, après des formalités

[1] Peut-être cette circonstance ne provenait-elle pas de l'ardeur de Surrey, mais tout simplement de sa préséance de fils de Duc; il est certain que parmi les combattants dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, aucun n'avait le pas sur lui.

[2] *Wriothesley's Chronicle.* (Camden Society.)

[3] Sir John Dudley était fils de Dudley, le ministre du roi Henry VII qui aussitôt après l'avènement de Henry VIII fut condamné à mort pour malversations et exécuté. Sir John fut créé en 1542 vicomte Lisle et devint en 1543 Grand Amiral d'Angleterre. Sous Edward VI il fut successivement élevé aux titres de comte de Warwick et de duc de Northumberland; et c'est lui qui, à la mort d'Edward, voulut faire monter Jane Grey sur le trône à l'exclusion de Mary Tudor et d'Élizabeth.

qui n'avaient pas exigé plus de six jours, le Parlement cassa le mariage du Roi, sous le prétexte qu'Anne ayant été fiancée autrefois au fils aîné du duc de Lorraine[1], n'était plus habile à contracter une union légitime. Quant à Cromwell, l'instigateur du mariage, dès le 14 juin il avait été jeté à la Tour; et le 28 juillet il fut décapité. Avoir donné au Roi une femme qui ne lui plaisait pas, était un crime qui méritait la mort. Henry ne balança pas; mais il est hors de doute que sa rancune fut aiguillonnée par tous les seigneurs d'ancienne noblesse qui n'avaient encore pu se résoudre à accepter l'élévation de Cromwell et qui tremblaient devant l'inflexible sévérité de cet homme.

Aussi, quand le sort du redouté Ministre eut été décidé par le Roi, toute la noblesse se fit un plaisir d'insulter à la victime. On connaît la scène qui se passa à Westminster dans la salle du Conseil quand, à la vue du lieutenant de la Tour entrant avec le mandat d'arrêt signé par Henry, le duc de Norfolk mit la main sur Cromwell en s'écriant : « Mon seigneur d'Essex[2], je vous arrête comme coupable de haute trahison. » — « Sur quoy, » raconte l'Ambassadeur de France[3] « après luy avoir esté dict par les ungs qu'il estoit traistre, par aultres

[1] C'est-à-dire à François de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, fils d'Antoine, duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon. Il était né en 1517 et c'est en 1527 que son père le duc Antoine avait demandé pour lui la main d'Anne de Clèves à l'oncle de celle-ci, Charles Ier, duc de Gueldres. Le marquis François succéda à son père comme duc de Lorraine.

[2] Lord Cromwell avait été nommé comte d'Essex deux mois auparavant, le 18 avril 1540.

[3] Marillac au connétable Montmorency, 23 juin 1546. (*Correspondance de MM. de Castillon et de Marillac.*)

qu'il luy convenoit estre jugé selon les loix qu'il avoit faictes, le duc de Norfolk luy arracha l'ordre de Sainct-George qu'il portoit au col, et l'admiral (Sir William Fitzwilliam[1]), pour se monstrer estre aussy grant ennemi en l'adversité que l'on cuydoit qu'il eust esté amy en la prospérité, luy deslia la Jarretière. » Au milieu du déchaînement de toutes ces haines longtemps comprimées, le comte de Surrey, on pouvait s'y attendre, se distingua par son exubérance. « Le voilà donc mort », criait-il avec joie au lendemain de l'exécution de Cromwell, « oui! le voilà mort, ce vil manant qui était si altéré du sang des autres; à la fin, il est frappé par son propre bâton[2]. » En parlant ainsi, le bouillant jeune homme oubliait que, sans l'intervention de ce vil manant, il eût été en 1537 la victime du ressentiment des Seymours; mais la passion n'a point de mémoire et Surrey n'avait devant les yeux que la revanche de l'ancienne noblesse sur les hommes nouveaux[3].

Après la disparition de Cromwell, la faveur du Roi se concentra presque exclusivement sur le grand rival du défunt, le duc de Norfolk; et celui-ci sut user si adroitement de sa fortune qu'au bout de quelques semaines seulement, le 8 août, Henry

[1] Sir William avait été nommé grand amiral en 1536 en remplacement du duc de Richmond. En outre, il avait été créé comte de Southampton le 18 octobre 1537 à l'occasion de la naissance du prince Edward.

[2] « Nowe is that foul churl dead so ambitious of others blode; nowe is he stricken by his owne staffe. » (Record Office, déposition de sir Edmund Knyvet lors du procès criminel de lord Surrey.)

[3] Sir Edmund Knyvet, dans sa déposition citée à la note précédente, raconte qu'il reprocha au Comte son animosité contre Cromwell mort, et que le Comte répondit : « These newly created men would by their willes leave no nobleman in life. » (Cf. Froude's *History of England*, ch. XIX.)

épousa à Hampton Court sa nièce Catherine Howard[1]. Pour la seconde fois lord Surrey se trouvait cousin germain de la reine d'Angleterre.

Cette proche parenté mettait le jeune Comte en relief; dorénavant il faisait partie de l'entourage immédiat de Henry VIII[2] et il n'avait qu'à se laisser vivre pour que les faveurs royales vinssent s'abattre sur lui. Tout d'abord il fut armé chevalier[3]; c'était une dignité sans grande importance en elle-même, mais elle était le prélude obligatoire d'une autre distinction beaucoup plus haute que le Roi voulait conférer au Comte. Trois stalles étaient alors vacantes dans le chapitre de la Jarretière; pour qu'elles fussent remplies, les chevaliers devaient désigner au Roi trois candidats pour chaque stalle, et le Roi choisissait les titulaires définitifs parmi ces candidats[4]. Prévenus du désir qu'avait Henry de nommer lord Surrey, les chevaliers eurent soin de porter sur leurs listes le nom de celui-ci et il fut aussitôt choisi par le Roi. Le 21 mai 1541, il était solennellement installé à Windsor dans la chapelle de

[1] Elle était fille de lord Edmond Howard et de Joyce Culpeper.

[2] Il existe au British Museum (Arundel ms. 97) un livre des dépenses faites par l'intendant de la maison royale pendant les années 1539-1541; ce livre mentionne les gratifications données à chaque Jour de l'an aux domestiques des seigneurs qui se trouvaient en ce moment à la Cour. Aux Jours de l'an de 1539 et de 1540, le domestique de Surrey ne reçoit rien; en 1541, au contraire, il a 13 sh. et 4 d. Lord Surrey était pourtant auprès de Henry VIII le 1er janvier 1540 (voir plus haut), mais il avait dû se trouver si rarement à la Cour durant l'année 1539, que son domestique ne parut pas mériter d'étrennes.

[3] Un manuscrit du British Museum (Cotton ms. Claudius, C. III) donne a liste chronologique de tous les chevaliers anglais armés dans le cours du XVIe siècle; sur cette liste le comte de Surrey suit sir Martin Bowes shériff de la Cité de Londres, qui fut armé le 18 mars 1541.

[4] Ou bien si les propositions faites ne lui plaisaient pas, il ajournait l'élection.

Saint-George[1]; exemple unique d'un jeune homme non fils ni petit-fils de Roi admis à vingt-trois ans dans l'ordre de la Jarretière[2].

Vers la même époque, lord Surrey obtint une charge lucrative dans la Chancellerie du duché de Lancastre, c'est-à-dire dans l'administration qui faisait valoir les domaines privés du Roi[3]; il fut nommé sénéchal de tous ceux de ces domaines qui se trouvaient situés dans le comté de Norfolk[4].

Enfin la faveur de Henry VIII le désigna au choix de l'Université de Cambridge, alors aussi soucieuse que le reste du Royaume de flatter le pouvoir; quoique n'ayant aucune attache avec cette Université, Surrey, conjointement avec son père le duc de Norfolk, fut choisi par elle comme Grand Sénéchal en remplacement du feu lord Cromwell[5].

Probablement, le Comte aurait encore reçu d'autres fonctions et dignités, si le règne de sa

[1] Voir tous ces détails dans Anstis's *Registrum Garterii*; un manuscrit de la Bibliothèque bodléienne d'Oxford (Ashmole ms. 773) confirme les dires d'Anstis (voir notamment fol. 28[b]).

[2] Le duc de Richmond avait été admis beaucoup plus jeune; mais il rentrait dans la catégorie des fils de roi, étant bâtard de Henry VIII.

[3] Ce nom de duché de Lancastre appliqué aux biens particuliers des Tudors vient de ce que leur auteur John de Gaunt, quatrième fils du roi Edward III, était duc de Lancastre.

[4] Surrey remplissait cette charge en 1543, ainsi que le prouve une pièce judiciaire conservée au Record Office. (*Surveys and Pleadings*, vol. XIII, W. 6.) Or elle ne lui avait certainement pas été conférée en 1542, puisque, nous le verrons, il était alors retombé en disgrâce.

[5] La charte de nomination se trouve à Cambridge parmi les manuscrits du Bennet College. Le comte de Surrey ne dut jamais remplir ses fonctions de Grand Sénéchal, son père seul s'en acquittait; en tout cas, ce dernier touchait seul les honoraires, qui n'étaient que de quatre livres par an. (British Museum, Addit. ms. n° 19 598, fol. 53. — Voir aussi Dr John Lamb's *Collection of letters, statutes and other documents from the ms. library of Corpus Christi College.*)

cousine s'était prolongé[1]; malheureusement la chute de celle-ci suivit de bien près son élévation sur le trône. Le triomphe des Howards était un sujet d'appréhension pour le parti qui favorisait l'introduction des doctrines luthériennes en Angleterre; et bien des personnages importants, notamment l'archevêque de Canterbury Cranmer[2], désiraient ruiner l'influence, à leur avis, néfaste, qu'exerçaient sur Henry VIII le duc de Norfolk et ses amis. Le travail de ces mécontents fut singulièrement facilité par la conduite licencieuse de la Reine. Celle-ci, aussi bien avant qu'après son mariage, avait entretenu avec de jeunes cousins des relations coupables, dont le secret finit par être dévoilé à Cranmer. Comme de raison, l'archevêque, heureux de cette découverte, s'empressa d'en faire part au Roi; des preuves purent être réunies, et Henry, forcé de se rendre à l'évidence, consentit à sévir.

En conséquence, le 13 novembre 1541, la reine Catherine, qui venait de rentrer à Hampton Court après un voyage triomphal dans le nord de l'Angle-

[1] Hollinshed (*The chronicles of Englande, Scotlande and Irelande*) prétend que lord Surrey fut envoyé au mois de mai 1541 dans les Marches de Calais pour y remplir de concert avec lord Southampton et lord Russell une mission diplomatique. Mais Hollinshed doit s'être trompé; car de nombreuses pièces subsistent touchant le voyage de lord Southampton et de lord Russell (voir notamment le huitième volume des *State Papers*), et elles ne font pas une seule fois mention de Surrey. C'est également par erreur que les catalogues de la Bibliothèque bodléienne donnent comme adressée à Surrey à Calais une lettre de Henry VIII en date du 18 mars 1541 (Rawlinson ms. A. codex 289, fol. 67); cette lettre est écrite au comte de Hertford en réponse à celle que de Calais il avait adressée au Roi le 2 mars précédent et qui a été publiée dans les *State Papers* (vol. VIII, n° 664).

[2] Une loi que le duc de Norfolk avait vigoureusement contribué à faire voter par le Parlement (*the six articles act*) proscrivait le mariage des prêtres; or Cranmer était marié, il courait donc le risque d'être destitué par le Roi de son siège archiépiscopal.

terre, fut mandée de par l'ordre de son époux dans la grande salle du palais, et là elle s'entendit lire par le secrétaire d'État sir Thomas Wriothesley[1], en présence de toute sa maison, un rapport détaillé sur les débordements dont elle était accusée; après quoi, elle fut enfermée à Sion House, dans l'ancien monastère des religieuses augustines[2].

Alors, dans tout ce personnel obséquieux et lâche de la Cour de Henry VIII, tourbe toujours prête à se courber devant les puissants du jour et à piétiner sur les vaincus, il se produisit un revirement instantané contre les Howards; on les chargeait à l'envi et l'on voulait les impliquer tous dans les fautes de la Reine. Grâce à ces délations, des mandats d'arrêt furent successivement décernés contre la duchesse douairière de Norfolk[3], contre son fils lord William Howard[4], contre sa fille la comtesse de Bridgewater[5], contre sa belle-fille lady William Howard[6], contre d'autres encore[7] qui avaient, disait-on, connu les écarts de leur parente Cathe-

[1] Thomas Wriothesley, d'abord secrétaire de Cromwell, était devenu secrétaire d'État en 1540 et avait été à la même époque armé chevalier.

[2] Ce monastère avait été sécularisé le 25 novembre 1539.

[3] Agnès Tilney, seconde femme du premier duc de Norfolk (premier d'après la computation du temps), n'était que la belle-grand'mère de Catherine Howard.

[4] Lord William Howard revenait à ce moment d'une ambassade en France.

[5] Lady Catherine Howard, mariée en premières noces à sir Rhys ap Griffith (on le trouve aussi nommé Rhys ap Thomas), gentilhomme gallois qui avait été décapité à Londres en 1532 pour cause de trahison; en secondes noces à Henry lord Daubeney qui devint peu après comte de Bridgewater.

[6] Margaret Gamage, fille de sir Thomas Gamage, était la seconde femme de lord William Howard; c'est de leur mariage que descend en ligne directe le présent comte d'Effingham.

[7] A savoir la femme du frère aîné de Catherine Howard, puis deux femmes de la famille Tilney, et, d'une manière générale, toutes les personnes qui habitaient à Lambeth avec la duchesse douairière de Norfolk.

rine avant son mariage et n'avaient pas eu la charité d'avertir le Roi. On arrêta également lady Rochford, la veuve de l'infortuné poète, sous l'inculpation d'avoir favorisé les débauches commises par la Reine depuis son mariage.

Avec Henry VIII la justice était expéditive. Le 10 décembre, les deux jeunes gens qui avaient été les amants de Catherine furent suppliciés[1]. Puis le 22 du même mois lord et lady William Howard et tous ceux d'entre les accusés qui n'avaient pas qualité de Pairs ou Pairesses du Royaume furent condamnés à la reclusion perpétuelle et à la confiscation de leurs biens[2].

Restaient la Reine et les trois épouses de pairs qui, en vertu de leur dignité, ne pouvaient être jugées que par un tribunal extraordinaire. Henry les fit passer devant le Parlement comme coupables de haute trahison. Le choix de cette juridiction fit durer ce dernier procès un peu plus longtemps que celui des autres accusés; le bill de condamnation, présenté aux deux Chambres le 21 janvier 1542, ne put être sanctionné que le 11 février : la duchesse de Norfolk et sa fille la comtesse de Bridgewater furent condamnées à la reclusion perpétuelle et à la confiscation de leurs biens; la Reine et lady Rochford à la mort[3].

[1] C'était Thomas Culpeper, gentilhomme de la Chambre et cousin germain, semble-t-il, de Catherine Howard; et Francis Derham, également parent mais plus éloigné de la Reine.

[2] Toutes les pièces de ces deux procès sont au Record Office. (*Baga de secretis*, pouch XIII, bundles 1 and 2.)

[3] Il n'existe pas de comptes rendus des débats qui eurent lieu à la Chambre des Communes; mais nous avons le détail de ce qui se passa à la Chambre des Lords. (*Lord's Journal, anno* 33^{tio} *Henrici Octavi.*)

C'étaient de bien terribles coups pour les Howards; néanmoins le duc de Norfolk réussit à se maintenir. Il avait compris que s'il ne séparait pas d'une manière éclatante sa cause de celle de ses malheureux parents, c'en serait fait de lui; et il agit en conséquence. Le Roi, fidèle à ses traditions goguenardes, avait désigné le Duc comme un des juges qui devaient prononcer sur le sort des deux amants de Catherine; non seulement le Duc ne déclina pas ce mandat, mais il affecta d'éprouver du plaisir à le remplir. Durant l'interrogatoire des accusés, nous raconte l'Ambassadeur de France, quand il se produisait une révélation « concernant le déshonneur de son sang », il « ne se gardoit de rire comme s'il eust eu cause de s'en resjouyr[1]. » Ce n'était pas assez; pour se disculper complètement d'une parenté compromettante, il se fit le délateur des siens et alla rapporter au Roi plusieurs propos qu'avait tenus sa belle-mère la duchesse douairière de Norfolk; et nous savons par son propre témoignage que la connaissance de ces propos ne contribua pas peu à faire déclarer coupable la Duchesse[2]. D'ailleurs, il occupa régulièrement sa place à la Chambre des Lords, quand le procès de ses quatre parentes y fut débattu[3]. Après toutes ces preuves de dévouement au Roi, il crut pouvoir se permettre de ne pas assister au supplice de ses nièces Cathe-

[1] Marillac à François Ier, 7 décembre 1541. (*Correspondance de MM. de Castillon et de Marillac.*)

[2] Le duc de Norfolk au Conseil Privé, décembre 1546. (Publié par Pocock dans ses appendices à Burnet's *History of the Reformation.*)

[3] Ainsi firent lord Bridgewater et le grand-père de lady Rochford, lord Morley.

rine Howard et lady Rochford; la veille du jour fatal, il s'était retiré à Kenninghall.

Lord Surrey n'imita pas strictement la conduite abjecte de son père; mais il devait, lui aussi, « donner à congnoistre qu'il ne particippoit pas aux délictz de ses parens; » il fut donc présent au procès des amants de sa cousine[1], et aussi au supplice de cette dernière et de lady Rochford.

Voici, d'après l'Ambassadeur impérial[2], la description des derniers moments de la Reine : « Le 13 février, environ les sept heures du matin, ceux du Conseil du Seigneur Roy, saulf le duc de Suffocq qu'estoit indisposé et le duc de Norphocq, se trouvarent en la Tour et avec eux divers seigneurs et gentilzhommes comme le comte de Sorrey filz au duc de Norphocq et cousin de la Royne; laquelle bientost après l'arrivée desdicts seigneurs fust décapitée en la place mesme où l'avoit esté Anne de Boulans. Le corps fust couvert et retiré par les dames illec estans. Et puys fust ammenée la dame de Rochefort, laquelle avoit monstré quelque espèce de frénésie jusques à ce que la mort luy fust avancée. La une et l'aultre ne tindrent grands propoz sinon de confesser leurs meffaictz et de prier pour la prospérité du Seigneur Roy[3] ».

Est-ce en récompense de son attitude au moment

[1] Voici le passage de Marillac (*loco citato*) au sujet du procès de Culpeper et Derham : « Le comte de Suré pareillement y assistoit; et les frères de ladite dame Royne (Henry, George et Charles Howard) et de Colpeper se promenoient à cheval par la ville. Telle est la coustume de ce pays, Sire, qu'il convient ceulx de mesme sang se mainctenir ainsi et faire force à nature, pour donner à congnoistre qu'ilz ne particippent aux délictz de leurs parens et d'aultant plus sont fidelles au Roy leur souverain. »

[2] C'était Chapuis revenu comme Ambassadeur en Angleterre au mois de juillet 1540.

[3] Chapuis à l'Empereur, 15 février 1542. (Archives de la Burg.) Cette

de l'arrestation de ses parents que lord Surrey, le 8 décembre 1541, reçut de Henry VIII par lettres patentes le présent d'un couvent sécularisé et de divers manoirs sis dans les comtés de Norfolk et de Suffolk[1]? Peut-être; mais la dissimulation coûtait au caractère sincère du jeune Comte; au fond du cœur, il souffrait du déshonneur infligé aux siens, et il semble même qu'il se permit bientôt de trouver injustes les peines prononcées contre la duchesse douairière de Norfolk et les autres de ses parents qui n'avaient été coupables que de trop de discrétion. Nous en jugeons ainsi d'après une de ses pièces de vers composée quelques mois plus tard[2], dans laquelle, après avoir rappelé la triste fin de son oncle lord Thomas Howard iniquement enfermé à la Tour, il ajoute : « Il y en a d'autres dans ma famille, dont la vie languit encore dans la peine; ils sont conservés contre leur volonté; ils auraient préféré mourir[3] ».

lettre ainsi que six autres du même Ambassadeur, toutes relatives au procès de Catherine Howard, ont été publiées dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire de Belgique.* (Deuxième série, tome VII.)

[1] Record Office, *Originalia* 33 *Henry VIII, pars secunda, rotulus* 137. — Ce don ne profita guère à Surrey; car en moins de quatre ans il fut obligé, par la pénurie de ses ressources, d'aliéner ces diverses acquisitions. Ainsi il vendit son manoir d'Elveden le 20 mai 1544 (l'acte de vente est à Cambridge, Baker ms. n° 34, fol. 299); et quant à l'ancien couvent de Rushworth, il existe au Record Office (*State Papers* $\frac{BB}{81}$ et $\frac{BB)}{135}$) deux lettres relatives à sa vente et adressées au Comte les 26 octobre et 6 novembre 1545 par le secrétaire de son père Thomas Hussey.

[2] Voir notre dernier chapitre.

[3] Other there be whose lives doe linger still in paine,
Against their willes preserved are, that would have died faine.

(Œuvres de Surrey : *Eche beast can chose hys fere*, etc.) — La détention des divers membres de la famille Howard dura jusque dans l'été de 1542 : « Milord Guillem (William Howard) est sorty de la Tour », écrivait le 2 septembre de cette année l'Ambassadeur de France Marillac.

CHAPITRE IX

Premier emprisonnement de lord Surrey.
Il fait campagne en Écosse. — Son retour à Londres.
Son second emprisonnement.

A la suite de ce drame de famille, il était évident que le Roi serait peu disposé à pardonner la moindre incartade à un membre de la famille Howard; aussi lord Surrey, étant donné son tempérament turbulent et emporté, eût-il agi sagement en se retirant pendant quelque temps à Kenninghall. Il fut assez malavisé pour n'en rien faire et resta à Londres; bientôt il allait avoir à souffrir de cette imprudence.

En effet, cinq mois s'étaient à peine écoulés depuis la mort de la Reine, et Surrey, sur l'ordre du Conseil Privé, c'est-à-dire du Roi, était enfermé dans une prison de Londres[1]. Ce qu'on lui reprochait n'avait pas grande gravité; il avait eu une querelle toute personnelle avec un certain John

[1] *Acts of the Privy Council* (1542-1547), edited by John Roche Dasent: « Att Escher the XIIIth of Julye.... A letter was sent to the Warden of the Fleete for to receyve th'Erle of Surrey to remayne there prisoner during the Kinges plesor, having twoo of his servantes to attende upon him and to suffer none to resorte to bankett wyth him. »

Leigh? et l'avait frappé ou simplement menacé. C'était donc une de ces affaires qui, à un autre moment, eût été certainement étouffée; malheur reusement, en 1542, le Roi nous l'avons dit, ne voulait rien passer à un Howard et la prison du Comte fut assez rigoureuse.

Mais quelle raison, peut-on demander, avait lord Surrey pour se quereller avec un homme sans notoriété et de condition inférieure[1]? Le caractère que nous connaissons au Comte fournirait à lui seul une explication plausible de toutes les altercations qu'il put avoir; pourtant dans le cas présent quelques données précises permettent de proposer sur ce sujet une hypothèse assez vraisemblable. Le John Leigh malmené par Surrey devait être le même qui l'année précédente, à son retour d'un voyage en Italie, avait été enfermé à la Tour pour avoir eu deux entretiens avec le cardinal Pole; Leigh s'était bien vite justifié en présentant au Conseil Privé un compte rendu détaillé de tous les propos parfaitement innocents qu'il avait tenus au Cardinal[2]; mais tandis qu'il se disculpait lui-même, peut-être en compromit-il d'autres, notamment lord Surrey. Celui-ci avait eu autrefois un domestique qui l'avait quitté pour entrer au service du cardinal Pole; puis, quand cet homme au bout de quelque temps était

[1] Un manuscrit du British Museum (Harleian ms. 897, fol. 16) nous apprend qu'un certain sir John Leigh habitait la paroisse de Lambeth, où il mourut en 1523. Était-il parent de celui avec qui lord Surrey se querella? dans ce cas, les deux antagonistes pouvaient s'être connus enfants à Lambeth.

[2] John Leigh au Conseil Privé. (British Museum, Cotton ms. Cleopatra E. VI, fol. 394.) Voir aussi *Henry VIII State Papers*, vol. I, part II, nos 134 et 135.

revenu en Angleterre, Surrey l'avait repris[1]. Recueillir chez soi un ancien serviteur du traître Reginald Pole était un acte qui suffisait pour éveiller le soupçon chez Henry VIII; et puis, il ne faut pas oublier que Surrey avait déjà été signalé par lord Darcy comme favorable à la cause romaine. Leigh se permit-il à cet égard quelque insinuation[2]? et Surrey, irrité d'être de nouveau représenté comme hostile à l'autorité spirituelle du Roi, voulut-il par un coup de force réduire au silence tous les malveillants? Le fait est qu'il commit contre Leigh quelque acte de violence et qu'il fut pour cette cause enfermé dans la prison du Fleet[3].

Cette prison était fort insalubre, de sorte qu'au bout de peu de jours le tempérament maladif du Comte fut sensiblement affecté. Alors il écrivit au Conseil Privé pour solliciter sa grâce ou, au moins, sa translation à la campagne dans un endroit où, tout en ne pouvant s'écarter d'un certain rayon, il aurait cependant, ainsi que naguère à Windsor, la liberté de se mouvoir en plein air[4].

[1] Lors du procès de lord Surrey en 1547, son cousin sir Edmund Knyvet, qui voulait sa perte, reseassa cette accusation futile. (Record Office, pièces relatives au procès du Comte.) Lord Herbert of Cherbury (*Life and raigne of Kinge Henry VIII*) cite ce grief comme ayant été sérieusement allégué contre Surrey.

[2] Le nom du Comte n'est point cité dans la pièce écrite que nous possédons de Leigh (*Henry VIII State Papers*, loco citato); mais certainement ce dernier donna aussi des explications verbales.

[3] La prison du Fleet se trouvait située au bord de la rivière de ce nom; le passage dans Londres de cette rivière aujourd'hui couverte est indiqué par la rue : *Fleet Street*.

[4] Le comte de Surrey au Conseil Privé, juillet 1542. (British Museum, Harleian ms. n° 78, fol. 24.) Cette lettre, quoique écrite dans ce galimatias qu'affectionnait Surrey et, par conséquent, assez obscure, vient bien à l'appui de l'hypothèse que nous avons avancée; le Comte n'a pas l'air de

Le Conseil Privé, ayant pris l'agrément du Roi, accéda à la requête du jeune homme; le 29 juillet, il envoya au gouverneur du Fleet l'ordre de mener le 1er août le Comte au château de Windsor où se trouvait alors Henry VIII[1] : et là, au jour dit, après s'être obligé par écrit à verser une amende de dix mille marcs dans le cas où il se rendrait dans l'avenir coupable de quelque violence envers John Leigh, le Comte fut remis en liberté[2]. Sa détention n'avait pas été longue.

considérer comme la cause réelle de son emprisonnement sa querelle avec Leigh; ce n'est là, à ses yeux, qu'une « erreur de jeunesse, une « inadvertance » (*error, oversighte*); ce dont il voudrait être lavé, c'est cette « vilaine offense, à propos de laquelle il a été mené au Fleet » : — « Lett my youth unpractised in duraunce obtayne pardon, although for lacke of strenghthe yt yeld not ytselffe wholye to his gentell chastisement, whiles the herte is resolved with patiens to passe over the same in satysfaction of myne error.... I shall humbly desyre you that durynge my affliction, in which tyme malyce is most redye to sclaunder the innocent, ther may be made a whole examynation of my lyfe : wyshing for the better trial therof, rather to have the tyme of my duraunce redoubeled, and so, declared and well tryed as unsuspected, by your medyation to be restored to the Kyng's favor, then, condemned in your grave heads, withowt answer or farther examynation to be quiclye delivered, this heynus offence alvayes unexcused whereupone I was commytted to thys so noysome a pryson whose pestilent ayers are not unlyke to bryng (me) sum alteration of healthe.... Yt may please you to be suitors to the Kyng's Majestie on my behalf as well for his favour as for my liberty; or els, at the lest, yf his pleasure be to punyshe this oversyghte with the forbering of his presens (whiche unto every lovyng subject, specially unto me, from a prince cannot be less counted then a lyvyng death), yet yt wolde please hym to commaunde me into the countrie to sum place of open ayer, with lyke restraint of libertye, ther to abyde His Grace's pleasure. » Horace Walpole a publié la lettreen entier. (*Catalogue of the royal and noble authors.*)

[1] *Acts of the Privy Council* : — « Att Windesour, the XXIXth of julye. A letter was sent to the Warden of the Fleete to repayre to the Court on satterday next ensuing the date hereof, and to bring wyth hym th'erle of Surrey. »

[2] *Acts of the Privy Council* : « Att Windesour, the first off august. — *Henricus comes de Surrey recognoscit Domino Regi Xm mercas.* The condition off this recognisance is suche as iff th'above bowndén erle of Surrey do

Surrey sortait de prison à point nommé pour aller faire la guerre. Elle venait de se réveiller avec l'Écosse, sous le prétexte ordinaire de déprédations commises sur les frontières, en réalité parce que Henry VIII était très irrité de la conduite de son neveu Jacques V qui, après lui avoir promis de se rendre l'été précédent à une entrevue à York, lui avait au dernier moment faussé compagnie. Comme la saison s'avançait, il fut décidé par Henry et ceux de son Conseil que cette année les troupes anglaises ne se lanceraient pas dans de vastes entreprises; elles se borneraient à faire dans les Marches d'Écosse une campagne de dévastation.

Le duc de Norfolk, chargé de l'expédition, reçut de Henry l'ordre de réunir à York les forces nécessaires, et en conséquence il se mit en route le 1er septembre; en même temps que lui partirent de Londres lord Surrey et « grant trouppe d'autres seigneurs[1] »; tous ces jeunes gens étaient enthousiasmés par la perspective de la guerre et ils se promettaient de « ranger » bientôt les Écossais et les « faire parler plus doulx ».

Leurs grandes prévisions furent déçues; le duc de Norfolk fit bien une expédition en Écosse; mais ce fut une simple promenade militaire qui ne dura que huit jours et que ne marqua aucun engagement. Franchissant la frontière le 21 octobre, le Duc remonta

ether by himselff, his servauntes or any other at his procurement any bodily displesor ether by worde or dede to John a Legh esquier or to any of his, then, etc. »

[1] Marillac à François Ier, 2 septembre 1542 : « Son filz le conte de Suré, naguères délivré de prison, et pareillement millord Guillem (William Howard) qui est sorty de la Tour, avecques grant trouppe d'autres seigneurs luy tiennent compaignye. »

le Tweed jusqu'à Kelso, brûlant sur son passage châteaux, abbayes, villages, moissons, en un mot tout ce qui pouvait être la proie des flammes; mais il n'osa pas s'aventurer à une distance de plus de deux milles dans l'intérieur du pays ennemi, craignant d'avoir à se mesurer sur un terrain inconnu avec les troupes que pouvait avoir réunies lord Huntly, le commandant écossais dans ces parages[1]. Puis arrivé à Kelso qu'il eut soin d'incendier, le Duc ayant reçu l'avis que le roi d'Écosse s'avançait contre lui à la tête d'une armée de trente mille hommes, jugea prudent de revenir en arrière, et rentrant sur le sol anglais il alla prendre ses quartiers d'hiver à Berwick[2]. On le voit, ça avait été une expédition peu honorable, et l'on ne peut dire de Surrey qu'il y reçut le baptême du feu à moins de faire allusion, par un jeu de mots, aux nombreux incendies qu'il lui fut donné de contempler. Et pendant ce temps-là, à l'extrémité occidentale de la frontière, d'autres plus heureux avaient la gloire de mettre en pleine déroute l'armée du roi d'Écosse, qui quelques jours plus tard expirait de chagrin[3].

A Berwick, le duc de Norfolk trouva que rien n'avait été préparé en vue de l'alimentation des vingt mille hommes qu'il amenait; il fut donc obligé de

[1] George Gordon, 4e comte de Huntly, ancêtre direct du présent marquis de Huntly.

[2] Edward Hall's *The union of the royal famelies of Yorke and Lancastre.* — John Lesley's *History of Scotland.* — George Buchanan's *Rerum scoticarum historia.*

[3] Le 25 novembre 1542, dix mille hommes réunis par Jacques V furent défaits sur la bruyère de Solway (*Solway moss*) par quelques centaines d'Anglais commandés par sir Thomas Wharton; Jacques, qui était resté à l'arrière-garde, conçut un tel chagrin de cette déroute qu'il en mourut le 14 décembre suivant.

licencier au plus vite la majeure partie de ses troupes. Lui-même bientôt, voyant le froid qui sévissait depuis quelques semaines ne pas discontinuer et en redoutant les atteintes pour sa santé, remit le commandement à un lieutenant et regagna le sud de l'Angleterre[1].

Surrey quitta, en même temps que son père, le « royaume de Borée »; c'est ainsi qu'il nomme dans ses vers la région où il venait de passer l'automne; et à ce propos, il est curieux d'observer que, par suite de sa constitution délicate et sensible, l'impression dominante que le Comte rapporta de sa campagne en Écosse fut le souvenir du froid qu'il y éprouva, de même que de tout son séjour en France, nous l'avons dit ailleurs[2], la seule particularité qu'il ait jugé bon de relever dans ses œuvres est la chaleur qu'il endura pendant l'été de 1533 : « Le dépit amoureux[3] me poussa, dit-il, dans le royaume de Borée, là où les frimas chenus mordent les fruits; les collines et les plaines y étaient alors couvertes du blanc manteau du redoutable hiver[4]. »

En revenant à Londres[5], Surrey dut apprendre la

[1] Voir les lettres écrites alors par le Duc. (Hayne's *Burleigh State Papers.*)

[2] Chapitre IV.

[3] Nous expliquerons ce mot dans notre dernier chapitre.

[4] « Spite drave me into Borias raigne
Where hory frostes the frutes do bite;
When hilles were spred and every plaine
With stormy winters mantle white.

On ne voit pas à quel pays septentrional, sinon à l'Écosse et au Northumberland, pourrait s'appliquer cette description; les voyages de lord Surrey ne furent pas assez nombreux pour permettre une confusion; d'ailleurs, en parlant des « fruits gâtés par la gelée », il indique bien qu'il fit le déplacement en question pendant un automne.

[5] Le 24 novembre, le duc de Norfolk assista à la séance du Conseil Privé à Hampton Court (*Acts of th Privy Council*); son retour devait être tout récent.

mort de sir Thomas Wyat, le gentilhomme-poète qui avec lui donnait le plus de lustre à la Cour d'Angleterre[1]. Surrey a consacré trois sonnets à déplorer la mort de cet auteur, et c'est de ces hommages répétés, remarquables chez un émule en poésie, que l'opinion publique a tiré la conclusion que sir Thomas et le Comte avaient été amis intimes. A notre avis, cette conclusion n'est nullement amenée par les prémisses; elle est, en outre, absolument contraire à la réalité des faits. Comment Surrey aurait-il été l'ami de Wyat?

Tout d'abord, il y avait entre eux une différence de quinze ans d'âge[2]; et, quand sir Thomas mourut, le Comte était encore trop jeune (il avait vingt-quatre ans) pour faire abstraction de cette différence et se lier d'amitié avec un homme déjà mûr. En second lieu, ils appartenaient à des partis différents : tandis que Surrey tenait pour le maintien des vieilles traditions politiques et religieuses, Wyat était absolument dévoué à Cromwell et très ardent pour les réformes introduites par celui-ci; comment, tant que ce ministre vécut, une liaison quelconque se serait-elle produite entre ces deux partisans opposés? Si l'on veut, on notera bien avant l'année 1540 quelques occasions où ils purent se trouver en présence[3]; mais leurs sentiments étaient trop contraires et ces rencontres fortuites furent,

[1] Sir Thomas Wyat était mort le 10 octobre à Sherborne dans le Dorsetshire; il se rendait à Falmouth au-devant d'un Ambassadeur extraordinaire de l'Empereur et sur la route il gagna une fluxion de poitrine à laquelle il succomba.

[2] Wyat était né en 1503 et Surrey en 1518.

[3] Par exemple, au Pèlerinage de Grâce tous deux servirent dans l'armée royale; puis l'hiver suivant et jusqu'au mois de juin 1537, date du départ de Wyat pour une ambassade auprès de l'Empereur, ils purent se voir à la Cour. Wyat fut armé chevalier le 28 mars 1537. (Cotton ms. Claudius, c. III.)

d'ailleurs, trop rares[1], pour qu'une entente ait réussi à s'établir alors entre eux.

La mort de Cromwell amena la cessation de l'antagonisme qui séparait les deux poètes. Ce n'est pas que l'un ou l'autre abjurât ses sentiments; le même désaccord d'idées continua de régner entre eux; mais par suite d'un concours de circonstances que nous allons exposer, Surrey se sentit peu à peu entraîné vers son adversaire politique. La réaction qui suit presque inévitablement la chute de toutes les tyrannies, s'était abattue sur Wyat quelques mois après le supplice de son protecteur Cromwell; en janvier 1541, il avait été enfermé à la Tour sous le coup d'accusations mensongères portées contre lui par le triste évêque de Londres Bonner[2]. A cette époque, un ami de Cromwell ne pouvait attendre aucune impartialité de la part de ses juges[3], et si la moindre allégation de Bonner avait pu être établie, c'en était fait de Wyat. Heureusement il ne perdit pas courage en présence du danger; à

[1] Wyat habitant en général le Kent et le Comte le Norfolk, c'est seulement à la Cour qu'ils avaient chance de se rencontrer. Or avant 1536 Surrey venait peu à Londres et Wyat, suspect à Henry VIII par suite de son ancienne liaison avec Anne Boleyn, était tenu assez à l'écart de la Cour : il subit même un emprisonnement en 1534. De nouveau il fut mis à la Tour en mai 1536, au moment où Surrey était appelé à Londres à l'occasion du procès de sa cousine Anne Boleyn. Enfin, à partir de juin 1537 et jusqu'en mai 1540, Wyat est presque toujours à l'étranger comme Ambassadeur près de l'Empereur.

[2] Edmund Bonner, après avoir soutenu très chaudement Henry VIII dans sa lutte contre le Saint-Siège, chanta la palinodie et se distingua sous le règne de Mary par son zèle de persécuteur.

[3] Marillac à Montmorency, 18 janvier 1541 : « Ledict Hoyet (Wyat) a beaucoup de malveillans, comme tous ceulx qui tenoient ligue contre Cromuel duquel il estoit le mignon... Et bien que ledit Hoyet fust aussy fort aymé par plusieurs grans seigneurs et soit autant plainct et regretté que personnaige qu'on ayt prins depuys troys ans en Angleterre, néantmoins il n'y a homme qui prenne la hardiesse de dire ung mot pour lui. »

force d'énergie et d'habileté il parvint à réfuter victorieusement toutes les calomnies lancées contre lui, et au bout de deux mois il sortit sain et sauf de la Tour[1]. Ce furent, semble-t-il, les manœuvres indignes dont il venait d'être victime et qu'il sut si bien déjouer, qui lui concilièrent Surrey; le jeune gentilhomme, que la délation n'avait pas non plus épargné, se révoltait en voyant des anciens amis de Wyat[2] « se mettre en embuscade, le couteau du meurtrier à la main, afin d'étancher dans le sang innocent du poète leur soif impatiente[3] ». Et depuis lors, sir Thomas inspira au jeune Comte non pas de l'affection, mais de l'intérêt. D'ailleurs, lord Surrey, en émule généreux, ne pouvait manquer de rendre justice aux qualités littéraires de sir Thomas; dans sa solitude de Kenninghall il avait certainement lu les œuvres de ce poète et apprécié l'homme « qui avait indiqué à la jeunesse anglaise la route pour acquérir la renommée par le travail et lui avait appris ce qui peut se dire en vers[4]. » Wyat, nous le savons par un contemporain, fut sensible à l'admi-

[1] Les accusations de Bonner et la défense de Wyat ont été publiées, d'après les manuscrits originaux, par John Bruce dans le numéro de septembre 1850 du *Gentleman's Magazine.*

[2] D'après l'Ambassadeur de France Marillac (lettre au connétable de Montmorency du 2 février 1540), Bonner était « de la facture et oppinion » de Cromwell.

[3] Some that watched with the murdrers knife
With egre thirst to drink thy giltlesse blood,
Whose practise brake by happy ende of lyfe,
Wepe envious teares to heare thy fame so good.
(Œuvres de lord Surrey, *Epitaphe de Wyat : Dyvers thy death*, etc.)

[4] A hand that taught what might be sayd in ryme;
That reft Chaucer the glory of his wit....
....a worthy guide to bring
Our English youth by travail unto fame.
(Œuvres de lord Surrey, autre épitaphe de Wyat : *Wyat resteth here, that quick could never rest*, etc.)

ration que professait pour lui son jeune rival[1]; et peut-être l'amitié réelle aurait-elle succédé à la sympathie, si la mort n'était venue à l'encontre.

Mais si le temps ne permit pas à des relations étroites de s'établir entre lord Surrey et sir Thomas Wyat, elles existèrent certainement entre le fils de ce dernier et le Comte. Il n'y avait pas entre ces deux jeunes gens une différence d'âge sensible[2]; et comme tous deux, étant amis du plaisir et du plaisir bruyant, fréquentaient à Londres la société où l'on s'amuse, ils se connurent de bonne heure et furent nécessairement conduits à mener ensemble la vie joyeuse; les annales judiciaires de l'année 1543 nous donnent la preuve de cette camaraderie.

Lord Surrey, de retour de la campagne d'Écosse, n'alla pas résider à Kenninghall auprès de sa femme et de ses enfants; il vint à Londres. Et dérogeant à son habitude, il ne s'installa pas à Lambeth dans la maison de son père; mais, selon cet usage qui depuis un temps immémorial a cours en Angleterre, il prit

[1] Accipe, Regnorum comes illustrissime, carmen
Quo mea Musa tuum laudavit mœsta Viatum
Non exspectato sublatum funere terris.
Nominis ille tui, dum vixit, magnus amator.
Non modo tu vivum coluisti candidus illum,
Verum etiam vita defunctum carmine tali
Collaudasti, quale suum Chaucerus, avitæ
Dulce decus linguæ, vel juste agnosceret esse.

(John Leland's *Næniæ in mortem Thomæ Viati. — Carmen ad Henricum Hovartum Regnorum comitem*). On le voit, Leland ne parle que d'une confraternité littéraire entre les deux poètes : Surrey révérait Wyat (*coluisti candidus*) et Wyat en retour favorisait la gloire naissante du jeune Comte (*nominus tui magnus amator*).

[2] Thomas Wyat le père s'était, selon l'usage du temps, marié fort jeune; il avait épousé en 1520, peut-être même avant, Elizabeth Brooke, fille de Thomas Brooke lord Cobham; son fils, nommé Thomas ainsi que lui-même, naquit au plus tard en 1521, plus probablement en 1520,

à la Cité, chez une logeuse en garni, un petit appartement, ce qu'on appelle aujourd'hui un *lodging*. Là, étant loin des regards des siens, il put sans vergogne se livrer à son penchant pour les ribauderies.

C'est ainsi que le 2 février 1543 il fit, en compagnie de Wyat et de plusieurs autres jeunes amis, un grand tapage nocturne; pendant trois heures ils parcoururent les rues de la Cité, chantant, houspillant les passants, brisant les vitres des maisons d'habitation et des églises. Une autre fois, cette même bande prit des barques sur la Tamise et ayant traversé le fleuve jusqu'à portée du rivage de Southwark, lieu de rendez-vous des prostituées d'alors, ils s'amusèrent à canarder celles-ci à coups d'arbalètes[1]. Des parties de ce genre, fréquemment renouvelées, ne pouvaient laisser indifférents les habitants du quartier; bientôt les plaintes affluèrent auprès des magistrats municipaux de la Cité; une enquête fut ouverte; et le Comte, Wyat et leurs amis, ayant été facilement reconnus comme les auteurs de ces désordres, furent appelés à comparaître devant le Conseil Privé auquel les magistrats de la Cité, vu le rang des prévenus, avaient déféré la connaissance de l'affaire.

Détail curieux, en plus du tapage nocturne, le Comte et ses compagnons étaient encore accusés d'avoir enfreint les édits par lesquels le Roi, chef suprême de l'Église anglaise, avait interdit l'usage des aliments gras durant le Carême[2].

[1] Tous ces détails se trouvent relatés dans les témoignages recueillis durant l'enquête qui suivit ces méfaits. — Les dépositions se trouvent au Record Office; elles ont été, en grande partie, reproduites par Mr Froude. (*History of England*, chap. xx.)

[2] *Acts of the Privy Council* : « The XXXIe day off march, the mayour

Surrey, dont nous avons plusieurs fois vanté la sincérité, ne chercha pas à se disculper devant le Conseil Privé; dans son interrogatoire qui eut lieu au palais de Saint-James, le 1er avril, il reconnut franchement la justesse de toutes les accusations. En ce qui concernait l'inobservance des édits royaux relatifs à l'abstinence, Surrey allégua bien qu'il avait obtenu une dispense régulière, mais il se hâta d'ajouter qu'il aurait dû en profiter avec plus de discrétion. Quant à ses exploits nocturnes, il s'avoua pleinement coupable et se soumit d'avance à la peine que le Conseil jugerait à propos de lui infliger[1].

Cette attitude loyale de lord Surrey paraît avoir produit une impression favorable sur ses juges; un dissentiment, en tout cas, se produisit dans le Conseil, quand il fallut rendre une sentence[2]; sans doute, quelqu'un émit l'avis de faire seulement une répri-

and the recordour off London with aldremen exhibited unto the Cownsell (an inquisition) conteyning certeyne mis deameanoures and abuses accustumably used wythin the Cite towching eating off flesshe in the Lent and the breaking off sondrye wyndowes in the night in diverse places off the sayd Cite and the licentious manner off playours. »

[1] *Acts of the Privy Council* : « Att Saint-James the first day off aprill... Th'erle of Surrey being sent for t'appere before the Cownsell was charged as well off eating off flesshe, as off a lewde and unsemely manner of walking in the night abowght the stretes and breaking with stonebowes off certeyne wyndowes. And towching the eating off flesshe, he alleged a licence, albeitt he hadde nott so secretly used the same as apparteyned. And towching the stonebowes, he cowlde nott denye butt be hadde verye evyll done therein, submitting himselff therefore to such ponissement as sholde to them be thowght good. Whereapon he was committed to the Fleet. »

[2] Les conseillers privés qui siégèrent le 1er avril, étaient : le lord chancelier lord Audley; lord Russell, lord du Sceau Privé; le comte de Hertford; Stephen Gardiner, évêque de Winchester; Thomas Thirlby, évêque de Westminster; lord Saint-John, lord sénéchal; sir John Gage, contrôleur de la maison du Roi; sir Anthony Browne, grand écuyer; sir Antony Wingfield, vice-chambellan; et sir Thomas Wriothesley secrétaire d'État.

mande au jeune homme et de le renvoyer des fins de la plainte en le menaçant d'une peine sévère pour le cas de récidive; mais Lord Hertford qui en voulait au Comte, combattit cet avis et insista pour une condamnation : « Une infraction à une loi », affirma-t-il, « si elle n'est pas relevée et punie, porte une grave atteinte à l'autorité souveraine; or il n'y a point de milieu : cette autorité doit ou rester elle-même en n'ayant aucune indulgence, ou cesser d'exister en permettant tout[1]. » Cet argument de lord Hertford convainquit ses collègues qui inclinaient à la clémence; et Surrey fut pour la seconde fois mis au Fleet.

Wyat et Pickering[2], les deux autres principaux prévenus, n'imitèrent pas la franchise de leur ami; ils commencèrent par nier; mais confrontés le lendemain avec l'écuyer de ce dernier Thomas Clere[3] qui avait fait des révélations complètes, ils furent obligés de se rétracter; leur dissimulation leur valut d'être enfermés à la Tour, prison considérée comme plus dure que le Fleet, et d'où, à coup sûr, on sortait moins facilement[4].

Dans sa nouvelle captivité, lord Surrey charma encore

[1] Paroles attribuées conjointement à lord Hertford et à son frère sir Thomas Seymour (British Museum, Additional (Sloane) ms. n° 1523, fol. 37) : — « The earle of Surry aud other nobility were imprisoned for eating flesh in Lent. — « A secret and unobserved contempt of the law is « a close undermining of authority, which must be either itself in indul- « ging nothing, or be nothing in indulging all ».

[2] William Pickering n'a pas marqué dans la chronique du temps; il n'est jamais mentionné que comme un ami et compagnon fidèle de lord Surrey.

[3] Thomas Clere était fils de sir Robert Clere et d'Alice Boleyn sœur du comte de Wiltshire; il était donc cousin germain de la Reine Anne Boleyn et de lord Rochford. Thomas Clere, à son tour, fut mis au Fleet le 5 avril, ainsi que son frère aîné sir John Clere, pour avoir mangé de la viande le Vendredi-Saint.

[4] *Acts of the Privy Council*, 1er et 2 avril 1543.

ses loisirs par la poésie, mais cette fois ce ne furent plus des vers élégiaques qu'il composa; il écrivit une satire humoristique contre Londres et ses habitants, dont la conduite coupable, prétendait-il, l'avait tellement scandalisé qu'il n'avait pu retenir son zèle vengeur[1] :

« Londres, m'as-tu accusé d'avoir violé les lois? toi, la cause première du tumulte! et moi dont le cœur bouillait si fervemment à la vue de ta vie dissolue! Oui, ce soir-là, la haine des crimes qui viennent si bien à maturité dans l'intérieur de tes murailles perverses, s'est montée en moi au point que la crainte du châtiment n'a pu empêcher son explosion. O Londres, les prédicateurs savent quel espoir on peut avoir de te ramener par la parole; aussi il m'a plu de te faire voir par des moyens nouveaux le poids caché que j'avais sur le cœur, afin que tes yeux pussent reconnaître que le péché même secret excite à son insu un ressentiment vengeur. Aucune faute n'échappe au bâton de la justice; et ceux qui commettent des œuvres d'iniquité dans la plus grande quiétude sont

[1] London, hast thou accused me
Of breache of lawes? the roote of stryfe!
Within whose brest did boyle to see
(So fervent hotte) thy dissolute lyfe!
That even, the hate of synnes that groo
Within thy wicked walles so rife,
Ffor to breake forthe did convert so
That terror could it not represse.
The which by worde syns prechers know
What hope is left for to redresse,
By unknown meanes it liked me
My hidden burden to expresse,
Wherby yt might appere to the
That secret synn hath secret spight.
Ffrom justice'rodd no fault is free,

bientôt désagréablement troublés. C'est ainsi que, sans peur des conséquences, j'ai été poussé à réveiller, dans le silence profond de la nuit, par les carreaux de mon arbalète tes fils endormis; j'étais une figure du commandement du Seigneur, de celui que les Écritures nous montrent armé d'un fouet contre le péché. De même que la flamme soudaine de l'éclair nous apprend que le redoutable tonnerre va frapper[1], de même le bruit sourd des pierres que je lançais pouvait te faire voir le fléau terrible de la colère divine qui t'environne.... Tes fenêtres ne m'avaient pas offensé; mais c'étaient ces hommes orgueilleux, inaccessibles à l'idée du revers, revêtus de mensonge et de perversité, qui vivent dans l'enceinte de tes murailles. Tu m'as contraint à me mettre en fureur dans un élan de zèle pieux et à accomplir ainsi la mystérieuse mission que j'avais reçue, de lutter contre le mal. »

But that all such as worke unright
In most quyet, are next ill rest.
In secret sylence of the night
This made me with a reckless brest
To wake thy sluggards with my bowe;
A figure of the Lord's behest,
Whose scourge for synn the scriptures shew.
That as the fearfull thonder clapp
By soddayn flame at hand we knowe,
Of pebble stones the sowndles rapp
The dredful plage might make thee see
Of God's wrath that doth thee enwrapp....
Thy windowes had done me no spight,
But prowd people that drede no fall,
Clothed with falsehed and unright,
Bred in the closures of thy wall.
But wrested to wrathe in fervent zeale
Thou hast to strife my secret call.

[1] Le Comte, on le voit, n'était pas très versé dans les connaissances physiques.

Après avoir discouru assez longtemps sur ce ton, le poète termine par une imprécation sur Londres[1] :

« Puisse la flamme de la fureur divine tomber sur toi! puissent tous tes fils débauchés être frappés misérablement par la famine et la peste! Puissent tes tours superbes et tes tourelles élevées, ennemies de Dieu, être détruites de fond en comble! Que tes idoles, ces ouvrières d'iniquité, soient brûlées! Et alors personne ne pleurera ta ruine; mais tous, d'un commun accord, rendront une immortelle louange au Dieu juste qui a ainsi jugé Babylone[2]. »

[1] The flame of wrath shall on thee fall!
With famyne and pest lamentablye
Stricken shalbe thy lechers all!
Thy prowde towers and turrets hye
Enmies to God beat stone from stone!
Thyne idolls burnt, that wrought iniquity!
When none thy ruine shall bemoane,
But render unto the rightwise Lord
That so hath judged Babylone,
Immortall praise with one accord.

[2] Cette pièce de vers, qui ne manque pas de vigueur, n'est, à notre avis, qu'une boutade par laquelle Surrey cherchait à se consoler des suites fâcheuses de ses frasques; prendre au sérieux le prétendu zèle pieux du poète et s'en autoriser pour poser celui-ci en champion de la Réforme nous semble un paradoxe insoutenable. C'est pourtant ce qu'a fait le Dr Nott en s'appuyant surtout sur ces vers :

The martyres blood by sword and fire
In heav'n and earth for justice call.

Mais pourquoi vouloir que ces *martyrs* dont parle Surrey soient les luthériens suppliciés sous le règne de Henry VIII pour leurs croyances? Ces derniers, d'abord, furent tous exécutés à Tyburn, loin de la Cité; les « martyrs » qui périrent à Tower Hill, étaient, au contraire, pour la plupart des personnages de sang noble et plutôt partisans de la conservation des anciennes doctrines. D'ailleurs, le Comte s'intéressait beaucoup plus au sort de ses parents et égaux qu'à celui de prédicants qu'il ne fréquenta jamais. Si à cette époque (1542-1543) il s'exprima, dans ses poèmes dédiés à la mémoire de sir Thomas Wyat, d'une manière assez favorable aux réformateurs anglais, c'était sans doute par amitié pour le fils du poète défunt et sous son influence.

La captivité de Surrey ne dura certainement pas plus d'un mois; car, nous le savons, sa peine devait être moins sévère que celle infligée à ses amis Wyat et Pickering; et ceux-ci sortirent de la Tour le 3 mai[1]. Mais si courte qu'ait pu être sa prison, le Comte ne la pardonna pas aux Seymours, qui en avaient été les instigateurs, et sa rancune contre eux en fut violemment accrue.

[1] *Acts of the Privy Council*, 3 mai 1543.

CHAPITRE X

Lord Surrey rentre de nouveau en faveur.
Siège de Landrecies.

Au moment où lord Surrey sortit de prison, l'Angleterre se préparait de nouveau à la guerre. Ce n'était plus contre l'Écosse que les hostilités allaient être dirigées; de ce côté, la mort du roi Jacques V avait amené une trêve; c'était à la France que s'attaquait maintenant Henry VIII. Fatigué, en effet, de la mauvaise volonté de François Ier qui ne cessait d'éluder le payement des sommes par lui souscrites en différentes occasions au profit de l'Angleterre, Henry venait de se décider à prendre part à la lutte engagée contre ce souverain par l'empereur Charles-Quint depuis l'été précédent; et, en conséquence, le 11 février de cette année 1543, un traité d'alliance offensive contre la France avait été conclu entre Charles et Henry[1].

D'après une des clauses du traité, un certain nombre de troupes anglaises[2] devait, vers la fin du mois

[1] Rymer's *Fœdera*, vol. XIV.

[2] Martin du Bellay (*Mémoires*, livre X) dit « huict à dix mille Anglois »; mais Charles-Quint, évidemment mieux informé, ne parle que de « cinq mille fantassins » et « six cents chevaulx. » (Lettre à son fils l'infant Philippe,

de juin, aller se joindre dans le comté d'Artois à une armée impériale pour manœuvrer ensuite avec elle pendant une durée de quatre mois. Surrey avait espéré que le commandant de ce contingent serait ou son père même, ou du moins quelque grand seigneur ami de celui-ci; et dans cette pensée, il se faisait une fête d'aller à la guerre. Il eut bientôt une déception ; le commandant choisi par Henry VIII fut le gouverneur de Guines, sir John Wallop[1], et, ce qui pis était, ce général improvisé reçut comme adjoint dans le commandement sir Thomas Seymour, le frère du comte de Hertford[2]. Cette dernière désignation porta un coup violent à Surrey; il se voyait obligé ou de renoncer à faire la guerre, ou de servir sous les ordres d'un homme qu'il abhorrait. Dure alternative! Aussi, pour le moment, le jeune Comte ne prit aucune détermination, il se borna à épancher sa bile dans une pièce de vers, à laquelle il donna pour titre ce passage d'un psaume : « *Bonum est, Domine, quod humiliasti me*[3] »; on va voir comment le Comte se résignait à une humiliation.

Il commençait par se féliciter d'être heureusement sorti de prison : « Les orages sont passés et les nuages dissous; une grande rigueur a réprimé mes

publiée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, deuxième série, vol. VII.)

[1] C'est le même qui avait été Ambassadeur en France et dont nous avons déjà parlé.

[2] Rymer's *Fœdera*, vol. XV, 7 juillet 1543.

[3] Le texte exact est *Bonum mihi, Domine, quia humiliasti me* (psaume 118); Surrey citait, sans doute, de mémoire. Il n'est pas inutile de faire observer que si le Comte avait été dévoué à la Réforme, il n'eût pas fait usage du texte latin de la Vulgate, mais bien de la traduction anglaise de Tyndall ou d'un de ses successeurs.

légères folies.... L'asservissement du reste du pays[1] a fait ouvrir les portes de ma prison. Quand le danger est bien loin, son souvenir nous cause du délice. Après mes appréhensions si longues, l'espoir, par Dieu! s'est élevé tellement fort en mon sein que je ne trouve plus devant mes yeux aucune perspective déplaisante. »

« Mais, » continue alors le poète, « mon miroir a tout à coup présenté à ma vue ma blessure incurable qui saigne jour et nuit. Hélas! il me faut penser que ce bonheur est accordé à un misérable qui n'a point de cœur pour combattre; le bonheur de commander, quand sera versé ce sang qui a été tant de fois répandu pour la cause de l'Angleterre, ce sang noble qui, hélas! est mort désormais[2]. »

A la longue, cependant, Surrey se résigna à servir sous les ordres de sir Thomas Seymour, ou bien celui-ci quitta l'armée pour rentrer en Angleterre[3]; en tout cas, nous voyons qu'au commencement de

[1] On voit que cette pièce n'était pas destinée à la publicité; précisément pour cette raison, elle est particulièrement intéressante; car elle nous révèle les sentiments intimes qui animaient le poète et qu'il n'osait pas manifester au grand jour.

[2] The stormes are past, the cloudes are overblowne;
And humble chere great rygour hath represt...
Thraldom at large hath made this prison free.
Danger well past, remembred, workes delight.
Of lingring doutes such hope is sprong, pardie!
That nought I finde displeasaunt in my sight;
But when my glasse presented unto me
The curelesse wound that bledeth day and nyght:
To think, alas! such hap should graunted be
Unto a wretch that hath no hart to fight,
To spill that blood that hath so oft bene shed
For Britanne's sake, alas! and now is ded.

[3] Ce qui tend à confirmer cette hypothèse, c'est qu'il cesse bientôt d'être mentionné dans les dépêches; le second de sir John Wallop après que Surrey eut rejoint l'armée, semble avoir été sir Francis Bryan.

l'automne suivant le Comte alla rejoindre en Flandre le contingent anglais.

Le plan des alliés durant la saison de 1543 était de reprendre Landrecies, dont les Français s'étaient saisis au mois de juin; et à cet effet sir John Wallop avait réuni ses troupes à celles de deux généraux impériaux, le comte de Rœulx[1] et le duc d'Arschot[2], et tous trois de concert étaient allés investir la place. Comme il était probable que François Ier, qui avait pris soin de fortifier cette conquête de ses armes, ferait tous ses efforts pour la conserver[3], l'Empereur, qui voulait regagner la ville, avait recommandé à ses généraux de pousser vivement l'attaque, et il leur envoyait sans cesse des troupes fraîches. Ainsi, vers la fin de septembre, le vice-roi de Sicile, Ferdinand de Gonzague[4], amena « un gros renfort », et en même temps on annonça que l'Empereur, qui venait de réduire à composition le duc de Clèves[5], s'avançait lui-même avec toute son armée pour prendre part au siège de la ville.

[1] Adrien de Croy, seigneur de Beauraing et baron de Renty, fait récemment comte de Rœulx par Charles-Quint, de la maison duquel il était grand maître: il exerçait alors les fonctions de gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Le comte de Rœulx ne fit pas une longue lignée; à la mort de son dernier descendant, ses titres et seigneuries passèrent à une autre branche de la maison de Croy, celle des Comtes, bientôt princes de Solre : cette dernière branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans les princes de Croy-Dülmen.

[2] Philippe de Croy, marquis, puis duc d'Arschot, cousin du précédent.

[3] *Mémoires de messire Martin du Bellay*, livre X.

[4] Ferdinand de Gonzague, duc de Molfetta, vice-roi de Sicile et gouverneur du Milanais; il était frère de Frédéric de Gonzague, duc régnant de Mantoue. Brantôme lui a consacré un *Discours* dans ses *Vies des hommes illustres et capitaines estrangers*.

[5] Guillaume de la Mark, fils de Jean II, duc de Clèves, et de Marie, duchesse de Juliers. Il était frère de l'ex-reine d'Angleterre, Anne de Clèves.

C'est à ce moment, le 4 octobre, que lord Surrey rejoignit le contingent anglais. Il arrivait à Landrecies dans de bonnes conditions, ne pouvant rien avoir à craindre de l'inimitié de sir Thomas Seymour[1]; car de nouveau il était en pleine faveur auprès de Henry VIII, ainsi que le prouve le témoignage insigne de bienveillance qu'il reçut de ce prince à son départ de Londres; Henry lui remit une lettre signée de sa main et par laquelle il le recommandait tout particulièrement à l'empereur Charles-Quint. Il va de soi que des instructions correspondantes avaient été adressées à sir John Wallop.

Un pareil message préparait au jeune Comte une réception flatteuse; de fait, les généraux impériaux, en l'absence de leur maître qui n'était pas encore arrivé, accueillirent Surrey avec les plus grands égards. Quant à Wallop, il se fit un devoir de montrer aussitôt à son jeune compatriote tous les travaux d'attaque; dans ce but il le mena directement du camp dans les tranchées qu'ils parcoururent sur une assez grande distance autour de la ville[2]. En revenant de cette promenade d'inspection, ils eurent à essuyer plusieurs salves de mousqueterie de la part des assiégés[3]; mais,

[1] A supposer que celui-ci fût devant Landrecies.

[2] Martin du Bellay donne tous les renseignements désirables sur les positions occupées par les alliés devant Landrecies. Leur principal campement était sur la rive gauche de la Sambre entre la rivière et la forêt de Mormal. Sur la rive droite, ils occupaient le bas de la ville que François Ier avait fait abandonner, la partie haute seule ayant été fortifiée. (Voir les *Mémoires* de Martin du Bellay, livre X.)

[3] Sir John Wallop à Henry VIII, 5 octobre 1543 (Record Office, *State Papers*. — Cette lettre qui n'a pas encore été cataloguée par Mr Gairdner, a été assez correctement transcrite par le Dr Nott dans son commentaire sur lord Surrey) : — « Yesterday Blage (ami de Surrey) who arrived here with my lord of Surrey, went with Mr Carew to see the trench and escaped very hardly from a piece of ordnaunce that was

malgré le danger auquel il venait ainsi d'être exposé, le jeune Lord ne trouvait pas dans les opérations régulières d'un siège des émotions suffisantes pour ses goûts aventureux et batailleurs; il manifesta donc immédiatement l'intention d'aller rejoindre don Ferdinand de Gonzague qui, quelques jours auparavant, avait été détaché du camp devant Landrecies pour tenter un coup de main sur Guise. Les généraux impériaux, désireux de complaire autant que possible à un personnage spécialement recommandé à leur maître, s'empressèrent d'approuver le dessein de lord Surrey; ils lui formèrent une escorte d'hommes de leur armée, et même le comte de Rœulx prit la peine de l'accompagner jusqu'à mi-chemin[1]. En vérité, il eût été impossible de témoigner plus d'égards à un jeune homme de vingt-cinq ans, qui n'était pourvu d'aucun commandement.

Une distance d'environ six lieues sépare Landrecies de Guise; évidemment Surrey la parcourut en un jour, de sorte que le 6 octobre au soir il fut auprès de don Ferdinand de Gonzague. C'était le moment précis où celui-ci, sous le coup de nouvelles graves, décidait la retraite; il venait d'apprendre, en effet, que Fran-

shot towards him. My saide Lorde I brought about a grete part of the towne to view the same; and in his return was somewhat saluted. Their powder and shot they (the Frenck) do bestow amongst us plentifully, and sometimes dothe hurt. My saide Lordes comyng unto this camp was very agreeable unto the Duke (d'Arschot) aud Grete Master (de Rœulx), declaring a grete amity and friendship that Your Majesty beareth to the Emperour. »

[1] Sir John Wallop à Henry VIII, 5 octobre 1543 : « I was very glad that my sayde Lorde (of Surrey) intended to go unto Fernando's camp, informyng hym as they (le duc d'Arschot et le comte de Rœulx) offered hym sufficient conduct and the Grete Master hvmself to bryng hym half way there. »

çois Ier accourait au secours de Guise et Landrecies menacés; or il ne pouvait point sans déraison s'exposer avec ses seules forces au choc de l'armée du roi de France. Le lendemain matin, en conséquence, il commença à se replier vers Landrecies. Il était temps; car s'il s'était attardé devant Guise, il eût été ce même jour attaqué dans ses lignes par le sieur de Brissac[1] qui commandait l'avant-garde royale.

Ce dernier, se voyant frustré par la retraite précipitée de don Ferdinand, chercha du moins à la contrarier : d'abord il tâcha de séparer les chevau-légers impériaux du reste de la colonne, en faisant harceler celle-ci par de petits partis de cavalerie qui, dès qu'ils étaient à portée de l'ennemi, s'empressaient de prendre la fuite avec l'espoir d'être poursuivis. Mais, après avoir ainsi longuement « escarmouché », Brissac reconnut que par cette tactique il n'obtiendrait aucun résultat appréciable : les chevau-légers ne voulaient point s'éloigner de « la grosse trouppe », et celle-ci « pendant lesdites escarmouches » continuait de se retirer en bon ordre sur le chemin de Landrecies. Alors, continue Martin du Bellay, auquel nous empruntons tous ces détails, « le seigneur de Brissac, par l'advis des capitaines estans auprès de luy, dépescha cinq cens chevaux pour charger l'ennemy à toutes brides; et luy avec sa grosse trouppe, se meit à leur suite pour les soustenir. » Cette « charge gaillarde » que les Impériaux ne prévoyaient guère, jeta parmi les cavaliers qui formaient la queue de leur colonne, une grande confu-

[1] Charles de Cossé, seigneur puis comte de Brissac, né en 1505, était alors général de la cavalerie légère; il devint en 1550 maréchal de France et bientôt après lieutenant du roi en Piémont; il mourut en 1563. Il est l'ancêtre direct du duc de Brissac et de tous les comtes de ce nom.

sion; et « y en eut plusieurs prinz prisonniers, tuez ou portez à terre ». Mais bientôt, Gonzague, averti de l'attaque des Français, fit ferme avec « tous ses bataillons »; les Impériaux reprirent l'avantage, et les chevau-légers de M. de Brissac durent se retirer en grande hâte[1]; ils purent cependant emmener tous leurs prisonniers, et notamment don François d'Este, capitaine général de la cavalerie impériale[2].

Où se trouvait lord Surrey durant cette action? Évidemment, au moment où l'attaque se produisit, il était aux côtés de Gonzague; mais, à peine eut-il su que derrière lui on en était venu aux mains, qu'emporté par son ardeur, il dut voler sur le lieu de l'engagement et y déployer toute sa fougue guerrière. Aucun texte, il est vrai, ne mentionne le Comte comme s'étant plus distingué que ses compagnons de retraite dans la journée du 7 octobre; notre assertion cependant n'est pas tout à fait gratuite; elle se trouve en

[1] Il est impossible de reproduire exactement le récit de Martin du Bellay; celui-ci, comme la plupart des écrivains militaires de l'époque, était ce que nous appelons aujourd'hui un « chauvin », et par conséquent il ne manque jamais dans ses *Mémoires* d'exagérer les succès des Français et d'amoindrir leurs revers.

[2] François d'Este, frère du duc régnant de Ferrare Hercule II, était fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, et de la célèbre Lucrèce Borgia. En 1597, s'éteignit le dernier descendant légitime des ducs de Ferrare; et cette ville, saisie par le pape Clément VIII, devint Légation pontificale; Modène, au contraire, fut retenue par un fils naturel de François d'Este, César, tige des Ducs qui régnèrent dans cette ville jusqu'à la fin du siècle dernier. A cette date, se termina dans les mâles la lignée d'Este-Modène; l'héritière de cette Maison en porta les titres et les biens dans la Maison impériale d'Autriche, à laquelle ils sont demeurés depuis lors; ils appartiennent aujourd'hui à S. A. l'archiduc Franz-Ferdinand. Une autre branche de la Maison d'Este qui s'est fondue en Allemagne avec la famille des Guelfes, a produit les différents ducs de Brunswick et compte aujourd'hui parmi ses principaux rejetons S. M. la reine d'Angleterre qui est Brunswick-Hanovre.

quelque sorte autorisée par les termes de la lettre que, quinze jours après, l'Empereur adressa à Henry VIII en réponse à celle qu'il en avait reçue au sujet du Comte :

« Quant à ce que vous nous avez escript en recommandation du filz de nostre cousin le duc de Norfolk pour l'endresser aux choses de la guerre, il a si bon exemple de vos gens qu'il ne pourra faillir d'en estre instruict; et tous les nostres le respecteront, comme le mérite la valeur du père et le gentil cueur du filz; et nous oblige votre recommendation[1]. » Si le 7 octobre, Surrey s'était rendu coupable de couardise, l'Empereur n'aurait pu dès le 21 du même mois faire l'éloge de son « gentil cueur ».

Ainsi le Comte se trouvait de nouveau devant Landrecies spectateur inoccupé des opérations du siège. L'arrivée de l'Empereur le 14 octobre[2] avait bien rendu celles-ci plus actives, car ce prince désirait avoir pris la place, avant que François Ier n'eût eu le temps de venir à la rescousse, et il jugeait que par l'investissement seul il ne réussirait pas à réduire suffisamment vite les assiégés. Mais le bombardement qu'il ordonna contre la ville ne faisait pas sortir Surrey de l'inaction ; et quoique au bout de peu de jours le feu de l'artillerie eût ouvert dans les remparts « une brèche plus que raisonnable pour assaillir, » le moment de l'assaut ne sonna pas, au grand regret de l'impétueux jeune homme

En effet, le sieur de la Lande, commandant de la

[1] Charles-Quint à Henry VIII, 21 octobre 1543. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 920.) Cette lettre est datée d'Avesnes; mais le quartier général de l'Empereur était au Quesnoy de l'autre côté de la Sambre.

[2] Sir John Wallop à Henry VIII, 21 octobre 1543. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 919.)

place[1], se voyant condamné à une reddition certaine à brève échéance, avait tenté d'avertir de sa situation désespérée le roi de France, dont les forces devaient avoir eu le temps de se concentrer dans la vallée de l'Oise; et l'émissaire sorti de Landrecies avait pu parvenir heureusement jusqu'à la Fère auprès de François. Celui-ci, qui eût souffert cruellement dans son amour-propre si Landrecies avait succombé, n'eut pas plus tôt reçu le message de la Lande qu'il donna à toutes ses troupes l'ordre du départ. Le 20 octobre il quittait la Fère, et le 25 il établissait son quartier général au Cateau. C'est à dessein qu'il avait choisi cette position : en s'installant sur la rive gauche de la Sambre, il paraissait se désintéresser du sort de Landrecies qui est situé sur la rive droite, et ne chercher qu'à se mesurer avec les forces impériales campées en majeure partie également sur la rive gauche, et dont les avant-postes n'étaient guère séparés du Cateau que par le petit ruisseau de la Selle. De fait, Charles-Quint fut dupe de la feinte du roi; et voulant engager le combat dans les meilleures conditions possible, il se hâta de faire passer la Sambre à presque toutes les troupes qui se trouvaient dans la tranchée devant Landrecies; il ne laissa sur la rive droite que le nombre d'hommes strictement nécessaire pour empêcher les assiégés d'aller s'approvisionner au dehors. C'est ce qu'attendait François; le 28 octobre, sur son ordre, l'amiral d'Annebaut[2]

[1] Il était capitaine général des hommes de pied de Picardie. Il fut récompensé de sa belle défense de Landrecies par une charge de maître d'hôtel du Roi.

[2] Claude d'Annebaut, baron de Retz et de la Hunaudaye, maréchal de France depuis 1538, venait de remplacer, comme Amiral, Chabot mort au commencement de 1543.

et le duc d'Estouteville[1] franchissant la Sambre à Catillon, rompirent aisément le faible cordon d'Impériaux qui défendait les approches de Landrecies, et ravitaillèrent cette place d'hommes, de munitions et de vivres; opération que, le 1er novembre, le sieur de Langey renouvela avec succès[2].

Le but que François Ier s'était proposé se trouvait atteint. Landrecies pouvait maintenant résister encore plusieurs semaines, et l'Empereur n'avait pas le loisir de stationner aussi longtemps devant cette ville. Le terme des quatre mois, pendant lesquels le contingent anglais devait rester à son service, était très proche, et, d'autre part, l'hiver allait l'obliger à débander ses propres soldats. François était donc assuré que Landrecies ne serait point pris cette année; dans ces conditions, il préféra ne pas hasarder une bataille dont l'issue était douteuse, et il décida de lever sans bruit son camp du Cateau pour se replier sur Guise.

De son côté, l'Empereur ne savait que faire; le ravitaillement de Landrecies lui ôtait tout espoir de s'emparer pour le moment de cette ville; et pour terminer brillamment la campagne, il se voyait contraint de tenter quelque autre entreprise. Durant toute la journée du 3 novembre, il fit escarmoucher auprès du Cateau, espérant attirer François dans un engagement général; mais ce fut peine perdue; le Roi ne bougea pas, et M. de Brissac seul, avec

[1] François de Bourbon, comte de Saint-Pol, créé duc d'Estouteville en 1534 à l'occasion de son mariage avec la dernière héritière des sires de ce nom.

[2] Martin du Bellay l'auteur des *Mémoires*, venait de succéder comme sieur de Langey à son frère aîné Guillaume du Bellay.

sa cavalerie légère, s'exposa au feu de l'ennemi[1].

Contrarié de cette déconvenue, Charles dès le lendemain matin appela dans sa tente pour y tenir conseil les principaux chefs de l'armée, tant les Anglais que les Impériaux; lord Surrey était du nombre. Alors on discuta sur ce qu'il convenait de faire : fallait-il, sans plus attendre, attaquer résolument le roi de France dans ses positions du Cateau? fallait-il tenter de le tourner et de le couper de son royaume en allant occuper le Catelet et Bohain? C'étaient là des entreprises hardies que la plupart des généraux, fatigués de la campagne et effrayés des approches de l'hiver, ne pouvaient approuver. D'autre part, l'Empereur répugnait à disloquer son armée, sans avoir rien achevé de considérable, et lorsque en face de lui se trouvait l'ennemi qui venait de le jouer. A la fin, le conseil s'arrêta à un moyen terme : il fut décidé que le siège de Landrecies serait levé sur l'heure et que les troupes impériales, désormais toutes disponibles, se masseraient entre la Sambre et Solesmes faisant face au Cateau, et présenteraient la bataille aux Français.

Mais, nous l'avons dit, François Ier était satisfait du résultat obtenu. Aussi, avant que les ennemis eussent pu achever leur mouvement de concentration, le 4 novembre au soir, il délogea du Cateau à la faveur des ténèbres et prit la route de Guise. Averti le len-

[1] Martin du Bellay place au 28 octobre ce qui se passa le 3 novembre; dans toute la partie de son dixième livre, relative à la fin de la campagne de Hainaut en 1543, il se trompe sur les dates. Voir : l'Empereur à sa sœur la reine de Hongrie, 4 novembre 1543 (Karl Lanz, *Correspondenz des Kaisers Carls des Fünften*, vol. II, n° 518) et sir John Wallop à Henry VIII, 6 novembre 1543. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 925.)

demain matin du départ des Français, Charles-Quint voulut les poursuivre, et non content d'envoyer après eux Ferdinand de Gonzague avec sa cavalerie, lui-même se mit en marche avec un certain nombre d'hommes de pied; mais déjà les Français étaient trop loin pour que l'Empereur pût les rejoindre; et ils accomplirent en bon ordre leur retraite jusqu'à Guise, sans autres incidents que des escarmouches sans importance entre les chevau-légers de don Ferdinand et ceux de M. de Brissac[1].

Cependant il était jusqu'à un certain point permis à l'Empereur de dire que François Ier avait fui devant lui; et fort de cette légère satisfaction d'amour-propre, il n'hésita plus à licencier son armée. En conséquence, le 11 novembre, les Anglais reprirent, sous les ordres de Wallop, leur commandant en chef, le chemin de Calais. Lord Surrey ne les suivit pas immédiatement; il avait eu, durant toute la campagne, une situation à part au milieu de ses compatriotes, et maintenant il se sépara d'eux, ainsi que son cousin sir Francis Bryan, pour demeurer quelques jours de plus auprès de l'Empereur.

De Solesmes celui-ci avait gagné Cambrai où il avait imposé à l'Évêque une garnison impériale; il se rendit ensuite à Valenciennes où il retrouva sa sœur la Reine Régente des Pays-Bas et où il séjourna jusqu'au 20 novembre. C'est en ce dernier endroit que Surrey prit congé de Charles-Quint; il fut reçu par ce souverain en audience spéciale le dimanche

[1] Martin du Bellay se trompe encore, quand il place au 2 novembre la retraite du Roi; elle n'eut lieu que le 4 au soir. Voir la lettre déjà citée de sir John Wallop à Henry VIII en date du 6 novembre.

18 novembre, et au cours de leur entretien l'Empereur lui remit une lettre autographe adressée à Henry VIII et dont voici la teneur élogieuse :

« Très haut, très excellent et très puissant Prince, nostre très cher et très amé bon frère et cousin, tant et si affectueusement que nous pouvons, à vous nous recommandons. Retournant nostre cousin le comte de Surrey par delà, nous serons relevé de faire longue lettre pour ce qu'il vous dira les occurrants de ce cousté. Et seulement adjouterons qu'il a baillé bon témoignage, en l'armée, de qui il est filz, et qu'il ne veult défaillir d'ensuivre son père et ses prédécesseurs, et avec si gentil cueur et telle dextérité qu'il n'a esté besoing de luy en rien apprendre et que vous ne luy commanderez rien qu'il ne saiche exécuter[1]. »

En sortant de chez l'Empereur, Surrey, toujours accompagné de son cousin sir Francis Bryan, se rendit auprès de la reine de Hongrie, afin de prendre également congé d'elle; et cette Princesse, bien qu'elle le connût à peine, ne l'accueillit pas avec moins de bienveillance que n'avait fait son frère Charles-Quint[2]. Elle avait sans doute entendu louer la bonne grâce et les qualités aimables que le Comte n'avait cessé de déployer pendant les six semaines qu'il venait de passer devant Landrecies, et au moyen desquelles il s'était concilié l'estime et même l'affection de tous les chefs de l'armée impériale[3].

[1] Charles-Quint à Henry VIII, 18 novembre 1543. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 933.)

[2] Sir Francis Bryan à Henry VIII, 19 novembre 1543. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 934.)

[3] Telle est l'origine du bruit rapporté dans un pamphlet du règne

A son retour en Angleterre, Surrey se rendit de nouveau à la Cour, et c'est probablement à cette époque que Henry VIII le nomma son échanson (*cupbearer*)[1]; charge honorifique qui n'était qu'une sinécure, mais qui lui donnait enfin la *bouche de cour*; car, il est bon de le remarquer, malgré sa proche parenté avec deux des femmes de Henry, Surrey n'avait pas jusqu'alors fait partie de l'hôtel[2].

Le 24 décembre 1543, le Comte est à Hampton Court où il prend part, comme chevalier de la Jarretière, à un chapitre de l'ordre[3]. Puis nous le retrouvons, au commencement de février 1544 chargé par le Roi d'aller souhaiter la bienvenue à un général espagnol qu'il avait connu devant Landrecies.

Ce général, le duc de Najera[4], voulant des Pays-Bas regagner l'Espagne et étant empêché par l'état de guerre de traverser la France, avait pris la voie d'Angleterre et il désirait en passant rendre ses devoirs à Henry VIII; à peine débarqué à Douvres, il avait donc, le 7 février, sollicité une audience, comptant repartir aussitôt après avoir été reçu. Mais le pauvre Duc ne savait pas à qui il avait affaire; Henry, dès qu'il fut informé de sa demande, s'empressa de quitter Londres

d'Edward VI (*the Pilgrim*, publié en 1861 par M. Froude), suivant leque le Comte aurait à Landrecies noué des intelligences avec les généraux impériaux dans le but de se faire aider par eux à usurper le trône d'Angleterre. De pareils dires ne sont bons qu'à reléguer dans le carton des fables.

[1] Il succédait à son oncle le comte de Derby.

[2] Liste des officiers de la Maison du Roi. (British Museum, Lansdowne ms. n° 2, fol. 54.) On ne comprend pas comment l'auteur de la notice sur Surrey publiée en tête de *l'édition aldine* de ce poète (Bell and Daldy, 1866) a pu rapporter à l'année 1526 sa nomination d'échanson; la liste précitée montre que celle-ci n'eut lieu qu'après le mariage de Henry VIII avec Catherine Parr, c'est-à-dire après le 12 juillet 1543.

[3] Anstis's *Registrum Garterii, anno* 35to *Henrici Octavi.*

[4] Don Juan Estaban Manrique de Lara, 3e duc de Najera.

et se rendit à Hampton Court : « L'Empereur, » disait-il, « trouve ma Cour peu policée; je vais montrer à un de ses généraux qu'on sait pourtant y observer une étiquette sévère. » Et le Roi fit durant plusieurs jours attendre sa réponse au Duc, se bornant à lui envoyer, ainsi que nous l'avons dit, le comte de Surrey pour lui faire les honneurs de Londres[1]. Enfin, Henry se décida à revenir à Westminster et à fixer au 17 février l'audience du Duc. Et, ce jour-là, ce fut encore lord Surrey qui dut, avec le comte d'Essex, frère de la nouvelle reine Catherine Parr[2], introduire auprès du Roi le général espagnol[3].

Deux mois plus tard, le jour de la Saint-George, Surrey assista à Greenwich au chapitre solennel de l'ordre de la Jarretière. Mais ce ne sont là que de très petits incidents au milieu de la vie du Comte durant cette première moitié de l'année 1544. Ses fonctions de cour semblent l'avoir alors fort peu occupé; son intérêt était ailleurs.

Il se bâtissait à Saint-Léonard auprès de Norwich

[1] « Sabido por el Rey que el Duque era llegado, se fue otra die de mañana una lega de Londres á ver unas naos que hazia, y de allí envio al conde Sorel con otros caballeros á visitarle y á darle de su parte la norabuena de su venida. » (*Relaciones de Pedro de Gante, secretario del duque de Najera.*) Une traduction anglaise de ces relations a été publiée dans *l'Archæologia* (vol. XXIII).

[2] William lord Parr, créé comte d'Essex le 3 décembre 1543. Sa sœur Catherine, veuve en premières noces de lord Latimer, avait été épousée par Henry VIII le 12 juillet 1543.

[3] « Dendo á quatro dias volvio el Rey a palacio domingo 17 de febrero.... Este dia vinieron á comer con el Duque y á accompañarle un hermano de la Reyna y el conde de Sorel. » (*Relaciones de Pedro de Gante.*) — Voir aussi *Cronica del rey Enrico Otavo de Ingalaterra* chap. LIII; cette dernière chronique qui, en général, fourmille d'erreurs, est assez digne de foi quand elle relate des faits concernant quelque personnage espagnol.

un château dont il espérait tirer beaucoup d'honneur[1]. Hélas! dans son désir de faire grand, il ménageait si peu la dépense qu'il eut bientôt absorbé toutes ses ressources et épuisé tout son crédit[2]; et jamais il ne lui fut donné d'habiter son château; quand la construction fut terminée, l'argent manqua pour l'ameublement[3].

Un autre sujet qui s'imposait à la pensée du Comte était l'éducation de ses deux fils, dont il voulait faire des hommes instruits et éclairés. Certainement tous deux étaient encore bien jeunes; mais comme, selon

[1] Ce château fut détruit peu après en 1549 durant une révolte dans le comté de Norfolk : « Exin collem Sancti Leonardi urbi Norvicensi ex adversum cepere (il s'agit des révoltés); quo in loco comes Surreius præclaram exædificaverat et plenam dignitatis domum... Quin etiam domum illam magnificentissimam homines impurissimi invaserunt. » (Alexander Nevyll's *De furoribus Norfolcensium Ketto duce, liber unus.*) — Voir aussi Drayton's *England's heroical epistles.* (*The lady Geraldine to Henry Howard.*) La colline où était situé le château du Comte s'appelle encore aujourd'hui *Mount Surrey.*

[2] Saint-Léonard était une mouvance de l'abbaye sécularisée de Thorpe; pour acquérir ce domaine, Surrey avait dû conclure un échange avec le Roi et se dessaisir entre les mains de celui-ci de plusieurs des manoirs qu'il avait reçus de son père au moment de son mariage. Le contrat porte la date du 1er janvier 1544. (Record Office, *Certiorari bundle, Henry VIII*, n° 1.)

[3] Thomas Hussey au comte de Surrey, 26 octobre 1545 (Record office, *Domestic State Papers*, $\frac{BB}{81}$) : — « As concernynge the provisions of the house, this ys committed to Sentill's charge. Albeit the same will not be obtained at my Lord's (the duke of Norfolk's) hand, we shall practise howe to comme by them by sitche schifte as may be maid upon my credite in thys towne (Norwich). » — Il ne fallait pourtant pas un mobilier bien somptueux pour satisfaire les goûts de lord Surrey, à en juger, du moins, par celui dont il se contentait pour sa chambre à coucher, soit à Kenninghall (voir le rapport des commissaires envoyés en décembre 1546 pour faire une perquisition dans ce château. — *Henry VIII State Papers*, vol.I, part 2nd, n° 264), soit à Horsham (*alias* Chesworth), autre château que possédait son père dans le comté de Sussex. (Inventaire dressé après la condamnation du Duc et publié par le *Sussex archæological Society.* — *Sussex archæologicat collections*, vol. XIII.)

l'usage universellement observé à cette époque par la noblesse anglaise, ils devaient dès l'âge de quatorze ans être lancés à corps perdu dans la vie politique et mondaine, il était nécessaire qu'ils eussent auparavant terminé leurs études, et pour les avoir faites sérieuses et profitables, il fallait qu'ils les eussent commencées de très bonne heure. Il devenait donc urgent de leur donner un précepteur; le Comte ne l'alla pas chercher bien loin; il s'adressa à un homme d'un savoir un peu général que son père le duc de Norfolk, toujours en quête de soins et de conseils pour sa santé chancelante, avait pris à demeure chez lui comme médecin ordinaire. Ce personnage, dont le vrai nom s'est perdu, ayant été défiguré selon la mode du temps par le travestissement latin de Hadrianus Junius, était un de ces érudits sans patrie qui couraient alors le monde à la recherche d'un Mécène. Par suite de quelles circonstances avait-il été amené au siège de Landrecies? nous ne saurions le dire; par contre, nous savons que pendant les opérations de ce siège il se trouvait en relations assez intimes avec l'évêque de Londres Bonner qui avait suivi Charles-Quint jusque dans son camp en qualité d'ambassadeur de Henry VIII; et ce fut sur les conseils de cet évêque qui lui promettait en Angleterre monts et merveilles, que Hadrianus entra au service du duc de Norfolk[1].

Il est assez remarquable, disons-le en passant, que

[1] Hadrianus Junius au synode épiscopal anglais chargé de poursuivre le hérétiques, année 1555 : « Quum Cæsar ad Landrisium, Artesiæ oppidum, exercitu circumsessum stativa teneret, consilio et hortatu reverendissimi Londiniensium Episcopi Edmundi Bonneri, aureos tantùm non montes mihi pollicentis, in Angliam fueram pellectus; mox in familiam illustrissimi Norfolciæ Ducis adscitus, non inglorie illic medicinam factitabam. » (*Hadriani Junii Epistolæ.*)

le Duc ait consenti à donner une place dans sa maison à une personne de nationalité non anglaise; il ne s'était pas, en effet, affranchi, à l'instar de son fils, du préjugé populaire qui, au XVIe siècle, tenait les étrangers en profonde horreur[1]. Faut-il donc voir dans l'entrée de Hadrianus au service du Duc un effet de l'influence de Surrey sur son père? Peut-être, bien que le Comte n'ait certainement pas connu cet érudit devant Landrecies; il ne songeait guère, durant le siège, à se mêler aux gens de cabinet[2]. En tout cas, après qu'au printemps de 1544 il eut été mis en rapports avec le nouveau médecin de son père, il ne tarda pas à l'apprécier : Hadrianus était arrivé à Lambeth à la fin de mars[3], et dès le commencement d'août suivant, il était convenu qu'il se chargerait de l'instruction des deux fils du Comte[4]. Mais Surrey à

[1] « Egli (le duc de Norfolk) mostra mal'animo verso stranieri, » ainsi s'exprimait en 1531 l'Ambassadeur de Venise, Ludovico Faliero, dans le rapport général qu'il adressait au Conseil des Dix sur son ambassade en Angleterre. (Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti, serie prima.*)

[2] Hadrianus lui-même, avant son arrivée en Angleterre, confondait le duc de Norfolk avec son fils le comte de Surrey; il écrivait au premier : « Deus Optimus Maximus tuam Excellentiam nobis ac musis diutissime incolumem conservet. » (Hadrianus au duc de Norfolk, 22 mars 1544.) Le Duc, nous le savons, n'eut jamais affaire aux Muses.

[3] Hadrianus au duc de Norfolk, 22 mars 1544 (la lettre est datée, en réalité, du dixième jour avant les calendes d'avril) : — « Hesterno die, illustrissime Domine patrone, Londinium appuli, postquam, vix tenui spe vitæ (relictâ), submersionem ab atroce maris tempestate evasi; sed uti naufragi ad deorum templa primo se recipiunt vota nuncupaturi, ita tuæ Excellentiæ vividam imaginem accedere dextramque deosculari statueram. » La lettre continue sur ce ton; on voit que Hadrianus n'était pas exempt de pédanterie.

[4] La fille aînée du Comte, lady Jane Howard, était alors certainement née; car nous voyons qu'en janvier 1547 sa tante la duchesse de Richmond la trouvait suffisamment âgée pour pouvoir étudier en même temps que ses frères sous la direction du célèbre théologien John Fox. (Vie de John Fox écrite par son fils Thomas et publiée en tête de son grand ouvrage *Acts*

ce moment avait de nouveau quitté l'Angleterre : la guerre l'avait rappelé de l'autre côté du Pas de Calais.

and monuments.) Mais en 1544, elle ne pouvait avoir plus de quatre ans; et c'est en raison de ce bas âge qu'elle ne fut pas confiée, elle aussi, aux soins de Hadrianus; car, au XVIe siècle, les filles de famille recevaient en Angleterre une éducation littéraire égale, pour ne pas dire supérieure, à celle des fils. La lettre par laquelle Hadrianus accepte d'être précepteur des deux lords Howard est datée de Horsham où probablement il était auprès de la duchesse douairière de Norfolk dont c'était une des résidences usuelles. (Hadrianus au comte de Surrey, 8 août 1544, *quinto idus augusti.* — Les lettres d'Hadrianus ont été fort incorrectement imprimées; celle-ci entre autres a besoin d'une revision sérieuse.)

CHAPITRE XI

Reprise des hostilités contre la France.
Sièges de Boulogne et de Montreuil.

D'après des arrangements intervenus dans le cours de l'hiver entre l'Empereur et Henry VIII, les hostilités devaient se rouvrir contre la France dès le retour de la belle saison; et Henry s'était engagé à participer à la lutte d'une manière plus active qu'en 1543. Il tint parole; au lieu d'un simple contingent, il envoya sur le continent deux armées complètes, et il décida d'aller lui-même se mettre à la tête de l'une d'elles, qui, en attendant sa venue, reçut pour chef son beau-frère le duc de Suffolk[1].

L'autre armée était placée sous le commandement indivis du duc de Norfolk et du lord du Sceau Privé lord Russell[2]; comme de juste, ce fut dans cette der-

[1] Pour toute la campagne de 1544, voir *Henry VIII State Papers*, vol. IX, *passim*; Edward Hall's *The union of the two noble and illustre famelies of Lancastre and Yorke*; John Stow's *Annals*; et Francis Godwin's *Rerum Anglicarum, Henrico Octavo regnante, annales.*

[2] Sir John Russell, créé Lord en 1539, était devenu Grand Amiral en 1540, puis lord du Sceau Privé le 3 décembre 1542, succédant dans ces deux charges au comte de Southampton (sir William Fitzwilliam). De lord Russell descendent en ligne masculine et directe quatre pairs actuels d'Angleterre: le duc de Bedford, le comte Russell, lord de Clifford, et lord Ampthill.

nière, c'est-à-dire sous les ordres de son père, que servit lord Surrey. Cette fois il ne partait plus pour la guerre avec la même liberté d'allures dont naguère il avait joui devant Landrecies; il était maréchal de bataille (*marshall of the field*) et, en cette qualité, il avait à remplir des fonctions équivalentes à celles qui incombent de nos jours aux chefs d'état-majors généraux[1].

L'armée du duc de Norfolk et de lord Russell quitta la première l'Angleterre; elle franchit le Pas de Calais au commencement de juin 1544[2]. Henry VIII, qui voulait se réserver la gloire de conquérir Boulogne, avait donné comme mission aux deux commandants de s'emparer d'une des places fortes qui flanquaient cette ville, soit d'Ardres, soit de Montreuil; il laissait le choix aux deux Lords[3]; mais comme l'une ou l'autre attaque était une entreprise difficile qui exigeait un grand effort, ceux-ci ne voulurent se déterminer qu'après avoir consulté les généraux impériaux chargés de manœuvrer en Boulonnais

[1] « The highe marshall is to appoint the camping place, wherein he must have ordinarie consideration for woode, water and forrage. He is to quarter the campe, assigning to the quarter-maister where the regimentes of footemen shall be lodged and where the horsemen shall likewise have their places. » (Barnabas Rich's *Pathway to military practice*, traité publié en 1587. — *Of the officers, the lorde highe marshall.*)

[2] Hall dit que l'armée franchit le détroit à la Pentecôte, c'est-à-dire le 1er juin; mais le 5 le duc de Norfolk était encore à Lambeth, où il s'occupait du départ de ses troupes. (British Museum, Addit. ms. n° 27632, fol. 3.) Il arriva à Calais le 8. Voir sa lettre au Conseil Privé en date du 14. (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 989.)

[3] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc. au Conseil Privé, 23 juin 1544 (Record Office, *Domestic State Papers*, $\frac{AA}{155}$) : — « His Majestie's pleasure is we shall marche towardes Monstrell and to laye siege to the same, if we think us to be furnyshed of horseman of the straungiers (les Impériaux) for that purpose, or els to laye siege to Arde. »

et Picardie de concert avec les troupes anglaises[1]. Ces généraux étaient le comte de Rœulx que nous avons déjà vu à l'œuvre au siège de Landrecies, et le grand-amiral de Flandres, M. de Beures[2]; tous deux se rendirent à Calais le 26 juin pour discuter avec les chefs anglais ce qu'il convenait de faire, et tous deux opinèrent qu'il fallait de préférence attaquer Montreuil[3]. Les Anglais se rangèrent à cet avis, et il fut, en conséquence, décidé que les deux armées alliées se mettraient immédiatement en marche, chacune de son côté, pour aller opérer leur jonction devant Montreuil.

A Calais, Rœulx et Beures avaient aussi exprimé le désir que les troupes anglaises évitassent de faire route par le comté d'Artois, territoire impérial; ils

[1] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc., au Conseil Privé, 23 juin 1544 (*loco citato*) : — « The principall causes why we do not incontynently sett towardes Monstrell is ffurste we knowe not yet what nombres of the straungiers'horseman shall shortely mete with us; also for lacke of waggonnes and lymoners; and allso (we are) not yet provyded howe to drawe our ovynes (petits canons) with us, the horses sent owt of England being so evill that they be not able to drawe one of them under XIIII or XV horses. Thies, with other consyderaciones to longe to wryte, dothe make us not fully to determyne what waies to take unto the tyme we shall speke with monsieur de Reux, whiche, we doubte not, shall be upon wednesdaye (c'est-à-dire le 25 juin). »

[2] Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beures et de la Vère, grand amiral de Flandres, était un descendant illégitime du duc de Bourgogne Philippe le Bon.

[3] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc., au Conseil Privé, 26 juin 1544 (Record Office, *State Papers* $\frac{\text{AA}}{157}$) : — « This present hour Messieurs de Bewres and Reux be here with us and this nyght will return to Saynt Omer's.... Th'effect of the discoursys we have had with them was, accordyng to the same that I the duke of Norfolk wrote to you upon saterday was sevennyghte (c'est-à-dire le 14), adviseing in no wise to meddle with Arde or Bollyn; and fynally we have concluded with asmoche diligence as we can to laye siege to Monstrell. They say they can not asseure us to wynne it, but yet they ar not in dispaire therof. »

jugeaient que, devant eux-mêmes traverser ce comté, ils avaient l'obligation d'épargner aux habitants le passage d'une seconde armée. Le duc de Norfolk et lord Russell se rendirent au vœu des généraux alliés, ce qui de leur part était un témoignage de grande condescendance; car en accomplissant leur marche par le territoire français, non seulement ils faisaient un détour assez long, mais ils s'exposaient à être pris en écharpe par le feu de la garnison de Boulogne. Cependant, si méritoire que fût leur complaisance, ils n'eurent pas lieu de s'en applaudir. N'ayant pas de guides, ils avaient été obligés d'en demander aux Impériaux; et ceux qui leur furent donnés, ou bien n'avaient qu'une connaissance imparfaite du pays, ou bien étaient mal intentionnés; bref, ils furent conduits par les chemins les plus difficiles, « chemins tels », prétendaient-ils, « que jamais arméen'en suivit de pareils ». Ce n'est pas tout; les vivres que les Impériaux s'étaient engagés à fournir aux Anglais durant leur route, n'étaient suffisants ni en quantité, ni en qualité; surtout il n'y avait pas de bière, et les soldats de Henry VIII, habitués à plus de bien-être que ceux de Charles-Quint, supportaient impatiemment d'être forcés de boire de l'eau. Aussi étaient-ils tous fort irrités quand arriva le moment de la réunion avec leurs alliés[1].

[1] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc., au Conseil Privé, 4 juillet 1544 (*Henry VIII State Papers*, vol. IX, n° 996) : — « Having no guidés but suche as they gave us, we have been brought suche waies as we thinke never armye passed, uppe and downe the hills, thoroughe hedges, woods and marresys, and all to cause us to lodge upon the Frenche grounds, savenge their awne frendes. And besydes that, we have been so well kept fasting from drinking, that a good parte of th'army have onely drunken water sithe yesterday sevennight. We have not forborn to speake

Cette réunion, d'après le plan primitif, devait avoir lieu le 3 juillet; les Anglais au jour dit étaient bien à portée de Montreuil, mais une circonstance imprévue retarda de vingt-quatre heures l'ouverture des opérations contre la ville. Les généraux impériaux qui s'arrogeaient, sans aucun tempérament, la haute main dans la conduite de l'expédition, avaient marqué d'avance l'emplacement qu'occuperait le camp anglais. En qualité de maréchal de bataille, lord Surrey alla reconnaître le terrain choisi par eux et le trouva défectueux à différents points de vue; il était notamment trop éloigné du théâtre des opérations militaires et trop difficile d'accès. Aussi Surrey fit-il à son père un rapport très défavorable; et le Duc, prenant plus en considération l'opinion de son fils que celle des commandants impériaux, choisit pour installer son camp un endroit plus rapproché de Montreuil[1]. Le 5 juillet, enfin, toutes les forces alliées purent entrer en ligne et le siège commença.

quickly to them; and also I, the duke of Norfolk, have written to my lady Regent (la reine Marie) two tymes very quickly, shewing unto her that unless the promises made unto us to be furnished of victuals be better kept than it hath been to this tyme, I feare His Majestie in their default shall not be able to accomplish his promise made to the Emperour. »

[1] Les mêmes au même, 4 juillet 1544 (*loco citato*) : — « Yesterday being to gather with us Messieurs de Reux and Bewers and count de Wismes, they all said we should have removed to a place by them named within two miles of Monstreul. Whereupon being often deceived, we the erle of Surrey, Lord Warden (sir Thomas Cheyne) and Poynings went to view the ground where was neither grass nor forrage for horses and suche hills and passages that it was impossible for th'army to pass that way; and therfor (we) are enforced this day not to go so far, but to take another (ground) near hand. And I, the duke of Norfolk, with others of us whose names be hereto suscribed, with a good bande of horsemen, will ride and view the camp, where we shall lie to-morrow at night, which we trust shall be within a league of Monstrell. Wo be enforced thus to travail to view the camp without trusting to their reports. And yet, though we speak

Le maréchal du Biez, gouverneur de Boulogne[1], en voyant les Anglais passer à la gauche de cette ville sans s'arrêter, avait compris que c'était à Montreuil qu'ils en voulaient; et ne prévoyant pas l'arrivée d'une seconde armée ennemie qui s'attaquerait à Boulogne, il avait laissé son gendre[2] « avec cinq cents hommes de pied » pour garder cette place, et lui-même s'était hâté de se jeter dans Montreuil, avec une quantité considérable d'hommes et de munitions[3]. Ainsi le siège de cette dernière ville devenait d'autant plus malaisé et menaçait de coûter aux alliés beaucoup d'efforts et de temps.

Une autre circonstance rendait encore plus laborieuse la tâche des assiégeants; c'était la difficulté de se procurer des vivres. Le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie[4], menait en effet la petite guerre dans les environs, interceptant sans merci la plupart des convois envoyés des Pays-Bas au camp des alliés[5]. Aussi ces derniers, pour se procurer des vivres et du fourrage,

quickly, we must of force handle them with gentle wordes, or else they may displease us at their pleasure in keeping victuals from us. »

[1] Oudard du Biez, sénéchal et gouverneur de Boulogne, avait été nommé maréchal de France en 1542.

[2] Jacques de Coucy, seigneur de Vervins.

[3] Martin du Bellay (*Mémoires*, livre X) donne le détail des troupes amenées à Montreuil par le Maréchal; elles se montaient à près de trois mille hommes. Voir aussi Guillaume Paradin : *Memoriæ nostræ libri quatuor*.

[4] Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, avait succédé à son père en 1538. Il épousa Jeanne d'Albret, l'héritière du trône de Navarre, et fut le père du roi Henri IV.

[5] Martin du Bellay raconte notamment comment le duc de Vendôme intercepta un « advitaillement » venant de Saint-Omer et Aire et « rompit et mit à vau de routte » un corps ennemi de deux mille hommes qui faisait la « conduitte dudict advitaillement »; « sans les morts, » ajoute du Bellay, « furent menez dedans Therouenne huit cens prisonniers et y furent gagnées quatre enseignes de gens de pied allemans. » Il ne coûte rien d'exagérer.

étaient-ils obligés de faire de fréquentes incursions assez loin dans l'intérieur du pays. Une fois, entre autres, à la fin du mois d'août, M. de Beures partit en expédition avec une troupe assez nombreuse dans laquelle se trouvaient lord Surrey et divers autres seigneurs anglais; et ils restèrent plusieurs jours absents, maraudant dans tous les villages qu'ils traversaient. Leur première étape fut Saint-Riquier, qu'ils pillèrent et réduisirent en cendres; de là, ils gagnèrent Abbeville, mais la résistance qu'ils rencontrèrent dans cette ville les ayant obligés de tourner promptement bride, ils purent seulement mettre le feu dans les faubourgs du côté de l'ouest. Ils se vengèrent de cet insuccès sur Rue et ses environs; là tout ce qui pouvait être brûlé devint la proie des flammes. La frayeur excitée partout à la ronde par cette bande dévastatrice était telle que les habitants du Crotoy craignant de la voir fondre sur eux préférèrent incendier eux-mêmes leur ville. Enfin Beures, Surrey et leurs compagnons rentrèrent au camp poussant devant eux une quantité suffisante de bétail pour subvenir pendant un temps assez long à la nourriture de l'armée[1].

[1] Le duc de Norfolk au Conseil Privé, 2 septembre 1544 (Record Office, *State Papers*, $\frac{AA}{817}$) : — « This evenyng Monsieur de Bewres with his bande, and my sonne of Surrey, my lorde of Sussex, my lorde Mountjoye, my brother Wyllyam, my lorde Latimer, M. Treasourer (sir Thomas Cheyne) and all the rest of the noblemen whom I sent furthe uppon saterdaye at X at nyght, returnyd hither at VII a clock without loss of any man slayne; and have made a veray honest journey and have brent the townes of Saynt Riker and Riew, bothe wawlled townes, and also the fawbours of Abbevyle on this syde of the towne, where th'Inglishe horsemen had a right hott skyrmysche; and after the cummynge of the hole armye (du duc de Vendôme) retired without losse and burned all the contrie. And they of Crotoy, fearing our men wolde have layde siege to the castle, burnyd their awne towne. Oure men have brought a verye grete boetye of all sortes of cattle. » Au

Cependant Henry VIII avait, à son tour, franchi le Pas de Calais, et prenant la tête des troupes confiées au duc de Suffolk, il était venu mettre le siège devant Boulogne[1]. Il y avait déjà deux mois qu'il était retenu devant cette place quand le 11 septembre il reçut à son quartier général la visite de lord Surrey; celui-ci sans doute était envoyé par son père le duc de Norfolk pour rendre compte des opérations qui se poursuivaient contre Montreuil et demander quelques instructions. C'était le moment où Boulogne commençait à être aux abois; les Anglais, en effet, avaient pu pousser leurs sapes jusque sous les murs de la citadelle et même ils avaient miné celle-ci. Tout était prêt le 11 septembre quand Surrey arriva au quartier général; il n'eut qu'à accompagner le Roi à son observatoire, et de là il vit mettre le feu aux poudres, l'explosion se produire et la citadelle s'écrouler en ensevelissant sous ses décombres nombre de mineurs anglais qui ne s'étaient point assez promptement retirés[2].

Boulogne dès lors était condamnée; et son commandant, frappé de découragement, n'essaya pas, malgré

sujet de cette expédition on peut voir les récits faits par Hollinshed, Stow, Paradin, et une lettre du duc de Norfolk au duc de Suffolk en date du 3 septembre 1544. (*Henry VIII State Papers*, vol. X, n° 1023.)

[1] Pour le siège de Boulogne, il faut consulter les mêmes autorités que pour celui de Montreuil. On peut voir, en outre, *Diarium super viagio Regis, obsidione et captione Bononiæ* (publié par Rymer, *Fœdera*, vol. XV) et un poème contemporain d'un certain Antoine Morin (édité en 1866 par François Morand).

[2] *Diarium super viagio Regis, obsidione et captione Bononiæ* : « Thursday the 11th of september in the afternoone the erle of Surrey and the lord William Howarde came from Monstreull to te King's Majestie; the same daye the trayne of powder was set to the castell, and the King's Majestie accompanied with the said erle of Surrey and the lord William went to his standing to see the castell fall; at which fall many of oure men were hurt with stones whiche flewe very farre off. »

les protestations des habitants, de prolonger la résistance. Il commença le jour même à parlementer, et le lendemain la reddition de la ville était un fait accompli[1]; Surrey, qui retournait à Montreuil, en porta la nouvelle à son père[2].

Le succès remporté par Henry VIII était pour le duc de Norfolk et lord Russell une incitation à ne pas demeurer longtemps en reste avec lui; aussi se hâtèrent-ils de combiner avec les généraux impériaux une attaque contre Montreuil, espérant que la prise de cette ville formerait un digne pendant à celle de Boulogne. Mais leurs calculs furent déçus; l'assaut donné fut repoussé. Dans son ardeur, lord Surrey s'était inconsidérément élancé en avant des siens dans les retranchements français; et aussitôt entouré par un gros parti d'ennemis, il allait succomber ou, tout au moins, être fait prisonnier; heureusement pour lui, son écuyer Thomas Clere vit son danger et accourant à la rescousse parvint à le dégager; mais Clere dans la mêlée reçut une grave blessure, aux suites de laquelle il finit par succomber l'année suivante[3]. Lord Surrey a célébré dans une épitaphe en vers le dévoû-

[1] Montluc (*Commentaires*, livre II) dit que Boulogne fut « laschement rendue » par le sieur de Vervins. Martin du Bellay n'est pas plus favorable à ce dernier; il termine ainsi son récit du siège : « Il est certain que s'il (Vervins) eust tenu deux jours (de plus), la ville était sauvée; car pour la pluye n'y avoit ordre de marcher à l'assaut et cependant Monseigneur le Dauphin qui marchoit en diligence pour le secourir, fust approché, qui eust fait changer le desseing du roy d'Angleterre. » Malheureusement, quoi qu'en dise du Bellay, le Dauphin n'aurait pas pu arriver devant Boulogne avant la fin du mois. Vervins, accusé de trahison quatre ans plus tard à cause de sa reddition de Boulogne, fut condamné et décapité; en 1575, sa mémoire fut réhabilitée.

[2] Le duc de Norfolk à Henry VIII, 14 septembre 1544. (*Henry VIII State Papers*. vol. X, n° 1030.)

Thomas Clere mourut le 14 avril 1545.

ment de cet écuyer qui l'avait fidèlement accompagné durant des années et qui pour le sauver s'était exposé à la mort.

« Tu avais choisi Surrey pour ton seigneur. Hélas! tant que tu vécus, notre association fut bien douce. Suivant mes pas, tu vis Kelso en flammes, Landrecies bombardé, et Boulogne battue en brèche forcée de se rendre. Aux portes de Montreuil, ayant perdu tout espoir de secours, ton seigneur à moitié mort remit dans tes mains ses dernières volontés; telle est la cause qui t'a procuré cette lente et douloureuse mort, avant que tu aies pu achever ton vingt-huitième été[1]. »

Cependant, tandis que les Anglais guerroyaient dans le Boulonnais, l'empereur Charles-Quint s'était avancé jusqu'au cœur de la Champagne et menaçait Paris, tenant ainsi, pour sa part, les engagements qui obligeaient les deux souverains coalisés à marcher aussi vite que possible sur cette ville. Mais Charles voyait avec déplaisir que Henry VIII n'observait pas la même fidélité à la parole donnée; il trouvait mauvais que ce Prince s'attardât avec toutes ses troupes aux sièges de Boulogne et de Montreuil en vue de son intérêt particulier, au lieu de poursuivre le but commun. Cette conduite que l'Empereur jugeait indélicate, était, à son avis, un motif suffisant pour lui permettre de se

[1] .... Surrey for lord chou chase;
Aye me! whilst life did last, that league was tender;
Tracing whose steps, thou sawest Kelsal blaze,
Landrecy burnt, and battered Boulogne render.
At Montreuil gates, hopeless of all recure
Thine Earl, half dead, gave in thy hand his will;
Which cause did thee this pining death procure
Ere summers four times seven thou couldst fulfill.
(Œuvres de lord Surrey, *Épitaphe de Thomas Clere.*)

dégager également de ses obligations; et, en conséquence, se montrant à son tour égoïste, il accepta, sans s'inquiéter de Henry VIII, les propositions de paix que lui adressa sur ces entrefaites François Ier. Ceci se passait précisément au moment où Boulogne succombait, circonstance qu'ignorait l'Empereur; or s'il venait à apprendre la reddition de la ville avant la conclusion définitive du traité, peut-être profiterait-il de ce qu'aucune signature n'était encore donnée, et remettrait-il tout en question; car il y avait désormais pleine probabilité que Henry VIII ne se laisserait plus arrêter sur la route de Paris et appuierait résolument la marche en avant de son allié. François, qui était informé régulièrement et avec une grande rapidité des opérations du siège de Boulogne, sentit le danger, et il eut soin de presser les négociations avec l'Empereur; quand celui-ci connut le 18 septembre la capitulation de M. de Vervins, il ne pouvait plus revenir en arrière, et le lendemain même la paix fut signée à Crespy-en-Laonnais.

La première conséquence du traité était de laisser dorénavant les Anglais seuls face à face avec les Français; et Charles-Quint s'empressa de « mander » au comte de Rœulx et à M. de Beures « qu'ils eussent à retirer son armée » de devant Montreuil[1]. En même temps que les deux généraux impériaux recevaient cet ordre, le duc de Norfolk était avisé de l'approche du Dauphin qui venait de franchir l'Authie et amenait en grande hâte l'armée précédemment opposée à l'Empereur en Champagne[2]. Dans ces conditions, le duc de

[1] Martin du Bellay, *Mémoires*, livre X.
[2] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc., au Conseil Privé,

Norfolk et lord Russell ne pouvaient plus continuer d'assiéger Montreuil; mais comme Henry VIII était trop vain pour admettre que ses troupes pussent être contraintes de lever un siège, il commanda aux deux Lords d'envoyer au maréchal du Biez un héraut d'armes avec la charge de dire que si les Anglais se retiraient sans avoir pris la ville, c'était un effet de sa bonté d'âme; il ne voulait pas par un succès nouveau éveiller chez les Français des sentiments d'amertume qui seraient un obstacle à la paix tant désirée de toute la Chrétienté[1].

Quand ce ridicule message eut été délivré, les Anglais abandonnèrent leurs lignes et se mirent en marche vers Boulogne. Beures avait promis de les escorter, afin que leurs mouvements ne fussent pas inquiétés[2]; mais, comme de Boulogne Henry VIII

26 septembre 1544 (Record Office, *State Papers* $\frac{AA}{885}$) : — « Th'avant-garde of the Frenchmen were come to Auzy les Moines (Auzy-le-Château, sur l'Authie) and were making the bridges there and another at Saynt-George and the III[de] at Jernye, which were broken by them afore; and all they were within haulf a league of Heysdin; which newes of their cummynge in greate puyssance to Auzy we have bene dyvers tymes advertised of before by dyvers others. »

[1] La fraction du Conseil Privé étant auprès de Henry VIII à Boulogne au duc de Norfolk, 26 septembre 1544 (*Henry VIII State Papers*, vol. X, n° 1039) : — « The Kinges Majestie having alwayes had more regard to the common welth of Christendon then to his private commoditye, and considering that the contynuance of the siege might be sumwhat let to the good conclusion that might be so benefycial to all Christendom..... »

[2] Le duc de Norfolk, les lords Russell et Surrey, etc., au Conseil Privé, 26 septembre 1544 (*loco citato*) : — « This daie after dynner we went all to Monsieur de Bewres tente to declaire unto hym the removynge of this campe, and when we had declaired the same to hym on the best sorte we coulde, we desired hym to gyve us his advise whiche waye he thought best were for us to depart hens. Whereunto to make aunsver, he pretented curtesye a good whyle, sayenge he was a straungier here as well as we were, and knew nothynge what th'Emperour had done; but

envoya un corps de troupes pour protéger l'armée en retraite[1], il est probable que les Impériaux ne donnèrent pas suite à leurs offres et qu'ils se retirèrent directement vers Saint-Omer. Aussi bien le maréchal du Biez, trop heureux d'être débloqué, ne songea pas à poursuivre les Anglais; ceux-ci gagnèrent donc Boulogne en toute sécurité, et même quand ils furent aux abords de cette ville du côté d'Hardelot, ils purent donner la chasse aux enfants-perdus qui depuis plusieurs jours avaient commencé à battre le pays[2].

A peine maître de Boulogne, Henry VIII avait annoncé son intention de conserver cette conquête à l'Angleterre, et il s'était empressé d'ordonner divers travaux de fortification[3]. Mais il ne lui plaisait pas de rester sur le continent pour veiller lui-même à l'exécution de ses ordres; et le 30 septembre il repartit pour l'Angleterre, remettant aux trois commandants de la première heure, c'est-à-dire aux ducs de Norfolk

whatsoever was done, he wolde never for this jorney refuse us, but lyve and dye in takinge suche parte as we dyd. And if th'Emperour had compoundyd his causes without the Kings Majestie, *per sangue de Dieu!* he wolde never after wear harneys in his service; with so many good and earnest wordes that we coulde wysche them to be no better. » Il est peu croyable que Beures ait exactement tenu les propos que lui attribuent dans leur lettre les généraux anglais.

[1] *Diarium super viagio Regis*, etc. (Rymer, vol. XV) : — « Thursday the twenty fifth of september the lorde mershall (dans l'armée de Henry VIII, c'est-à-dire le comte d'Arundel), the lorde Saint-John, and Mr Comptroller (sir John Gage) with the number of VMle men and certain feld peces went towards Monstroull. »

[2] *Ibidem* : « Friday (the 26th) my lorde of Norfolk accompanied with sertain other lords and gentylmen and a good company of men of armes and footemen went to a wood beyonde the river (la Liane) to chasse sertain Frenchemen whiche were there seen the night before. »

[3] Au sujet des fortifications faites alors par les Anglais, voir *L'advis de la qualité de ceulx qui sont dedans Boulogne*, 1549. (Bibliothèque nationale, Fonds français, no 3127, fol. 42-44.)

et de Suffolk et à lord Russell le soin de repousser les attaques probables du Dauphin. D'après les instructions de Henry, les trois Lords auraient dû occuper en force toute la ligne de plateaux qui s'étend de Boulogne à Calais, afin de conserver libres les communications entre ces deux places; mais les Lords pensèrent qu'ils auraient grand'peine à assurer sur cette longue ligne les subsistances nécessaires à leurs troupes, et ils prirent le parti d'enfreindre les ordres de leur maître; même ils les enfreignirent si bien qu'ils abandonnèrent Boulogne, n'y laissant que trois mille hommes sous les ordres d'un Capitaine[1], sir Edward Poynings, et qu'ils ramenèrent tout le reste de leurs deux armées à Calais.

La conséquence de ce recul ne se fit pas longtemps attendre. Le Dauphin, partant d'Hesdin, vint, en tournant la Fosse Boulonnaise, tomber à l'improviste sur Marquise et sépara ainsi sans coup férir la garnison de Boulogne du gros des forces anglaises. Rien ne pouvait à ce moment être plus désagréable à Henry que l'annonce de cet événement; déjà il voyait Boulogne, sa conquête, reprise par les Français, et sa vanité froissée ne pardonnait pas au duc de Norfolk, qu'il rendait seul responsable, le retrait des troupes sur Calais[2]. Heureusement pour le Duc, le Dauphin ne parvint pas à tirer parti de son premier succès; une camisade tentée par lui contre Boulogne échoua[3]; et bientôt, l'hiver commençant, il dut licencier son

[1] Capitaine de Boulogne, tel était le titre exact du commandant d'armes de la place.

[2] Voir *Henry VIII State Papers*, vol. X, *passim*.

[3] C'est la camisade racontée par Martin du Bellay (livre X) et Blaise de Montluc (livre II).

armée, et il rentra à Paris. Le duc de Norfolk put alors retourner en Angleterre sans avoir à redouter le courroux du maître.

Lord Surrey, nous croyons pouvoir l'affirmer, repassa le Pas de Calais en même temps que son père, dans les derniers jours d'octobre 1544. En effet, pourquoi serait-il resté sur le continent? Il n'était plus maréchal de bataille, puisque, par suite de l'arrivée de l'hiver, l'armée paternelle venait d'être dissoute; et aucun texte n'indique qu'il ait été alors chargé d'autres fonctions militaires. Martin du Bellay s'est donc trompé en lui attribuant l'honneur d'un succès que, dans le cours de l'hiver suivant, la garnison de Boulogne remporta au Portel sur le maréchal du Biez; non seulement la destruction du fortin que ce dernier était en train de construire en cet endroit, ne fut pas l'œuvre de Surrey, mais c'était son ennemi acharné le comte de Hertford[1] qui ce jour-là commandait avec le capitaine de Boulogne les troupes anglaises. On peut être certain que Surrey ne servait pas sous les ordres de Hertford.

[1] Il était lieutenant général du Roi à Calais et Boulogne.

CHAPITRE XII

Guerre maritime avec la France.
Lieutenance générale de lord Surrey à Boulogne.

L'hiver de 1545 ne semble pas avoir été marqué, en ce qui concerne lord Surrey, par aucun événement saillant; le nom du Comte n'apparaît même qu'une seule fois durant cette saison; le jour de la Saint-George il assista, comme chevalier de la Jarretière, au chapitre solennel de l'Ordre tenu au palais de Saint-James[1].

Par contre, le retour de la belle saison, en ramenant les hostilités avec la France, allait de nouveau mettre Surrey en relief. Cette année-là, François Ier, qui n'avait plus à faire face qu'à un seul ennemi, prit hardiment l'offensive et essaya de porter la guerre en Angleterre même. Dans ce but, il réunit au Havre, port de construction toute récente, une flotte très considérable, qui mit à la voile pour l'île de Wight le 10 juillet[2].

Henry VIII, toujours bien informé de ce qui se passait en France, connut de bonne heure les projets de François Ier; et il eut ainsi le temps nécessaire pour organiser la résistance dans son royaume. Sur son

[1] Anstis's *Registrum Garterii*.
[2] Martin du Bellay donne le 6 juillet comme le jour du départ.

ordre, tous les navires de guerre vinrent se masser dans la rade de Spithead sous le commandement du grand amiral lord Lisle[1]; puis, lui-même accourut à Portsmouth, afin de surveiller de près la défense de l'île menacée.

Parmi les personnes attachées alors à la personne du Roi se trouvait lord Surrey, qui remplissait des fonctions analogues à celles d'un aide de camp de souverain moderne. C'est en cette qualité que le 21 juillet nous le voyons chargé par Henry d'une mission auprès de lord Lisle. Après diverses tentatives infructueuses de débarquement dans l'île de Wight, les Français, abandonnant leur premier dessein, avaient mis à la voile vers l'est et étaient allés jeter l'ancre devant Selsea Bill. Lord Lisle, ayant le vent en sa faveur, pensait à les surprendre dans ce mouillage, et il avait soumis son plan d'attaque à Henry, demandant une approbation. Mais le Roi, moins résolu que son lieutenant, voulut d'abord quelques éclaircissements, et ce fut Surrey qui fut dépêché à bord du vaisseau-amiral pour les réclamer[2]. La réponse qu'il rapporta donna pleine confiance à Henry, qui accorda alors à Lisle l'autorisation d'agir; seulement celle-ci arrivait trop tard; les Français, mis en soupçon, avaient déjà levé l'ancre, et pendant les quelques jours que

[1] Il avait succédé à lord Russell en 1542.

[2] Lord Lisle à Henry VIII, 21 juillet 1545 (Hayne's *Burleigh State Paper*.) Le Dr Nott prétend que lord Surrey s'engagea sur la flotte comme simple matelot et il cite, à l'appui de cette assertion, la phrase suivante extraite d'une lettre de Hadrianus Junius : « Herus meus procul abest, mare a Gallis regio nomine liberaturus. » (Lettre à Peter Namnus.) En premier lieu, cette lettre de Junius est évidemment postérieure à juillet 1545, elle a été écrite quand Surrey était à Boulogne lieutenant général du Roi sur terre et sur mer. En second lieu, les termes dont se sert Junius ne font pas penser à un simple matelot.

dura encore la campagne navale, il ne se présenta plus aucune occasion de livrer un engagement sérieux. Henry VIII, par ses tergiversations intempestives, avait perdu une victoire qui paraissait assurée.

Après l'insuccès de sa flotte devant l'île de Wight et un autre à Seaford dans le comté de Sussex, il était impossible à François Ier de méconnaître qu'un débarquement à main armée en Angleteterre était une entreprise beaucoup plus ardue qu'il ne l'avait supposé. Se rendant à l'évidence, il se décida à abandonner l'idée d'une agression directe dans l'île et à concentrer tous ses efforts contre Boulogne, qu'il désirait vivement reconquérir.

Certes le moment était bien choisi. Les trois mille hommes laissés comme garnison dans la ville en octobre 1544 n'avaient jamais été renforcés; au contraire, ils avaient été décimés soit par la maladie, soit par les hasards des combats. En outre, ils étaient mal approvisionnés tant en munitions qu'en vivres; et dans ces conditions ils n'avaient pu opposer au maréchal du Biez la même résistance qu'au commencement de l'hiver. Celui-ci avait même réussi à réparer brillamment l'échec qu'il avait naguère subi au Portel; il s'était emparé d'un point stratégique beaucoup plus rapproché de Boulogne, des hauteurs d'Outreau, situées juste en face de cette ville sur la rive gauche de la Liane; et là il avait commencé la construction d'un fort dont les feux devaient empêcher l'accès des navires anglais dans l'embouchure de la rivière et, par conséquent, le ravitaillement de la place par mer[1].

[1] D'après Martin du Bellay, le maréchal du Biez aurait été fautif en plaçant le fort à Outreau; il aurait dû le construire à l'embouchure même de la Liane, et c'est cette situation que François Ier avait marquée. Mais le

Lord Poynings[1], très inquiet de la situation de Boulogne, ne cessait depuis quelque temps de réclamer des renforts. Mais Henry VIII n'était pas en humeur de l'écouter; toute son attention se dirigeait, en effet, sur les côtes méridionales de son royaume que menaçait à ce moment la flotte française. Ce ne fut que lorsque tout danger sérieux parut écarté de ce côté, que le Roi pensa à défendre Boulogne; alors, écoutant enfin Poynings, il résolut d'envoyer sur le continent une grande armée dont le chef serait son beau-frère le duc de Suffolk; une avant-garde de cinq mille hommes commandée par le comte de Surrey franchirait immédiatement le détroit

Dès le 30 juillet, le Comte, à peine revenu de Portsmouth, avait reçu son ordre de départ pour Calais[2]; et il était sur le point de se mettre en route quand le 9 août le Conseil Privé lui enjoignit tout à coup de surseoir[3]. Ce retour imprévu dans les dispositions du Roi n'était pas pour plaire à Surrey; lui qui s'était fait une fête de conduire à la guerre un corps considérable de troupes, s'imaginait, en se voyant retenu en Angleterre, qu'il avait encouru une nouvelle disgrâce et que son commandement allait être donné à un autre. Ces appréhensions du Comte n'étaient nullement justifiées; la décision du Conseil Privé avait été inspirée

Maréchal crut devoir contrevenir aux ordres du Roi, « pour ce qu'à la poincte ne se trouveroit eau et que pour les vents les soldats n'y pourroient faire demeure ». (*Mémoires*, livre X.)

[1] Sir Edward Poynings avait été créé Lord à la suite du combat du Portel. Il exerçait maintenant les fonctions de lieutenant du Roi, le comte de Hertford ayant été appelé au commandement de l'armée envoyée contre l'Écosse.

[2] *Acts of the Privy Council*, 30 juillet 1545.

[3] *Ibidem*, 9 août 1545.

par un tout autre motif qu'un caprice royal. La nouvelle venait d'arriver que les navires français, ayant été repoussés des côtes de Sussex, croisaient maintenant dans le Pas de Calais; or il eût été bien imprudent d'exposer à leur attaque les transports anglais; étant mieux armés et plus rapides que ceux-ci, ils les auraient facilement désemparés et coulés bas. Surrey ne s'était pas fait ces réflexions, aussi bien elles cessèrent vite d'être de saison; car on apprit au bout de quatre jours que la flotte française avait regagné le Havre et que le détroit était libre.

Le 13 août, en conséquence, le Conseil Privé adressa à lord Surrey une seconde lettre rapportant le contre-ordre à lui donné le 9 et l'invitant, au contraire, à partir en toute hâte[1]. C'est ce que le Comte s'empressa de faire[2], avec un serrement de cœur peut-être au moment où il lui fallut dire adieu à la Comtesse qui venait de lui donner une seconde fille[3].

D'autres surprises attendaient lord Surrey à Calais. Il faut dire que sur ces entrefaites le gouverneur de Boulogne, lord Poynings, et le chef désigné de la grande expédition projetée, le duc de Suffolk, furent coup sur coup frappés par la mort[4]. Ces deux décès inattendus[5]

[1] *Acts of the Privy Council*, 13 août 1545.

[2] Sa solde lui fut payée à compter du 13 août (*Acts of the Privy Council*, 16 août 1545); ce qui indique une prise effective du commandement à cette date.

[3] Celle-ci, lady Catherine Howard, épousa Henry septième lord Berkeley ; de cette union est issu le présent comte de Berkeley.

[4] Lord Poynings mourut le 18 août et le duc de Suffolk le 22. (Le secrétaire d'État Paget à lord Hertford, 23 août 1545. — Record Office, *Scottish correspondence*, vol. VIII, n° 64.)

[5] Le 17 août, le duc de Suffolk assista encore à la séance du Conseil Privé tenue à Guildford. Quant à lord Poynings, il était exténué par les fatigues de son commandement; mais personne en Angleterre ne soupçonnait l'épuisement dont il était accablé.

jetèrent un certain désarroi dans les projets militaires de Henry; au lieu de songer encore à attaquer, il ne pensa plus qu'à rester sur la défensive, et pour ce faire les cinq mille hommes envoyés avec Surrey de l'autre côté du détroit étaient, à son avis, très suffisants. Il arrêta donc toutes nouvelles levées d'hommes en Angleterre et s'occupa seulement de remplacer lord Poynings.

Ici se présente un éclatant exemple de la versatilité de Henry. Le 26 août, il envoie à Boulogne lord Grey de Wilton[1], alors gouverneur (*captain*) de Guines, et nomme Surrey au commandement ainsi devenu vacant dans cette dernière ville; le Roi ordonne, en même temps, à ces deux Lords de se rendre immédiatement à leurs nouveaux postes[2]. Cinq jours après, tout est changé; lord Grey doit retourner à Guines, et Surrey aller à Boulogne pour y être non seulement gouverneur de la place, ainsi que l'était lord Grey, mais — honneur bien grand conféré à un homme de vingt-sept ans, — lieutenant général du Roi sur terre et sur mer pour toutes les possessions continentales de l'Angleterre[3].

Quoique fixées dès le 31 août, ces dernières décisions ne furent promulguées par lettres patentes que le 3 septembre[4], et, vu la distance à parcourir, elles ne

[1] Le nom de Grey est encore porté aujourd'hui par la famille baronetale Egerton, descendance féminine du lord Grey de Wilton dont nous parlons. Le comte de Wilton actuel, dont le fils aîné porte le titre de vicomte Grey de Wilton, est Grosvenor; il est propriétaire de ces deux titres grâce à un mariage conclu en 1814 par un de ses ancêtres avec la dernière survivante de la branche aînée des Egertons.

[2] *Acts of the Privy Council*, 26 août 1545.

[3] *Acts of the Privy Council*, 31 août 1545.

[4] Rymer's *Fœdera*, vol. XV, 3 septembre 1545.

parvinrent à la connaissance des deux Lords qu'elles concernaient, que quelques jours plus tard. C'est ainsi que le comte de Surrey exerçait encore son commandement à Guines le 2 septembre, quand il se livra aux abords de cette ville un combat assez sérieux entre Français et Anglais.

Lord Grey qui, selon les ordres de Henry, s'était hâté de prendre possession de son poste à Boulogne, arrivait de cette place à la tête de quelques cavaliers dans l'intention de concerter avec Surrey certaines mesures militaires. Avisé du passage de la petite troupe anglaise, le baron de Dampierre[1], lieutenant du roi de France à Ardres, trouva l'occasion bonne et, sortant avec des forces supérieures[2], il tomba à l'improviste sur lord Grey. L'attaque ne paraît pas, toutefois, avoir été assez rapide pour décontenancer complètement les Anglais; car tout en faisant face à l'ennemi, ils purent donner l'alarme à Guines et soutenir le combat jusqu'à ce que lord Surrey fût accouru à la rescousse. Les chances alors passaient du côté des Anglais; environné par eux, Dampierre fut tué et ses hommes furent contraints de rentrer en fuite dans Ardres[3].

[1] Claude de Clermont, baron de Dampierre (en Touraine), colonel des Grisons. Ce n'est pas de lui que descend la famille de Dampierre actuelle; elle tire son origine d'un autre seigneur qui vécut également sous François Ier, à savoir de Louis Picot, baron de Dampierre (en Champagne), premier président de la Cour des Aides.

[2] D'après Martin du Bellay (*Mémoires*, livre X), le baron de Dampierre, prévenu d'avance du dessein de lord Grey, avait « appelé du camp (du maréchal du Biez) pour son renfort le seigneur de Tavannes, lieutenant de la compagnie de Monseigneur d'Orléans avec icelle compagnie ».

[3] Le Conseil Privé au comte de Hertford, 5 septembre 1545. (*Henry VIII State Papers*, vol. X, n° 1210.) — Voir, en outre, *Arnoldi Ferroni Burdigalensis de rebus gestis Gallorum libri novem.*

Peu de jours après, Surrey s'installait à Boulogne. C'était le moment où le maréchal du Biez changeait sa base d'opérations; quittant la rive gauche de la Liane où il laissa seulement trois ou quatre mille hommes pour protéger la construction du fort d'Outreau, il alla occuper le mont Lambert, c'est-à-dire le plateau qui couronne les hauteurs sur lesquelles est échelonnée la ville de Boulogne.

Pour justifier ce mouvement, le maréchal, nous raconte Martin du Bellay, « déclara qu'il avoit advertissement que l'ennemy s'assembloit à Callais pour venir secourir Boulongne par terre », et qu'il était nécessaire de se mettre sur son chemin et de l'arrêter « en lui donnant la bataille ». Il est plus probable que le Maréchal avait pensé que sa présence dans une position dominant Boulogne inquiéterait les Anglais et que pour le déloger ils se résoudraient à une action générale. Quoi qu'il en soit, la nouvelle arriva à la Cour de France qu'un grand combat était sur le point de s'engager autour de Boulogne; et aussitôt, continue Martin du Bellay, « toute la jeunesse qui estoit près du Roy, espérant estre à cette journée, deslogea pour s'y trouver. Entre autres partirent Monsieur d'Enghien[1], Monsieur d'Aumalle[2], Monsieur le duc de Nevers[3],

[1] François de Bourbon, comte d'Enghien, né le 23 septembre 1519. Il avait l'année précédente remporté la victoire de Cérisoles; il mourut d'un accident à la Roche-Guyon le 23 février 1546. La manière *Anguien* ne devient correcte que quelques années plus tard, après l'érection de la seigneurie française de Nogent-le-Rotrou en duché-pairie d'Anguien. Le titre que François de Bourbon portait en 1545, dérivait, au contraire, de la seigneurie flamande d'Enghien.

[2] François de Lorraine, comte, puis en 1547 duc d'Aumale, et ensuite duc de Guise. C'est le premier des *Balafrés*.

[3] François de Clèves, comte, puis en 1528 duc de Nevers, pair de France.

lesquels vindrent trouver le camp au mont Lambert.... Ledict lieu de mont Lambert est si près de Boulongne que coup à coup nostre artillerie donnoit dedans la ville et celle de la ville dans nostre camp; et tous les jours se faisoyent de belles escarmouches où en demeuroit et des leurs et des nostres. »

C'est dans un de ces engagements que le comte d'Aumale reçut la terrible blessure qui lui valut son surnom de *Balafré*; un soldat anglais lui donna un coup de lance à la naissance du nez. « Le fer », dit Martin du Bellay, « entra tout dedans la teste avecques la douille et bien deux doigts du bois; la lance rompit, et luy demoura le tronçon dans la teste. Toutefois pour ledict coup, il ne perdit ni les arsons ni l'entendement. Estant retourné au camp, tous les chirurgiens doutoyent fort que la force dont il convenoit user pour retirer ledict tronçon, ne meist ledict Prince en hazard; mais il porta la douleur aussi patiemment que qui ne luy eust tiré qu'un poil de sa teste. » Quelques années plus tard, il était réservé à ce même comte d'Aumale, aujourd'hui en danger de mort devant Boulogne occupée par les Anglais, de les chasser de Calais, leur dernier asile sur le sol de France.

Cependant toutes ces petites escarmouches ne pouvaient mener à aucun résultat appréciable; car les Anglais ne voulaient point « manger de la bataille[1] »; ils se trouvaient bien à l'abri dans Boulogne, et comme le fort d'Outreau n'était pas encore en état d'interdire par ses feux l'entrée de la Liane aux convois maritimes, ils se souciaient peu de voir intercepter leurs communications avec Calais par la voie de terre. Le maréchal

On a reconnu le langage de Montluc. (*Commentaires*, livre II.)

du Biez sentit qu'il avait mieux à faire que de rester en faction devant une place forte; des troupes ennemies pouvaient à tout moment survenir de Calais et le prendre à dos; le bruit courait même que Henry VIII faisait en Allemagne une levée de « dix mille lansquenetz et quatre mille chevaulx » dans le but de dégager Boulogne[1]. Pour prévenir ce danger, du Biez, après avoir pris l'autorisation de François Ier, emmena son armée dans la Terre d'Oye, riche district agricole situé à l'est de Calais et d'où cette ville tirait tous ses approvisionnements; de plus, par là passait la route que suivraient certainement des renforts venant d'Allemagne. Le Maréchal avait donc deux motifs graves pour ravager ce territoire; et il faut reconnaître qu'il accomplit son œuvre de dévastation avec un tel soin qu'un ennemi ne pouvait plus dorénavant y trouver « de quoi se refreschir ».

Cela fait, comme l'hiver approchait, du Biez renvoya la plupart de ses troupes; il garda seulement quatre mille hommes et revint camper avec eux du côté de Montreuil, de façon à être à portée pour protéger les travaux du fort d'Outreau et hâter leur achèvement.

Tandis que le maréchal était en expédition dans la Terre d'Oye, lord Surrey avait tenté un coup de main pour s'emparer de ce fort. L'occasion paraissait bonne; car la garnison laissée par les Français n'était pas très nombreuse, et les travaux pas assez avancés pour qu'il fût impossible de monter à l'assaut sans échelles. Sortant donc une nuit de Boulogne, Surrey s'en vint à l'improviste assaillir le fort. Malheureu-

[1] Ce bruit était absolument faux.

sement pour lui, les Français, qui se sentaient loin de tout secours, faisaient bonne garde. Les Anglais purent bien arriver, sans être arrêtés, jusqu'aux remparts; « mais ainsy que furieusement ils assaillirent, aussi avecques grande asseurance ils furent recueillis, et tout ce qui donna sur le haut fut tué, et le reste renversé et mis à vau-de-route[1] ».

Est-ce durant cette attaque ou en une autre occasion[2] que Surrey, se laissant emporter par sa fougue, oublia son devoir de chef d'armée et se risqua comme un officier subalterne sur le pont-levis du fort? Henry VIII se montra mécontent de cet acte inconsidéré du Comte[3], et lui fit adresser par le secrétaire d'État Paget[4] une lettre de réprimande[5]. Mais cette incartade fut vite oubliée par le maître; il était alors favorablement disposé pour Surrey, et lui aurait passé des torts bien plus graves.

Pour se rendre compte des sentiments du Roi, il

[1] Martin du Bellay, *Mémoires*, livre X.

[2] Montluc, qui ne célèbre pas volontiers les succès des Anglais, reconnaît pourtant qu'ils réussirent à plusieurs reprises à s'approcher de très près du fort d'Outreau. « Il n'estoit guières jour », dit-il, « que les Anglois ne nous vinssent chatoiller sur le descendant de la mer et bien souvent ramenner noz gens jusques auprès de nostre artillerie qu'estoit à dix ou douze pas du fort. » (*Commentaires*, livre II.)

[3] Thomas Hussey à lord Surrey, 6 novembre 1545 (Record Office, *State Papers*, $\frac{\text{BB}}{351}$) : — « The Kinges Majestie towke it in verye ill part that ye schowld adventure yowre presens in standynge upon the bredge of the fortresse for the better vesyinge of ye same. »

[4] Sir William Paget, devenu secrétaire d'État en 1543 à la place de Wriothesley. Il fut créé lord Paget en 1549; de lui descendent le marquis d'Anglesey et toute la famille Paget actuelle.

[5] Sir William Paget à lord Surrey, fin septembre 1545. Cette lettre fait aujourd'hui partie des manuscrits de sir Henry Bedingfeld; on en trouvera une analyse dans les rapports officiels sur les collections de manuscrits historiques appartenant à des particuliers anglais. (*Appendix to the third part of the Historical Ms. Commission.*)

importe de savoir que tout le monde en Angleterre commençait à être las de cette guerre, ruineuse pour le pays, et soupirait après la paix; or celle-ci était facile à conclure, il fallait seulement rendre Boulogne à la France. Malheureusement Henry, qui s'était lui-même emparé de la ville, ne voulait point s'en dessaisir; sa vanité était trop intéressée à la conservation de sa conquête, et il s'impatientait des instances de son Conseil Privé qui, faisant pour un moment trêve à son obséquiosité, réclamait énergiquement chaque jour l'abandon de Boulogne. Cependant Henry, dont les facultés commençaient à s'affaiblir, n'aurait pas eu la force de résister longtemps à la pression de son Conseil, si lord Surrey par ses lettres ne lui avait fourni le moyen d'imposer silence à ses contradicteurs. Le jeune Lord, en effet, ne cessait de répéter qu'il était en état de tenir dans Boulogne aussi longtemps qu'il serait nécessaire, et que les Français se lasseraient les premiers d'un siège inutile[1].

[1] Thomas Hussey à lord Surrey, 6 novembre 1545 (*loco citato*) : — « My Lorde, to be playne with you, I see my Lord's Grace (the duke of Norfolk) somewhat offended in seyng your private letters to the Kinges Majestie of sitche vehemens as towchinge the animatyng of the Kinges Majestie for the kepynge of Bowlleyn, and in especial consideryng his (the duke's) dyvers letters addressed to your Lorschipe to the whiche, as he thynkith, ye have gevyn simple credens. For what his Grace and the rest of the Cownsell workith for the render of Bowleyne and the conclewding of a pease in VI dais, ye with your letters sett bake in six owrs, sitche importanse be your letters in the Kyng's oppinion. Albeit that, my Lorde (the duke of Norfolk) conclewdith, ye may by your practissis sowstayn Bouleyne for II or III mownthes, yett he thinkyth it impossible that it may continewe VI months, forasmuche as he sertenly knowith the realme of England not possible to bear the chargis of the same; for the proffe wherof the Kinges Majestie is indettid at this hour above four hondride thowsand marks (300 000 £), to the levynge wherof ether by sewbsedy or other praktisis at this Parlayment ther is nott to be resaived above CC thowsand pownde.... To have my jugment for Bowlleyne, as I can lerne,

En vain le duc de Norfolk engageait son fils à changer de ton : « Vous n'avez, » lui écrivait-il, « rien à gagner à la conservation de Boulogne; tôt ou tard, vous succomberez devant les efforts des Français; et alors le Roi vous en voudra, et ne vous donnera plus d'emploi. Aujourd'hui, au contraire, si la paix se conclut, vous aurez, en compensation de votre lieutenance générale qui prendra fin, soit la capitainerie de Guines, soit la charge de député du Roi à Calais, postes lucratifs et entraînant beaucoup moins de dépenses qu'un grand commandement; et cette considération ne peut vous laisser indifférent, vu la situation obérée de vos affaires privées[1]. »

Ces conseils du duc de Norfolk à son fils nous amènent naturellement à parler des accusations que certains auteurs modernes[2] ont lancées contre Surrey au sujet de sa conduite à Boulogne; ils ont prétendu qu'en ne se conformant pas aux avis de son père et en se montrant si belliqueux, il n'obéissait pas à son tempérament, mais cédait à un calcul; il aurait espéré qu'avec ce qu'il gagnerait dans l'exercice de ses fonctions, il pourrait réduire un peu le chiffre de ses dettes.

Ces raisonnements ne s'accordent guère avec le carac-

eny Cownsellour saithe : « Away with it » and the Kinge and your Lordschippe saithe : « We will kepe it ». — Voir aussi la lettre du Conseil Privé à Thirlby, Ambassadeur de Henry VIII auprès de Charles-Quint, 10 octobre 1545. (*Henry VIII State Papers*, vol. X, n° 1229.)

[1] Thomas Hussey à lord Surrey, 6 nov. 1545 (*loco citato*) : — « My Lorde (of Norfolk) thinkith good that you be advertised that there is no hope of anie recompense owte of the Kyng's coffers; wherfore, if that ethere the captainship of the castell of Gysnes or the Deputischipe of Callis myght satisffie you, he wolde prove what myght be done for your Lordschipe in that mattier, if Bowlleyne is rendride. »

[2] Notamment Mr Froude. (*History of England*, chap. XXII.)

tère droit et plutôt irréfléchi du Comte; en outre, les faits démentent qu'ils aient jamais hanté son esprit. D'abord, la solde touchée par Surrey n'était pas si considérable[1], étant donné surtout que sa position l'obligeait à de nombreuses et lourdes dépenses[2]. Ensuite, ainsi que le lui disait son père, il aurait certainement gagné à être relevé d'un commandement scabreux pour obtenir en échange un poste sûr et facile.

Ce qui a pu accréditer l'opinion que Surrey avait tenu à Boulogne une conduite peu scrupuleuse, c'est qu'après son rappel de cette ville il eut à essuyer de la part de lord Grey de graves imputations. Ce dernier n'avait pas pardonné au Comte de l'avoir supplanté dans le gouvernement de Boulogne en septembre 1545; et quoiqu'il eût été de nouveau en mars 1546 appelé à ce même gouvernement, et cette fois en remplacement de Surrey destitué, son ressentiment contre celui-ci était demeuré si vivace qu'il n'hésita pas à profiter d'un moment qu'il jugeait opportun, pour accuser de péculat son prédécesseur. Le Comte se défendit fièrement contre cette calomnie; de la campagne où il s'était retiré, il adressa au secrétaire d'État Paget une lettre remarquable par l'élévation du langage et de la pensée : « Mylord Grey, en parlant ainsi de moi, ne se fera pas beaucoup d'honneur; il y a dans Boulogne trop d'hommes de bien pouvant témoigner que Henry de Surrey n'a jamais pour son profit particulier connu

[1] Le Comte recevait cinq marcs par jour, environ 65 shillings. (*Acts of the Privy Council*, 16 août 1545.)

[2] Dans une lettre écrite le 14 juillet 1546 au secrétaire d'État Paget, Surrey raconte qu'il a dû donner plus de 100 ducats à des mercenaires étrangers qui avaient servi sous ses ordres à Boulogne : « Their necessite seemed to me suche as it cost me a hundred ducates of myn owne pourse and somewhat els. » (British Museum, Cotton ms. Titus B. II, fol. 39.)

la corruption, et que jamais même il n'a tenu sa bourse fermée devant une infortune »[1]. Et pour donner une preuve frappante de son désintéressement, le Comte fit ressortir que durant son commandement il avait toujours abandonné à un subalterne les droits de port que lord Grey trouvait bon maintenant de s'approprier : « Mylord Grey dit que mes prédécesseurs et moi avons joui de ces revenus; sur mon honneur, cela est faux[2]. Et d'après moi, il est mesquin pour un député du Roi de gratter ainsi sur toutes choses[3]. » Si ,malgré la sincérité bien connue de lord Surrey, ces affirmations n'étaient pas suffisantes pour convaincre, nous aurions encore un autre argument à alléguer : peu de temps après, ainsi que nous le raconterons, il fut victime de la tyrannie de Henry VIII et passa en jugement; ses ennemis alors ressassèrent contre lui toutes les accusations qu'ils purent déterrer; or aucun d'eux n'osa reproduire les assertions calomnieuses de lord Grey.

Durant les derniers mois de 1545, toutes les opérations militaires réussirent à souhait pour lord Surrey,

[1] Lord Surrey à sir William Paget, 14 juillet 1546 (*loco citato*) : — « For aunswer thaf my saied Lord (Grey) chardgeth me to have returned the same (the passage dues) to my pryvat profecte, in his so saying he can have none honor; for ther be in Boullongne to many witnessis that Henry of Surrey was never corrupt for singular profect nor never yet closed his handes. »

[2] Il est curieux de voir Surrey faire indirectement l'éloge de son grand ennemi le comte de Hertford; celui-ci avait été, en effet, lieutenant général du Roi à Boulogne durant l'hiver de 1545.

[3] Lord Surrey à sir W. Paget (*loco citato*) : — « My lorde Grey to his own use occupieth the office of the passage, sayeng that I and my predicessors there shuld use the same to our gayne (which I assure you upon myn honour is untrew) and that it shuld be parcell of th'interteynement of the deputie; whiche in Callayes was never used and, as me seemeth, to mene for a deputy to grate. »

bien que, même avec les troupes qu'il avait la faculté de faire venir de Guines, il n'eût en somme que peu de monde à opposer aux Français qui sans cesse étaient renforcés. Ainsi un de ses lieutenants put s'avancer dans la Fosse Boulonnaise jusqu'à Samer et brûler cette petite ville[1]; un autre, qui suppléait le Comte sur mer[2], détruisit plusieurs transports français à l'embouchure de la Somme[3]; et lui-même, enfin, par des sorties incessantes, réussit à empêcher presque absolument le ravitaillement du fort d'Outreau[4], de sorte que la garnison, en proie à la disette et à la maladie et presque entièrement coupée du quartier général du maréchal du Biez, était véritablement réduite à l'extrémité[5].

[1] Lord Surrey au Roi, 4 décembre 1545 (Record Office, *State Papers*, $\frac{BB}{183}$) : — « Mr Brydges burned Samer town and all the country therabought and spoyled the cattle of the same. »

[2] Le vice-amiral Thomas Cotton, grand ami du Comte, avec lequel il avait été compromis et accusé en 1543 à la suite des désordres commis dans la Cité de Londres.

[3] Lord Surrey à Henry VIII, 7 décembre 1545 (Record Office, *State Papers*, $\frac{BB}{190}$) : — « Mr Cotton vice-admyrall of Your Majesties fflete, accordyng to the direction geven hym from hensse (Boulogne) by th'advertisement of myn espiall lay for them (les transports français) a sea-boarde Some hedd, so that in the morning he might discrye them a XLti sayle; and making with them, the men of ware that were their conductor fledde furst, the victuales escaped unto Some, saving seven that were passed bye, which vere taken, wherof six laden with meale and salte beoffe, and th'other with wyne. »

[4] Il existe de Surrey au Record Office (*State Papers* $\frac{BB}{183}$) une longue lettre diffuse (c'est celle que nous avons citée à la note 1) dans laquelle il rend compte d'un engagement heureux près d'Hardelot.

[5] Le Conseil Privé se hâtait de transmettre les nouvelles de ces succès aux Ambassadeurs anglais à l'étranger, avec la charge de les répandre. (Voir une réponse des Ambassadeurs accrédités près de l'Empereur, en date du 12 décembre 1545. — *Henry VIII State Papers*, vol. X, n° 1275). Le 15 janvier 1546, Paget faisait à ces mêmes Ambassadeurs le récit

Telle était la suite de succès que Surrey pouvait mettre à son actif quand vers la mi-décembre il fut mandé à Londres par le Roi pour donner devant le Conseil Privé, toujours pressé d'acheter la paix par le sacrifice de Boulogne, des explications complètes sur la situation de cette place[1]. Comment le Comte aurait-il souscrit à la cessation d'une guerre qui lui avait déjà procuré tant de lauriers et lui en promettait encore d'autres? Il insista donc, au grand contentement de Henry, pour que l'on conservât Boulogne; et le Conseil Privé fut contraint encore une fois de se ranger à un avis qu'il réprouvait.

Le séjour de lord Surrey à Londres dut être fort court; les exigences de son commandement l'obligeaient à ne pas s'attarder; cependant il eut le temps de constater la popularité qui s'attache toujours à la

suivant des avantages remportés par le Comte : « My Lorde of Surrey having nowe of late hade often tymes good successe against the ennemies and having burnt both the towne and ships at Estaples and sens that tyme distressed their victuailles often tymes comming towardes their new forte, had brought them in suche miserie as partly for wante of victuals, partly for want of wood or other necessaries there have died above 400 persons within the same fort within the space of 15 or 16 days. » (Paget à Gardiner et Thirlby, *Henry VIII State Papers*, vol. XI, n° 1303). Le secrétaire d'État exagère certainement les succès de Surrey; sauf dans sa lettre, nulle part on ne trouve trace d'un incendie d'Étaples. Au contraire, la description de la misère de la garnison d'Outreau est très exacte; voir le récit de Martin du Bellay, qui passa une partie de l'hiver dans ce fort.

[1] Une allusion à ce voyage de Surrey à Londres se trouve dans une lettre qui lui fut adressée le 21 mars 1546 par le Conseil Privé (Record Office, *State Papers* $\frac{BB}{159}$) : « Upon consideration of all of such letters as have been written from thense (Boulogne) and also of such informations as hath been gyven unto His Highness by mouth here by your Lordship. » Ce voyage, ainsi que le prouvent les *Acts of the Privy Council*, ne put avoir lieu qu'entre le 7 décembre, date d'une lettre écrite par Surrey de Boulogne, et le 18, date d'une lettre qui lui fut adressée là par le Conseil.

personne d'un général victorieux, et il eut à essuyer bien des flatteries même brutales. Nous en avons un exemple dans une harangue latine composée par Hadrianus Junius pour lui souhaiter la bienvenue à Lambeth dans la maison de son père, et qui lui fut lue par son fils aîné lord Thomas Howard au nom de tous ses enfants[1]. Lord Thomas, dans ce morceau, non seulement exaltait sans réserve le grand cœur (*magnum animum*), l'incroyable courage (*incredibilem fortitudinem*), l'intelligence supérieure (*summam industriam*) du Comte, mais encore « il félicitait le royaume d'Angleterre de posséder un général qui lui avait acquis une gloire éclatante parmi toutes les nations étrangères en ruinant à ce point les Français qu'il ne leur avait rien laissé que dépit envieux, désolation et l'horreur de son nom[2] ».

Junius était d'un caractère malin, et si flatteuse que fût sa harangue, il avait su y cacher une pointe[3] : « Avec une merveilleuse félicité et pour ta plus grande

[1] Cette harangue a été imprimée parmi les lettres de Junius : *Henrico Comiti Surranio Bononiæ, Picardiæ proregi.*

[2] « Quantum nobis liberis tuis carissimis pignoribus, quantum illustrissimo heroi patri tuo, quantum inclytæ Ducissæ sorori tuæ, quantum, clarissimæ feminæ parenti nostræ tuæque conjugi, quantum denique clientibus omnibus familiæque universæ gaudium tuus, pater ornatissime, ut inexpectatus, ita multo optatissimus reditus attulerit, quo ore, quâ linguâ queam reddere?... Proinde gratulamur tibi reduci omnes, tibi patri clementissimo eidemque imperatori fortissimo qui, cæsis toties proligatisque Gallis acerrimis Anglici nominis hostibus, victor exstitisti... Gratulamur et toti regno quod Henrici invictissimi maximique regis humeris suffultum et armis defensum, tuâ alterius Henrici operâ clarissimum apud exteras nationes nomen consecutum videatur, dum Gallis præter invidiam, ploratum, tuique horrorem reliquum feceris nihil. »

[3] On a déjà remarqué (voir dans le passage cité à la note précédente) que, dans sa distribution de compliments à toutes les personnes de la maison, Junius, qui n'aimait pas la comtesse de Surrey, la nomme la dernière.

gloire », faisait-il dire au Comte par l'innocent lord Thomas, « tu as dominé les flots de la guerre, jusqu'à présent[1] ». A dessein sûrement, Junius avait rejeté à la fin de sa phrase cette locution adverbiale : *jusqu'à présent*; il voulait laisser à lord Surrey le soin de rétablir la contre-partie sous-entendue : *mais attendons la fin.*

Junius était sagace; le chapitre suivant le montrera.

[1] « Bellorum undas mirâ felicitate, maximâ tuâ gloriâ, sustinuisti hactenus. »

CHAPITRE XIII

Échec de lord Surrey à Saint-Étienne.
Il est rappelé de Boulogne. — Son retour en Angleterre.

Surrey était à peine de retour à Boulogne qu'il fut averti par ses espions que le maréchal du Biez avait quitté son camp de Montreuil et s'avançait avec un nombre considérable de troupes pour amener à la garnison d'Outreau, épuisée par la faim, un important convoi de vivres. Aussitôt Surrey résolut d'empêcher ce ravitaillement et, sortant de Boulogne le 7 janvier, il alla se poster, avec six mille hommes environ, à Saint-Étienne, petit village situé sur la rive gauche de la Liane et par où devait passer l'ennemi.

L'ordre de marche adopté par le maréchal du Biez était le suivant : les voitures de vivres, escortées par quelques centaines de cavaliers, tenaient la gauche, suivant le plus près possible le rivage de la mer; elles étaient protégées sur la droite par un corps de quatre mille mercenaires. Surrey, après avoir reconnu ces dispositions, ne laissa pas ses cavaliers attendre à Saint-Étienne l'arrivée des Français; il les lança immédiatement vers la mer, avec l'ordre de se tenir cachés jusqu'au moment où paraîtrait le convoi, et alors de fondre sur lui à francs étriers. Comme

les hommes d'armes qui accompagnaient ce convoi se croyaient bien garantis par les mercenaires qui se trouvaient à leur droite, ils n'étaient pas préparés à une attaque; surpris, ils se débandèrent, abandonnant les voitures de vivres, que les cavaliers anglais commencèrent à défoncer et à brûler.

« Le maréchal du Biez », raconte Montluc, « fit alors acte de vaillant homme »; comme cette surprise fâcheuse paraissait inspirer du découragement à ses fantassins qui déjà étaient parvenus à Saint-Étienne face à face avec l'ennemi, pour leur donner du cœur, « il s'en vint tout seul se jeter devant leur bataillon et descendit de cheval, prenant une picque en la main pour aller au combat[1]. » Son exemple ranima ses hommes qui, à sa suite, se précipitèrent avec impétuosité contre les Anglais; ce fut un élan de *furia francese* tel, que ces derniers en furent instantanément saisis de panique, et qu'avant même d'avoir subi le premier choc, ils lâchèrent pied et prirent à toutes jambes la fuite vers Boulogne. En vain leurs officiers voulaient les retenir; ils ne furent point entendus et ne purent que se faire tuer sur place[2]. Emportés par leur effroi, les soldats ne s'arrêtèrent même pas dans les ouvrages extérieurs qui protégeaient Boulogne; ils ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils eurent franchi les portes de la ville[3]. Et pendant cette fuite, nous dit un

[1] Montluc ajoute : — « Les historiens sont bien desloyaux de taire de si beaux actes; celuy-là feust bien remarquable à ce vieux chevalier. » (*Commentaires*, livre II.)

[2] Seize officiers anglais furent tués durant ce combat.

[3] Lord Surrey à Henry VIII, 7 janvier 1546 (*Henry VIII State Papers*, vol. XI, n° 1299) : — « So stinted they never for any devise that we could use till they came to the trenches; and being setteled ther, which is such a place as may be kept against all their (the French's) campe,

chroniqueur du temps[1], « les souldars françois, tant de pied que de cheval, estoient si acharnez sur ces mastins que si ne se pouvoient-ils saouler de les cogner jusques dedans les portes de la ville, et ne s'en faillit guères que lesdictes portes ne fussent forcées et la ville prinse. »

La déroute de l'infanterie ne permettait plus à la cavalerie de continuer le pillage du convoi français; pour ne pas être coupée de Boulogne, elle dut, à son tour, s'enfuir avec une grande rapidité et en faisant un long circuit pour échapper aux arquebusiers du Maréchal. Ainsi elle n'eut pas le temps de détruire toutes les voitures de vivres destinées à Outreau; et plusieurs demeurées intactes purent être introduites dans le fort, où elles furent accueillies avec joie. C'était un rude échec pour les Anglais; l'effet de quatre mois de succès ininterrompus était perdu en un seul jour[2].

they forsoke that, and toke the river; whiche gave th'enemye courage to followe them. Assuring Your Majestie that the fury of their flight was such that it boted litell the travail that was taken upon everye straycte to staye them, and so seing it not possible to stoppe them, we suffered them to retire to the towne. »

[1] Guillaume Paradin, *Histoire de nostre temps.*

[2] Hall ne mentionne ce combat que pour dire qu'il y périt seulement trois Français; c'est le fait des « chauvins », vexés d'une défaite, d'en exagérer volontiers la portée. Le récit de Martin du Bellay, tout en donnant des détails utiles, n'est pas non plus exact; il mêle les deux engagements de la cavalerie et de l'infanterie anglaise : « Partant de son camp au-dessus de Montreuil, le mareschal du Biez print le chemin de Mont-Saint-Estienne, auquel lieu il trouva le millor Sorel accompagné de six mille Anglois... Ledict Mareschal se trouvant en ce hazard, délibéra par l'advis des capitaines de passer oultre et les combattre, encores qu'il fust moindre de nombre de deux mille hommes; car se retirant, il eust perdu son charroy et ses vivres. Ayant conclud le combat, il marcha droict aux ennemis; le combat fut long et furieux; mais enfin les Anglois furent renversez et se retirèrent en ung petit fort, lequel ils ne sceurent garder. Au-

Lord Surrey, dans son rapport au Roi, n'essaya pas de pallier sa défaite[1]; il raconta tous les incidents de la journée, sans réticence, simplement, noblement. Mais l'âme du jeune homme était ulcérée par le sentiment de sa défaite; il n'eut pas la force de réagir contre le découragement qui l'envahissait, et commençant à douter de lui-même, il ne s'acquitta plus qu'avec nonchalance et presque à contre-cœur de ses fonctions de général en chef. A partir du 7 janvier, il évite de hasarder le moindre combat contre les Français[2]; même il néglige de rendre compte à Henry VIII de la situation de Boulogne.

Ce silence ne pouvait manquer d'étonner en haut lieu; au bout de peu de jours, le Conseil Privé envoya des observations au Comte[3], qui se résigna alors à reprendre la série de ses rapports. Mais il était facile de voir qu'une profonde modification s'était produite chez le jeune lord; lui qui naguère voulait veiller per-

dict combat moururent de sept à huit cents Anglois. Le millor Sorel se sauva avec le reste à la fuitte, et demeurèrent des leurs de sept à huit vingts prisonniers. »

[1] Lord Surrey à Henry VIII, 8 janvier 1546 (*loco citato*). Au contraire, le secrétaire d'État Paget, en faisant part de l'événement aux Ambassadeurs anglais près de Charles-Quint, chercha à en atténuer la gravité. (Paget à Gardiner et Thirlby, 15 janvier 1541. — *Henry VIII State Papers*, vol. VI, n° 1303.)

[2] On devait plus tard lui faire un reproche de cette inaction : — « On l'accuse d'avoir heu moyen de practiquer le chasteau de Hardelot pendant qu'il estoit à Boullongne, et n'en avoir tenu compte. » (M. de Selve, Ambassadeur de France, à François Ier, le 22 décembre 1546. — *Correspondance de M. de Selve*, publiée par M. Germain Lefèvre-Pontalis.)

[3] La lettre du Conseil se trouve au Record Office; elle porte une date ajoutée postérieurement, celle du 11 décembre 1545, qui est manifestement fausse; car le texte mentionne la mort du capitaine Pollard, qui fut tué dans le combat du 7 janvier 1546; probablement cette lettre fut écrite entre le 20 et le 25 janvier, après celle de sir William Paget à Surrey, en date du 18, que nous citons un peu plus loin.

sonnellement à tout, demandait, dans une de ses premières lettres, à être déchargé sur un lieutenant du commandement de la redoute de la Tour d'Ordre, située pourtant aux portes mêmes de Boulogne[1].

Vers le même moment, Surrey se remet à composer des vers, étrange occupation pour un chef d'armée! Encore, si c'eussent été des odes guerrières qui sortirent alors de sa plume! Non; chagriné d'être séparé de la comtesse de Surrey que depuis longtemps il désirait avoir auprès de lui à Boulogne[2], il la représente, dans deux élégies différentes[3], déplorant l'absence « de son amour et seigneur, de celui en qui consiste toute sa richesse et que la fortune, hélas! a envoyé au delà des mers au péril de sa santé[4] ». Dans une autre pièce, le poète exprime encore plus ouvertement la lassitude

[1] La lettre du Comte est datée du 10 février 1546. — La Tour d'Ordre était le nom donné au phare prétendûment construit par Jules César et qui était situé à l'embouchure de la Liane sur la rive droite. Tour d'Ordre, *Turris Ordensis*, est probablement le nom latin *Turris Ardens* défiguré.

[2] Il avait dès le mois d'octobre demandé pour elle la permission de venir le rejoindre. (Thomas Hussey à lord Surrey, 26 octobre 1545. — Record Office, *State Papers* $\frac{BB}{81}$). Cette demande qui semble avoir nécessité un long examen, fut, à la fin, rejetée. (Sir W. Paget à lord Surrey, 8 mars 1546. — Record Office.)

[3] *O happy dames*, etc., et *Good ladies, ye that have*, etc. D'après les manuscrits de John Harrington (*Nugæ Antiquæ*), la première de ces deux élégies aurait été composée en 1543, c'est-à-dire durant le siège de Landrecies; mais faut-il ajouter foi à cette indication de Harrington, qui en un autre endroit prétend être l'auteur de la pièce? Trompant d'un côté, pourquoi dirait-il la vérité de l'autre? — Cette même élégie *O happy dames* a été mise en musique, non pas par Surrey, ainsi que le dit le Dr Nott, mais par un certain Tallys dont le manuscrit est au British Museum. (Addit. ms. n° 30513.)

[4] « My love and lord, alas! in whom consists my wealth,
Hath fortune sent to passe the seas in hazarde of his health. »
(Œuvres de lord Surrey : *Good ladies*, etc.)

morale à laquelle il est en proie; il ne fait plus gémir sa femme sur les rigueurs de la séparation; lui-même prend la parole et se plaint, en termes non équivoques, d'être contraint de séjourner à Boulogne. Il est vrai que dans ses vers Surrey rapporte les tourments dont il est atteint, à un amour malheureux; mais nous savons ce qu'il faut penser de la réalité de ces amours, dont les gentilshommes-poètes du temps étaient toujours enclins à parler : « Je me disais à moi-même : « Hélas! ces jours que tu as employés à courir cette « course si longue, ont été dépensés bien en vain. » Et absorbé dans cette pensée, je vins à rencontrer mon guide qui me retira du chemin où, égaré, j'errais à l'aventure, et me ramena à travers les collines à Boulogne dans la Basse-Ville[1]. C'est là que je suis maintenant, souffrant d'être forcé d'y rester contre ma volonté, mais jouissant pleinement de ma peine d'amour[2] ».

Henry VIII, malgré l'ennui que lui avait causé la défaite du 7 janvier, n'en avait pas alors voulu à Surrey; au contraire, il avait pris soin de lui faire écrire par sir W. Paget une lettre rassurante, aimable même : « Sa Majesté dans son grand sens », disait le secrétaire d'État au Comte, « sait très bien que ceux qui jouent à des jeux de hasard, doivent nécessaire-

[1] Boulogne se divisait alors, comme aujourd'hui, en deux parties, la Basse-Ville et la Haute-Ville; cette dernière était la place forte.

[2] And to myself I said : Alas! those dayes
In vayn were spent, to runne the race so long.
And with that thought, I met my guyde, that playn
Out of the way, wherin I wandred wrong,
Brought me amiddes the hylles in base Bullayn;
Where I am now as restlesse to remayn
Against my will, full pleased with my payn.
(Œuvres de lord Surrey. *The fansy which that I have served*, etc.)

ment perdre quelquefois »[1]. La position de Surrey ne paraissait donc pas avoir été ébranlée par le revers; malheureusement l'inertie dans laquelle il se laissa tomber ensuite, ne pouvait longtemps rester inconnue du Roi et elle eut bientôt indisposé ce dernier. Justement il venait d'être avisé d'un projet conçu par les Français et qui consistait à envoyer des navires prendre en force possession d'une crique bien abritée, située entre Boulogne et le cap Gris-Nez et d'où il était facile d'intercepter tous les convois maritimes anglais[2]. Naguère Surrey eût certainement été chargé de s'opposer à l'entreprise signalée; car l'endroit menacé se trouvait compris dans les limites de sa lieutenance générale; mais à l'heure actuelle il parut trop mou aux yeux du Roi et, en conséquence, il reçut l'ordre de céder la place à d'autres jugés plus actifs et plus dignes. Sa lieutenance générale sur terre fut donnée au comte de Hertford, et celle sur mer au vicomte Lisle[3]. Du même coup lord Surrey perdait ses deux grands commandements.

Il aurait pu, à la vérité, rester gouverneur de Boulogne, puisque personne n'avait encore été désigné pour le remplacer dans ce poste; il lui aurait suffi de manifester un désir à cet égard, ainsi que le lui écrivait le secrétaire d'État Paget, qui l'engageait à ne pas se laisser aller au découragement et à conserver du

[1] Sir William Paget à lord Surrey, 18 janvier 1546 (Ms. de sir Henry Bedingfeld) : — « His Majesty, like a prince of wisdome, knows that who plays at a game of chawnce, must sometimes loose. »

[2] Stow dans ses *Annals* la nomme la crique de Saint-Jean; probablement c'est le port actuel d'Ambleteuse ou celui de Wimereux qui correspond à cet endroit.

[3] Ces nominations ne furent définitivement promulguées que le 18 mars; mais dès la mi-février elles étaient décidées.

service[1]. Mais, après avoir exercé le commandement suprême, se trouver placé sous les ordres d'un autre, et surtout de lord Hertford, c'était pour le Comte une trop pénible perspective. Il ne fit donc aucune démarche, et se contenta de se mettre en communication avec les deux nouveaux lieutenants généraux de manière à ne point prendre, durant le temps qu'il resterait encore maître à Boulogne, des dispositions qui fussent contraires à leurs vues[2].

La nouvelle de son remplacement n'était pas de nature à rallumer chez lord Surrey sa vivacité et son ardeur éteintes. Les premiers rapports qu'il envoya à Londres après avoir reçu l'annonce de sa destitution, sont empreints d'un pessimisme noir dont il n'avait encore jamais donné signe[3]. Les Français, disait-il, avaient réussi à armer leur fort d'Outreau; ils y avaient amené notamment un canon d'une portée jusqu'alors inconnue, dont les projectiles pouvaient atteindre la Haute-Ville de Boulogne. De plus, une flottille française était venue s'embosser devant l'embouchure de la Liane et bloquait le port[4]. Dans ces conditions, la reddition de la place ne pouvait plus être qu'une question de peu de jours.

Comment, après avoir lu ces rapports, Henry VIII ne rappela-t-il pas sur l'heure un général aussi déses-

[1] Sir William Paget à lord Surrey, 20 février 1546. (*Henry VIII State Papers*, vol. XI, n° 1315.)

[2] Lord Surrey déclara, du moins, au Roi, que telle était son intention. (Lord Surrey à Henry VIII, 20 février 1546. — Record Office.)

[3] Lord Surrey à Henry VIII, 20 et 21 février 1546. (Record Office. — Ces lettres ont été publiées par le Dr Nott.)

[4] Lord Surrey à lord Cobham, député royal à Calais. 2 mars 1545 (British Museum, Harleian ms. n° 283, fol. 355) : — « You shall also understand that the Ffrenche fflete lye here before our haven, wherof I have thought mete I advertise you. »

péré? Énigme que nous n'expliquerons pas[1]. Le fait certain est que ce fut seulement le 18 mars que les nominations des lords Hertford et Lisle devinrent définitives par la promulgation de lettres patentes royales[2], et seulement le 21 que le Conseil Privé envoya à Surrey l'ordre de quitter Boulogne pour rentrer en Angleterre[3].

Dans cet intervalle, le Comte se décida enfin à secouer son inertie, et il eut la chance de marquer par un succès les derniers jours de son commandement. Comme, depuis le 7 janvier, les communications entre Montreuil et Outreau n'avaient pas un instant cessé d'être libres, les Français commençaient à négliger de faire bonne garde autour de leurs convois; Surrey s'aperçut de leur imprudence, et le 15 mars, sortant à l'improviste de Boulogne, il surprit un détachement ennemi qu'il tailla en pièces[4].

Ce petit avantage rendit plus aisé le retour du Comte

[1] Lord Herbert (*Life and raigne of Kinge Henry the Eight*) mentionne un autre grief que le Roi aurait eu contre Surrey. Après avoir pris Boulogne, Henry VIII avait non pas détruit la cathédrale, ainsi que l'affirment à tort la plupart des chroniqueurs du temps, mais l'avait transformée en arsenal. (Voir l'histoire de Paradin et surtout *l'Advis de la qualité de ceulx qui sont dedans Boulogne*, Bibliothèque nationale, Fonds français, n° 3127, fol. 42-44.) Surrey réédifia dans cette église un autel à la Vierge; mais Henry VIII n'avait jamais proscrit le culte de Marie, pour laquelle il avait, au contraire, une certaine dévotion. (Voir son testament.) Il ne put donc prendre mal l'acte du Comte.

[2] Rymer's *Fœdera*, vol. XIV, 18 mars 1546.

[3] Le Conseil Privé à lord Surrey, 21 mars 1546. (Record Office, *State Papers*, $\frac{BB}{915}$). — Lord Grey fut nommé gouverneur de Boulogne en remplacement de Surrey par lettres patentes en date du 9 avril 1546. (Rymer's *Fœdera*, vol. XV.)

[4] Il existe au Record Office un rapport de lord Surrey sur cet engagement, daté du jour même, 15 mars 1546. On peut voir aussi ce qu'en dit lord Herbert.

à la Cour. Non seulement le Roi l'accueillit sans aigreur, mais même au bout de très peu de jours il lui donna la pleine propriété d'un domaine dont le Comte n'avait eu jusqu'alors qu'un usufruit constitué sur la tête de son père le duc de Norfolk[1].

On le voit, il faut donc rejeter comme sans valeur toute la légende d'après laquelle lord Surrey, à son retour de Boulogne, aurait subi un emprisonnement. Des auteurs qui ont fait des confusions de temps et de personnes[2], nous racontent que le Comte se serait attiré alors les rigueurs du Roi parce qu'il aurait trop vivement blâmé le choix de lord Hertford comme lieutenant général. Sans aucun doute, Surrey n'était pas homme à parler en termes élogieux de son ennemi juré; mais dans quel document a-t-on découvert la moindre mention de désagréments qu'il aurait alors encourus en raison d'exubérance de langage? La lettre du duc de Norfolk qu'on a alléguée et par laquelle il demandait grâce pour un de ses fils, ne s'applique pas au comte de Surrey, mais à son frère lord Thomas Howard. Ce dernier, qui était très porté pour les doctrines luthériennes, critiquait amèrement et sans se contraindre les mesures récentes édictées par Henry VIII contre les réformateurs; même il s'était permis de réfuter devant la reine Catherine Parr tout un sermon qu'un prédicateur choisi par Henry VIII avait prononcé le jour de Pâques devant la Cour.

[1] Le 7 avril, Surrey reçut *in perpetuum* l'ancienne abbaye de Wymondham qu'il n'avait possédée auparavant qu'*ad terminum vitæ patris sui*. (Record Office, *Originalia* 37 Henry VIII, *pars quinta, rotulus* 115.)

[2] Ils rapportent à 1546 ce qui s'est passé en 1537, et à lord Surrey ce qui concerne son frère lord Thomas Howard. (Voir notamment le mémoire du Dr Nott.)

L'affaire était d'autant plus grave que lord Thomas, disait-on, avait réussi à persuader la Reine; crime grave que d'infecter d'hérésie la propre épouse de Henry! Aussi le téméraire avait-il été sommé de comparaître devant le Conseil Privé; et peut-être eût-il été condamné à une peine sévère, si son père n'avait pris sa défense. En l'espèce, lord Thomas échappa au prix d'une simple semonce[1].

Quelques semaines plus tard, nous retrouvons le Comte détruisant avec véhémence un plan ingénieux que son père avait longuement médité et dont il souhaitait ardemment la réalisation. Dans le but de mettre fin à cette inimitié, fort gênante pour lui, qui séparait son fils aîné des Seymours, le duc de Norfolk, fidèle à son système de considérer un mariage comme un moyen de faire des affaires, avait non seulement repris son ancien projet d'unir sa fille la duchesse de Richmond à sir Thomas Seymour, mais avait encore imaginé des alliances entre les trois enfants du comte de Hertford et trois des petits enfants que lui avaient donnés soit lord Surrey, soit lord Thomas Howard[2]. Le 10 juin, il soumit au Roi ces diverses combinaisons, espérant bien que l'approbation de celui-ci suffirait pour aplanir tous les obstacles; malheureusement Surrey devait encore se mettre à la traverse

[1] *Acts of the Privy Council*, 2, 7 et 8 mai 1546. Voir aussi les commentaires ajoutés aux procès-verbaux du Conseil par l'*Archæologia*, vol. XVIII.

[2] Le duc de Norfolk a lui-même exposé tout son plan dans une lettre qu'il adressa au Conseil Privé en décembre 1546. (British Museum, Cotton ms. Titus B. I, fol. 94.) Lord Herbert donne les mêmes détails; seulement par suite de l'erreur d'un copiste ou d'un compositeur d'imprimerie qui a sauté un mot, on lit dans son Histoire de Henry VIII qu'il s'agissait de marier à une des filles de lord Hertford non pas un fils de Surrey, mais Surrey lui-même; si cette erreur est rectifiée, le récit de lord Herbert est parfaitement exact.

des efforts de son père. Il commença par déclarer que, lui vivant, jamais un de ses fils n'épouserait une fille de lord Hertford; puis comme sa sœur la duchesse de Richmond paraissait disposée à accepter sir Thomas Seymour comme époux, il lui adressa des réprimandes violentes, injustifiées peut-être[1] : « Concluez vite votre mariage, lui dit-il, ce sera une belle farce (*the farce of a marriage*). Votre futur époux est en grande faveur; profitez de sa situation pour vous insinuer dans les bonnes grâces du Roi; devenez la maîtresse de celui-ci et jouez ensuite en Angleterre le rôle que tient actuellement en France la duchesse d'Étampes[2]. » Cette sanglante ironie blessa au vif la duchesse de Richmond, qui, à supposer qu'elle n'ait pas nourri de desseins pervers, rêvait certainement grandeur et influence. Elle cessa bien de parler de devenir la femme de sir Thomas; mais en cédant à la volonté de son frère, elle conçut contre lui une rancune haineuse qui ne devait pas tarder à se faire jour[3].

Quant au duc de Norfolk, il fut fort vexé de cette intervention de Surrey, qui ruinait tous ses projets, et il témoigna très ostensiblement son mécontentement à celui-ci; puis, au bout de quelques semaines, il oublia cette déconvenue et les relations normales se rétablirent entre le Duc et son fils[4].

[1] D'après la rumeur publique du temps, la duchesse de Richmond aurait été une coquette. (*Cronica del Rey Enrico VIII de Ingalaterra*, ch. 64.)

[2] Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, était la maîtresse de François Ier et exerçait sur la politique française une action dirigeante.

[3] Voir les dépositions faites contre Surrey au mois de décembre suivant par la duchesse de Richmond, sir Gawin Carew et Edward Rogers; ces pièces, conservées au Record Office, ont été en grande partie reproduites par M. Froude (*History of England*, chap. XXIII), mais mal interprétées par lui.

[4] On peut, pour toute cette affaire, s'en rapporter pleinement au récit très précis de lord Herbert. (*Life and raigne of Kinge Henry the Eighth.*

Cependant les pourparlers de paix qui, depuis de longs mois, se poursuivaient sous les auspices de l'Empereur entre la France et l'Angleterre, avaient fini par aboutir; la question de Boulogne était réglée. Cette ville faisait retour à la France, mais à la condition que dans un délai de dix ans cette Puissance aurait payé à l'Angleterre une forte indemnité; et en attendant ce payement, l'Angleterre restait en possession de la ville. Telles étaient les bases sur lesquelles fut signé le traité le 7 juin 1546[1]; dès lors, les hostilités étant terminées, les rapports devaient être renoués entre les deux Cours. A cet effet, Henry VIII et François Ier s'envoyèrent l'un à l'autre des Ambassades extraordinaires. Celle qui vint de France en Angleterre fut reçue par Henry VIII le 24 août au palais de Hampton Court et, pendant les trois jours qui suivirent, traitée par lui à grands frais. Pour cette occasion, le Roi avait non seulement convoqué les principaux seigneurs du pays à venir par leur présenee ajouter à l'éclat de sa Cour, mais il avait décidé que chacun d'eux contribuerait pour sa part à l'entretien de l'Ambassade française; et tous, en conséquence, reçurent une réquisition leur enjoignant de fournir un certain nombre de chevaux fixé proportionnellement à leur situation de fortune; Surrey fut taxé à deux[2].

En dehors de l'ennui de remplir cette obligation inattendue, le Comte paraît n'avoir trouvé à Hampton Court que du plaisir. Il fut de toutes les fêtes, et il eut la satisfaction de pouvoir y faire valoir son droit de préséance sur lord Hertford, bien que celui-ci, chargé

[1] Rymer's *Fœdera*, vol. XV, 7 juin 1546.

[2] *Remembraunce for the Ambassodors' placing and pastime*, août 1546. (British Museum, Cotton ms. Vespasien C. XIV, première partie, fol. 80-88.)

en sa qualité de Grand Chambellan de régler le cérémonial de la réception des Ambassadeurs, fût peu disposé à céder le pas à son jeune rival[1].

Ce petit triomphe devait être, hélas! la dernière lueur joyeuse dans la vie du Comte.

[1] Une liste des invités aux fêtes, avec leur classement par ordre de préséance, se trouve au British Museum. (Cotton ms. Appendix 28, fol. 101.) Comme Grand-Chambellan (*lord High Chamberlain*), lord Hertford prenait le pas sur tous les Pairs de son degré, c'est-à-dire sur tous les Comtes Pairs, mais il devait le céder aux fils aînés de Ducs et par conséquent à lord Surrey.

CHAPITRE XIV

Arrestation, jugement et supplice de lord Surrey.

Durant toute sa vie, lord Surrey n'avait jamais cessé de se montrer excessivement fier de son origine royale et de s'en targuer en toute occasion. Cette vanité devait contribuer à sa perte.

Le 7 octobre, se trouvant à Kenninghall dans le château paternel, il fit peindre sur un panneau dans son appartement particulier un écusson qu'il s'était composé par la réunion des armoiries des principales familles nobles dont il descendait. Nous n'avons pas la prétention de blasonner ici cet écu qui ne comptait pas moins de douze quartiers[1]; il suffira de dire qu'il renfermait et les armes d'Angleterre, et celles qu'une tradition évidemment fausse attribuait à Edward le Confesseur[2].

Assumer dans son blason des emblèmes qui appartenaient en propre à la famille royale n'était pas une

[1] Le dessin de cet écusson se trouve au British Museum (Harleian ms. 1453, fol. 69); il a été reproduit par Henry Howard of Corby. (*Indication of memorials of the Howard family.*)

[2] L'art héraldique n'ayant pris naissance qu'au temps des croisades, Edward le Confesseur n'avait pas pu avoir d'armoiries véritables. Celles qu'on lui prêtait, étaient d'azur à la croix alésée et fleuronnée d'or, accompagnée de cinq merlettes du même posées en orle.

innovation de la part de Surrey; depuis longtemps, il écartelait les croisettes des Howards des léopards d'Angleterre; et cette prétention parfaitement justifiée, mais que son père le duc de Norfolk évitait, en courtisan avisé, de faire valoir, avait été plusieurs fois remarquée en des occasions assez publiques pour n'être plus ignorée de personne. Ainsi, en 1543, durant l'enquête ouverte à la suite des désordres survenus dans la Cité, — désordres que nous avons racontés plus haut[1], — un témoin avait déposé que Surrey portait dans son écusson des armes qui ressemblaient fort à celles du Roi; si cette déclaration avait pu donner lieu à un grief quelconque, les magistrats de la Cité n'auraient pas manqué d'en faire usage; mais personne ne trouva alors répréhensible que le Comte se servît de son blason pour affirmer son origine royale[2]. Depuis, en 1545, entre son retour de Portsmouth et son départ pour Guines[3], Surrey avait eu à Lambeth avec le roi d'armes (*king at arms*) de l'Ordre de la Jarretière, un certain Christopher Barker[4], une longue discussion sur ses droits en matière d'armoiries; Barker avait soutenu qu'aucun particulier ne pouvait prétendre à porter celles du Confesseur; mais Surrey, s'appuyant sur une charte octroyée à son ancêtre Thomas Mowbray duc de Norfolk par le roi Richard II[5], avait contredit le spécialiste et déclaré qu'il ne modifierait

[1] Voir chapitre IX.

[2] Témoignage porté par la *landlady* de Surrey (Record Office); cette pièce a été transcrite par Mr Froude. (*History of England*, chap. XX.)

[3] Voir chapitre XII.

[4] Ce Christopher Barker fut nommé chevalier du Bain le 20 février 1547 immédiatement après la mort de Surrey, dont il avait facilité la condamnation par ses déclarations.

[5] Voir Anstis's *Registrum Garterii*, vol. I, page 175.

pas son écusson[1]; certainement le Collège des hérauts d'armes (*Heralds' College*) avait alors été averti par Barker de cette discussion; et comme il ne fit pas par la suite d'observations au Comte, c'est que celui-ci n'en méritait pas[2]. En somme, on le voit, Surrey ne pouvait s'imaginer commettre un acte tant soit peu délictueux en faisant peindre son écusson sur un panneau[3]; et cet écusson n'aurait jamais été incriminé, si les circonstances n'avaient donné à des ennemis l'idée d'en tirer parti pour perdre le Comte.

Il était devenu évident aux yeux de tous que le Roi se mourait; et comme le prince Edward venait seulement d'achever sa neuvième année, on se demandait ouvertement à la Cour qui serait régent du Royaume durant sa minorité. Lord Surrey ne dissimulait pas son idée que son père comme premier duc d'Angleterre[4] devait de droit être choisi; et il déclara hautainement cette opinion devant un de ses anciens compagnons d'armes, un certain George Blage, qui était loin de la partager[5]. Celui-ci, qui avait em-

[1] Cette discussion, qui eut lieu le 7 août 1545, est rapportée dans un manuscrit du *Heralds'College* à Londres (ms. L, fol. 14) et dans un autre du British Museum. (Harleian ms. 297, fol. 256[b].)

[2] Lord Surrey, tout au moins, affirmait durant son procès, qu'il avait pour lui l'opinion du Collège des Hérauts : — « The especiallest matter wherewith he was charged, was for bearing certaine armes that were said belonged to the Kinge and Prince; the bearing whereof he justified that, as he tooke it, he might beare them as belonging to his ancestors, and withall affirmed that he had the opinion of the heraults therein. » (John Stow's *Chronicle of England.*)

[3] Il faut rejeter comme un roman sans valeur tout le récit de la *Cronica del Rey Enrico de Ingalaterra*; le chroniqueur reproduit sans contrôle tous les bruits qui avaient cours dans le monde commerçant de la Cité.

[4] Il n'y avait alors que deux ducs en Angleterre, et le second Henry Brandon, duc de Suffolk, n'était pas encore adulte.

[5] Blage était un propriétaire terrien du Kent, *a man of fair lands*, dit Wriothesley. (*Chronicle*, Camden Society.)

brassé les doctrines luthériennes et qui pour cette cause avait failli tout récemment subir le supplice du feu, ne pouvait pas recevoir d'une oreille indifférente l'annonce que le duc de Norfolk, un des plus acharnés persécuteurs des réformateurs, allait être chargé du pouvoir souverain; aussi riposta-t-il au Comte qu'il espérait bien qu'un tel malheur ne se produirait pas, et là-dessus il s'engagea entre eux une dispute très chaude dans laquelle ils finirent par s'invectiver et se menacer[1].

Cette altercation fit quelque bruit, et l'attention publique fut ainsi appelée sur les aspirations politiques de lord Surrey. L'imprudent se mit davantage en évidence, en annonçant sans aucune circonspection tout ce qu'il comptait faire le jour où son père serait le maître du pouvoir : il protégerait celui-ci et ruinerait celui-là[2].

De pareilles déclarations étaient, on le pense bien, propagées avec une grande rapidité; et comme de raison, tous ceux qui se savaient menacés commencèrent à chercher les moyens de se garantir en réduisant le duc de Norfolk et son fils à l'impuissance. Mais quel grief alléguer pour indisposer le Roi contre ces deux seigneurs? les calommies de lord Grey étaient éventées; en désespoir de cause et le temps pressant, on se rabattit sur les armoiries du Comte[3].

[1] Ces faits sont rapportés dans la déposition faite par un certain Edward Rogers lors du procès du Comte. (Record Office.)

[2] Déposition de la duchesse de Richmond (Record Office); la plupart des dépositions faites contre le Comte ont été reproduites soit par Mr Froude, soit par l'auteur de l'édition aldine des œuvres du poète.

[3] Tous les auteurs du temps s'accordent à dire que Surrey fut victime de la calomnie; on peut voir notamment ce que disent Churchyard (*Churchyardes charge, loco citato*) et Chaloner (*De republicâ Angliæ instaurandâ*, livre II.)

Ce fut un ami d'enfance, sir Richard Southwell, qui se chargea de formuler l'accusation[1]; il alla dénoncer au Conseil Privé l'écusson que le Comte avait fait peindre à Kenninghall et qui constituait, affirmait-il, un véritable acte de conspiration et de lèse-majesté. D'après les dires de Southwell, Surrey avait placé les armes d'Angleterre dans le premier quartier de son écu, ce qui, toujours d'après Southwell, signifiait que le Comte se considérait comme ayant un droit direct à la Couronne; or le fait était faux, Surrey n'avait placé les armes royales qu'au second quartier, et encore il avait eu soin de les différencier en colletant les léopards[2]. Sir Richard voulait voir un autre acte criminel dans l'introduction, dans l'écu en cause, des armes d'Edward le Confesseur; le Comte — il est vrai, et sir Richard le reconnaissait — avait brisé ces dernières d'un lambel, mais ce lambel était celui du prince Edward, du fils et successeur présomptif du Roi; c'était donc une indication bien nette de l'intention de lord Surrey de se poser en héritier du trône.

Pareille accusation nous semble aujourd'hui tout

[1] Dans une ettre datée du 15 octobre 1536 et que nous avons citée au chapitre VI, Surrey nomme Southwell « *my friend* ». Depuis lors, ils avaient servi ensemble à Boulogne, où Southwell semble avoir été à la tête du service de l'intendance et de la prévôté. (*Acts of the Privy Council*, 2 et 25 septembre 1545.) Southwell avait été armé chevalier en 1542.

[2] D'après les règles héraldiques, dans un écu écartelé le premier quartier doit être rempli par les armes des agnats; Surrey s'était conformé à cette loi en posant les premières à dextre, les armes des Howards. Mais même s'il avait disposé son blason ainsi que le prétendait Southwell, il n'aurait pas commis un acte sans précédent. Le comte de Wiltshire, en effet, avait porté d'Angleterre au premier quartier. En revanche, on a allégué à tort l'exemple du comte de Hertford; celui-ci portait bien les léopards non différenciés en cette même place, mais ils étaient relégués dans un canton triangulaire posé en chef; cette disposition a été conservée par les descendants de ce Pair, tant dans la branche des ducs de Somerset que dans celle des marquis de Hertford.

à fait enfantine; et nous sommes étonnés de ce qu'elle ait pu être accueillie comme sérieuse par le Conseil Privé. Avoir assumé, même indûment, des attributs royaux dans son blason était un délit de vanité qu'il était inouï d'assimiler à un crime de haute trahison; et pour trouver raisonnables les déductions de Southwell, il fallait l'esprit mesquin et ombrageux de Henry VIII[1].

Le Conseil Privé, qui connaissait les méfiances du maître, n'hésita pas sur la conduite à tenir; à peine la dénonciation reçue, il manda Surrey de Kenninghall à Londres et le fit comparaître devant lui le 2 décembre en même temps que Southwell. Le Comte ne soupçonnait évidemment pas quel était le motif de sa citation; surtout il ne s'attendait pas à s'entendre accuser par un ancien ami. Les imputations de sir Richard le mirent hors de lui; au lieu de se défendre par des arguments positifs, il se livra à de violentes récriminations; puis, s'exaspérant de plus en plus, il en vint à perdre la notion exacte des choses et du lieu, et dans son désir de confondre sur l'heure son adversaire, il réclama du Conseil un véritable *Jugement de Dieu*; il voulait que séance tenante, Southwell et lui se dépouillassent de leurs vêtements et engageassent une lutte à la boxe; le résultat du combat montrerait de quel côté était le bon droit. Le Conseil, on le devine, n'accéda pas à cette demande de lord Surrey, et jugeant que pro-

[1] « They say that both father and son (c'est-à-dire le duc de Norfolk et lord Surrey) had conspired the death of the King and our Prince. » (John Hooper to Henry Bullinger, décembre 1546. — *Original letters concerning the Reformation*, n° 23, Parker Society.) Telle était bien l'interprétation faite par Henry VIII.

longer la confrontation des deux adversaires n'aiderait pas à la découverte de la vérité, il ordonna une enquête et renvoya le Comte et sir Richard dans une maison de détention où ils resteraient jusqu'à ce que la lumière eût été faite sur la réalité des actes incriminés[1].

Surrey avait offensé trop de gens par sa franchise brutale et ses dédains orgueilleux pour que l'annonce de l'enquête ne fît pas immédiatement affluer contre lui les témoignages à charge. Toutes les rancunes, toutes les envies, qui n'avaient pas eu le courage de se manifester jusqu'à ce moment, se déchaînèrent aussitôt; et le Conseil Privé que lord Hertford semble avoir tenu alors à sa dévotion, enregistra avec empressement les dénonciations les plus absurdes.

Il est piquant de rapporter entre autres celle que vint faire un cousin germain de Surrey, sir Edmund Knyvet[2]. Celui-ci avait eu jadis, en 1541, avec Thomas Clere, l'écuyer du Comte, peut-être au sujet des prétendues relations de ce dernier avec le cardinal Pole, une violente altercation, dans laquelle il avait frappé jusqu'au sang son adversaire; l'affaire se passait à Greenwich dans le Jeu de paume, local privilégié où toute voie de fait était rigoureusement interdite; suivant la loi en vigueur, Knyvet, à la suite de cette infraction, avait été condamné à l'amputation du

[1] Pour tous les détails du procès du Comte, nous suivons comme un guide sûr lord Herbert of Cherbury. En effet, partout où son histoire peut être contrôlée à l'aide de documents contemporains, elle se trouve exacte; c'est une forte présomption en faveur de la véracité de l'ouvrage en général. Aussi bien, lord Herbert a eu entre les mains beaucoup de pièces authentiques aujourd'hui détruites.

[2] Sir Edmund Knyvet était fils de lady Muriel Howard, sœur du duc de Norfolk.

poing droit, et peu s'en était fallu qu'il ne subît cette peine; sa grâce lui était arrivée, lorsqu'il était déjà sur l'échafaud et que le bourreau se préparait à sa besogne[1]. Depuis, Knyvet en voulait au Comte, et l'occasion de lui nuire se présentant, il la saisit avec un fol empressement. S'en prendre au maître du grief qu'on a contre l'écuyer, dénote déjà un petit esprit; la dénonciation de sir Edmund va nous donner la valeur exacte de l'homme. Il accusa son cousin d'avoir entretenu des rapports sociaux avec des personnes de nationalité non anglaise[2], d'en avoir même accueilli avec amabilité à sa table, d'avoir adopté certaines modes étrangères notamment en matière de costume, d'avoir eu à demeure chez lui un bouffon italien, et enfin, nous connaissons déjà cette histoire, d'avoir pris à son service un ancien domestique du cardinal Pole.

Une accusation plus grave et plus dangereuse fut portée par un homme qui était bien au courant des derniers incidents de la vie de Surrey. Sir Gawin Carew[3] travestit le rôle qu'avait tenu ce dernier lors de la récente tentative d'un mariage entre la duchesse de Richmond et sir Thomas Seymour; loin d'avoir empêché sa sœur de contracter cette union, Surrey, d'après sir Gawin, avait énergiquement pressé la

[1] *Acts of the Privy Council*, 27 avril 1541. Voir aussi les récits de Wriothesley (*Chronicle*, etc.) et de l'Ambassadeur français Marillac. (Lettre à François Ier du 14 juillet 1541. — *Correspondance*, etc., publiée par MM. Kaulek, Farges et Lefèvre-Pontalis.)

[2] Il existe une lettre de Junius adressée en 1545 ou 1546 à l'Ambassadeur impérial van der Dilft, dans laquelle il exprime à celui-ci le désir qu'a lord Surrey de lui être présenté. (*Hadriani Junii Epistolæ.*)

[3] La famille Carew avait embrassé les doctrines luthériennes et par conséquent était ennemie du duc de Norfolk et de lord Surrey.

Duchesse d'accepter l'époux proposé; et rapportant comme ayant été des conseils sérieusement donnés ce qui n'avait été dit que par ironie, Carew prétendit que le Comte avait engagé sa sœur à s'insinuer par le moyen de sir Thomas Seymour dans les bonnes grâces du Roi de manière à devenir la maîtresse de ce dernier et à user ensuite de son influence pour favoriser l'élévation de son frère.

Chaque jour le nombre des méfaits imputés à Surrey allait croissant, et personne ne prenait sa défense. Son père était à Kenninghall; et ceux des conseillers privés qui suivaient en général l'impulsion de celui-ci se trouvaient absents de Londres, ou se taisaient dans la crainte de se compromettre. Bref, le Conseil jugea bientôt qu'il avait réuni des éléments d'information suffisants pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause : Southwell fut relâché et des poursuites criminelles furent décidées contre Surrey[1].

Le duc de Norfolk, à la nouvelle que son fils aîné était retenu en détention préventive par ordre du Conseil Privé, avait commencé à appréhender quelque suite fâcheuse; malheureusement il ne prit pas la peine de venir lui-même à Londres pour chercher à tirer Surrey d'embarras, et — démarche bien imprudente de la part d'un vieil homme d'État — il se borna à écrire à plusieurs des conseillers sur l'amitié desquels il comptait, les priant de s'entremettre en faveur du jeune homme. Une de ces lettres qui était adressée à l'évêque de

[1] Odet de Selve, Ambassadeur de France, à l'amiral d'Annebaut, 12 décembre 1546 (*Correspondance politique d'Odet de Selve*, publiée par Germain Lefèvre-Pontalis) : — « Ayant esté accusé par maistre Sodrel, gentilhomme de la Chambre de ce Roy, tous deux ont esté mictz en prison, dont toutesfoys ledict Sodrel a esté mictz hors comme l'on m'a dict. »

Winchester, Gardiner, tomba, on ne sait comment, entre les mains d'un adversaire politique du Duc[1]; peut-être les termes dont s'était servi celui-ci étaient-ils peu mesurés; en tout cas le fait de prendre parti pour un conspirateur éveilla l'attention, et le Duc, soupçonné d'être complice de son fils, fut à son tour mandé à Londres par le Conseil Privé.

Obéissant à cette injonction, il comparut le 12 décembre devant le lord Chancelier Wriothesley[2]. Nous ne savons quel interrogatoire il subit; mais, quoi qu'il pût dire, son sort était fixé d'avance, il devait passer en jugement tout comme son fils. En conséquence, il fut immédiatement arrêté, et d'Holborn, où se trouvait la demeure du Chancelier, il fut conduit en prison à la Tour; seulement, afin d'épargner à un homme d'État aussi considérable l'humiliation d'avoir à traverser toute la Cité de Londres au milieu d'une escouade d'hommes d'armes, on le fit monter en barque à Holborn même; et de là, par le Fleet et la Tamise, il put arriver jusqu'aux escaliers de la Tour, sans avoir été exposé à la curiosité du public.

Les mêmes égards ne furent pas accordés à lord Surrey. Tiré de son lieu de détention[3], il fut, également le 12 décembre, amené chez lord Wriothesley de la bouche duquel il apprit que, l'enquête ouverte ayant révélé contre lui des faits suffisamment graves,

[1] Gardiner subissait alors une petite disgrâce et avait dû s'éloigner de Londres; vraisemblablement les lettres qui lui étaient adressées étaient interceptées.

[2] Sir Thomas Wriothesley, devenu pair d'Angleterre, avait été nommé lord Chancelier le 2 mai 1544 en remplacement de lord Audley, décédé.

[3] Le Comte probablement avait été envoyé au Porter's Lodge, petite prison d'attente située à l'entrée du palais de Westminster. On remarque l'analogie entre ce nom de *Porter's Lodge* et celui de notre *Conciergerie*.

il allait passer en jugement; puis il fut, comme son père, conduit à la Tour de Londres, mais à pied et à travers toute la Cité. Probablement, les ennemis du Comte avaient calculé que ce trajet au milieu de quartiers populeux serait pour celui-ci une épreuve pénible, et que tous ceux qui avaient eu naguère à souffrir de sa hauteur, s'empresseraient, maintenant qu'il était désarmé et voué presque certainement à la mort, pour le couvrir de huées ou de quolibets. Il n'en fut rien. Surrey, en effet, quoiqu'il se fût toujours fort peu soucié des sentiments du peuple à son égard, se les était conquis par ses allures de grand seigneur; on aimait à Londres ce jeune homme si brillant, si fougueux, de mine si altière, de tempérament si chevaleresque; aussi, tandis qu'il allait captif par les rues, la foule lui témoignait-elle une vive sympathie et proclamait-elle tout haut que c'était pitié de mettre à la Tour un aussi beau cavalier[1].

L'enquête cependant se poursuivait. Pour la faire plus complète, le Conseil Privé voulut opérer une perquisition à Kenninghall, et à cet effet il délégua là-bas trois commissaires spéciaux, armés de pleins pouvoirs, qui devaient tout mettre en œuvre pour

[1] « This yere the XIIth day of december, the dewke of Norffoke and the yerle of Sorre hys sonne were comyttyd unto the tower of London: and the dewke went be watter from the Lorde chaunseler's place in Holborne, and soo downe unto the wattersyde and so be watter unto the tower; and hys sonne the yerle of Sorre went thorrow the cytte of London makynge grete lamentacion. » (*Chronicle of the Grey Friars of London* edited by John G. Nichols.) — Wriothesley dit, d'autre part : — « The 12th daye of december the duke of Norfolke and the earle of Surrey his sonne were sent to the towre of London prisoners, the duke going by water; but the erle of Surrey was lead openlye from my lord chauncelour's in Holborn through London by sir Anthonie Wingfield capteine of the gard and the lieutenan of the Towre (sir Walter Stonor). » (*Wriothesley's Chronicle*, Camden Society.)

découvrir de nouveaux indices de la conspiration. Les noms des commissaires indique quelle impartialité présidait aux délibérations du Conseil Privé : le premier choisi fut sir Richard Southwell lui-même, celui qui avait dénoncé Surrey et qui certainement était disposé à tout tenter pour achever sa ruine; les autres étaient un certain Wymond Carew, frère ou cousin de ce sir Gawin qui avait si traîtreusement chargé Surrey[1], et un scribe nommé John Gate, créature et serviteur dévoué de Henry VIII[2].

Ces trois délégués partirent le 12 décembre, c'est-à-dire le jour même où le duc de Norfolk et son fils étaient enfermés à la Tour; mais bien qu'ils fissent diligence, la nouvelle de l'arrestation du Duc les avait précédés à Kenninghall. Ils trouvèrent donc à leur arrivée la plus profonde consternation répandue dans le château; les serviteurs épouvantés se hâtèrent de leur ouvrir toutes les pièces, et ils purent ainsi, sans aucune difficulté, se livrer à des fouilles aussi longues qu'infructueuses. Dans tous les papiers qu'ils saisirent, il n'y avait rien qui fournît matière à une seule charge nouvelle[3].

Déçus dans leurs prévisions, les commissaires reprirent le chemin de Londres; ils ramenaient avec eux, conformément aux ordres du Conseil Privé, la maîtresse du duc de Norfolk Elizabeth Holland et aussi

[1] Wymond Carew fut armé chevalier le 20 février suivant; lord Hertford, devenu Protecteur du royaume, avait l'obligation morale de récompenser ceux qui l'avaient débarrassé de Surrey.

[2] John Gate était un des secrétaires que Henry VIII, devenu incapable de manier une plume, avait chargés de signer pour lui au moyen d'une griffe les actes officiels. (Rymer's *Fœdera*, vol. XV, 1er août 1546.)

[3] Le rapport des trois commissaires a été publié dans les *State Papers* (vol. I, part 2nd, n° 264).

la duchesse de Richmond. Le témoignage de ces deux femmes était, en effet, réclamé par les ennemis de Surrey qui croyaient avoir de bonnes raisons pour attendre d'elles des déclarations terribles contre ce dernier[1]. Au contraire, personne n'avait parlé de soumettre à un interrogatoire la comtesse de Surrey qui se trouvait également à Kenninghall; à quoi bon? elle eût cherché à disculper son mari[2], or ce n'était pas de défenseurs qu'on avait alors affaire. Les commissaires laissèrent donc la Comtesse à Kenninghall disant qu'elle avait besoin de repos en raison de son état avancé de grossesse[3].

En dépit de toutes les suppositions, le témoignage d'Elizabeth Holland fut absolument insignifiant; par contre, la duchesse de Richmond, donnant cours à ses ressentiments, s'efforça de corroborer toutes les imputations dont était chargé Surrey. D'abord, elle répéta le récit qu'avait déjà fait, peut-être sous son inspiration, sir Gawin Carew : « Mon frère, » dit-elle, « m'a sérieusement conseillé de travailler à devenir la maîtresse du Roi, afin que lui-même pût obtenir par mon entremise profit et honneurs. » C'était un mensonge habile, car il était impossible à réfuter; et si la Duchesse avait borné là sa déposition, non seulement le Conseil Privé, s'autorisant de sa parole, aurait

[1] On savait que le Comte était en mauvais termes avec miss Holland; et, d'autre part, sir Gawin Carew, dans sa déposition contre lui, avait dû laisser entendre qu'il parlait avec l'aveu de la duchesse de Richmond.

[2] C'est, du moins, ce qui paraît probable. Mais cette femme était trop molle pour faire aucun acte de dévouement. Quoique ayant été, au moins dans les dernières années, chérie de son époux, elle l'oublia vite et se remaria peu de temps après sa mort.

[3] La comtesse de Surrey accoucha en février suivant d'une fille nommée Margaret qui épousa plus tard Henry lord Scrope of Bolton.

eu entre les mains la meilleure arme pour frapper Surrey, mais encore la mémoire de celui-ci serait demeurée à jamais ternie. Heureusement, cette sœur vindicative voulut encore nuire à son frère, et elle eut la maladresse d'ôter toute créance à ses dires, en émettant effrontément plusieurs assertions dont la fausseté était aisée à prouver.

Elle parlait maintenant du blason tant reproché à Surrey. Le Comte, prétendit-elle, ayant rencontré dans un roman de chevalerie un dessin d'armoiries attribuées à Lancelot du Lac et ayant trouvé celles-ci à son goût, n'avait pas hésité à en meubler un des quartiers de son grand écusson; inutile de dire que c'était là une pure fiction, inventée par la Duchesse dans le seul but de rendre son frère ridicule. Mais elle ajouta, ce qui était plus grave, qu'au-dessus de cet écusson il avait placé, en guise de cimiers, deux des emblèmes royaux, le bonnet de justice (*cap of maintenance*) et la couronne d'Angleterre. Or ce bonnet de justice était un simple bonnet fourré d'hermine que tous les Howards portaient depuis longtemps au-dessus de leurs armoiries[1], et par lequel ils indiquaient que leurs premiers auteurs avaient rempli jadis des charges dans l'administration judiciaire du pays. Quant à la couronne, ce n'était pas celle d'Angleterre, et Surrey ne l'avait pas placée en cimier. A cet égard, il importe de savoir que le premier duc de Norfolk[2], en récompense de sa victoire de Flodden sur le roi d'Écosse

[1] Nous trouvons notamment ce cimier en 1513, c'est-à-dire près de cinq ans avant la naissance de Surrey, surmontant les armes de lord Edmund Howard. (British Museum, Cotton ms. Claudius C. III, liste des chevaliers armés après la bataille de Flodden.)

[2] Le premier, selon la computation du temps.

Jacques IV, avait reçu de Henry VIII la permission d'ajouter à l'écusson familial un franc canton meublé de la partie supérieure des armes d'Écosse[1]; le grand-père et le père de Surrey avaient chargé de ce canton une bande brochant sur les croisettes des Howards; le Comte préféra le placer au cinquième quartier, c'est-à-dire au centre, de son grand écu. La couronne, dont parlait la duchesse de Richmond, était donc celle des Stuarts qui surmontait, non pas l'ensemble du blason de Surrey, mais uniquement le petit écu contenu dans le cinquième quartier; et pour confondre cette couronne avec celle des Tudors, il fallait ou une grande ignorance, ou une insigne mauvaise foi, attendu que la première était une couronne ouverte[2] et la seconde une couronne fermée[3]. A la suite de toutes ces déclarations aisément réfutables, il était impossible de prendre au sérieux aucun des dires de la duchesse de Richmond; malgré sa partialité, le Conseil Privé ne put se refuser à cette conclusion forcée, et il laissa tomber, sans en rien relever, toutes les imputations de cette femme haineuse.

Cependant, puisque le procès du duc de Norfolk et de lord Surrey était chose décidée, il fallait dresser un acte d'accusation, en extrayant du fatras de toutes les dépositions quelques griefs présentables. Henry VIII

[1] Certaines différences étaient stipulées; la langue du lion notamment devait être traversée d'une flèche. (Record Office, *Patent's Henry VIII*, part^{2nd}, membrane 14.)

[2] Elle l'était, du moins, en 1514, date de la concession faite au duc de Norfolk par Henry VIII. C'est seulement en 1536 que Jacques V, qui partait pour la France et désirait faire belle figure dans ce pays, ferma sa couronne.

[3] Tous ces détails héraldiques peuvent être vérifiés sur les dessins que nous avons dejà mentionnés. (Harleian ms. n° 1453, fol. 69, et Henry Howard of Corby's *Indications of memorials of the Howard family*.)

lui-même, si extrême que fût sa faiblesse, voulut s'employer à cette tâche; il fit rédiger par le lord Chancelier Wriothesley une sorte de questionnaire qui mentionnait les plus sérieuses des allégations portées contre Surrey, et auquel auraient à répondre les juges; sur la minute de Wriothesley se lisent les quelques corrections informes que le Roi de sa main inerte essaya de faire[1]. L'effort qu'il s'imposa nous montre combien était grande son animosité contre les deux accusés. Ombrageux jusque dans la mort, Henry crut fermement que le duc de Norfolk et lord Surrey avaient ourdi contre lui une véritable conspiration[2]; et jusque dans la mort il eut soif de vengeance. Tel fut certainement le dernier sentiment bien net qui agita ce tyrannique souverain.

Dans son questionnaire, lord Wriothesley avait eu soin d'omettre les charges trop futiles ou manifestement fausses; cependant le Conseil Privé trouva que cette pièce n'était pas encore telle qu'elle pût sans inconvénient être soumise à l'examen d'un jury; et après réflexion, on ne retint qu'un seul chef d'accusation : lord Surrey et son père s'étaient rendus coupables de haute trahison, le premier en usurpant les armes d'Edward le Confesseur telles que pouvait seul les porter l'héritier du trône, et le second en ne dévoilant pas cet acte criminel. Tel est l'unique chef men-

[1] Cette pièce se trouve au Record Office; Mr Froude l'a transcrite dans son histoire.

[2] Il avait pris soin de faire officiellement notifier aux divers souverains qui avaient connu les accusés, c'est-à-dire au roi de France, à l'Empereur et à la Reine Régente des Pays-Bas, le prétendu danger auquel il venait d'échapper miraculeusement. Les lettres dans lesquelles les Ambassadeurs anglais rendent compte de leur démarche, ont été publiées dans les *State Papers* (vol. XI, nos 1459, 1462 et 1463).

tionné dans l'arrêt de mise en accusation qui fut rendu le 7 janvier, conformément à l'avis d'un grand jury, par des commissaires royaux siégeant à Norwich[1]; or nous pouvons être certains que le grand jury et les commissaires, se conformant à la pratique courante, reproduisirent intégralement dans l'arrêt l'acte d'accusation qui leur avait été soumis.

Il fallait maintenant en venir au jugement. Celui du duc de Norfolk qui, comme Pair du royaume, n'était justiciable que d'un tribunal extraordinaire, fut déféré au Parlement; Surrey, au contraire, qui était simple citoyen (*commoner*), passa devant un jury; aussi dans son cas la procédure fut-elle beaucoup plus rapide. Le 10 janvier, trois jours après le prononcé de la mise en accusation, les juges furent désignés par le Roi ou plutôt par le Conseil Privé qui désormais dirigeait en son nom toutes les affaires; la liste de ces juges est de nature à nous étonner; on y voyait figurer à la suite du lord-maire de Londres, personnage insignifiant destiné à remplir les fonctions de président[2], tous les membres du Conseil Privé qui avaient instruit le procès : d'abord lord Hertford, le pire ennemi de Surrey, puis le lord sénéchal Saint-John, le lord du Sceau Privé Russell, le grand amiral Lisle, le grand écuyer sir Anthony Browne, le secrétaire d'État Paget, en somme tous gens qui ayant déjà déclaré le Comte coupable, avaient intérêt à ne pas se

[1] Toutes les pièces de la procédure sont au Record Office. (*Baga de secretis*, pouch XIV.)

[2] Henry Hubarthorne, lord-maire de Londres, fut armé chevalier peu de jours après le procès; c'est un fait très significatif que tous ceux qui eurent part à la condamnation de lord Surrey furent récompensés sans délai.

contredire en aidant à son acquittement; et, en outre, tous nobles nouveaux ou, pour parler comme Surrey, intrus dans la noblesse, qui éprouvaient un certain plaisir à accabler ce gentilhomme hautain dont ils avaient si longtemps subi la morgue.

Il est vrai que dans un procès en Angleterre, le rôle le plus important n'appartient pas aux juges, mais aux jurés; car ce sont ces derniers qui prononcent sur la culpabilité de l'accusé. Dans l'espèce, les faits incriminés s'étant passés à Kenninghall dans le comté de Norfolk, les jurés devaient être tirés au sort parmi les habitants de ce comté ayant le droit de vote; or quel résultat donnerait le sort ayant à s'exercer dans un pays où les Howards habitaient depuis un temps immémorial et étaient très populaires? Le shériff tourna cet écueil; il remplaça le sort par le choix, et, cela va de soi, il eut soin de ne désigner que des jurés absolument sûrs. Dans son ardeur à bien faire, il avait inscrit sur sa liste les noms de trois personnes manifestement hostiles à Surrey, notamment de sir Edmund Knyvet dont nous avons plus haut analysé le témoignage; la réflexion venant, il eut un scrupule, et il écrivit aux juges pour leur demander s'il était à propos de porter ces trois personnes sur la liste de celles prétendument désignées par le sort pour faire partie du jury. Les juges eurent la pudeur de répondre que ces noms devaient être effacés; mais cet incident prouve avec quel soin fut recruté le jury; on pouvait compter sur sa servilité[1].

Dès lors, tout était prêt pour le jugement, et l'audience fut fixée au 13 janvier au Guildhall de Londres.

[1] Voir *Baga de secretis*, pouch XIV.

Il y avait juste un mois que lord Surrey avait été mis à la Tour. Dans cette prison il avait été traité fort honorablement; afin qu'il ne souffrît pas du froid, sa chambre avait été tendue de tapisseries; et ses repas lui étaient servis dans de l'argenterie empruntée pour son usage à la Trésorerie royale[1]. Au surplus, la captivité de lord Surrey fut ce que sont presque toutes les captivités; aucun incident particulier ne la marqua[2].

Pour s'occuper, le Comte composa des vers; il en avait déjà composé en décembre durant sa prison préventive. Mais alors, — pour emprunter ses paroles, — il ne doutait point que le « Seigneur briserait les desseins sanguinaires de ces hommes courroucés qui l'épiaient pour l'égorger avec les siens[3] »; alors il était encore le bouillant jeune homme qui ne pardonnait pas les injures et dont la colère était si violente. Aussi la traduction qu'il entreprit de faire à ce moment du 54e psaume, n'est-elle pas une traduction véritable : rarement paraphrase fut plus libre; le texte sacré n'est pour Surrey qu'un thème dont il s'écarte sans cesse pour se répandre en invectives contre sir Richard Southwell, « l'ami qui l'a trahi[4] ». A la Tour, le poète changea de ton; désormais il avait perdu tout espoir et ne pensait plus qu'à se préparer à une mort prochaine; ses vers alors

[1] British Museum, Addit. ms. n° 5751, fol. 301. Relevé des fournitures faites par la Trésorerie royale au gouverneur de la Tour pour le compte du duc de Norfolk et de lord Surrey.

[2] La tentative d'évasion dont parle la *Cronica del Rey Enrico Otavo* nous semble une pure fiction.

[3] It was the Lorde that brake the bloody compakts of those
That preloked on with yre to slaughter me and myne.
(Œuvres de lord Surrey, psaume 54.)

[4] Œuvres de Surrey : *Give ear to my suit, Lord*, etc.

revêtent un caractère profondément religieux; ils respirent le renoncement et la résignation. Comme pièces composées par lord Surrey dans sa dernière prison, nous citerons la traduction de l'*Ecclésiaste* qu'il n'eut pas le temps de pousser plus loin que le cinquième chapitre[1], et celle des 72e et 87e psaumes.

Ce qu'il importe de remarquer surtout dans ces poésies écrites à l'heure suprême, ce sont les deux prologues. Celui du 72e psaume est adressé à George Blage, avec lequel le Comte, on s'en souvient, avait eu cette querelle, prélude de son malheur; et celui du 87e à sir Antony Denny, un confident intime de Henry VIII, qui avait dû avoir part à l'arrestation de Surrey[2]. Mais, à la veille de mourir, le poète voulait témoigner à ses ennemis qu'il oubliait tous les dissentiments de ce bas monde et ne s'inquiétait plus que de son passage dans l'autre vie : « Ma ruine soudaine », disait-il à Blage, « me désespérait, et il s'élevait en moi des appréhensions telles que je commençais à faiblir et à perdre tout courage. Mais maintenant, mon cher Blage, grâce à cette lumière bienfaisante que me procurent les psaumes du Roi David, je vois quel était mon aveuglement[3]. »

[1] Surrey nous indique lui-même qu'il composa sa traduction de l'*Ecclésiaste* durant sa captivité à la Tour; il dit, en effet, au IVe chapitre : *In prison have I seen or this a woful wight*, etc. Précédemment Surrey n'avait été enfermé qu'au Fleet; car ses détentions préventives, soit à Windsor en 1537, soit la dernière subie probablement au Porter's Lodge, n'étaient pas considérées comme de véritables emprisonnements.

[2] Sir Antony Denny était un des secrétaires délégués par Henry VIII pour apposer la griffe royale sur les actes officiels.

[3] This bred despair; whereof suche doubts did grow
That I gan faint and all my courage fall.
But nowe, my Blage, myne errour well I see
Such goodly light Kinge David giveth me.
(Œuvres de lord Surrey, psaume 72.)

Tels n'étaient pourtant pas exactement les sentiments qui animaient le Comte quand, le 13 janvier, il comparut au Guildhall devant le tribunal. En cette occasion, sa fierté naturelle se réveilla, et quoique ayant déjà fait le sacrifice de sa vie, il ne voulut pas se laisser immoler sans avoir proclamé son innocence. Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rapporter ici un petit trait qui indique combien Surrey conserva jusqu'au bout le sentiment de sa dignité : désireux de se présenter devant ses juges dans une tenue appropriée aux circonstances, il s'était fait faire un costume de couleur sombre, pour le payement duquel il dut, vu sa pénurie, recourir à la bourse du lieutenant de la Tour[1].

Le Comte avait été amené au Guildhall à neuf heures du matin; et aussitôt, lecture de l'acte d'accusation ayant été donnée par le lord Chancelier, l'interrogatoire et l'audition des témoins commencèrent. Pendant huit heures, Surrey tint tête à toutes les attaques, et il réussit plus d'une fois à couvrir de confusion ses accusateurs dont la plupart certainement connaissaient moins bien que lui les règles héraldiques sur lesquelles roulait toute la cause[2]. A la fin, le Comte, épuisé

[1] Une reconnaissance de la somme prêtée est au British Museum. (Addit. ms. n° 24459, fol. 149.) Ce lieutenant de la Tour était sir Walter Stonor; c'est d'un de ses frères que descendent lord Camoys et la famille Stonor actuelle.

[2] Voici le récit du chroniqueur Stow : « The King then lying dangerously sick, the earle of Surrey was arraigned in the Guild-Hall of London before the lord maior, the lord chancelor, and other lords and judges being there in commission; some thinges he flatly denied, weakening the credite of his accusers by certaine circumstances; others he excused with interpretations of his meanings to prove the same to be far otherwise than was alleadged against him. » — Le *Chronicle of the Grey Friars* dit de son côté : « The 13th day of Januarii was the yerle of Sorrey browte from

par cette longue épreuve et indigné de l'acharnement déployé contre lui, perdit un peu son attitude calme. Un témoin de basse condition s'était vanté d'avoir relevé vertement des propos séditieux tenus par lui : « Est-il probable, » riposta-t-il, « qu'un comte de Surrey se soit laissé interpeller par un tel homme, sans lui répondre par des coups? » A un autre moment, comme sir William Paget le torturait de questions, il infligea un affront cruel à la vanité du secrétaire d'État en le traitant de « happe-chair » et de digne fils d'huissier[1].

Cependant les débats s'étaient assez prolongés; aussi bien ils n'étaient qu'une pure formalité, puisque la sentence était arrêtée d'avance. En raison du seul fait d'avoir assumé les armes d'Edward le Confesseur, Surrey fut déclaré coupable de haute trahison et comme tel condamné à être traîné sur la claie jusqu'à Tyburn, éventré, émasculé, et mis en quartiers[2].

Cette sentence ne fut pas exécutée dans toute son horreur. Lord Surrey eut le même bénéfice que son cousin lord Rochford; il fut seulement décapité le 19 janvier à Tower Hill. Son corps ne fut pas non plus exposé sur le pont de Londres; il fut directement transporté et enseveli dans l'église voisine de Barking consacrée à tous les Saints (*All Saints*')[3].

the tower of London unto the yeldehalle of London, and there he was from IX, unto yt was V at nyght. »

[1] *Cronica del Rey Enrico Otavo de Ingalaterra*. Le père de Paget avait été huissier (*bailiff*).

[2] « Per medium civitatis Londoniæ usque ad furcas de Tyburn trahatur, et ibidem suspendatur et vivens ad terram prosternatur, et interiora sua extra ventrem suum capiantur, ipsoque vivente comburantur. Et quod caput ejus amputetur, quodque corpus ejus in quatuor partes dividatur, ac quod caput et quarteria illa ponantur ubi Dominus Rex ea assignare voluerit. » (*Baga de Secretis*, pouch XIV.)

[3] Les restes de lord Surrey furent plus tard transportés à Framlingham.

La lenteur de la procédure parlementaire sauva le duc de Norfolk; il fut bien condamné à la peine capitale comme complice de son fils; mais Henry VIII étant venu à mourir avant que la griffe royale ait pu être apposée sur la sentence, cet événement sauva le vieil homme d'État, qui fut seulement retenu prisonnier à la Tour durant tout le règne d'Edward VI. A l'avènement de Mary, le Duc fut relâché, et un acte du Parlement déclara que la condamnation portée contre lui était nul et de nul effet : le même acte statuait que la famille Howard, héritière des Mowbrays, avait le droit imprescriptible d'assumer les armes d'Edward le Confesseur[1]. Il était impossible de proclamer plus nettement que le comte de Surrey avait été injustement condamné; sept ans avaient suffi pour amener ce revirement.

[1] *An act declarynge the supposed attainder of Thomas duke of Norfolk to be voyd and of none effect.* (Cambridge, University library, Baker ms. 34, n° 281.)

CHAPITRE XV

Légende formée sur le nom de lord Surrey.
Ses relations
avec lady Elizabeth Fitzgerald et la comtesse de Hertford.

Voilà, telle que nous avons pu la reconstituer, quelle fut en réalité la vie de lord Surrey; il nous reste à dire quelques mots de la légende qui, cinquante ans environ après sa mort, se formá sur son nom et qui a eu cours sans conteste jusque vers le commencement de ce siècle.

Le Comte, racontait-on, était parti un jour d'Angleterre pour courir le continent en quête d'aventures. A Middelbourg en Zélande, il rencontra un magicien qui lui fit voir dans un miroir l'image de la *Belle Geraldine*; et aussitôt le Comte, frappé d'enthousiasme, tomba éperdument amoureux de cette femme. Alors il avait traversé toute l'Europe, proclamant les charmes incomparables de son adorée et défiant au combat quiconque ne voulait pas convenir de la supériorité de Geraldine sur tout son sexe. Déjà à Florence, il avait, dans un tournoi, soutenu son assertion la lance à la main, contre tout venant; et il se préparait à de nouvelles luttes dans d'autres villes d'Italie quand il fut rappelé en Angleterre par Henry VIII.

Tel est le récit fantastique que publia un ingénieux romancier de la fin du XVIe siècle, Thomas Nash, en le semant de ci et de là de pièces de vers de sa composition qu'il attribuait à lord Surrey[1]. Probablement personne n'aurait cru à la véracité de ce récit de Nash, — pas plus qu'on ne crut à l'authenticité des vers qu'il prêtait à Surrey, — si, bientôt après, le poète Michael Drayton n'avait repris le même thème et ne l'avait traité avec plus de vraisemblance. Supprimant les traits les plus fantastiques du roman de Nash, Drayton supposa seulement un échange de lettres entre Surrey s'attardant en Italie pour faire proclamer dans les tournois la beauté supérieure de sa dame, et Geraldine languissant en Angleterre dans l'attente de son chevalier[2]. Dans ces lettres, — ce qui est fâcheux, puisque par là il abusa la crédulité du public, — Drayton donna sur la vie de Surrey plusieurs indications exactes dont on peut aujourd'hui encore s'autoriser avec profit; mais de même qu'on ne fonde pas un travail historique sérieux sur les héroïdes d'Ovide, de même on n'aurait pas dû considérer celles de Drayton comme un document pleinement probant.

Nous savons déjà que Surrey n'alla jamais en Italie; car un voyage d'Angleterre en ce pays exigeait au XVIe siècle un temps considérable vu la difficulté des communications, et il n'aurait certainement pas pu s'accomplir dans un de ces intervalles relativement courts qui séparent les divers événements relatés

[1] « *The unfortunate traveller or life of Jack Wilton* », 1594. — Au sujet de Nash, on consultera avec fruit l'ouvrage de M. Jusserand sur le roman anglais au temps de Shakespeare. (Voir de préférence l'édition anglaise : *The English novel in the time of Shakespeare.*)

[2] Drayton's *England's heroical epistles.*

dans le présent travail[1]. Ainsi la légende édifiée par Nash et consolidée par Drayton se trouve pécher par la base; de cette conclusion toutefois, il ne ressort pas nécessairement que tous les éléments de cette légende soient absolument faux; à notre avis, il serait même extraordinaire que les fictions de Nash et de Drayton n'aient pas eu pour point de départ une donnée précise. En réalité, cette donnée existe, c'est le poème suivant de lord Surrey :

« De Toscane vint la noble race de ma dame; la belle Florence fut dans l'ancien temps le séjour de ses aïeux. L'île dont la côte riante fait face du côté de l'Occident aux falaises du sauvage Gallois, lui donna la chaleur vitale; elle fut nourrie avec le lait d'un sein irlandais; son père était un Comte, sa mère était de sang princier. Depuis ses tendres années, elle réside en Grande-Bretagne auprès d'une fille de Roi, et là elle goûte la nourriture de l'esprit. Hunsdon la présenta pour la première fois à mes yeux; brillant est son teint, et elle s'appelle Geraldine. Hampton m'enseigna à désirer qu'elle fût à moi et Windsor,

[1] Un passage d'un auteur de la fin du XVIe siècle paraîtra peut-être contredire notre assertion (Puttenham's *The arte of English poesie*, liv. I, chap. 31) : — « In the latter end of the same King's (Henry VIII's) raigne (cette indication de temps n'est pas tout à fait exacte), sprong up a new company of courtly makers, of whom sir Thomas Wyat th'elder and Henry earle of Surrey were the tow chieftaines, who having travailed into Italie and there tasted the sweete and stately measures and stile of the Italian poesie, etc.... » Mais c'est au figuré que parle Puttenham; il veut dire que ces gentilshommes-poètes (*courtly makers*) avaient fait une excursion dans la littérature italienne. Dans le cas même où l'on tiendrait à interpréter à la lettre les expressions de Puttenham, il serait loisible de ne pas trouver chez lui la contradiction formelle de notre sentiment; il parle, en effet, d'une manière générale des poètes de la Cour de Henry VIII et n'affirme pas, par conséquent, que tous sans exception aient voyagé en Italie; de fait, sir Thomas Wyat et sir Francis Bryan y étaient allés.

hélas! me bannit de sa vue. Sa beauté lui vient de sa race, ses vertus lui viennent d'en haut. Heureux celui qui pourra obtenir son amour[1]. »

Quelle était cette Geraldine, objet de ce joli poème? et quelle influence eut-elle sur la vie de lord Surrey? Lady Elizabeth Fitzgerald était la fille du comte de Kildare, un des principaux chefs de clan irlandais[2]; arrachée de son pays natal à la suite d'une révolte dirigée par sa famille contre la souveraineté anglaise, elle avait été placée, en raison des liens de parenté que par sa mère elle avait avec Henry VIII, dans la maison de la petite princesse Elizabeth et elle était élevée auprès de celle-ci[3]. Surrey la vit pour la première fois au château de Hunsdon dans le cours du printemps de 1537, et il

[1] From Tuskane came my ladies worthy race,
Faire Florence was sometyme her auncient seate.
The western yle, whose pleasaunt shore dothe face
Wilde Camber's clifs, did geve her lively heate;
Fostered she was with milk of Irishe brest;
Her sire, an earle; her dame, of princes' blood.
From tender yeres in Britain she doth rest
With kinges childe, where she tasteth ghostly food.
Honsdon did first present her to mine yien;
Bright is her hewe, and Geraldine she hight.
Hampton me taught to wishe her first for mine,
And Windsor alas! dothe chase me from her sight.
Her beauty, of kind; her vertues, from above.
Happy is he, that can obtaine her love.
(Œuvres de lord Surrey.)

[2] Il est curieux que les commentateurs n'aient pu avant la fin du siècle dernier établir l'identité de la belle Geraldine. (Horace Walpole's *catalogue of royal and noble authors; lord Surrey.* — Collins' *Supplement to the peerage of England; lord Kildare.*) Drayton pourtant avait donné son nom. (*England's heroical epistles : the lady Geraldine to Henry Howard.*) Au sujet de lady Elizabeth Fitzgerald on peut consulter Rev. James Graves' *A brief memoire of the lady Elizabeth Fitzgerald*; cet opuscule est l'exposé de toutes les traditions conservées sur la belle Geraldine dans la famille Fitzgerald; cette famille, qui s'est propagée jusqu'à nos jours, a aujourd'hui pour chef le duc de Leinster.

[3] Le personnel composant en 1537 les maisons des princesses Mary et

la revit bientôt après, au commencement de juillet de cette même année, à Hampton Court, où elle avait accompagné Elizabeth mandée par son père[1]. Lady Elizabeth Fitzgerald n'avait alors que dix ans; mais malgré son bas âge, sa beauté future se révélait déjà et l'imagination du poète pressentit, à la vue de l'enfant, ce que seraient un jour les charmes de la femme. L'impression qu'il éprouva fut même assez puissante et durable pour que, quelques jours après, alors qu'il était relégué à Windsor et, peut-être, encore sous le coup d'une peine fort grave, il ait composé le poème que nous avons transcrit. Faire d'une enfant de dix ans l'objet d'un sonnet d'amour était bien l'œuvre de cette imagination effrénée qui, au même moment, faisait dire à Surrey qu'à l'âge de douze et treize ans il avait, ainsi que son compagnon le duc de Richmond, connu tous les emportements de la passion[2].

L'impression produite par lady Elizabeth sur le Comte fut, quoi qu'on en ait dit[3], tout à fait passagère; il n'avait pas recouvré sa liberté, et déjà dans sa solitude il pensait à d'autres amours : « Quand les murs de Windsor soutenaient mon bras fatigué », raconte-t-il dans une pièce que nous avons précédemment citée, « mon esprit évoquait les joyeuses peines de cœur, les querelles courtes et exemptes de haine qu'on a avec sa maîtresse et toute cette vie désordonnée qui

Elizabeth nous est donné dans un manuscrit du British Museum. (Cotton ms. Vespasian C. XIV, part. 1re, fol. 274.)

[1] On trouvera les indications des déplacements de la princesse Elizabeth dans la publication de Frederick Madden (*Privy purse expenses of the Princess Mary.*)

[2] Voir chapitre III.

[3] Le Dr Nott, en particulier, veut que toutes les poésies de lord Surrey aient trait à la belle Geraldine.

est le propre des plaisirs d'amour »[1]. Nous voilà loin, n'est-il pas vrai? de l'admiration platonique pour la belle Geraldine; à l'image de l'enfant a succédé dans le souvenir du détenu l'image de femmes faites et facilement conquises.

Plus tard, quand Surrey reparut à la Cour, il y retrouva lady Elizabeth[2]; mais l'impression du premier moment ne se renouvela pas, et ce furent d'autres charmes qui captivèrent alors le Comte[3]. Si étrange que soit le fait, lord Surrey s'enflamma pour la femme de son ennemi, pour lady Hertford[4]; et il nous a laissé au sujet de la passion malheureuse dont il brûla pour elle des vers qui nous laissent deviner combien ardente était cette passion[5].

[1] When Windsor walles susteyned my wearied arme,
..... to my mynde resorte
The joly woes, the hatelesse shorte debate,
The rakehell lyfe that longes to love's disporte.
(Œuvres de lord Surrey.)

[2] Lady Elizabeth Fitzgerald dut rester attachée à la personne de la princesse Elizabeth jusqu'au mois de décembre 1542, date de son mariage avec le grand écuyer sir Anthony Browne (voir *Privy purse expenses of the princess Mary*, publication de Frederick Madden); après cette date, elle fut retenue à la Cour en raison de la situation de son mari.

[3] Plusieurs des éditions anciennes de Surrey portent, dans le sonnet *The golden gift, etc.*, l'apostrophe *Now certesse, Garret*, au lieu de *Now certesse, ladie*; le Dr Nott, qui veut voir la Geraldine partout, dit que *Garret* est une contraction de *Fitzgerald*; nous inclinons plutôt à croire que c'est une abréviation pour *Margaret* et que le sonnet est adressé à une dame de la Cour ayant ce prénom. D'ailleurs, la pièce n'est pas fort amoureuse; il semble que le poète y plaide la cause d'un ami.

[4] Anne Stanhope, fille de sir Edward Stanhope, mariée vers 1535 à sir Edward Seymour, futur comte de Hertford. Au sujet de cette dame, voir l'article publié dans le *Gentleman's Magazine* (n° d'avril 1845). La famille Stanhope s'est perpétuée; elle est aujourd'hui représentée dans la Chambre des Lords par trois comtes : le comte de Chesterfield, le comte Stanhope et le comte de Harrington.

[5] Drayton (*England's heroical epistles*) parle très clairement de l'amour u Comte pour lady Hertford.

Il nous raconte, en particulier, dans une de ses poésies[1], une scène qui se passa entre lui et elle au mois d'août 1542[2]. Surrey, d'après ce que nous concluons des données peu précises qui nous sont parvenues, avait sollicité son père de donner à Lambeth un bal où serait invitée la comtesse de Hertford[3]; le duc de Norfolk accéda à ce désir, peut-être dans l'espoir que cette attention aiderait à la réconciliation de son fils avec les Seymours, ce qui eût été un résultat précieux à ce moment où Henry VIII, encore ému des infidélités de sa plus récente épouse Catherine Howard, était disposé à écouter toutes les insinuations lancées contre la famille de celle-ci[4]. Malheureusement l'issue de la fête ne fut pas telle que la souhaitait le duc de Norfolk. La comtesse de Hertford se rendit bien au bal à Lambeth; mais Surrey s'étant approché d'elle et l'ayant engagée à danser, elle se détourna avec dédain, en disant qu'il avait vraiment trop de présomption à demander une faveur à l'épouse de l'homme dont il était l'ennemi acharné[5]. Surrey riposta à cette sortie inattendue, et la fête qui devait amener une réconci-

[1] *Eche beast can chose hys fere*, etc.

[2] Dans cette poésie, Surrey dit incidemment que plusieurs de ses parents sont encore en prison, *Other there be whose lives do lingre still in paine*; il s'agit évidemment ici des membres de sa famille qui avaient été condamnés à la détention perpétuelle lors du procès de Catherine Howard; or ils furent relâchés au mois d'août 1542. Dans une autre pièce (*Syns Fortune's wrath*) le Comte nous apprend que ce fut un dépit d'amour qui le fit partir pour la campagne d'Écosse en septembre de cette même année (*Spite drave me into Boreas raigne*).

[3] *Myself was aucthor of the game*, dit Surrey dans la pièce.

[4] Lord Surrey venait de faire l'expérience des sentiments du Roi; il sortait du Fleet où il avait été mis à la suite de son altercation avec John Leigh (voir chap. IX).

[5] Le titre donné à la pièce dans *Tottel's miscellany* était : *A song written by the earle of Surrey to a ladie that refused to daunce with him.*

liation, se termina par un esclandre. Voici, au surplus, les vers de Surrey :

« Il m'arriva tout récemment de voir un lion aussi blanc que la plus blanche neige, qui me parut être issu de noble race. » C'est soi-même que le poète représente sous la figure d'un lion emblème des Howards, de même que la louve emblème des Stanhopes lui sert à personnifier lady Hertford née Stanhope[1]. « Ce lion s'avançait se cherchant une compagne, et avait l'air de se dire : Personne ici ne me rebutera. Cependant je pouvais voir aussi une louve aussi blanche que l'ivoire; je n'avais jamais rencontré bête plus belle ni d'une plus éclatante couleur; son regard, il est vrai, manquait de feu et ses attraits de gaîté. Vers elle se dirigea d'un pas rapide ce lion généreux, et il la salua en s'inclinant profondément à ses pieds, si humble qu'il semblait dire : « Je suis bien indigne de vous. » L'expression de mépris dont elle le rétribua fut telle que jamais, je crois, pareille n'avait été vue même par ceux qui l'eussent méritée; en outre, s'écartant d'un pas ou deux, elle commença à parler avec colère et grand dédain : « Lion », lui dit-elle, « si tu « avais connu mes sentiments, tu n'aurais pas « ainsi dépensé tes efforts et perdu ta peine. Je te le « fais savoir, tu ne joueras pas avec moi; va-t'en

[1] Les emblèmes (*badges*), qu'il ne faut pas confondre avec les armoiries proprement dites, servent en général de supports à celles-ci; l'écusson des Howards est, en fait, supporté par des lions et celui des Stanhopes par des loups. Le Dr Nott qui, contre toute évidence, veut encore que la Geraldine soit l'objet de cette pièce de Surrey, prétend avoir découvert un dessin de l'écusson des Fitzgeralds où les supports seraient des loups; ce dessin se trouve au British Museum (Harleian ms. n° 1384, fol. 31); bien qu'il soit assez informe, il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître que les supports de l'écusson en question ne sont pas des loups, mais des singes; et tel a été, en effet, de tout temps l'emblème des Fitzgeralds.

« donc rôder ailleurs où tu trouveras une compagne « mieux appropriée à ta personne. »

« A ces mots, le lion battit ses flancs de sa queue; ses yeux s'enflammèrent; et je reconnus que son noble cœur était violemment ému. Mais je le vis bientôt refréner et calmer sa colère, et quand il fut maître de celle-ci, il s'adressa en ces termes à la louve : « Inhumaine, tu me fais affront en m'estimant si peu « et en me témoignant sans motif une telle haine en « retour de ma bonne volonté.... Je m'aperçois main- « tenant que rien ne te touche, ni ma délicate atten- « tion, ni mon gentil cœur, ni mon caractère si loyal. .... « Adieu donc, cruelle, devant laquelle je me suis « incliné et que je salue encore;... du moment que « le cœur d'un lion n'est pas une proie digne d'une « louve, va, la bouche ensanglantée, assouvir ta soif « sur de pauvres brebis.... Ma colère a troublé cette « fête; mais peu importe, puisque c'est pour moi « qu'elle était donnée[1]. »

Peu de jours après cette regrettable aventure, lord Surrey partit pour faire campagne sous les ordres de

[1] A lion saw I late as white as any snow,
. . . . . he semed well of noble blood to be.
And as he praunced before, still seking for a make,
As who wold say : There is none here I trow will me forsake;
I might parceive a wolfe as white as whales bone,
A fairer beast of fresher hue beheld I newer none,
Save that her lokes were coy and froward eke her grace.
Unto the which this gentle beast gan him advance apace
And with a beck full low he bowed at her feete
In humble wise as who would say : I am to farre unmete.
But such a scornefull chere wherwith she him rewarded
Was never sene, I trow, the like to such as well deserved;
With that she start aside welnere a fote or twaine,
And unto him thus gan she say with spite and great disdaine :
« Lyon », she said, « if thou hadst knowen my mind before,
« Thou hadst not spent thy travail thus nor all thy paine forlore.

son père dans les Marches d'Écosse; probablement saisi par cette excitation que produit chez tout jeune guerrier une expédition militaire, il perdit alors le souvenir de la comtesse de Hertford et de ses rigueurs[1]. En tout cas, l'hiver suivant, quand il fut de retour à Londres, il mena une vie joyeuse qui n'était pas l'indice de cuisantes peines de cœur[2].

Après son second emprisonnement au Fleet, lord Surrey, croyons-nous, commença à ressentir pour sa femme un véritable attachement; et c'est certainement celle-ci qui lui inspira ces deux poésies où il chanta les plaintes de l'épouse se lamentant de l'absence de l'époux parti en mer[3] :

« Parfois dans mes rêves effrayants », fait-il dire à la Comtesse, « les mers rugissantes m'apparaissent si furieuses que je crois voir périr mon cher seigneur.

« Do way, I let thee wete thou shalt not play with me;
« Go, range about where thou mayst finde some meter fere for thee. »
With that, he bet his taile, his eyes began to flame,
I might perceive hys noble hart much moved by the same.
Yet saw I him refraine and eke his wrath aswage;
And unto her thus gan he say when he was past his rage :
« Cruell, you do me wrong to set me thus so light,
« Without desert for my good will to shew me such despight....
« But now I do perceive that nought it moveth you . . . .
« My good entent, my gentle hart, nor yet my kind so true....
« And thus farewell, unkinde, to whom I bent and bow,
. . . . . .
« Sith that a lions hart is for a wolfe no pray,
« With bloody mouth go slake your thirst on simple shepe....
« As for because myself was aucthor of the game,
« It bootes me not that for my wrath I should disturbe the same. »

[1] Il semble pourtant, dans sa pièce : *Suche wayward waies hath love*, avoir fait encore allusion à la manière dont il fut rebuté par la comtesse de Hertford : *I know how the lion chastised is by beating of the whelp.*

[2] Voir chapitre IX.

[3] Nous avons déjà cité ces deux complaintes : *O happy dames that may embrace the frute of your delight*, et *Good ladies, ye that have your pleasures in exile.*

Une autre fois, mon rêve me dit : « Il est venu, et tu « le trouveras jouant avec son beau petit garçon. » Alors j'accours en hâte pour jouir de ce doux spectacle. Je crois le presser dans mes bras et lui parler : « Salut, « mon seigneur; salut, mon chevalier; salut, mon « amour, toi sur qui repose mon bonheur. Ta pré- « sence m'apporte une trêve avec mes tourments. » Et lui me regarde avec tendresse et, me saluant à son tour, il me dit : « Comment se fait-il, ma chère, « que vous ayez toute cette peine[1]? »

Surrey aurait-il pu trouver hors de son foyer domestique le secret de peindre avec d'aussi vives couleurs le retour du père de famille[2]?

Peut-être réussirait-on à rapporter encore deux ou trois poésies du Comte à quelque dame de la Cour de Henry VIII[3]; mais, en somme, les pièces qui furent inspirées à Surrey par la pensée d'une femme déterminée, sont une exception dans son œuvre. Ses vers lui ont été dictés, en thèse générale, par le caprice de sa seule fantaisie; il les composait pour passer le temps, quand il était relégué dans la solitude ou

[1] Sometime the roring seas, me semes, do grow so hye
That my dere Lord, ay me alas! me thinkes I see him die.
Another time the same [my dream] doth tell me : « He is cumme
And playing, where I shall him find with his faire little sonne. »
So forth I go apace to see that leefsome sight,
And with a kisse, me think, I say : « Welcome my lord, my knight;
« Welcome, my swete, alas! the stay of my welfare.
« Thy presence bringeth forth a truce atwixt me and my care. »
Then lively doth he loke, and salueth me againe
And saith : — « My dere, how is it now, that you have all thys paine? »

[2] Le Dr Nott veut encore découvrir dans ces complaintes le souvenir de lady Elizabeth Fitzgerald, devenue alors, il ne faut pas l'oublier, lady Browne. Il est pourtant bien invraisemblable que lord Surrey se soit apitoyé sur l'absence qui séparait sir Anthony de sa femme.

[3] Par exemple, la petite pièce humoristique : *Although I had a check, to geve the mate is hard*, mais il est bien difficile d'établir de quelle dame

enfermé dans une prison; et il chanta l'amour, parce que d'une part il avait été nourri des sonnets de Pétrarque et s'était choisi ce poète pour modèle, et, d'autre part, parce que traiter ce sujet riant lui paraissait un moyen sûr de délivrer sa pensée des sombres préoccupations du moment.

Ainsi nous nous trouvons amené à reproduire à la fin de ce travail, pour le cas particulier de lord Surrey, l'opinion que, dans notre introduction, nous avons émise sur l'ensemble des gentilshommes-poètes de la Cour de Henry VIII; s'ils s'adonnèrent à la poésie élégiaque, c'est qu'elle leur offrait un vaste domaine où ils étaient libres de se mouvoir, sans avoir à appréhender d'éveiller les soupçons du tyrannique souverain.

elle traite. Une autre pièce, *Too dearly had I bought my grene and youthfull yeres*, semble adressée par le Comte à un ami épris d'une dame qui, infidèle à ses promesses, avait épousé un nouveau noble :

And eke in thy respect I see the base degree
Of him to whom she gave the hart that promised was to thee.

Mais dans ce cas aussi, les détails font défaut.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

PERSONNAGES HISTORIQUES MENTIONNÉS DANS LE VOLUME[1]

A

ABERGAVENNY (lord), voir *Nevill* (*George*).
ALBANY (duc d'), voir *Stuart* (*Jehan*).
ALENÇON (Françoise d'), femme de Charles de Bourbon duc de Vendôme, 42, 299.
ANGOULÊME (duc d'), voir *Charles de Valois*.
ANNE DE CLÈVES, voir *Clèves* (*Anne de*).
ANNEBAUT (Claude d'), maréchal de France, puis amiral, 283.
ARSCHOT (duc d'), voir *Croy* (*Philippe de*).
ASKE (Robert), chef du Pèlerinage de Grâce, 223, 224.
AUDLEY (lord), chancelier d'Angleterre, 268, 351.
AUMALE (comte d'), voir *Lorraine* (*François de*).

B

BARKER (Christopher), roi d'armes de la Jarretière, 343, 344.
BAYTON (sir Edward), vice-chambellan de la reine Anne Boleyn, 22, 44, 129.
BEDA (Noël), syndic de la Faculté de théologie de Paris, 30, 31, 34, 35, 36.
BELLAY (Guillaume du), seigneur de Langey, 22, 29, 30, 31, 32, 46, 47, 284.
BELLAY (Jean du), évêque de Bayonne, puis de Paris, et cardinal, 22, 23, 27, 30, 55, 56, 63, 64, 65, 66, 70, 76, 172, 193.
BELLAY (Martin du), seigneur de Langey, frère des deux précédents, 22, 51, 53 274, 278, 280, 281, 284, 285, 286, 299, 302, 308, 316, 317, 325.

[1] *N.-B.* — Nous n'avons pas fait le relevé des pages où se rencontrent les noms des deux poètes qui sont l'objet de ce travail. La même observation s'applique au roi d'Angleterre Henry VIII et à lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, dont les noms reviennent continuellement dans le récit.

Berners (lord), voir *Bourchier* (*John*).
Beures (seigneur de), voir *Bourgogne* (*Adolphe de*).
Biez (Oudart du), maréchal de France, 299, 305, 306, 308, 311, 316, 318, 324, 328, 329.
Blage (George), 278, 344, 345, 361.
Blount (Élizabeth), femme de sir Gilbert Talboys, maîtresse de Henry VIII, 10, 15, 17.
Boleyn (Alice), fille de sir William Boleyn, épouse de sir Robert Clere, 269.
Boleyn (Anne), fille de sir William Boleyn, épouse de sir John Shelton, 74, 102, 103.
Boleyn (Anne), fille de sir Thomas Boleyn, marquise de Pembroke, puis reine d'Angleterre, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 59, 61, 67, 70, 71, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 95, 97, 98, 101, 103, 104, 117, 121, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 191, 195, 196, 198, 199, 200, 201, 203, 204, 213, 221, 254, 264, 269.
Boleyn (George), vicomte Rochford, voir la note au bas de la page précédente.
Boleyn (lady), voir *Howard* (*lady Élizabeth*).
Boleyn (Mary), fille de sir Thomas Boleyn, épouse de William Carey, puis de William Stafford, 11, 14, 15, 17, 20, 21, 87, 88, 89.
Boleyn (sir Thomas), vicomte Rochford, puis comte de Wiltshire et d'Ormond, fils de sir William Boleyn, 8, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 20, 30, 31, 32, 36, 37, 39, 47, 53, 87, 88, 97, 109, 124, 130, 147, 346.
Boleyn (sir William), 7, 8.
Bonner (Edmund), évêque de Londres, 59, 264, 265, 291.
Borgo (baron del), nonce de Clément VII, en Angleterre, 165.
Bourbon (Antoine de), duc de Vendôme, 299.
Bourbon (Charles de), duc de Vendôme, père du précédent, 43, 187, 188, 299.
Bourbon (François de), comte de Saint-Pol, puis duc d'Estouteville, frère du précédent, 187, 188, 284.
Bourbon (François de), comte d'Enghien, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, 316.
Bourchier (sir Humphrey), 3, 4, 147.
Bourchier (John), lord Berners, fils du précédent, 3, 4.
Bourgogne (Adolphe de), seigneur de Beures, 296, 297, 298, 300, 304, 305, 306.
Brandon (Charles), duc de Suffolk, 22, 157, 241, 254, 294, 301, 307, 312, 313.
Brandon (lord Henry), duc de Suffolk, fils du précédent, 344.
Brereton (William), 130, 134.
Bridgewater (comte de), voir *Daubeney* (*Henry*).
Bridgewater (comtesse de), voir *Howard* (*lady Catherine*).
Brissac (seigneur de), voir *Cossé* (*Charles de*).
Browne (sir Anthony), grand écuyer de Henry VIII, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 87, 244, 268, 358, 370, 375.
Browne (Elizabeth), sœur du précédent, épouse du comte de Worcester, 87.
Browne (lady), voir *Fitzgerald* (*lady Elizabeth*).
Browne (Lucy), sœur de sir Anthony Browne, épouse de sir Thomas Clifford, 87.
Bryan (sir Francis), 4, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 90, 112, 126, 138, 140, 192, 193, 276, 286, 287, 367.
Buckingham (duc de), voir *Stafford* (*lord Edward*).
Bulbeck (lord), voir *Vere* (*lord John de*).

C

Capello (Carlo), ambassadeur de Venise en Angleterre, 181.
Carew (sir Gawin), 339, 349, 350, 353, 354.
Carew (sir Nicholas), grand écuyer de Henry VIII, 22, 112, 126, 127, 241.
Carew (Wymond), 353.
Carey (William), gentilhomme de la chambre de Henry VIII, 14, 24, 72, 87.
Casale (Gregorio da), agent anglais à Rome, 96, 97.
Castelnau (Antoine de), évêque de Tarbes, ambassadeur de François Ier en Angleterre, 123, 124.
Castillon (Louis de Perreau, seigneur de), ambassadeur de François Ier en Angleterre, 240.
Catherine d'Aragon, première femme de Henry VIII, 17, 18, 25, 30, 31, 39, 40, 41, 44, 52, 61, 65, 73, 74, 75, 84, 86, 87, 92, 95, 98, 102, 114, 122, 123, 124, 125, 132, 174, 176, 190, 191, 192, 199, 200, 212, 221, 239.
Cavendish (George), secrétaire du cardinal Wolsey, 12, 128, 139.
Chabot (Philippe), seigneur de Brion, amiral de France, 33, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 110, 111, 115, 117, 118, 186, 283.
Chapuis (Eustache), ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, 31, 43, 47, 48, 56, 61, 72, 84, 85, 86, 97, 98, 109, 111, 113, 114, 115, 131, 137, 164, 173, 174, 176, 177, 179, 180, 191, 240, 254.
Charles-Quint, empereur d'Allemagne, 18, 29, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 56, 92, 93, 94, 98, 99, 101, 112, 113, 114, 115, 116, 173, 176, 177, 191, 192, 239, 240, 242, 274, 277, 278, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 294, 297, 303, 304, 305, 306, 357.
Charles de Valois, duc d'Angoulême, puis d'Orléans, 3e fils de François Ier, 93, 94, 98, 110, 116, 118, 183, 184, 185, 187, 191, 194, 315.
Cheyne (sir Thomas), lord gardien des Cinq-Ports, 298, 300.
Churchyard (Thomas), page de lord Henry Howard comte de Surrey, 140, 233, 235, 236, 345.
Clément VII (Jules de Médicis), souverain pontife, 25, 26, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 75, 79, 95, 96, 97, 186, 187, 190, 191, 192, 193, 194.
Clere (sir John), 269.
Clere (Thomas), frère du précédent, écuyer de lord Henry Howard comte de Surrey, 269, 302, 303, 348.
Clerke (John), précepteur de lord Henry Howard, 159, 160, 161, 162.
Clermont (Claude de), baron de Dampierre, 315.
Clèves (Anne de), 4e femme de Henry VIII, 16, 242, 243, 244, 245, 246, 277.
Clèves (François de), comte, puis duc de Nevers, 187, 316.
Clèves (Guillaume, duc de), 242, 278.
Cossé (Charles de), seigneur de Brissac, général de la cavalerie légère, puis maréchal de France, 280, 281, 284.
Cotton (Thomas), vice-amiral d'Angleterre, 324.
Coucy (Jacques de), seigneur de Vervins, 299, 301, 302, 304.
Cranmer (Thomas), archevêque de Canterbury, 61, 65, 190, 192, 250.
Cromwell (Thomas, lord), comte d'Essex, secrétaire d'État, puis lord du sceau privé, 22, 49, 63, 64, 88, 97, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 113, 116, 121, 127, 131, 132, 133, 155, 203, 221, 222, 223, 226, 228, 237, 238, 240, 242, 246, 247, 249, 263, 264, 265.
Croy (Adrien de), comte de Rœulx, 277, 278, 279, 296, 297, 298, 304.
Croy (Philippe de), duc d'Arschot, 277, 278, 279.
Culpeper (Joyce), femme de lord Edmund Howard, 248.

Culpeper (Thomas), gentilhomme de la chambre de Henry VIII, 252, 253, 254.
Cyfuentes (comte de), ambassadeur de Charles-Quint à Rome, 191, 192.

D

Dampierre (baron de), voir *Clermont* (*Claude de*).
Darcy (Thomas, lord), 226, 227, 258.
Daubeney (Henry, lord), comte de Bridgewater, 471 251, 253.
Dauphin (le) de France, voir *François de Valois et Henry de Valois.*
Denny (sir Anthony), secrétaire de Henry VIII, 361.
Derby (comte de), voir *Stanley* (*lord Edvard*).
Derby (comtesse de), voir *Howard* (*lady Catherine et lady Dorothy*).
Derham (Francis), 252, 253, 254.
Dilft (van der), ambassadeur de Charles-Quint en Angleterre, 349.
Dinteville (Jean de), seigneur de Polizi, ambassadeur de François Ier en Angleterre, 51, 52, 55, 56, 57, 60, 61, 63, 64, 69, 70, 123, 124, 188.
Douglas (lord Gawin), évêque de Dunkeld, 235.
Douglas (lady Margaret), petite-nièce du précédent, 215, 216.
Dudley (sir John), vicomte Lisle, 245, 310, 334, 335,336, 358.

E

Edward Tudor, prince-héritier d'Angleterre, fils de Henry VIII et de Jane Seymour, 231, 236, 344, 346, 364.
Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, 42, 187, 188.
Elizabeth Tudor, fille de Henry VIII et d'Anne Boleyn, 71, 72, 78, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 368.
Essex (comte d'), voir *Cromwell* (*Thomas*) *et Parr* (*William*).
Este (François d'), capitaine-général de la cavalerie impériale, 281.
Estouteville (duc d'), voir *Bourbon* (*François de*).
Étampes (duchesse d'), voir *Pisseleu* (*Anne de*).

F

Farnese (Alexandre, cardinal), voir *Paul III.*
Fitzgerald (lady Elizabeth),
Fitzroy (lord Henry), duc de Richmond, fils naturel de Henry VIII et d'Elizabeth Blount, 17, 109, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 175, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 193, 194, 195, 196, 198, 203, 204, 215, 216, 217, 229, 236, 249, 369.
Fitzwilliam (sir William), comte de Southampton, 77, 78, 79, 80, 81, 104, 111, 113, 118, 243, 247, 250, 294.
François Ier, roi de France, 13, 15, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 116,117, 126, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 196, 204, 277, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 304, 309, 311, 312, 318, 357.

François de Valois, dauphin de France, 64, 92, 93, 94, 97, 99, 101, 183, 184, 185, 187, 194.

G

Gage (Sir John), contrôleur de l'hôtel de Henry VIII et connétable de la Tour de Londres, 268, 306.
Gamage (Margaret), femme de lord William Howard, 123, 124, 251, 252.
Gardiner (Stephen), évêque de Winchester, 70, 268, 351.
Garray (Pierre), théologien espagnol, 30, 31.
Gate (John), secrétaire de Henry VIII, 353.
Giustinian (Marin), ambassadeur de Venise en France, 189.
Gontier (Palamède), envoyé français en Angleterre 99, 101, 102, 103, 105, 127.
Gonzague (Ferdinand de), vice-roi de Sicile, 277, 279, 280, 281, 286.
Gordon (lord George), comte de Huntly, 261.
Gramont (Gabriel, cardinal de), 50, 51, 55, 57, 76.
Granvelle (Nicolas Perrenot, seigneur de), premier ministre de Charles-Quint, 94, 113.
Grey de Vilton (William, lord), 314, 315, 322, 323, 345.
Grimald (Nicholas), poète, 139.
Guiche (Pierre, seigneur de la), 82, 84.

H

Hales (Chrisophe), attorney général, 132.
Hannart (Jean), vicomte de Lombeke et baron de Liedekerke, ambassadeur de Charles-Quint en France, 94, 112, 113, 115.
Henri de Valois, duc d'Orléans, puis dauphin de France, 48, 93, 183, 184, 187, 194, 302, 304, 307, 308.
Henry VII, roi d'Angleterre, 8, 147, 148.
Henry VIII, roi d'Angleterre, voir la note au bas de la page 377.
Hertford (comte de), voir *Seymour* (*Edward*).
Hertford (comtesse de), voir *Stanhope* (*Anne*).
Holland (Elizabeth), maîtresse du deuxième duc de Norfolk, 201, 203, 204, 206, 207 208, 209, 210, 353, 354.
Houghton (John), prieur de la chartreuse de Londres, 106, 107, 108, 109.
Howard (lady Anne), fille de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, épouse de lord John de Vere 14e comte d'Oxford 147, 178.
Howard (lady Catherine), fille de lord Howard 1er duc de Norfolk, épouse de Henry Daubeney comte de Bridgewater, 147, 251, 252, 253, 255.
Howard (lady Catherine), fille de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, épouse de lord Edward Stanley 3e comte de Derby, 153, 174, 198.
Howard (lady Catherine), fille de lord Henry Howard comte de Surrey, épouse de Henry 7e lord Berkeley, 210, 313.
Howard (Catherine), fille lord Edmund Howard, cinquième femme de Henry VIII, 21, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 371.
Howard (lady Dorothy), fille de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, seconde femme de lord Edward Stanley 3e comte de Derby, 147, 199.
Howard (lord Edmund), fils de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, 147, 248, 355.

Howard (lady Edmund), voir *Culpeper* (*Joyce*).
Howard (lord Edward), fils de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, 8, 147.
Howard (lady Elizabeth), fille de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, épouse de Sir Thomas Boleyn comte de Wiltshire, 8, 11, 147.
Howard (lady Elizabeth), fille de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, épouse de lord Henry Ratcliffe comte de Sussex, 147.
Howard (lord Henry), comte de Surrey, fils de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, voir la note au bas de la page 377.
Howard (lord Henry), comte de Northampton, fils du précédent, 153, 233, 290, 291, 292, 293.
Howard (lady Jane), fille de lord Henry Howard comte de Surrey, épouse de lord Charles Nevill 6e comte de Westmoreland, 214, 292, 293.
Howard (lady Margaret), fille de lord Henry Howard comte de Surrey, épouse de Henry lord Scrope of Bolton, 354.
Howard (lady Mary), fille de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, épouse de lord Henry Fitzroy duc de Richmond 153, 175, 195, 196, 197, 198, 204, 205, 207, 208, 209, 236, 237, 238, 338, 339, 349, 350, 354, 355, 356.
Howard (lady Muriel), fille de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, épouse de sir Thomas Knyvet, 147.
Howard (lady Muriel), fille de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, épouse de Thomas Stanley 2e lord Mounteagle 153, 172, 198.
Howard (lord Thomas), comte de Surrey, puis 1er duc de Norfolk, 8, 146, 147, 148, 149, 156, 157, 158, 159, 232, 355.
Howard (lord Thomas), comte Surrey, puis 2e duc de Norfolk, fils du précédent voir la note au bas de la page 377.
Howard (lord Thomas), fils de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, demi-frère du précédent, 147, 215, 216, 232, 255.
Howard (lord Thomas), vicomte Bindon, fils de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, 153, 173, 202, 208, 224, 229, 337, 338.
Howard (lord Thomas), 3e duc de Norfolk, fils de lord Henry Howard comte de Surrey, 210, 232, 233, 290, 291, 292, 293, 326, 327.
Howard (lord William), fils de lord Thomas Howard 1er duc de Norfolk, 123, 124, 147, 224, 251, 252, 255, 260, 300, 301.
Howard (lady William), voir *Gamage* (*Margaret*).
Hubarthorne (Henry), lord maire de Londres, 358.
Huntly (comte de), voir *Gordon* (*lord George*).
Hussey (John lord), 74, 201, 206.
Hussey (Thomas), secrétaire du 2e duc de Norfolk, 206, 210, 255.

I

Isabelle de Portugal, épouse de Charles-Quint, 242.

J

Jacques V, roi d'Écosse, 92, 93, 126, 240, 260, 261, 274.
Junius (Hadrianus), précepteur des enfants de lord Henry Howard comte de Surrey, 178, 209, 291, 292, 293, 310, 326, 327, 349.

K

Kingston (sir William), connétable de la Tour de Londres, 22, 131, 134, 135.
Knivet (sir Edmund), 233, 247, 258, 348, 349, 359.
Knivet (sir Thomas), père du précédent, 147.

L

Lande (seigneur de la), maître d'hôtel de François Ier, 282, 283,
Langey (seigneur de), voir *Bellay* (*Guillaume et Martin du*).
Lara (don Juan de), duc de Najera, 288, 289.
Laurence (Robert), prieur de la chartreuse de Beauvale, 106, 107, 108, 109.
Leigh (John), 256, 257, 258, 259, 371.
Lisle (vicomte), voir *Dudley* (*sir John*) et *Plantagenet* (*lord Arthur*).
Lizet (Pierre), premier président du Parlement de Paris, 33, 34.
Lorraine (Antoine, duc de), 246.
Lorraine (François de), marquis de Pont-à-Mousson, fils du précédent, 246.
Lorraine François de), comte d'Aumale, 316, 317,

M

Madeleine de Valois, fille de François Ier, 101.
Majoris (Philippe), ambassadeur impérial en Angleterre, 240.
Manners (Thomas), comte de Rutland, 214.
Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, 42, 62, 63, 84, 85, 101.
Marguerite de Valois, fille de François Ier, 101.
Marie d'Autriche, reine de Hongrie, puis régente des Pays-Bas, sœur de Charles-Quint, 240, 286, 287, 298, 357.
Marie (infante), fille de Charles-Quint, 94, 99, 101.
Marillac (Charles de), ambassadeur de France en Angleterre, 21, 240, 246, 253, 254, 255.
Marney (lady Elizabeth), fille du suivant, épouse de lord Thomas Howard vicomte Bindon, 173.
Marney (John 2e lord), 172, 173.
Mary Tudor, fille de Henry VII, femme de Louis XII roi de France, puis de Charles Brandon duc de Suffolk, 15, 157,
Mary Tudor, fille de Henry VIII et de Catherine d'Aragon, 72, 73, 74, 75, 84, 86, 87, 92, 93, 94, 95, 102, 114, 124, 132, 174, 175, 176, 177, 191, 192, 195, 221, 364, 368
Médicis (Catherine de), 44, 45, 93.
Montmorency (Anne, baron de), grand-maître, puis connétable de France, 23, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 51, 60, 61, 69, 123, 172, 183, 186, 193.
More (sir Thomas), chancelier d'Angleterre, 118, 119, 120, 134.
Morette (Charles de Solier, seigneur de), 64, 82, 118.
Morley (lord), voir *Parker* (*Henry*).
Mounteagle (lord), voir *Stanley* (*Thomas*).
Mounteagle (lady), voir *Howard* (*lady Muriel*).

N

NAJERA (duc de), voir *Lara* (*don Manrique de*).
NASSAU (Henri, comte de), 94.
NAVARRE (reine de), voir *Marguerite de Valois*.
NEVERS (duc de), voir *Clèves* (*François de*).
NEVILL (George), 3e lord Abergavenny, 201.
NEVILL (Henry lord), 5e comte de Westmoreland, 214.
NEVILL (lord Ralph), 4e comte de Westmoreland, 150, 151, 208, 214.
NORFOLK (duc de), voir *Howard* (*lord Thomas*).
NORFOLK (duchesse de), voir *Stafford* (*lady Elizabeth*) et *Tilney* (*Agnes*).
NORRIS (Henry), sommelier du corps de Henry VIII, 127, 128, 130, 131, 132.
NORTHUMBERLAND (comte de), voir *Percy* (*lord Henry*).

O

ORLÉANS (duc d'), voir *Charles de Valois et Henri de Valois*.
OXFORD (comte d'), voir *Vere* (*lord John de*).
OXFORD (comtesse d'), voir *Howard* (*lady Anne*).

P

PAGE (sir Richard), gentilhomme de la Chambre de Henry VIII, 130.
PAGET (sir William), secrétaire d'État, 319, 322, 331, 333, 334, 358.
PARKER (Henry), lord Morley, 4, 20, 253.
PARKER (Henry), fils du précédent, 20.
PARKER (Jane), fille du précédent, épouse de George Boleyn, vicomte Rochford, 18, 20, 21, 22, 43, 89, 90, 123, 124, 133, 252, 253, 254.
PARR (Catherine), 6e femme de Henry VIII, 288, 289, 337, 338.
PARR (William lord), comte d'Essex, 289.
PAUL III (Alexandre Farnèse), souverain pontife, 95, 96, 99, 114, 239, 240.
PAULET (sir William), lord Saint-John, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 268, 306, 358.
PENIZON (John), agent secret anglais, 27, 28.
PERCY (sir Henry)[1], comte de Northumberland, 17, 133, 134.
PERCY (sir Thomas), frère du précédent, 129.
PICKERING (William), 269, 273.
PISSELEU (Anne de), duchesse d'Étampes, 339.
PLANTAGENET (lady Anne), première femme de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, 147, 148, 149.
PLANTAGENET (lord Arthur), vicomte Lisle, 196.
PLANTAGENET (lady Margaret), comtesse de Salisbury, 74, 239, 241.
POLE (sir Geoffrey), mari de la précédente, 74.
POLE (Reginald, cardinal), fils des deux précédents, 29, 239, 240, 241, 257, 258, 348, 349.
POMMERAYE (Gilles de la), maître d'hôtel de François Ier, ambassadeur en Angleterre, 76.
POYNINGS (Edward lord), 298, 307, 308, 312, 313, 314.

[1] Il n'est pas inutile de remarquer qu'au XVIe siècle bien des personnages ayant en vertu des règles de courtoisie, le droit de porter le titre de *lord*, le délaissaient quand ils étaient armés chevaliers, pour prendre celui de *sir* : ainsi : lord Henry Percy et son frère lord Thomas.

R

Ratcliffe (lord Henry), comte de Sussex, 147, 196, 300.
Rhys ap Thomas (ou *ap Griffith*), gentilhomme gallois, 147, 251.
Richmond (duc de), voir *Fitzroy* (*lord Henry*).
Richmond (duchesse de), voir *Howard* (*lady Mary*).
Rochford (vicomte), voir *Boleyn* (*sir Thomas et George*).
Rochford (vicomtesse), voir *Parker* (*Jane*).
Rœulx (comte de), voir *Croy* (*Adrien de*).
Russell (John lord), 250, 268, 294, 295, 296, 297, 302, 305, 307, 310, 358.
Rutland (comte de), voir *Manners* (*Thomas*).

S

Saint-John (lord), voir *Paulet* (*sir William*).
Saint-Pol (comte de), voir *Bourbon* (*François de*).
Salisbury (comtesse de), voir *Plantagenet* (*lady Margaret*).
Selve (Odet de), ambassadeur de France en Angleterre, 331, 350.
Seymour (Edward), vicomte Beauchamp, puis comte de Hertford, fils de sir John Seymour, 4. 125, 227, 232, 236, 237, 238, 250, 268, 269, 273, 275, 308, 312, 323, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 346, 358, 370, 371.
Seymour (Jane), sœur du précédent, troisième femme de Henry VIII, 122, 123 126, 208, 227, 228, 231.
Seymour (sir John), 122.
Seymour (sir Thomas), fils du précédent, 4, 232, 236, 237, 238, 269, 273, 275, 276, 277, 278, 338, 339, 349, 350, 353.
Shelton (lady), voir *Boleyn* (*Anne*).
Shmelton (Margaret), fille de la précédente, 102, 103, 104, 105, 116, 128.
Sneton (Mark), 129, 130, 134.
Southampton (comte de), voir *Fitzwilliam* (*sir William*).
Southwell (sir Richard), 206, 220, 346, 347, 348, 350, 353, 360.
Stafford (lady Catherine), fils de lord Edward Stafford duc de Buckingham, épouse de lord Ralph Nevill comte de Westmoreland, 151.
Stafford (lord Edward), duc de Buckingham, 4, 150, 151, 152, 156, 157, 158, 202.
Stafford (lady Elizabeth), fille du précédent, épouse de lord Thomas Howard 2e duc de Norfolk, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 179, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 206, 207, 208, 209, 210.
Stafford (Henry lord), frère de la précédente, 4, 88, 151, 202, 203.
Stafford (William), 4, 88, 151, 202, 203.
Stanhope (Anne), épouse de sir Edward Seymour, comte de Hertford, 261, 365, 370, 371, 372, 373, 374.
Stanley (lord Edward), 3e comte de Derby, 147, 174, 198, 199, 288.
Stanley (Thomas), 2e lord Mounteagle, 172.
Stokesley (John), évêque de Londres, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 59.
Stonor (sir Walter), lieutenant de la Tour de Londres, 352, 362.
Stuart (Jehan), duc d'Albany, 187, 188.
Suffolk (duc de), voir *Brandon* (*Charles et lord Henry*).
Suffolk (duchesse de), voir *Mary Tudor*.
Surrey (comte de), voir Howard (*lord Henry et lord Thomas*).
Surrey (comtesse de), voir *Stafford* (*lady Elizabeth*) et *Tilney* (*Agnes et Elizabeth*).
Sussex (comte de), voir *Ratcliffe* (*lord Henry*).

T

Talboys (sir Gilbert), 15.
Talboys (lady), voir *Blount* (*Elizabeth*).
Tavannes (Gaspard de Saulx, seigneur de), 315.
Thirlby (Thomas), évêque de Westminster, ambassadeur près de Charles-Quint, 139, 268.
Tilney (Agnes), seconde femme de lord Thomas Howard, premier duc de Norfolk, 147, 199, 200, 251, 252, 253, 255, 293.
Tilney (Elizabeth), épouse de sir Humphrey Bourchier, puis de lord Thomas Howard comte de Surrey et premier duc de Norfolk, 3, 4, 147, 293.
Tournon (François, cardinal de), 50, 51, 55, 57.

V

Vaux (Jean-Joachim de Passano, seigneur de), ambassadeur de François Ier en Angleterre, 38, 64, 165, 179.
Vaux of Harrowden (Thomas, 2e lord), 4, 140.
Vendôme (duc de), voir *Bourbon* (*Antoine et Charles de*).
Vendôme (duchesse de), voir *Alençon* (*Françoise d'*).
Vere (lady Frances de), fille du suivant, épouse de lord Henry Howard comte de Surrey, 177, 178, 179, 180, 191, 195, 211, 212, 214, 233, 313, 326, 332, 333, 354, 374.
Vere (lord John de), 15e comte d'Oxford, 177, 178, 179, 196, 211.
Vere (lord John de), lord Bulbeck, puis 16e comte d'Oxford, fils du précédent, 195, 214.
Vervins (seigneur de), voir *Coucy* (*Jacques de*).

W

Wallop (sir John), ambassadeur de Henry VIII en France, 68, 81, 82, 112. 113, 114, 115, 184, 185, 275, 277, 278, 286.
Webster (Augustin), prieur de la chartreuse d'Axholme, 106, 107, 108, 109.
Wellisbourne (John), gentilhomme de la chambre de Henry VIII, ambassadeur en France, 38, 59.
Westmoreland (comte de), voir *Nevill* (*lord Ralph*).
Westmoreland (comtesse de), voir *Stafford* (*lady Catherine*).
Weston (sir Francis), 130.
Weston (sir Richard), père du précédent, 18.
Wiltshire (comte de), voir *Boleyn* (*sir Thomas*).
Wiltshire (comtesse de), voir *Howard lady Elizabeth*).
Wingfield (sir Antony), vice-chambellan de Henry VIII et capitaine de la garde royale, 268, 352.
Wolsey (cardinal), premier ministre de Henry VIII, 12, 16, 19, 20, 25, 26, 127, 134, 172, 173.
Wotton (Nicholas), ambassadeur de Henry VIII en France, 185.
Wriothesley (Thomas lord,) secrétaire d'État, puis chancelier d'Angleterre, 49, 50, 251, 268, 319, 352, 357.
Wyat (sir Thomas), 4, 17, 129, 130, 138, 139, 142, 229, 263, 264, 265, 266, 272, 367.
Wyat (sir Thomas), fils du précédent, 266, 267, 269, 272, 273.